


FONDO PIZZOFALCONE



TABLEAUX COMPARATIFS

DES DÉPENSES ET DES CONTRIBUTIONS

DE LA FRANCE

ET DE L'ANGLETERRE.

Les deux Exemplaires exigés par la Loi ont été déposés à la Bibliothèque nationale. Tous ceux qui ne seront pas revêtus de la signature de l'Auteur seront regardés comme contrefaits.



TABLEAUX COMPARATIFS

DES DÉPENSES ET DES CONTRIBUTIONS

DE LA FRANCE

ET DE L'ANGLETERRE;

Suivis de Considérations sur les ressources des deux États, et servant en même temps de Réfutation à l'ouvrage de M. GENTZ.

PAR M. SABATIER.



A PARIS,

Chez ARTHUS-BERTRAND, LIBRAIRE, quai des Augustins, N°. 35.
CHARLES, imprimeur, rue de Seine, N°. 38, faubourg Saint-Germain.

A BORDEAUX,

Chez MELON et Comp., rue du Chapeau-Rouge.

AN XIII. — 1805.



Cet Ouvrage devait paraître dans les derniers mois de l'an 12 : sa publication a été retardée par un voyage imprévu de l'auteur. Cette même cause l'a mis dans la nécessité de relever plusieurs erreurs dans un *Errata* placé à la fin du volume : il prie le lecteur de le consulter.

Nota. On imprimait les dernières pages de cet Ouvrage, lorsque les ministres de l'Angleterre et de la France ont publié les comptes des recettes et des dépenses de leur nation. L'Auteur a cru devoir entrer dans quelques détails sur ces comptes; il les a opposés l'un à l'autre par un Tableau qu'on trouvera à la fin de cet écrit.

NOMS

Des Princes et des personnes dont les actes et les vues administratives, les travaux, les ouvrages imprimés, les discours et les opinions, tant en France que dans l'étranger, pour ou contre nous, m'ont servi d'autorité dans la rédaction de cet écrit.

PRINCES.

S. M. l'Empereur des Français.
S. M. l'Impératrice.
Henri IV.
Louis XIV.
Louis XVI.

L'Empereur Joseph II.
Frédéric, roi de Prusse.
Fréd.-Guillaume III.
Le prince Henri.
Hider-Ali.
Tipoo-Saib.

A.

Messieurs,

Arnould, tribun.
Azuni.
Addisson.

Addington, ministre anglais.
Admin.teurs des salines.

B.

Barbé-Marbois, ministre du trésor public.

Baert.
Beck, anglais.

Bailleul.
Bossu.
Bussy.
Bretigny.
Brière Edwars, anglais.
Blanc.
Bonac.

C.

Colbert.
Calonne.
Choiseul.
Chaptal, sénateur.
Chatam. (lord)
Casaux.
Coron.
Courtalon.
Chambre de Commerce de Bordeaux.
Idem, de Marseille.
Idem, de Rouen.
Chanlair.
Clavières aîné.
Cornwallis, anglais.
Cort, anglais.

D.

Dédelay-d'Agier, sénateur.
Détigny, intendant d'Auch.
Dupleix.
Duhamel père et fils.
Didot.
Dupré.
Ducasse.
Destrées, maréchal de France.
Dundas, anglais.
Driden, anglais.
Dupont de Nemours.
Divernois.
Detot.

E.

Ehran.

F.

Fabre, président du Tribunat.
Forbonais.
Fox, anglais.
Fulton, anglo-américain.
Fénélon.

G.

Gaudin, ministre des finances.
Garat, sénateur.
Giraud.
Grégory King, anglais
Gensson.
Guillaume.
Guérin Sprenger.
Gentz, allemand.

H.

Hastings, anglais.
Herenschwand.
Huard.
Hauterive.
Hume, anglais.
Hassenfratz.
Hue.

I.

Isnard.

K.

Kairvan.

L.

Lecouteux, sénateur.
Lavoisier.
Labourdonnaie.
Liverpool. (lord)
Labarre.
Lachaussade.
Lansdown, milord.
Laumont, Lefevre, Lelièvre, } Administrateurs des mines.
Logeon fils.
Leblond.
Lerey.
Lally.

M.

Montesquieu.
Monge, sénateur.
Molard.
Mathieu frères.
Martin.
Michaud.
Moreau, artiste.

N.

Necker.

Normand frères.

O.

Orelly.

O'Conor Arthur.

P.

Pitt, ministre anglais.
Paucton.
Périer frères, artistes.

Pernel, anglais.
Peuchet.

R.

Regnault, C. d'état.
Reinols Williams, anglais.

Robert.
Riondel frères.
Reboul.

S.

Sully,
Société d'Agriculture de Paris.
Schmith, de Philadelphie.

Schmit Adam.
Sonnini.
Solages.
Suffren.

T.

Toulongeon, législateur.

Tonnelier.

V.

Vauban.
Voltaire.
Welesley, anglais.

Wert, anglais.
Wilberforce, *idem.*
Wiat, *idem.*

Y.

Young Arthur, anglais.

PRÉFACE.

PRÉFACE.

Au moment où tous les regards sont fixés sur deux grandes puissances, dont l'une veut se maintenir dans l'usurpation des mers, tandis que l'autre en réclame l'entière liberté, telle qu'elle a été accordée par la nature, à tous les peuples, et dont la jouissance est indispensable à la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de toutes les nations, je n'ai pas cru devoir garder le silence, et j'ai mis au rang de mes devoirs d'établir quels étaient les moyens des deux états pour soutenir la guerre.

La paix honorable conclue à Amiens entre l'Angleterre et la France, interdisait à tous les vrais calculateurs

politiques, la publicité de leurs divers travaux sur les ressources de ces deux puissances. Ils savaient que la guerre avait dû être nécessairement préjudiciable à l'une et à l'autre de ces nations, ainsi qu'à toutes celles qui avaient été les instrumens de ce fléau destructeur, et que ce n'était qu'avec le temps qu'elles pouvaient réparer leurs malheurs.

Mais la guerre nouvellement déclarée par le Gouvernement anglais, dans un moment où l'Europe jouissait à peine des avantages de la paix; son obstination à vouloir par l'usurpation de la mer, rendre tributaire tout le globe; les malheurs de Saint-Domingue que nous pouvons lui attribuer; enfin, tous les maux qu'il a cherché à répandre parmi nous, et qu'il n'a pas désavoués; voilà les motifs qui ont dû nécessairement nous reporter à des

temps antérieurs, et nous faire rechercher les écrits, qu'on n'avait pas craint de mettre au jour, contre la France, pour la montrer aux yeux de l'Europe, du côté le moins favorable.

Un ouvrage publié en 1800, par M. Gentz, dans trois langues différentes, ayant pour titre : *Essai sur l'état actuel de l'Administration des finances et de la richesse nationale de la Grande-Bretagne*, donne des ressources immenses à l'Angleterre et rabaisse celles de la France. Suivant M. Gentz, la révolution a mis la nation française dans un état déplorable; les produits de son agriculture sont diminués de moitié, la plus grande partie de sa population a été moissonnée et le déficit annuel est incalculable.

Les autorités de cet écrivain, pour tenir ce langage, sont, en grande partie,

les ouvrages de M. Dyvernois : ce seul nom annonce ce qu'on doit penser des résultats pris dans de tels écrits.

Forbonais, Lavoisier, Casaux et Arnould, ces hommes qu'on a vus dans tous les temps et dans toutes les circonstances de leur vie, s'occuper des moyens d'être utiles à leur patrie, et de lui indiquer des ressources pour la prospérité de son agriculture, de son industrie et de son commerce; ces utiles citoyens sont également cités par M. Gentz, mais d'une manière défavorable à la France, puisqu'il a dénaturé leurs opinions différentes auxquelles il n'a donné même aucun développement; j'ai dû, pour venger la mémoire de quelques-uns de ces ecrivains, pour l'honneur de ceux existans, et par orgueil national, rectifier de telles erreurs.

L'état de la France, à la fin de l'an 8,

et qui parut en brumaire an 9, ou octobre 1800, répond d'une manière qui ne laisse rien à désirer, à des calculs dénués de toute vraisemblance. Une partie de cet ouvrage est expressément dirigée contre la partialité de M. Gentz. Sa précision est, à tous égards, préférable à tout ce que je pourrais publier; et si l'estimable écrivain qui l'a composé, n'est pas entré dans certains développemens pour en faire sortir tous les résultats de sa réfutation victorieuse, c'est parce qu'un tel travail l'eût trop éloigné de son sujet.

J'ai pensé que dans les circonstances, un ouvrage de détail sur la situation des deux nations, ne serait pas déplacé. C'est ce qui m'a déterminé à suivre toutes les données de M. Gentz, sur chaque nature des produits de l'Angleterre, et à opposer, à chacun de ces

articles, l'étendue de nos ressources dans les mêmes objets. Je n'ai pas dû oublier l'apperçu des dépenses publiques des deux états, celui de leurs dettes, de leurs divers moyens, les produits des impôts correspondans aux mêmes dépenses. Me transportant, ensuite, à un avenir heureux, je veux dire à la paix, j'établis quelle serait alors la situation financière de la France, et celle de l'Angleterre d'après les écrits même de ses partisans. Dans un travail de cette nature, j'ai cru devoir dire mon opinion sur plusieurs objets, à mesure que je les ai traités, parce qu'elle tendait à leur amélioration.

Quand on écrit pour sa patrie, quand il s'agit de détruire les mauvaises impressions qu'aurait pu faire, principalement dans l'étranger, la publicité de certains ouvrages; quand on a mé-

dité sur les ressources abondantes et variées de la France, sur son site, sa population, sa fertilité, l'activité, l'industrie et le caractère de ses habitans, l'étendue de ses côtes maritimes, ses possessions hors d'Europe; quand on considère ce que peut être la France, et ce qu'elle sera; quand on médite sur le grand phénomène de l'existence des peuples de la terre, par la distribution de leurs produits territoriaux, sur lesquels on est si peu d'accord, puisque tous les écrivains varient sur le plus ou le moins de quantité de ces produits; enfin quand on essaie de traiter de tels sujets, il est difficile de s'arrêter; et sans s'en appercevoir, on se trouve avoir fait un volume.

L'ouvrage que je soumets au jugement du public, m'a coûté peu de peine, puisqu'il est le résultat d'anciennes et continuelles méditations qui

m'ont falicité le moyen d'entrer dans des développemens propres à éclairer l'opinion, et faire connaître les ressources des deux nations rivales.

La recherche et l'exposé de ces ressources m'a conduit à examiner en détail leurs productions diverses, leur agriculture, leur main-d'œuvre agricole, leurs rentes, leurs locations de maisons, leurs mines, leurs pêcheries, leurs bois, leur industrie, leur commerce intérieur et extérieur, leur main-d'œuvre manufacturière, leurs possessions hors d'Europe, leurs pauvres, les taxes pour les secourir, leur population, leur impôt, leurs dettes, leur numéraire métallique, les signes qui peuvent le représenter et sans lesquels il ne peut y avoir ni commerce ni industrie, et par conséquent point d'amélioration dans l'agriculture.

Me transportant ensuite chez les

différentes nations, j'ai dû voir, avec satisfaction, comme publiciste et ami de l'humanité, les efforts, les sacrifices même que font, à l'envi les uns des autres, les principaux souverains de l'Europe pour faire fleurir leurs empires, et les libérer de toute dépendance des autres états.

La contribution foncière étant une des principales ressources de la France, j'ai dû parler de cet impôt, et rappeler l'opinion des personnes qui ont écrit sur cette matière, et qui ont indiqué les meilleurs systèmes à adopter pour l'établir, de manière que, loin de nuire aux progrès de l'agriculture et de l'industrie agricole, elle les augmente et les améliore. Les malheurs occasionnés par les révolutions, ou par les guerres; leur contraste avec notre position du moment, due à une bonne et attentive administration, et

en partie, à l'oubli de nos fautes respectives ; la situation dans laquelle serait l'Angleterre, d'après même les propres expressions de M. Gentz, *page 64 de son écrit*, si elle eût éprouvé la moindre partie des maux inséparables de nos dissentions civiles, ont dû aussi fixer mon attention.

Je n'ai pu oublier les ouvrages publics de tout genre entrepris depuis cinq ans, pour réparer les routes, reconstruire des ponts, améliorer la la navigation intérieure; les levées qui préservent les terres des innondations; les canaux dont les travaux étaient interrompus, et qui ont été repris, ceux que l'état ou les particuliers s'occupent ou projettent de creuser; la marine entièrement renouvellée ; l'activité et l'ardeur de nos défenseurs, tour-à-tour soldats et marins, constructeurs de navires et de forts, et

travailleurs de terres; nos ports de mer récurés, agrandis et augmentés en nombre; nos hôpitaux civils nouvellement dotés, pour les indemniser des pertes que leur a fait éprouver la révolution; les valeurs qui leur ont été distribuées pour les aider à acquitter leur arriéré, et qui, sans ces besoins pressans, auraient pu avoir d'autres destinations utiles. De tels prodiges, que nous croyons à peine, parce qu'ils étonnent, quoique cependant nous en soyons les témoins, enfin des dépenses aussi extraordinaires et que dix années de négligence avaient rendues indispensables, ont dû entrer en ligne de compte dans l'état général de notre situation; et cependant, malgré tous ces travaux étonnans et ces dépenses énormes, la contribution foncière a été diminuée d'une somme de 13,292,000, dans l'espace de l'an 11 à l'an 13.

C'est d'après une telle situation que j'a dû rappeler et justifier l'opinion des étrangers impartiaux sur le grand et fertile territoire de la France et la préférence qu'ils lui donnent sur les autres états, pour venir s'y instruire, y jouir de nos arts, ou pour s'y établir. Tels sont, en peu de mots, le cadre et le plan du travail que je me suis tracé.

Un ouvrage qui traite des questions d'une si haute importance, aurait pu fatiguer l'attention du lecteur, si les matières y avaient été confondues les unes avec les autres; c'est ce motif qui me les a fait diviser en autant de chapitres différens. Il m'a été impossible de ne pas me répéter, puisque les mêmes moyens d'amélioration sont applicables à plusieurs objets. Leurs résultats sont ensuite réunis dans un tableau, pour éviter l'aridité et l'ennui des calculs, et

ils sont comparés, à chaque article, avec les ressources de l'Angleterre.

Tout ce que j'avance, sur les produits de la France, est puisé dans les divers renseignemens que m'ont donnés les ministères et les administrations qui en dépendent; ainsi je puis en garantir l'authenticité : j'ajoute que certains objets sont portés au-dessous de leur produit réel. Dans le cas où les moyens d'amélioration, que j'ai cru devoir proposer, seraient insuffisans, je recevrai, avec reconnaissance, les observations des citoyens instruits, et je placerai leurs vues dans le premier écrit que je publierai sur ces matières.

M. Gentz, ayant aussi porté l'attention de son lecteur sur les dettes publiques, sur les avantages des banques, sur ceux des canaux de navigation,

dont l'étonnante multiplicité en Angleterre favorise, d'une manière si extraordinaire, l'agriculture, l'industrie et le commerce; j'ai dû, de mon côté, entrer dans quelques développemens sur des sujets aussi importans, et qui intéressent, d'une manière si particulière, la prospérité des nations. Je m'estimerai heureux si je peux convaincre les hommes impartiaux qui me liront, que, de quelque manière qu'on veuille considérer la position de l'Angleterre, dans ce moment, et même à l'avenir, l'avantage doit être, à tous égards, en faveur de la France.

SABATIER.

COMPARAISON

DES

DÉPENSES ET DES CONTRIBUTIONS

DE LA

FRANCE ET DE L'ANGLETERRE,

ET CONSIDÉRATIONS

SUR LES RESSOURCES DES DEUX NATIONS.

CHAPITRE PREMIER.

Des dépenses des deux états.

DANS le dernier écrit que j'ai cru devoir publier sur le trop haut prix de l'intérêt de l'argent, les moyens à mettre en usage pour le réduire, l'utilité des Banques, la nécessité et les facilités de les multiplier, enfin, la situation actuelle des finances de la France, mon intention était de donner une extension à mon travail, en parlant des finances de l'Angleterre; mais à cette époque le ministère anglais n'avait pas en-

core rendu compte des recettes et des dépenses de sa nation.

D'après le rapport fait au parlement, le 1er. mai, par M. Addington, la différence qui existe entre les dépenses publiques de l'Angleterre et celles de la France est si extraordinaire, que j'ai cru devoir en faire le rapprochement par un tableau : je le ferai suivre de quelques observations sur les ressources et le commerce des deux nations, pour répondre à l'ouvrage de M. Frédéric Gentz, totalement écrit en faveur de l'Angleterre au trop grand préjudice de la France.

Cet ouvrage, publié jusqu'à présent en trois langues différentes, a été acheté avec avidité par les ennemis de la France, parce qu'il est contre elle; il a séduit aussi ceux qui éprouvent un sentiment tout opposé. D'après cela je m'expose peut-être à beaucoup de critiques de part et d'autre ; mais mes intentions sont si pures, qu'aucune considération ne doit m'arrêter en discutant une si belle cause, dans laquelle je me propose de mettre l'impartialité qui toujours doit être inséparable d'un travail de cette nature.

DÉPENSES DE L'ANGLETERRE,

COMPARÉES

A CELLES DE LA FRANCE.

	DÉPENSES DE L'ANGLETERRE.		DÉPENSES de la France	DIFFÉRENCE
	Liv. sterling.	Liv. tournois.	en liv. tourn.	
Marine. . . . . . Le ministère anglais comprend dans cette somme celle concernant les vaisseaux pris à Toulon.	11,980,000	299,500,000	182,250,000	117,250,000
Guerre . . . . . Le ministre anglais comprend dans cette somme les dépenses relatives à l'Angleterre et à l'Irlande, ainsi que l'artillerie des deux royaumes. .	23,205,000	580,125,009	271,350,000	308,775,000
Surplus des dépenses des deux nations. .	5,810,000	145,250,000	183,106,812	
Somme égale au compte de M. Addington.	40,995,000			
Intérêts de la dette publique	20,000,000	500,00,0000	66,076,305	433,923,695
Dépense des pauvres. . . . . . . *Nota* M. Addington ne s'est pas occupé de ces deux objets dans son compte au parlement.	5,000,000	125,000,000	20,250,000	104,750,000
TOTAUX. . . .	65,995,000	1,649,875,000	723,033,117	926,841,88[illegible]

Nota. *Si la demande de 6 millions sterlings, annoncée par les papiers publics, se réalise, et qu'elle soit accordée, le service de la marine anglaise coûtera* 150 *millions de plus; ce qui élevera les dépenses de l'Angleterre à un milliard* 71 *millions* 125 *mille livres de plus que celles de la France.*

Les ressources de l'Angleterre, pour acquitter la dépense de 40,995,000 liv. sterl. ou 1,024,795,000 liv. tournois qui établissent sa dépense pour la marine, la guerre et les dépenses administratives, consistent dans une partie de recettes ordinaires,

	liv. sterl.		liv. tournois.
et dans les taxes extraordinaires qui s'élèvent à	31,981,652	ou	799,541,300
Plus, provenant d'emprunt	10,000,000	ou	250,000,000
Somme égale portée en recette par M. Addington	41,981,652	ou	1,049,541,300
La dépense s'élève, d'après le même compte, à	40,995,000	ou	1,024,875,000
Somme excédant la dépense.	986,652		24,666,300

La somme des dépenses de l'Angleterre est énorme, et représente plus de deux fois la valeur de tout le numéraire possédé par la Grande-Bretagne; tandis qu'au contraire la totalité de notre dépense ne s'élève pas au tiers de notre richesse métallique.

Dans la totalité du compte du ministre anglais, on ne voit pas figurer l'intérêt de la dette publique; elle s'élève aujourd'hui au moins à 20,000,000 sterl., c'est-à-dire,

à 500,000,000 tournois : le paiement en est acquitté par des taxes spécialement affectées à une dépense aussi essentielle que celle des arrérages des dettes d'un état.

La dépense des pauvres n'est pas encore portée sur ce compte; elle est aussi acquittée au moyen d'une fixation sur le revenu territorial, et qui varie d'après les localités. M. Frédéric Gentz, dans son *Essai*, imprimé en 1800, *sur l'état des finances et la richesse de l'Angleterre*, dit positivement, page 42, « qu'il est impossible d'estimer la dépense des pauvres au-dessous de 5,000,000 sterlings, ou 125,000,000 tournois ».

Les dépenses, au contraire, de toute nature de la France, s'élèvent, en y comprenant 20,250,000 liv. pour les hospices ou les secours à domicile, provenant des octrois, à 720,827,620 livres tournois, c'est-à-dire, à 926,841,883 livres tour. de moins que la dépense de l'Angleterre, ainsi que je l'ai établi par le tableau.

La France acquitte ses dépenses au moyen d'une recette effective de 551 millions de francs, sur laquelle 70 millions ne peuvent pas être considérés comme provenant précisément de l'impôt, ci. 551,000,000

De l'autre part		551,000,000
Plus, au moyen d'une recette extraordinaire provenant des cautionnemens des nouveaux receveurs des communes et d'arrondissement, montant à.	21,000,000	
Ventes des domaines . .	15,000,000	
Rachat de rente	10,000,000	149,000,000
Subsides, etc..	103,000,000	
Somme égale au compte du ministre des finances		700,000,000

En ajoutant à cette somme les 20 millions pour les hospices, et les convertissant en livres tournois, et distrasant 4,894,205 liv. qui ne concernent pas les dépenses de l'année, je trouverai la somme énoncée au tableau.

L'Angleterre, pour obtenir la somme de 10,000,000 sterlings qui lui manque pour acquitter ses dépenses, dans lesquelles n'est pas compris l'intérêt de la dette publique, est obligée, malgré ses impôts extraordinaires, de recourir à un emprunt de 250 millions tour., dont l'intérêt ajoute annuellement à ses charges : la France n'augmente les siennes que de l'intérêt des 21,000,000 fr. servant de cautionnement à ses agens dans la perception de l'impôt.

Si dans le compte anglais nous voyons figurer une somme de 986,652 liv. sterl.,

ce qui fait en livres tournois 24,666,300 d'excédant en recette, nous voyons aussi figurer dans le compte du ministre des finances de la France une somme de 15,438,315 fr. comme fonds de réserve.

En livres tournois	15,631,293 liv.
Plus, 3,062,204 fr. pour l'intérêt de la dette éteinte et qui ajoute aux fonds d'amortissement, ci.....	3,100,481
Plus, 10,000,000 à la caisse d'amortissement pour l'extinction de la dette, ci	10,125,000
	28,856,774

Ce total ne peut pas précisément être considéré comme dépense; il excède de 4,190,474 liv. la somme portée au compte du ministre anglais, comme surplus de recette.

La dette constituée de la France étant de 40,443,259 fr., n'est pas bien onéreuse pour elle; et si on le voulait, l'économie sur cet objet pourrait être annuellement de 13,225,481 fr. destinés à cette extinction; mais il est préférable que nous nous

livrions à cette dépense ; peut-être même conviendrait il de l'augmenter pour ajouter à la libération actuelle un moyen secondaire de libération et qui accréditerait la dette ; mais ce n'est pas le moment de m'étendre sur cet objet.

Il est encore d'une bonne administration d'avoir en réserve des fonds pour aviser à des dépenses qu'il est de toute impossibilité de prévoir; on ne saurait donc précisément considérer les 28,856,774 fr. ci-dessus énoncés et qui balancent les 24,666,300 liv. excédant en recette les dépenses de l'Angleterre , comme étant d'une dépense rigoureusement indispensable pour la France, mais plutôt comme devant améliorer notre position et accréditer la dette.

Des situations si opposées dans les dépenses et les recettes des deux états, doivent être nécessairement le sujet des plus profondes réflexions pour les calculateurs-politiques qui se sont occupés des ressources que peuvent se procurer les nations. Après avoir discuté séparément les articles de dépenses de l'Angleterre comparés à ceux de la France, j'essaierai de faire l'énumé-

ration des ressources des deux puissances; et j'espère prouver que, quelqu'avantageuse qu'on veuille présenter la situation de l'Angleterre, la France aura, quand elle le voudra, des avantages qui lui seront bien plus favorables que ceux de sa rivale.

CHAPITRE II.

Observations détaillées sur chaque nature de dépenses des deux puissances.

MARINE.

Quoique l'Angleterre soit depuis long-temps en possession d'une marine très-imposante, tandis que nous sommes obligés de recréer entièrement la nôtre, sa dépense, pour cet objet, s'élève à 117,250,000 de plus que la dépense de la France. Cette dépense énorme est occasionnée par son système maritime qui, outre une armée navale de défense, veut aussi avoir une armée navale de protection de commerce; et dès 1798 on a établi sur les marchandises une

taxe dans les ports qui vient à l'avantage de la navigation, puisqu'elle est spécialement destinée à couvrir les frais de convoi.

La France, par l'effet de la révolution, a perdu sa marine. Depuis le 18 brumaire an 8, le gouvernement a dû la recréer entièrement, et s'en est occupé avec persévérance : tout nous porte à penser que les forces de la France sont considérablement accrues de ce côté, et qu'elles acquerront de la consistance, lorsque, par l'extension de notre commerce maritime, nous pourrons élever et entretenir un nombre suffisant de matelots, et trouver dans l'accroissement des richesses nationales une compensation satisfaisante des dépenses qu'exigent une armée navale, c'est-à-dire, une armée de protection pour le commerce. Ces dépenses peuvent s'accroître avec l'extension du commerce; mais dans ce cas, elles ne doivent être considérées que comme dépenses d'exploitation ; et on peut dire alors qu'elles ne représentent que des frais à prélever pour l'accroissement et la conservation du bénéfice commercial.

La marine militaire coûte beaucoup aux

états, mais c'est plus particulièrement lorsqu'on est obligé, dans le cours d'un siècle, de recréer trois ou quatre fois sa marine: cette nécessité s'est renouvelée en France, parce qu'on ne s'est jamais servi de cette force nationale comme un moyen d'étendre et protéger le commerce: cependant sans commerce maritime, point de marine. La marine française qui, aujourd'hui renaît de ses cendres, s'entretiendra par l'esprit commercial qui modifie aujourd'hui en France l'ancien caractère national.

A l'exemple de l'Angleterre, nous augmenterons nos dépenses, sur cet objet, en raison de la progression de notre commerce et des avantages que nous retirerons de nos Colonies, et qui, ainsi qu'on le verra dans cette discussion, peuvent égaler, même dépasser les revenus des possessions de la Grande-Bretagne dans les deux Indes.

L'extrait d'une lettre du sénateur Lecouteux, écrite de Boulogne, le 15 de ce mois, dont j'ai eu connaissance, lorsque cet ouvrage s'imprimait, exprime beaucoup mieux que je ne saurais le faire les progrès qu'a fait notre marine depuis dix-

huit mois. Comme l'extrait de cette lettre renferme ce qui est à la connaissance de tous les Français qui vont à Boulogne, j'espère qu'il ne blâmera pas la publicité que je crois devoir lui donner.

« Je voudrais, Monsieur, que toute la France put jouir du spectacle que j'ai eu successivement sous mes yeux à Saint-Omer, à Calais, à Ambleteuse, à Vimereux et à Boulogne.

» J'ai dû admirer sans doute les immenses travaux qui ont donné si rapidement à la France, sur la côte la plus rapprochée de l'Angleterre, enfin, dans le détroit de la Manche, des arsenaux, des chantiers et des ports si bien appropriés à cette nouvelle marine ingénieusement et fortement conçue pour l'objet auquel elle est destinée par le puissant génie qui nous gouverne.

» Les Anglais, bien plus que les Français peut-être, en sentent l'importance et les résultats en paix comme en guerre.

» Mais, Monsieur, ce qui m'a le plus frappé, ce qui doit être à jamais l'admiration de toute l'Europe et la gloire de la France et de notre Empereur, c'est de voir une armée

formidable distribuée dans plusieurs camps, depuis Calais jusqu'à Étaples, formée, façonnée (si j'ose m'exprimer ainsi) à toutes sortes de travaux au service de mer comme au service dé terre, aux travaux des ports, aux creusemens des bassins, à la confection des routes comme aux exercices militaires, et aux grandes manœuvres. J'ai vu, à un signal donné, les troupes de terre descendre à Boulogne, se diriger par divisions et par compagnies sur les divisions de la flottille, et se distribuer sur les bâtimens qui, par numéros de divisions et par numéros de compagnies, correspondent aux divisions de l'armée avec la même facilité, et sans plus de confusion que si elles s'acheminaient vers leurs camps, et se distribuaient dans leurs tentes ou leurs barraques.

» J'ai vu une division de cent cinquante voiles de la flottille composée de bâtimens de transport, de canonnières, de chaloupes canonnières, de peniches de différentes classes, tous armés de canons et d'obus de différens calibres, tous remarquables par leur bonne construction, leurs bonnes mâtures et leurs ingénieuses voilures. J'ai vu,

dis-je, cette division sortir du port de Boulogne et se déployer sur une ligne, dite d'*embossage*, de près de deux lieues d'étendue, en présence de l'escadre anglaise (de ce qu'ils appellent la flotte de la Manche); et j'ai observé que nos soldats rivalisaient avec nos matelots en intelligence, adresse et intrépidité dans les manœuvres, connaissant déjà parfaitement la langue, les termes de marine. Je les ai vu tenir la mer plusieurs jours dans le service de cette ligne d'embossage, aussi habitués à cet élément que les troupes de la marine; je dirai même qu'ils le sont plus, les troupes de la marine n'étant jamais embarquées que sur les vaisseaux de haut bord. L'armée de mer est aussi admirable par le bon esprit avec lequel elle s'associe dans son service avec l'armée de terre, et avec lequel elle l'instruit dans les manœuvres, que l'est l'armée de terre elle-même, par son zèle, sa bonne volonté et son aptitude pour tous les travaux auxquels elle est employée. Les Romains n'ont jamais tiré un plus grand parti de leurs légions.

» Dix-huit mois ont suffi pour créer une pareille armée, pour réparer, aggrandir,

créer des ports à Boulogne, à Vimereux, à Ambleteuse; pour élever des forts au milieu des flots; pour établir sur toute la côte des batteries redoutables; pour faire dix-huit lieues de routes militaires et de communication entre ces différens ports, enfin pour construire douze cents bâtimens de toutes dimensions, les gréer, les armer, les équiper, les approvisionner.

» Français, allez à Boulogne!

» Quelle autre nation que la nation française serait susceptible de tels prodiges? les hommes qui composent cette armée sont alternativement ce qu'on veut qu'ils soient, ouvriers de terre, matelots, constructeurs de vaisseaux, de maçonnerie et soldats. A la paix, une telle armée pourra se placer, si elle le désire, dans la marine marchande, et former la pépinière des matelots nécessaires à notre commerce. La nation française, je le répéterai, est la seule où l'on puisse voir opérer de tels prodiges; mais, de tous les temps elle fut la même (1). »

(1) L'empereur Joseph, dans son voyage en France, fut à Toulon. Après avoir examiné avec la plus scrupuleuse attention tous les détails de l'arsenal et admiré le

CHAPITRE III.

GUERRE.

La dépense de la guerre en Angleterre coûte, de plus que celle de la France, 308,775,000 liv.

Cet excès si effrayant de dépense provient d'abord de la cherté des objets nécessaires à la subsistance d'une armée en Angleterre, et qui sont à des prix bien plus élevés qu'en France, et ensuite des dépenses extraordinaires qu'a eu à faire cette année le gou-

bon ordre qui y a toujours été établi, on voulut lui donner le spectacle d'un vaisseau lancé à l'eau. Arrivé sur le chantier il fut surpris de voir cette lourde machine isolée sur sa quille. Il pensait qu'il fallait de très-grands préparatifs, et qu'on ne pouvait pas quitter, pour l'opération dont il allait être le témoin. Après avoir examiné le vaisseau dans toutes ses parties, on le fait monter sur une élévation qu'on avait disposé pour lui; au signal donné tous les ouvriers sortent de la foule des spectateurs qu'avait attiré la présence de l'empereur. A peine est-il placé que le vaisseau est lancé: *Quelle nation*, s'écrie-t-il; *elle va d'elle-même !*

vernement

vernement anglais, et qui, d'après le compte de M. Addington, s'élèvent, savoir :

L'artillerie qui, en 1801, n'avait coûté que 2,066,000 liv. sterl., c'est-à-dire, 51,650,000 liv. tournois, a exigé,

	liv. sterl.	liv. tourn.
cette année, une augmentation de dépense de	1,627,000	40,675,000
Nota. Sur cette dépense, 700,000 liv. sterl., ou 17,500,000 liv. tour. ont été employés en achat d'armes.		
La dépense des volontaires qui, en 1801, n'avait coûté que 600,000 liv. st., ou 15,000,000 tournois, a coûté, de plus, en l'an 1804	12,000,000	300,000,000
Les baraques, dont la construction ne s'était portée, en 1801, qu'à 464,000 liv. sterl., c'est-à-dire, 11,600,000 liv. tournois, a excédé, cette année, cette dépense de	1,718.000	42,950,000
Total de la différence de la dépense de l'Angleterre pour ces trois articles, en comparant l'an 1801 à l'an 1804	15,345,000 ou	383,625,000

La France a-t-elle été cette année dans la néces-

	liv. sterl.	liv. tourn.
De l'autre part. ...	15,345,000	ou 383,624,000
sité de se livrer à un excès de dépense aussi exhorbitant? Son armée maintenue sur un pied respectable et l'ayant encore beaucoup augmentée, lui aura coûté, en l'an 12, pour toute nature de dépense, 268 millions de francs, faisant en livres tournois.		271,250,000
Ce qui, en ne comptant que trois articles des dépenses extraordinaires de la guerre en Angleterre pour l'an 1804, établit, à l'avantage de la France, tant sur ses dépenses ordinaires qu'extraordinaires nécessitées par la guerre, une différence de......		112,375,000

Les dépenses des états doivent toujours être relatives aux progrès de leur richesse et aux avantages qu'ils peuvent en retirer; mais lorsqu'elles dépassent les justes bornes, ces dépenses tendent à des pertes à jamais irréparables.

L'Angleterre se trouve dans cette po-

sition ; et j'invoquerai, à l'appui de mon opinion, M. Gentz, page 113 :

« *Les dépenses extraordinaires d'un état, si l'on entend par la guerre et tout ce qu'elle entraîne à sa suite, amènent essentiellement et inévitablement la diminution de la richesse nationale.* Toutes ses dépenses livrent à un usage improductif *une masse de capitaux* qui, sans cela, auraient été employés à la reproduction, et condamnent à une production *stérile* ce qui aurait servi à une consommation *vivifiante.* Il faut les distinguer des dépenses ordinaires d'un gouvernement, qui sont d'un profit réel et indubitable, tandis que les dépenses de la guerre sont liées à tant de malheurs, affectent d'une manière si grande *tous les rapports sociaux, et sont en même-temps d'une étendue si ruineuse*, qu'on ne peut jamais les considérer que comme un *mal pur et sans-mélange.*

« *Sans doute que des motifs légitimes et même sacrés*, LES LOIS DE SA CONSERVATION, des devoirs devant lesquels toute autre considération doit fléchir, *des circonstances qui justifient toute espèce de sacrifices*, peu-

vent souvent commander aux gouvernemens de faire peser sur les peuples la guerre et tous les fléaux qui l'accompagnent. Mais il n'en est pas moins certain, que dans le principe de l'économie politique, *les dépenses inséparables de la guerre* SONT PUREMENT ET ESSENTIELLEMENT NUISIBLES.

» Les besoins d'une campagne consistent dans des vivres pour un grand nombre d'hommes et d'animaux qu'on éloigne de leur séjour ordinaire ; des habillemens qui s'usant plus vîte, demandent à être renouvellés plus souvent ; *des munitions de guerre qui sont irrévocablement perdues ;* les frais énormes qu'exige le déplacement d'une armée nombreuse, les magasins, les hôpitaux, les salaires d'une foule d'employés subalternes. Cette immense consommation a lieu sans que dans le sens rigoureux de l'économie politique, un seul de tous ces hommes et des animaux utiles qui les accompagnent, *ait produit, par son travail, la valeur d'un écu.* Vingt millions employés dans cette circonstance se trouvent donc à la fin de l'année disparus dans toute la force du terme ; car tout ce qui se con-

somme sans que la consommation se reproduise en même-temps, *disparaît véritablement.* Si ces 20 millions avaient été employés à un travail productif quelconque, non-seulement ils reparaîtraient au bout d'un certain espace de temps, mais encore ils auraient créé un excédant considérable, et fourni par conséquent la base d'une consommation et d'une reproduction toute nouvelle.

» *Sans doute que des motifs légitimes*, LA LOI DE SA CONSERVATION *des devoirs*, ainsi qu'on vient de le dire, ces circonstances justifient toutes espèces de sacrifices.

Mais ces motifs existaient-ils, lorsque l'Angleterre nous a déclaré la guerre? L'Europe ne commençait-elle pas à respirer? Tout sur le continent, en Angleterre même, ne prospérait-il pas? Le commerce maritime qui établissait tous les rapports et échanges de nation à nation, n'avait-il pas lieu? » L'Angleterre, si nos troubles lui ont été avantageux (ce que je ne pense pas), ne jouissait-elle pas des avantages que les conjonctures ont procuré à ses habitans? (M. Gentz, page 63.) » Ces avantages ne

lui restaient-ils pas? Voulions-nous les lui enlever? Ne nous bornions-nous pas à chercher à réparer dix ans de malheurs par des bénéfices à venir? avantages que nous avons le droit d'espérer de notre territoire, de notre situation géographique, des progrès que nous devons attendre de notre agriculture, de notre commerce, de notre industrie et de leur amélioration? Quels peuvent donc être pour l'Angleterre les résultats de cette guerre? Ses partisans nous l'apprennent: « *en affectant d'une manière si grande tous les rapports sociaux, elle amène essentiellement et inévitablement la diminution de sa richesse nationale.* »

La guerre et ses dépenses sont sans doute comme chez les autres nations, préjudiciables à la France; mais cette puissance n'est pas pour cela ni ne peut jamais être « dans la décadence profonde où la place M. Gentz, fol. 65 »: c'est ce que j'entreprends d'établir dans cette discussion. La France, dans cette lutte, se trouve dans la position supposée par M. Gentz SUR LES LOIS DE LA CONSERVATION; j'ajouterai que *lorsque par des hostilités non méritées on annulle tous*

les traités ; qu'on cherche à anéantir le commerce maritime d'une nation, qu'on donne des forces aux révoltés de St.-Domingue pour les rendre indépendans et les séparer de la métropole; lorsque l'on fomente des troubles intérieurs et qu'on ne les désavoue pas « des motifs si légitimes et si sacrés, LA LOI DE SA CONSERVATION, *ces devoirs devant lesquels toute autre considération doit fléchir* » ces circonstances, dis-je, d'après M. Gentz, justifient toutes espèces de sacrifices; et il s'en faut de beaucoup que ceux que nous faisons égalent les dépenses auxquelles l'Angleterre a été forcée de se livrer cette année, ainsi que je crois l'avoir démontré.

CHAPITRE IV.

Dépenses de l'intérieur.

Le surplus des dépenses coûte à l'Angleterre 145,250,000 liv., c'est-à-dire, 37,756,812 liv. de moins que toutes les autres natures de dépenses de la France; mais si

on veut considérer l'étendue et la fertilité de notre territoire ; si on veut mettre en comparaison notre population de 30 millions d'habitans avec les 10 millions qui composent la population de l'Angleterre et de l'Écosse, les dépenses de cette nation ne sont-elles pas infiniment au-dessus de 183,006,812 liv. que nous dépensons dans notre intérieur? Une partie de ces dépenses sont si importantes en Angleterre, elles tendent tant à la prospérité du commerce et de l'industrie, que son gouvernement se donnera bien de garde de les rayer ; il saura même les augmenter s'il est nécessaire, et c'est un exemple que peut-être nous n'avons jamais imité, parce que des dépenses plus urgentes exigeaient une autre destination des fonds que nous aurions pu y employer, ou peut-être, dans d'autres temps, par une économie mal entendue, n'a-t-on pas voulu comprendre en ligne de compte des dépenses de cette nature.

CHAPITRE V.

Dette publique.

L'INTÉRÊT de la dette publique, dont le ministre anglais ne s'est pas occupé, s'élève à 427,956,812 livres de plus que l'intérêt de celle de la France.

Notre dette, en rente constituée, s'élève à 46,182,740 fr., et en rente viagère, à 20,076,821 fr.; en y ajoutant 4,894,205 liv. des fonds extraordinaires, nous compléterons les 71,153,766 francs portés au compte du ministre des finances; la dette viagère s'éteint insensiblement sans exiger d'autres dépenses que celle du paiement des arrérages.

On pourra m'opposer que la mesure adoptée en France a été la cause de la diminution de cette nature de dépense. Mais notre dette publique fut-elle la même qu'au moment de la révolution, elle ne s'éleverait jamais, d'après le compte de M. Necker à l'assemblée constituante, tant en rentes perpétuelles, viagères, intérêts

*

d'effets publics et de diverses créances, engagemens dus au clergé, gages représentant l'intérêt des offices, intérêts et frais d'anticipation qu'à 239,341,000 liv., c'est-à-dire, à 260,659,000 liv. de moins que l'intérêt de la dette actuelle de l'Angleterre.

Si, par des mesures que je n'ai jamais approuvées et que je combattis autant qu'il fût en mon pouvoir, on a réduit le capital, et par conséquent l'intérêt de la dette publique de la France, la mesure de la réduction de l'intérêt de la dette en Angleterre sans toucher au capital, n'a-t-elle pas réduit sa dépense de ce côté? Et à quelle somme l'intérêt de sa dette ne s'éleverait-il pas dans ce moment, si cette puissance n'avait pas adopté ce parti? (1)

Le bon système d'amortissement de la dette, perfectionné depuis long-temps en Angleterre, est préférable à des emprunts à terme ou à rente viagère, qui étaient

(1) A la fin de cet écrit, et en parlant des ressources que peuvent se procurer facilement les nations pour acquitter leurs dépenses ordinaires et extraordinaires, je discuterai l'opinion de M. Gentz sur les dettes publiques.

autrefois les moyens adoptés en France pour se faire des ressources extraordinaires.

L'Angleterre dépense annuellement, tant pour l'amortissement de son ancienne que nouvelle dette, 4,294,043 livres sterlings, c'est-à-dire, 107,353,075 livres tournois. Cette opération lui présage une libération que les calculateurs de cette nation estiment pouvoir avoir lieu dans cinquante années.

Ce même système est introduit en France. Outre les fonds des cautionnemens, l'intérêt de la dette éteinte et le produit des bois des communes excédant leurs besoins, dont on leur paie un intérêt, le gouvernement donne annuellement à la caisse d'amortissement, en exécution de la loi du 11 floréal an 10, une somme de 10 millions. Cette opération nous présage aussi une extinction insensible de la dette, sans que nous ayons annuellement des sommes trop considérables à payer ni à imposer, tandis qu'en Angleterre on sera dans la nécessité indispensable de prélever sur le peuple, pour cet amortissement, pendant plusieurs années consécutives, une somme considérable qui excède la moitié de notre contribution foncière.

CHAPITRE VI.

Dépenses des pauvres.

La dépense des pauvres, d'après M. Gentz, dont l'ouvrage est écrit avec une évidente partialité en faveur de l'Angleterre, et au préjudice de la France, s'élève à 5,000,000 sterl., c'est-à-dire, à 125,000,000 tournois.

La portion des octrois destinée aux hospices ou aux secours à domicile, que j'ai évaluée dans le tableau à un maximum de 20,000,000, pourrait être considérée en France comme balançant cette dépense. Ce produit est infiniment au-dessous de la taxe exigée pour cet objet en Angleterre, quoique notre population soit deux fois plus considérable que celle de la Grande-Bretagne et que notre territoire soit bien plus étendu.

D'après le dernier compte rendu au parlement, cette dépense s'élève à 5,246,506 liv. sterl., 131,162,650 liv. tournois, c'est-à-dire, 6,162,650 de plus que la somme portée par M. Gentz. Quelque bon emploi qu'on donne à cette somme, d'après les

détails qu'on nous en a transmis, il n'en est pas moins vrai que cette dépense est effrayante ; et si d'après notre population nous étions obligés d'imposer pour nos pauvres, comme en Angleterre, une pareille taxe, elle s'éleverait à 393,487,950 liv. tournois, c'est-à-dire, à une somme plus considérable que les contributions foncière, mobiliaire, personnelle, portes et fenêtres, patentes, centimes additionnels, et centimes pour les frais de la guerre.

Malgré notre révolution et les malheurs qui en ont été inséparables, nous n'avons pas à beaucoup près, comparativement à notre population, une quantité aussi considérable de pauvres qu'en Angleterre.

Nos grandes villes sont les lieux renfermant le plus d'individus qui aient besoin des secours publics. Il y a très-peu de pauvres dans les campagnes, comparativement à l'Angleterre, et le gouvernement français adoptera toutes sortes de moyens pour les diminuer dans les villes et les campagnes. Dans tous les cas, d'après la population, il n'aura jamais besoin de faire pour cet objet les mêmes sacrifices que la Grande-

Bretagne. Lorsque l'industrie sera dans la plus grande activité, ce seul moyen ne suffira-t-il pas pour détruire beaucoup de pauvres dont partie, peut-être, n'est dans la misère que par la seule cessation des travaux.

C'est après avoir prouvé cet excès de dépenses énormes, supportées par dix millions d'habitans, dans le détail desquelles j'ai cru devoir entrer que le ministre anglais termine son compte en disant : « qu'il ne lui reste plus qu'à féliciter la chambre et la nation sur cet aspect favorable de la situation des finances, et qu'il ne doutait pas que l'Angleterre ne fût en mesure de soutenir, *seule*, la guerre contre la France, aussi long-temps que l'esprit de domination, l'ambition immodérée, et l'animosité implacable de l'ennemi la rendrait nécessaire. »

Mais dans cette lutte, quel est le gouvernement *qui a donné le plus de preuves d'esprit de domination, d'ambition immodérée et d'animosité implacable* ? Quel est celui qui s'oppose à la jouissance d'un don de la nature qui appartient à toutes les nations ? N'est-ce pas le gouvernement an-

glais? et ne devons-nous pas, comme sous les trois derniers règnes, chercher à recréer notre marine, reprendre l'attitude qui appartient à notre position géographique, à l'étendue de nos côtes, aux productions de nos Colonies; ne devons nous pas rétablir une marine que réclament l'agriculture, l'industrie, le commerce et l'honneur d'un grand peuple.

CHAPITRE VII.

Ressources de l'Angleterre.

J'examinerai actuellement qu'elles sont les ressources de l'Angleterre pour supporter la dépense portée au compte de M. Addington; je me servirai de l'ouvrage de M. Gentz, imprimé en 1800, comme étant celui qui a donné les évaluations les plus favorables, et qui sont les mêmes que celles de M. Pitt.

Je me garantirai principalement de l'esprit de partialité qui caractérise cet ouvrage au trop grand avantage de l'Angleterre, et au trop grand préjudice de la France. Le

gouvernement anglais s'est empressé de le faire traduire de l'allemand en anglais, et ensuite dans notre langue pour nous montrer du côté le moins favorable, et établir la supériorité qu'il entend s'arroger sur nous. Conservant ce même caractère d'impartialité, je saurai faire l'éloge des institutions anglaises en ce qu'elles ont de louable, surtout quand il s'agit de la protection et des encouragemens accordés à tout ce qui peut enrichir la nation.

Les revenus de l'Angleterre et de l'Ecosse consistent,

	Liv. sterl.	Liv. tourn.
1°. Dans les revenus des propriétaires, les profits des fermiers, dîmes, etc. M. Gentz, pag. 82 (1) . .	85,000,000	2,125,000,000
Main-d'œuvre agricole	30,000,000	750,000,000
Revenus des pêches, forêts et mines	5,000,000	125,000,000
Total	120,000,000	3,000,000,000

(1) Dans ces 85 millions sterlings, sont compris les produits des locations des maisons, les rentes sur l'état ou sur divers débiteurs. Mais le revenu, proprement dit territorial, de l'Angleterre et de l'Ecosse, peut être évalué, d'après M. Gentz, en y comprenant les bénéfices des fermiers à . . . . .

	Liv. sterl.	Liv. tourn.
bénéfices des fermiers à		1,500,000,000
Les rentes sur l'état ou sur divers débiteurs, et la location des maisons, s'éleveront donc à . . .		625,000,000
Somme égale énoncée ci-dessus...		2,125,000,000

Produit

		Liv. sterl.	Liv. tourn.
Ci-contre		120,000,000	3,000,000,000
Produit de l'Industrie manufacturière et commerciale.			
2°. Commerce intérieur		28,000,000	700,000,000
Commerce extérieur		12,000,000	300,000,000
Salaires des ouvriers		30,000,000	750,000,000
3°. Revenus des possessions dans les deux Indes		5,000,000	125,000,000
Excédant présumé sur les diverses parties ci-dessus énoncées . .		5,000,000	125,000,000
Évaluation des produits de toute nature, d'après M. Gentz, pag. 83.		200,000,000	
Faisant, en livres tournois. . . .			5,000,000,000
La dépense de l'Angleterre s'est élevée, en l'an 1804, à	65,995,000		
Les revenus de l'Irlande n'étant pas compris dans les produits ci-dessus énoncés, il convient de déduire la dépense relative à ce royaume, qui, d'après le compte de M. Addington, s'élève à . .	4,712,652		
Restera pour les dépenses de l'Angleterre et de l'Écosse		61,283,348	1,532,083,700
Les produits de l'Angleterre excèdent donc sa dépense de		138,716,652	3,467,916,300

Impôt de la Grande-Bretagne comparé à celui de la France en temps de guerre et en temps de paix.

Si nous voulons actuellement fixer notre attention sur la somme de l'impôt supporté par le peuple anglais, nous verrons que ses taxes permanentes et temporaires s'élèvent au

moins, d'après M. Gentz, pag. 93 et 94, à.		37,089,000	
J'y ajouterai la taxe pour les pauvres (1) . .		5,000,000	
		42,089,000	1,117,225,000
Ne déduisant des	571,000,000		
formant les recettes effectives de la France, y compris 20 millions pour les hospices et les secours à domicile provenant des octrois, que les sommes concernant les forêts, usines, etc. et ne les portant qu'à un *maximum* de. . .	36,000,000		
Restera	535,000,000		
faisant, en livres tournois (2).			541,437,500
Différence en moins des contributions de la France comparées à celles de l'Angleterre.			635,787,500

(1) On a vu dans la discussion de cet article, page 28, que cette taxe s'élève à 6,162,650 liv. de plus, d'après le compte rendu au parlement.

(2) Sur cette somme, on pourrait en distraire beaucoup

Supposons enfin l'Angleterre dans la position la plus favorable, c'est à-dire, en temps de paix, et nous verrons M. Gentz, pag. 95, établir que, même dans cette position, ses taxes s'éleveront,

	Liv. sterl.	Liv. tourn.
sans y comprendre celles de l'Irlande, à	24,718,000	
J'y ajouterai celles des pauvres	5,000,000	
	29,718,000	742,950,000
Supposons encore que, même en temps de paix, la France veuille se maintenir dans la même perception de l'impôt que dans ce moment, pour destiner les économies de la guerre en objets d'utilité publique, l'impôt, en y comprenant la somme prélevée sur les octrois pour les pauvres, s'élevera à		541,437,500
Différence au profit de la France.		201,512,500

d'objets qui, précisément, ne proviennent pas de l'impôt; mais comme je n'ai fait aucune distraction de ces mêmes objets dans les recettes de l'Angleterre, je confondrai toutes les recettes de la France dans l'impôt; je n'en distrairai que le produit territorial public. Je porterai toujours dans cette discussion la position de la France au *maximum* de sa dépense et de ses impôts, et au *minimum* de ses produits, tandis que je suivrai strictement les données de l'auteur allemand sur les dépenses, les recettes et la nature des richesses de l'Angleterre.

Dans ces sommes concernant l'Angleterre ne sont pas comprises les ressources extraordinaires que cette puissance aura à se procurer annuellement pour acquitter ses dépenses, qui, à cause de l'intérêt de sa dette, s'éleveront au-dessus de l'impôt.

En temps de paix, au contraire, en réunissant le produit des bois, des usines, des salines et canaux, appartenant au gouvernement, aux 541,437,500 fr. énoncés au tableau, page 34, la France aura vraisemblablement la somme nécessaire à ses dépenses; mais dans tous les cas, et en supposant encore que ses besoins publics qui sont aujourd'hui de 720 millions restent les mêmes, ils ne pourront jamais s'élever pour la totalité de nos dépenses à la même somme que l'impôt qui sera prélevé en Angleterre en temps de paix. Cet impôt, montant à 742,950,000, sera supporté par dix millions d'habitans, et il se portera par individu à plus de 74 liv. en France, d'après ma supposition; c'est-à-dire, en établissant la dépense en temps de paix à la même somme qu'en temps de guerre, et ne distraiant des 720 millions nécessaires aujourd'hui, que

le revenu des bois, des usines, des canaux, etc., appartenant à l'état, que je ne porterai qu'à un *minimum* de 36 millions, les recettes effectives, par l'impôt direct ou les autres produits s'éleveront à 684 millions ; c'est-à-dire, à 58,950,000 de moins qu'en Angleterre. Nos contributions seront supportées par trente millions d'habitans, ce qui représentera par individu une somme de 22 l. 15 s. 6 d. et quelques fractions, c'est-à-dire, 51 l. 4 s. 6 d. de moins par tête qu'en Angleterre.

Nous sommes, dans ce moment, bien moins surchargés de contributions que l'Angleterre, malgré les dépenses extraordinaires qu'elle nous nécessite; nous avons donc la perspective flatteuse de nous maintenir dans un état que notre rivale, en la supposant dans la position la plus favorable, je veux dire en temps de paix, ne saura jamais atteindre. La France n'a-t-elle pas encore l'heureuse perspective de voir diminuer annuellement ses charges (1), tan-

(1) La contribution foncière s'élevait en l'an 11 à 220,200,000 francs; en l'an 12, elle a été portée à

dis que l'Angleterre sera dans la nécessité la plus absolue de maintenir les siennes pendant plus de cinquante années, puisque ce ne peut être qu'à cette époque, en la supposant, d'après ses partisans, dans la position la plus avantageuse, qu'elle aura amorti sa dette ; et dans cet intervalle, ainsi que je l'ai déjà dit, elle sera obligée de recourir annuellement à des recettes extraordinaires.

CHAPITRE VIII.

Observation sur chaque nature des produits des deux nations.

Je reprends chaque article des produits de l'Angleterre, ainsi que je l'ai fait pour

---

210,000,000 fr., ce qui a fait éprouver une diminution de 10,200,000 fr. ; en l'an 13, nous voyons figurer cette même nature d'impôt pour 206,908,000 fr. Ces taxes établissent, en principal, au profit des contribuables, dans l'espace de trois années, une différence de l'an 11 à l'an 13, de 13,292,000 fr. L'Angleterre, dans cet intervalle, a-t-elle pu réduire ses charges publiques d'une seule obole? Ne les a-t-elle pas au contraire augmentées?

ses dépenses publiques, et autant qu'il sera en mon pouvoir, je les comparerai avec les ressources de la France.

La position de l'Angleterre, son peu d'étendue, sa population de dix millions d'habitans, enfin une infinité de causes ont facilité aux administrateurs de ce pays les moyens d'avoir les notions les plus positives possibles sur la somme des produits territoriaux, industriels et commerciaux.

Une opération aussi importante n'est pas encore portée parmi nous au point où nous devrions le désirer. Lorsque les travaux commencés par les ministres de l'intérieur et des finances seront terminés, nous aurons des notions peut-être plus positives que celles de l'Angleterre, sur les forces de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce. Mais quelques soins qu'on se donne, il est impossible d'atteindre le vrai résultat ; toujours ces données seront très-problématiques. Tâchons d'étayer notre opinion sur les ressources territoriales de la France, des raisonnemens les plus convaincans pour détruire la mauvaise impression qu'on a dû concevoir chez les autres nations, des cal-

culs peut-être trop irréfléchis de plusieurs Français qui ont écrit sur cette matière très-importante, et que les publicistes étrangers se sont empressés de saisir parce qu'ils nous sont défavorables; je crois que les Français qui ont écrit sur cette partie, se sont trop éloignés de la vérité au trop grand préjudice de la France.

« Les opinions des écrivains français, dit M. Gentz, qui ont traité de l'économie publique de leur pays, sont si opposés les uns aux autres qu'il est très-difficile de se faire une idée juste et précise de l'étendue des revenus territoriaux de la France. Ces auteurs diffèrent tellement entr'eux, que quelques-uns font monter la rente territoriale plus haut que d'autres ne portent le produit total des terres. Cependant aucun de ceux qui ne sont pas partis des suppositions tout-à-fait gratuites, ou d'idées trop extravagantes, n'a osé porter le produit total au-dessus de 2 milliards 500 millions de livres (1); et de

(1) « Telle est, par exemple, l'évaluation adoptée par Cassaux, qui, en sa qualité de physiocrate, ne peut guères être soupçonné d'avoir voulu rabaisser la richesse territoriale. »

toutes les évaluations de la rente territoriale, la plus vraisemblable est celle qui la fait monter à 1100 millions (1). Comme par plusieurs raisons, la proportion du produit total des terres avec les revenus des propriétaires dans lesquels la plupart des auteurs français comprennent ceux du fermier, a toujours été beaucoup plus grande en France qu'en Angleterre, les deux sommes s'accordent assez bien.

» Si donc le *revenu de la France* était encore ce qu'il était avant la révolution, *le produit total du sol de l'Angleterre* (car il ne s'agit pas ici de l'Irlande ni même de l'Ecosse) *serait égal au produit du sol de la France* ; et si l'on considère que, malgré le peu de précision qu'ont mis dans leurs calculs les auteurs français qui ont écrit sur ces matières, il est très-vraisemblable qu'ils entendent par produit net, ce qu'on comprend en Angleterre sous les deux articles

(1) « C'est celle qu'a adopté récemment Arnould » dans un rapport fait au conseil des Cinq-Cents, » dans la séance du 12 septembre 1798. Forbonnais » s'arrêta à 800 millions, le célèbre Lavoisier à 1200 » millions. »

de rente territoriale et revenu du fermier (1), on trouvera qu'en évaluant seulement à 44 millions de livres sterlings (1 milliard 100 millions tournois), les revenus du propriétaire et du fermier en Angleterre, il y a, par rapport à ces revenus comme par rapport au produit total, *égalité entière entre les deux pays*. M. Gentz, pages 46, 47 et 48.

« Mais comme le produit territorial de l'Angleterre est à-peu-près le même que celui de la France avant la révolution, celle-ci, considérée sous ce point de vue, se trouve quatre fois moins riche que l'Angleterre.

« Et quel ne sera pas maintenant le résultat de cette comparaison, si l'on fait entrer en ligne de compte *la prodigieuse diminution* de la richesse territoriale de la France pendant

---

(1) M. Gentz se trompe, ou entend en France par produit net, ce qui entre dans la poche du propriétaire, indépendamment du bénéfice du fermier et du prix de la main-d'œuvre agricole. Or, comme ces trois parties, ainsi qu'on le verra dans cette discussion, sont, même d'après M. Gentz, égales en produit, il en résultera que les 1100 millions énoncés page 41, ou les 650 millions aussi énoncés page 43, d'après M. Arnould, représentent un produit territorial de trois fois 1100 millions ou de trois fois 650 millions, et non pas seulement du capital de ces sommes.

la révolution ? Quelqu'envie qu'eussent plusieurs écrivains de douter de cette diminution, elle est pourtant indubitable sous tous les rapports. Arnould déclara positivement, dans un rapport fait au conseil des Cinq-Cents, le 12 septembre 1798, *que le produit net des terres ne montait plus qu'à 650 millions de livres*, et il en développa les causes. M. Divernois a prouvé, par des raisonnemens, qu'il ne serait pas facile de détruire, que l'ancien revenu territorial de la France était réduit à la moitié. Quel ne doit donc pas être aujourd'hui l'avantage comparatif de la nation anglaise par rapport aux trois points si essentiels dans un parallèle de cette nature, à la masse des productions annuellement consommables *au pouvoir d'augmenter le capital national* par l'excédant annuel de *cette masse de productions sur la consommation réelle*, enfin à la facilité d'employer une partie de cet excédant à faire face aux besoins publics ! Quelle supériorité le gouvernement de cette nation ne doit-il pas avoir à tous les différens égards sur celui de la France, et quelle leçon pour ceux qui s'imaginent qu'il suffit

d'une carte géographique et de quelques états de population, pour pouvoir déterminer au juste la puissance relative d'un pays. M. Gentz, *pages* 50, 51 *et* 52. »

J'ai cru devoir copier littéralement les mêmes expressions de M. Gentz, pour prouver l'extrême partialité qu'il a mis dans son ouvrage. Cassaux, qu'il *traite de physiocrate*, parce que ses données sont au-dessus de tous les auteurs français qui ont écrit sur cette matière, Cassaux est celui qui s'est le plus rapproché de la vérité, en évaluant à 2 milliards 500 millions le produit net de l'ancienne France; et c'est ce que je vais m'efforcer de démontrer.

Si les données de M. Gentz étaient fondées, le hasard l'aurait heureusement servi dans cette circonstance. L'Angleterre seule, d'après lui, produit 44 millions sterlings ou 1,100,000,000 de liv., ainsi qu'on vient de le voir page 42.

Un auteur, cité par M. Gentz, dont il n'a pas connu l'intention, ainsi que je l'établirai dans un moment, a porté le revenu territorial de l'ancienne France à 1,100,000,000, ce qui établit « égalité entière entre les deux

pays », ainsi que l'énonce M. Gentz, dont j'ai rapporté les mêmes expressions au commencement de la page 42 (1).

D'après de telles données, il n'est pas surprenant que M. Gentz trouve *l'Angleterre quatre fois plus riche en productions territoriales que ne l'était la France avant la révolution, et que quelques états de population, ainsi qu'une grande étendue de territoire ne déterminent pas LA PUISSANCE RELATIVE D'UN PAYS.*

Si, parmi les auteurs cités par M. Gentz, il en est qui n'aient eu d'autre intention que de déprécier la France, il en est d'autres dont il n'a pas connu la vraie intention: M. Arnould est de ce nombre. Si M. Gentz eût pris la peine de lire attentivement le discours de ce législateur au conseil des Anciens, et non ainsi qu'il le dit au conseil des Cinq-Cents, dans lequel il développait les motifs de son opinion, il n'aurait pas fait à cet utile et estimable citoyen un

(1) Je reviendrai sur ces calculs lorsque je parlerai du prix de la journée agricole des deux nations, et j'établirai alors qu'elle peut être la valeur territoriale de la France.

reproche aussi mal fondé, qu'il attribue à un de nos représentans les plus instruits, qu'on voit depuis plus de trente ans dans l'administration des finances et dans celle du commerce, occupé de la prospérité et de la gloire de son pays, une opinion de cette nature attribuée, dis-je, à un tel citoyen, a dû faire la plus grande impression en Allemagne, en Angleterre et même en France auprès des personnes qui ne sont pas les partisans de cette nation, surtout de la manière dont la présente M. Gentz, qui paraît basée sur la vraisemblance. M. Gentz trouvait d'autant plus utile, dans son ouvrage dépréciateur de la France, de se servir de l'autorité de M. Arnould, auteur de la *Balance du commerce*, ouvrage traduit du français en allemand, qu'il accréditait auprès des personnes instruites des nations étrangères le système qu'il voulait faire valoir à l'avantage de l'Angleterre au trop grand préjudice de la France. Mais il fallait au moins citer exactement les autorités, et M. Gentz n'aurait pas fait une si lourde faute, s'il eût réellement bien médité l'ouvrage de M. Arnould. Je mets

au rang de mon devoir de rectifier son erreur par l'histoire des faits.

Quelle était, à l'époque citée par M. Gentz, notre position? M. Arnould nous la dépeignit : je ne saurais mieux la retracer qu'en me servant de ses mêmes expressions.

« Les propriétés territoriales étaient, pour ainsi dire, volatilisées, au moyen du prestige du papier-monnaie; les biens fonciers étaient dévorés, faute de ressources pécuniaires, par le besoin extrême du moment, par une suite des erreurs du passé, par l'imprévoyance de l'avenir, et surtout par l'absence de tout système national économique. L'agonie du *papier-assignat* et sa résurrection en monnaie *mandat* (1) portèrent au dernier degré la privation de tout moyen efficace pour améliorer les ré-

(1) A cette époque on exaltait beaucoup ce changement de papier ; c'était la plus heureuse conception et la plus belle opération financière qui pût être conçue! en effet, on donnait un carré de papier pour plusieurs autres carrés, etc.; mais nous prédîmes. — Ce qui arriva ; et on finit par nous dire, vous avez eu raison, nous ne l'aurions cependant jamais cru.

coltes annuelles, puisque les propriétaires n'auraient pu trouver le montant de leurs avances dans le débit de leurs denrées.

» Ce système du moment fut cependant favorable dans certains endroits, spécialement pour ce qui concernait la multiplication des bestiaux (1), dont on n'en réalisait pas le produit pour en appliquer l'argent à tout autre genre de reproduction. »

Après ces considérations importantes, qui n'étaient que celles des circonstances où se trouvait la France, résultats funestes de tout ce qui les avait précédé,

(1) L'avilité du prix des denrées était cause que le cultivateur préférait les garder ou les faire manger aux bestiaux, que de les porter au marché. On se ferait difficilement une idée de la quantité de l'objet de première nécessité qui a été consommé pendant la révolution dans les différentes fermes.

A cette époque les habitans des grandes cités mouraient de faim et on ne pouvait leur attribuer qu'une faible ration de pain, que des mères de famille, justement inquiètes pour la subsistance de leurs enfans, attendaient depuis onze heures du soir à la porte du boulanger jusqu'au moment de la distribution du lendemain. Que ne pourrais-je pas dire sur cette partie d'après tout ce que nous avons vu se passer, tout ce que nous avons fait, et peut-être les malheurs que nous avons évités....

M. Arnould

M. Arnould établit d'abord les produits de l'ancienne France.

« Suivant les économistes, *le produit net de la terre* (c'est-à-dire, la part du propriétaire, et non celle du fermier, qu'on a vu que M. Gentz confond, ce qui n'établit qu'un déficit de 1100 millions); *ce produit net*, calculé en argent pour établir la subvention territoriale à l'époque de l'assemblée des notables en 1787, était de. 1,500,000,000

» Suivant le travail de Lavoisier, remis par lui au comité d'imposition de l'assemblée constituante, et qu'il avait basé sur tous les genres de consommation, *ce produit net* en argent était de. . . 1,200,000,000

» Suivant M. Dedelai-d'Agier, dans son rapport à l'assemblée constituante, *ce produit net* en argent, calculé sur les divers genres de cultures, pouvait s'élever, y compris les bestiaux, les laines, les chanvres et les soies, à environ 900,000,000

» Enfin, suivant l'ouvrage *de la Balance du Commerce*, le revenu *net* en argent, calculé d'après les profits et les mouvemens des produits agricoles, de 1,000,000,000

Total de ces quatre estimations . . . 4,400,000,000
Terme moyen 1,100,000,000

Tel était le produit supposé de l'ancienne France, d'après l'estimation des grains de 1769 à 1789. Ils pouvaient être estimés,

suivant M. Lavoisier, à 24 fr. les 240 liv. (1).

Au moment où M. Arnould émit son opinion, par une suite de l'abondance de plusieurs récoltes, par le défaut de circulation et par la prohibition d'exportation, le blé n'excédait pas 18 fr. les 240 liv. dans la très-grande partie des départemens dont la richesse consiste en grains, et qui entrait dans le compte de Lavoisier pour 700 millions, ou les deux tiers dans les 1200 millions établissant le total *du revenu net*.

Il était évident qu'à cette époque, d'après ces prix de 18 et celui de 24 liv. portés par Lavoisier, les propriétaires retiraient de leur blé 175 millions de moins qu'ils n'en avaient eu depuis 1769 jusqu'en 1789, ci 175,000,000

» L'augmentation des frais de culture, que les *économistes convinrent* à la tribune du conseil des anciens être plus élevée d'un cinquième qu'au moment de la révolution, ainsi cette déduction du cinquième pour accroissement de frais et remboursement d'intérêt, d'avances, calculé sur la masse des récoltes, pou-

(1) C'est une erreur : dans cet intervalle le blé éprouva deux variations remarquables. De 1766, 1769 à 1775, le prix commun du blé, à 20 lieues de rayon de Paris, et ce prix détermine presque toujours celui de toute la France, fut de 30 fr. les 240 livres; de 1776 à 1789 il fut de 24 fr. : ce qui annonce que Lavoisier fit son calcul sur les prix les plus médiocres.

Ci-contre	175,000,000
vait s'élever à	220,000,000
» La cessation du commerce étranger fit encore éprouver un déficit de . . .	55,000,000
TOTAL	450,000,000
Cette somme, déduite de celle de 1100 millions à laquelle on évaluait le produit net imposable de l'ancienne France avant la révolution, la réduisait à	650,000,000
Somme égale	1,100,000,000
Produit, d'après M. Arnould, cité par M. Gentz, sans avoir donné la moindre explication	650,000,000

Une autre circonstance menaçait encore l'agriculture, et M. Arnould voulait chercher les moyens de l'en garantir.

Il était dû un arriéré considérable; il s'élevait, d'après son rapport, pour l'an 5, à environ	100,000,000	580,000,000
Pour l'an 6, à environ	200,000,000	
Pour l'an 7, tant en foncière, personnelle et locale, à environ. . . .	280,000,000	
En faisant acquitter dans une seule année une somme aussi énorme, il n'aurait donc resté aux propriétaires territoriaux de la France que		70,000,000
Somme égale.		650,000,000

M. Arnould ne prétendit pas conclure de cet exposé, que les biens territoriaux étaient dans un *dénuement absolu de richesse agricole ;* on savait qu'en général le produit de plusieurs récoltes étaient stagnantes dans un grand nombre de départemens ; mais il voulut *mathématiquement démontrer* que les circonstances extraordinaires, qui accablaient encore la France, tendaient à dépouiller les propriétés foncières de toutes facultés pécuniaires, ce qui aurait entraîné un découragement général. M. Arnould continua le développement de son système dans lequel il voulait prouver que le code hypothécaire procurerait des capitaux à l'agriculture et la mettrait en état de réparer ses malheurs passés.

Il y avait, pour la chose publique, un double avantage de présenter l'état de l'agriculture, dans cette position du moment. Le système des économistes, très-beau en théorie, mais dont la pratique nous a été si préjudiciable, ce système respirait encore et voulait se relever de son agonie. M. Arnould était d'une opinion opposée, il ne voulait établir d'impôt direct sur la terre

que d'après ce qu'il pensait qu'elle devait en supporter; son calcul donnait le dernier coup de massue et attérait le fantôme séduisant en apparence et *exclusif* de l'impôt direct.

Ces développemens, que je puise dans le discours de M. Arnould, en ce moment sous mes yeux, ne sont-ils pas la preuve la plus évidente de la partialité, pour ne rien dire de plus, de M. Gentz, qui savait bien que dans le nombre de ses lecteurs il y en aurait très-peu qui vérifieraient l'exactitude des faits, et entreraient dans les mêmes détails que moi, surtout quand il affirmait que ce discours avait été prononcé aux Cinq-Cents. C'était au reste, ainsi que je l'ai déjà dit, à la tribune des Anciens, que cette opinion avait été développée; et si je relève cette petite erreur, assez indifférente d'ailleurs, c'est pour ne rien laisser à désirer sur les preuves que j'ai promises de la légèreté avec laquelle discute et prononce l'écrivain que je combats.

Pourquoi, d'ailleurs, quand on écrit pour l'histoire, pour ses contemporains, s'écarter d'une manière si révoltante de la vérité, et attaquer sans preuves les données d'un

homme honnête et instruit qui jouit de l'estime publique.

Lorsque M. Arnould a émis son opinion, il n'a eu, suivant son ancien usage, d'autres motifs que ceux d'être utile à sa patrie et de démontrer l'évidence du piége dans lequel on voulait nous entraîner par un entêtement de système mal entendu. M. Arnould enfin voulait faire triompher les seuls principes qui, dans le système de l'impôt, doivent diriger l'opinion des hommes d'état. Il désirait faire adopter d'autres moyens, puisque ceux existans, et qui variaient chaque année, pesaient beaucoup trop sur l'agriculture, s'opposaient ainsi à son amélioration, à l'accroissement de nos richesses territoriales, et retardaient la rentrée de l'impôt, si nécessaire pour acquitter exactement les dépenses publiques. Telle était la pureté des principes de ce publiciste, dans ce moment membre du Tribunat. Pour peu qu'on le fréquente, on voit bien qu'un homme de sa trempe ne dépréciera jamais son pays; c'est une justice qui lui est due à toutes sortes de titres, et que dans cet écrit je me plais à lui rendre d'une manière toute particulière.

CHAPITRE IX.

Observations sur les principes de l'Impôt direct.

Après la révolution de l'Angleterre on y fut aussi embarrassé que nous l'avons été pour asseoir l'impôt. Les uns voulaient, comme parmi nous, qu'il fût établi sur les produits territoriaux, les autres demandaient des impôts indirects et faisaient sentir, comme on chercha à l'établir en France, mais en vain, toutes les difficultés d'une égale répartition de l'impôt direct. On exigea des déclarations, elles furent toutes au-dessous de la vraisemblance; mais, malgré leur inexactitude, on se décida pour une partie de la contribution directe, qu'on rendit à jamais *fixe et immuable*.

Les terres n'étant pas annuellement surchargées en Angleterre, ne courant même jamais ce danger, on ne craignit pas d'y répandre des capitaux, qui étaient mis ainsi à l'abri de tout impôt. Par ce système

tout s'améliora, tout augmenta ; ces produits, ces bénéfices furent si rapides que, quelques années après, on ne s'aperçut pas même de l'inégalité de la répartition faite sur les déclarations.

On se récrie depuis long-temps en France sur l'inégalité de la répartition de l'impôt ; de toutes parts on a fait des réclamations : les unes sont fondées, les autres ne le sont pas, et ce vice remonte beaucoup plus haut qu'on ne le pense.

Dès l'origine, les pays d'état, les administrations provinciales subvenaient à toutes leurs dépenses de l'intérieur par des contributions, et ne donnaient à l'État que la part qu'ils devaient supporter dans les autres dépenses publiques. De-là les départemens formés de ces parties de la France furent très-ménagés. Les pays d'élection, au contraire, qui ne jouissaient pas des avantages de s'administrer eux-mêmes, furent surchargés, parce qu'en apparence on les voyait imposés à une plus forte somme, et qui correspondait à ce qu'ils devaient, pour fournir au gouvernement la quantité néces-

saire aux dépenses publiques et à celles de leur intérieur, telles que les routes ou les embellissemens, etc.

Fallait-il distribuer, dans les divers départemens, la somme de l'impôt territorial qui avait été voté pour toute la France ? Les représentans croyaient qu'il était de leur devoir d'aller plaider au comité des Contributions la cause de leurs départemens : toujours ils les dépréciaient pour apitoyer sur leurs médiocres récoltes; tous, dans cette circonstance, étaient très-pauvres; ils réussissaient à les faire moins imposer, d'après les preuves qu'ils établissaient, ou d'après leur influence, ou d'après leur assiduité à solliciter ce qu'ils réclamaient avec tant de chaleur; en sorte que les départemens, qui n'étaient pas représentés par des hommes aussi énergiques, instruits ou zélés, devenaient les victimes de l'apathie ou de la négligence de leurs mandataires.

La fixation par département étant ensuite établie, les administrateurs en faisaient la distribution, et favorisaient les lieux de leur naissance et ceux où ils avaient des propriétés.

Cet ordre de chose est-il changé? Les conseils généraux sont choisis indistinctement dans les sous-préfectures ; chaque membre prend chaudement le parti de son arrondissement communal pour qu'il soit imposé le moins possible, et il appuie toujours son opinion de la médiocre qualité et quantité des récoltes et de la vileté du prix des terres.

Les conseils d'arrondissement, aussi pris indistinctement dans leur étendue, distribuent l'impôt dans les communes d'une manière presque toujours partiale.

Fallait-il, dans les temps que le 18 brumaire a éloignés, même fait oublier, former des matrices de rôles ? C'était alors que l'arbitraire le plus révoltant se faisait sentir, puisqu'il tenait ou à l'opinion, ou à l'influence, ou à la vengeance.

Les répartiteurs étaient-ils exaltés révolutionnaires ? Leurs terres et celles des hommes de leur parti, quoique très-fertiles, étaient ménagées, celles des autres étaient surchargées.

Les répartiteurs étaient-ils exaltés dans un sens tout opposé ? (car tous avaient leur genre de tort en exaltation) leurs terres

étaient ménagées, quoique donnant par leur qualité les plus forts produits, celles des autres étaient extrêmement imposées par ressentiment, ou par tout autre principe anti-social.

La république était-elle propriétaire ? Y avait-il des particuliers qui possédassent de grandes propriétés, principalement en bois ? alors les opinions se réunissaient, l'esprit de parti n'entrait plus dans la formation des matrices des rôles. La majeure partie de l'impôt, dans ces contrées, était mise, et sur la république et sur ces riches propriétaires.

Enfin, à partir de la capitale, tous ceux qui s'occupaient de la répartition de l'impôt, sans distinction de rang, de places, d'opinions, de fortune, etc. etc., ne voyaient en général que leur vil et sordide intérêt; celui du trésor public, les besoins de l'état pour acquitter exactement les dépenses publiques, lui fournir les moyens de repousser les ennemis et de les forcer à des paix honorables, étaient ce qui les occupait le moins.

D'autres abus règnent dans la perception

de l'impôt ? Des demandes continuelles en diminution sont formées, et presque toujours par les gens les plus aisés ; l'homme de la campagne, le paisible cultivateur, l'utile artisan des villes, au contraire, se bornent à demander un délai, pour qu'on leur facilite le paiement de l'impôt ; mais toujours ils finissent par l'acquitter, satisfaits de voir le bon emploi qu'en fait le gouvernement, puisqu'il répare et améliore tout dans l'intérieur.

Depuis le 18 brumaire le gouvernement a voulu connaître les vices de la répartition de l'impôt dans toutes les parties de la France ; il est entré dans tous les détails et il a pris une grande mesure pour mettre fin, autant qu'il lui sera possible, à tant d'inégalités dans la distribution des charges publiques directes. La sollicitude constante du ministre des finances, qui s'étend sur cet objet d'une manière toute particulière, ses travaux et son attention soutenus, sont les preuves les plus évidentes que nous allons voir un terme à tant d'abus.

Mais de quelle manière qu'on veuille considérer la perception de l'impôt direct, on ne peut se dissimuler que cette partie

a acquis, depuis le 18 brumaire, un degré de perfection étonnant, puisque toutes les contributions sont au courant, que les matrices ont été corrigées autant qu'il a pu être possible; et c'est une justice à rendre à la direction des contributions, que les rôles, pour le recouvrement de l'impôt, sont envoyés dans les arrondissemens dès le premier vendémiaire; que les receveurs-généraux, dès le premier mois, acquittent une partie de leurs obligations qui, versées à la fois au trésor public, donnent les plus grandes facilités pour acquitter les dépenses publiques et faire même, lorsque les circonstances l'exigent, des opérations bien plus avantageuses que s'il fallait attendre après le recouvrement de l'impôt.

Quoique cette position soit extrêmement heureuse, le gouvernement, ainsi que je l'ai dit, cherche toute sorte de moyens pour l'améliorer encore au profit des contribuables; mais ainsi que l'a prononcé à la tribune M. Fabre : « Quelque mode que l'on suive, pour arriver à une bonne répartition, réclamée de toute part avec tant d'instance, on peut espérer

tout au plus d'en approcher jusqu'à un certain point ; il y aura toujours des inégalités provenant, soit d'erreurs dans les arpentemens, soit d'évaluations inexactes, soit de l'influence que l'intérêt personnel ou local aura exercé sur les agens chargés des travaux qui doivent servir de base à la nouvelle répartition, soit enfin d'autres causes physiques et morales qu'il serait trop long d'examiner.

» Nous ne connaissons qu'un moyen efficace, pour corriger ou rendre insensibles les vices d'une répartition inégale, et de faire en même temps prospérer l'agriculture, en lui donnant tous les encouragemens dont elle est susceptible.

» *C'est la fixité et l'immuabilité de la contribution.*

» En effet, le plus grand obstacle à l'amélioration des terres est de voir augmenter la contribution à mesure que les produits augmentent, soit par les engrais, soit par les plantations, ou par la progression du prix des denrées; on travaille alors moins pour soi que pour le fics, et le découragement s'empare des propriétaires. Voulez-vous

attirer des capitaux à l'agriculture ? faites que ces capitaux et ces produits soient exempt de toute espèce d'impôt. Ainsi, par exemple, j'achète un domaine produisant un revenu net de 1,500 fr., payant 300 fr. d'impôt foncier ; j'y emploie en engrais, plantations et clôtures, etc. 30,000 f. de capital, et mon revenu net s'élève par ces améliorations à 3000 fr.; si ma contribution est la même, je ne paie plus que le dixième de mon revenu net au lieu du cinquième.

« Voilà les effets nécessaires de la fixité et de l'immuabilité de la contribution : ils se sont fait sentir dans une proportion bien plus considérable dans un état voisin, où l'on trouve communément des arpens de terre dont la contribution foncière n'était que de 6 fr. lors de la fixation, et dont le produit net est aujourd'hui à plus de 100 fr. Supposons que dans une autre partie de ce même état, un arpent de terre de la même qualité que le précédent ne fût originairement taxé qu'à 3 fr., et que l'un et l'autre produisent aujourd'hui le même revenu net, l'inégalité de la contribution sera insensible, quoique l'un des arpens paie le double de l'autre.

« D'où il résulte évidemment que la fixité et l'immuabilité de la contribution sont les seuls moyens de rendre, avec le temps, insensibles, les vices de la répartition, d'attirer des capitaux à l'agriculture et de la faire prospérer. *Discours de M. Fabre, actuellement président du Tribunat, du 27 ventose an 11.* »

A l'appui de l'opinion de M. Fabre, qui doit être celle de tous les bons esprits qui se sont occupés de l'impôt, à l'appui de cette opinion qui est le résultat que doivent amener quinze années d'expérience, je vais citer des passages de l'ouvrage de M. Gentz.

L'impôt rendu immuable en Angleterre fit verser beaucoup de capitaux sur l'agriculture, qui sont ainsi à l'abri de toutes taxes, et qui l'ont considérablement amélioréе.

« Ce que les Anglais appellent rentes territoriales, c'est-à-dire, le revenu des propriétaires, montait, sous Guillaume III, d'après les calculs de Gregory King, à . . . . 10,000,000 sterl.

« En 1774, elles montaient, suivant Arthur Young,

Young, à	19,000,000 sterl.
» En 1799, selon le calcul de M. Pitt, à	25,000,000
» Les revenus des fermiers montaient au commencement du siècle, suivant Gregory King, à . .	8,374,000
» Ils s'élevaient en 1774, selon Arthur Young, à .	12,495,000
» En 1799, d'après M. Pitt, à	19,000,000
» Les rentes territoriales sont aujourd'hui de . .	25,000,000
» Au commencement du siècle elles étaient de . . .	10,000,000
Excédant. . . .	15,000,000
» Le montant des revenus des fermiers est de . .	19,000,000
» Au commencement du siècle il était de	8,000,000
Excédant. . . .	11,000,000
» Les rentes territoriales en 1799 étaient, d'après M. Pitt, de	25,000,000
En 1774, elles étaient de	19,000,000
Augmentation . .	6,000,000

» Les revenus des fermiers étaient, en 1799, de 19,000,000
» En 1774, ils étaient de 12,495,000

Augmentation de 6,505,000 sterl.

M. Gentz, *pages* 30, 31, 33, 34 et 35.

Sans entrer dans des détails aussi étendus et que je ne saurais que louer, ne pouvons nous pas affirmer positivement que de 1770 à 1789, le prix des baux à ferme avaient considérablement augmenté en France ; que, depuis cette époque l'augmentation a dû éprouver un accroissement remarquable ; la suppression de la dîme a dû, nécessairement, produire ce résultat. J'invoquerai, sur l'augmentation du prix de nos fermes, même avant 1789, le témoignage d'habiles fermiers qui, de père en fils, se livrent depuis long-temps à une profession aussi honorable qu'utile, et qui m'ont offert de m'exhiber leurs livres, si je doutais de leur assertion.

Malgré cette augmentation de produit pour le propriétaire, le fermier fait à peu près les mêmes bénéfices ; le prix du pain a presque toujours été le même pour le consommateur ; tandis que dans ce même in-

tervalle il est démontré que cet objet, de la nécessité la plus absolue, a considérablement augmenté en Angleterre.

D'après des faits aussi positifs, je demande à M. Gentz et à tous les partisans de l'Angleterre, de quel côté est l'avantage.

Ainsi donc notre agriculture n'est pas dans l'état pitoyable de dépérissement dans lequel la suppose M. Gentz, d'après l'opinion du chevalier Divernois. Dans l'ouvrage que M. Gentz daigne citer, on porte à la moitié de l'ancienne population la perte d'hommes et d'enfans que les ravages de la guerre et de la révolution ont fait subir à la France. Cette extravagance, celle de la médiocrité des récoltes, sont une conséquence l'une de l'autre. On a lieu d'être étonné que le chevalier Divernois ait pu être une autorité pour M. Gentz, et on l'est encore plus, que ce dernier écrivain n'ait pas senti qu'en donnant crédit à de telles appréciations, il allait directement contre l'objet principal qu'il paraît avoir eu en vue, en écrivant, celui de propager en Europe une idée exagérée de la richesse anglaise, et de prouver que cette richesse

s'était extrêmement accrue dans le cours de la guerre actuelle. » (*État de la France à la fin de l'an* 8, pages 211 et 212).

Si avant de composer son ouvrage, M. Gentz fût venu faire un voyage en France, *comme il a été à Londres pour prendre des instructions*, que nous aurions mis le même empressement à lui donner, et qui n'auraient point été douteuses, principalement dans celles qui ont des rapports avec nos produits territoriaux et notre population, il se serait ainsi évité le désagrément d'être réfuté, et son ouvrage aurait fixé d'une manière bien plus particulière l'attention des hommes d'état et des hommes instruits de tous les pays. Nous ne verrions pas dans cet écrit, fait d'après des renseignemens aussi positifs, la partialité qui le caractérise; il aurait au contraire établi l'état de la situation respective de deux grandes puissances qui, de tous les temps, ont cherché à rivaliser en gloire, en prospérité, mais qui n'ont pas pris les mêmes moyens pour aboutir à leurs fins.

L'immuabilité de l'impôt territorial en France, sa fixité, nous donneront des résul-

tats bien plus satisfaisans qu'en Angleterre, puisqu'en améliorant l'agriculture, ces mesures de sagesse et de prudence ajouteront à l'excédant de nos besoins, dont on ne saurait disconvenir que nous sommes en possession dans ce moment. Quelle plus belle manufacture à encourager que celle de la culture des terres, elle est indépendante de toutes sortes d'événemens politiques; elle ajoute tous les jours à nos jouissances, elle accroît en même temps la gloire du gouvernement.

Cette fixité, cette immuabilité de l'impôt favorisant l'accroissement de l'agriculture, éviteront les variations annuelles sur la perception de l'impôt, et ces demandes en dégrèvement qu'il faut réimposer l'année d'après et souvent sur des années qui, à cause de l'intempérie des saisons, des grêles, des accidens enfin qui occasionnent une mauvaise récolte, auraient plutôt besoin d'être réduites que surchargées. En fixant l'impôt, les rôles seront toujours les mêmes; dès lors plus de pétitions, plus de perte de temps pour se présenter devant des administrations pour obtenir une diminution; dès lors plus

d'animosité contre les préposés ou les administrateurs qui n'auraient pas cru devoir accéder à des demandes, souvent très-mal fondées; enfin, l'impôt étant très-simple par sa fixité, fera économiser une somme très-considérable, sur les frais que nécessitent dans ce moment ce genre d'administration, et l'inégalité de la répartition, qu'il est presqu'impossible, ainsi que l'a démontré M. Fabre, d'établir de manière à n'exciter aucune réclamation.

Mais viendra-t-on me dire peut-être, « en principe, vous avez raison, il faut fixer et rendre immuable l'impôt direct sur les terres, comme M. Fabre nous reconnaissons les avantages qui nécessairement en résulteront. Mais, en adoptant ce parti, le gouvernement peut-il renoncer à toute augmentation sur l'impôt territorial? c'est ce que nous ne croyons pas.

« L'impôt, continuera-t-on, est assis sur une valeur donnée au grain, et nous prenons la plus médiocre. Avec l'impôt direct, le gouvernement acquite une partie des charges publiques; mais il est des temps, il est des circonstances où le bled de 30 francs

s'élève à 40, 50, 60 francs. Comment fera le gouvernement, qui a besoin d'acheter cette denrée pour la nourriture de ses armées de terre et de mer, pour ses prisons, etc. etc.? Dans cette circonstance il sera obligé, malgré lui-même, d'augmenter l'impôt; et celui qui paie 100 fr., par exemple, en paiera 125, plus ou moins d'après les besoins, mais au fonds la cotité de l'impôt sera toujours la même ».

Personne n'a donné plus souvent que moi des preuves qu'il fallait donner au gouvernement tout ce qui était nécessaire à ses besoins; personne n'a plus souvent que moi répété et imprimé même *que, dans un état, les dépenses publiques ne sont presque rien, quand toutes les classes qui le composent sont dans l'aisance et jouissent d'une grande prospérité.* D'après ces déclarations, je ne saurais être taxé de chercher à me refuser à une augmentation de l'impôt; mais faut-il dans des cas aussi accidentels l'établir sur la terre, ce ne sera jamais mon opinion; le but de tous ceux qui désirent l'immuabilité et la fixité de l'impôt serait par cela seul manqué.

Une cause majeure donne lieu à l'aug-

mentation du prix du bled. Le plus souvent ce sera le manque de récolte, occasionné par des grêles, des sécheresses, par les semences qui n'auront pu être faites qu'avec le mauvais temps, de fréquentes inondations qui auront occasionné des ravages épouvantables, des gelées, des événemens enfin dont les résultats fâcheux doivent se faire ressentir plusieurs années consécutives sur certaines récoltes, tels sont à-peu-près les motifs qui font hausser la denrée de première nécessité.

Dans cette fâcheuse circonstance les cultivateurs sont les premières victimes, puisque la terre ne leur a pas rapporté ce qu'ils devaient attendre de leurs soins et de leurs avances, que même plusieurs n'ont pas récolté les semences, puisqu'ils sont obligés non-seulement de l'acheter pour l'année suivante, mais encore pour nourrir leurs familles. Sont-ils propriétaires de vignobles, d'oliviers? etc., etc., ils n'auront pas, à cause des accidens qui ravagent si souvent ces récoltes, retiré leurs avances ; malgré ces événemens l'impôt aura été payé très exactement, et alors il

est donné en pure perte, puisque la terre n'a rien produit ; ce serait cette circonstance que l'on prendrait, sous le prétexte de l'augmentation du prix du bled dont aurait eu besoin le gouvernement, pour ajouter à l'impôt territorial ? c'est ce que je ne pense pas, et le bon esprit qui préside aux destinées de la France la garantira de ce danger.

Faisons attention à la manière dont se prélève l'impôt direct. Les rôles faits, l'impôt est mis en recouvrement dès le premier vendémiaire, et successivement de mois en mois dans le courant de l'année. Il n'est donc plus temps de pouvoir augmenter l'impôt cette année, si le bled vient à renchérir. D'ailleurs on se livrerait à un travail immense et très-dispendieux, si dans cette circonstance on voulait ajouter à l'impôt direct. Ce ne serait donc que sur l'année prochaine qu'on pourrait prélever cette somme pour remplacer le déficit que le gouvernement aurait éprouvé l'année précédente, puisqu'à cause de la cherté du grain, il n'aurait pas pu, avec la même somme, faire la dépense qu'il avait présumé pouvoir acquitter

quand il a fait asseoir l'impôt. Mais cette année où on fera ce prélèvement pour réparer ce déficit, la récolte sera, par exemple, très-abondante, le gouvernement pourra facilement acquitter sa dépense courante de l'année; le cultivateur qui aura éprouvé l'année précédente des pertes fâcheuses en sera dédommagé, il pourra acquitter sans gêne *son impôt établi d'une manière immuable;* son aisance lui donnera des moyens de se donner des jouissances qui vivifieront diverses branches de l'industrie; il fera, sur son bien, des améliorations importantes. Voilà la seule satisfaction que puisse éprouver la chose publique; mais jamais nous ne devons compter sur une augmentation de l'impôt direct.

« Mais comment suppléer à ce déficit de recette? vient-on me dire, encore, car de votre aveu il faut donner au gouvernement tout ce qui est nécessaire pour acquitter ses dépenses. »

C'est dans ces momens toujours pénibles pour ceux qui gouvernent, puisqu'ils sont dans l'indispensable nécessité de faire ajouter aux charges publiques; c'est dans ces

momens que l'impôt indirect montre toute la bonté de son système. Il doit être augmenté par des décimes additionnels, de la somme que représente ce déficit momantané. Cette opération est l'affaire d'un moment ; dans cette fâcheuse circonstance une loi est bientôt proposée et rendue, et son exécution est extrêmement facile, puisqu'il ne s'agit que d'un ordre à donner à tous les préposés de cette nature de contribution. Il n'y a point de rôles, point d'entraves ; les terres qui auront éprouvé des malheurs ne seront pas surchargées, et la campagne bénira cette attentive prévoyance du gouvernement. La perception, par l'impôt indirect, commence du moment même du besoin, elle finit dès l'instant qu'il ne se fait plus sentir ; comme elle est insensible et de tous les jours, qu'elle se porte sur une infinité de parties, on l'acquitte sans s'en apercevoir ; » enfin tout impôt dont la perception de- » vient plus difficile, doit être diminué ; et » tout impôt dont la perception devient » plus aisée, peut être augmenté sans incon- » vénient ». (*État de la France à la fin de l'an 8*, p. 220). C'est d'après de tels principes

qu'il faut agir lorsque des circonstances toujours malheureuses auront exigé une augmentation de dépenses momentanées.

Si jamais les besoins publics nécessitaient une augmentation sur l'impôt territorial, ce ne devrait jamais être pour suppléer à des événemens tels que ceux dans les détails desquels je viens d'entrer; il faut réserver cette mesure pour des circonstances plus impérieuses, je me propose d'en dire deux mots lorsque je parlerai des dettes des États.

Il est donc du plus grand intérêt pour la chose publique de rendre l'impôt *fixe et immuable*, ainsi que M. Fabre l'a déclaré à la tribune. Je n'ai pas l'orgueil de chercher à fortifier son opinion de la mienne; elle n'a besoin d'aucun appui; lorsque je la mets en avant, c'est un hommage que je me plais à rendre au mode qu'il a proposé; c'est le moyen le plus assuré pour voir fleurir l'agriculture et toutes les branches de richesses qui en sont inséparables.

Aujourd'hui que les plus zélés partisans des impôts directs sont revenus de leurs erreurs, aujourd'hui qu'on fixera définitivement la somme des contributions que doit

supporter la terre, aujourd'hui que les seuls et bons systèmes d'impôts vont être établis, il n'y a aucun inconvénient de présenter la France du côté de ses productions territoriales sous l'aspect favorable qui lui appartient, et qu'aucune puissance ne saurait lui ravir.

CHAPITRE X.

Discussion sur la nature des produits territoriaux des deux nations.

SANS y comprendre la main-d'œuvre agricole, M. Gentz évalue « les revenus territoriaux proprement dits, y compris les bénéfices des fermiers et les rentes des propriétaires, même la location des maisons de l'Angleterre et de l'Écosse, et n'y comprenant pas les semences ni les engrais, à 85 millions sterlings ». (*Page* 82.) Ce qui fait en livres tournois 2 milliards 125 millions; et ensuite dans la discussion, ainsi que je crois devoir le répéter, il évalue le seul produit de l'Angleterre à 1100 millions. En comparant ces données à celles de M. Gentz, et celles des auteurs invoqués par lui, qui établissent les produits territoriaux de l'ancienne France aussi à 1100 millions, les produits territoriaux de l'Angleterre seraient égaux à ceux de la France. Ces assertions sont trop importantes pour que même,

dans la crainte de me répéter, je ne doive pas les discuter.

Les pâturages, en Angleterre, sont très-multipliés et très-soignés; ils donnent aux fermiers le moyen d'élever une quantité considérable de bestiaux de toute espèce, cette portion de l'industrie agricole anglaise est immense, et elle est portée très-loin; c'est même la partie importante qui fait fleurir son agriculture et qui lui produit des bénéfices assurés; peut-être même sont ils plus considérables dans cette contrée que si le cultivateur se bornait à ne faire rapporter à sa terre que des bleds ou autres substances végétales.

Mais voici l'avantage qui résultera pour la France, de l'amélioration de son agriculture, de la facilité des transports tant par terre que par eau auquel on travaille sans cesse. C'est qu'avec un pays aussi fertile et aussi étendu que celui de la France, *et que M. Gentz, ainsi qu'on l'a vu page 43 et 44, regarde comme très-peu de chose*, nous pourrons cultiver nos terres de manière à leur faire rapporter plus de grains que dans ce moment, pour, de l'excédant,

en alimenter l'étranger, ou peut-être pour en faire un emploi plus utile et plus satisfaisant pour nous, en engageant les parties de la France qui, par leur vice de culture, sont mal nourries, à manger du pain de bled.

Par l'amélioration de l'agrieulture, qui naîtra de l'aisance des cultivateurs, et de l'intérêt qu'auront les propriétaires à y répandre des capitaux, nous améliorerons les autres produits du sol qui sont immenses, et qui, ainsi que les grains, donnent lieu au commerce extérieur; et outre tous les avantages qui résulteraient de ce commerce, auquel nous ne renoncerions pas, nous pourrions élever dans la plus grande partie de nos campagnes, dans même celles que nous croyons ne pouvoir jamais être que d'un médiocre rapport, parce que jamais nous ne nous sommes occupés des moyens à les forcer de nous donner des produits, nous pourrions, dis-je, élever *la quantité de bestiaux dans tous les genres*, et dans toutes les espèces que nous le désirerions. Arthur Younk, cité par M. Gentz, nous a démontré que lorsque la France le voudrait,

voudrait, elle pourrait multiplier ce genre d'industrie agricole, et puisqu'il réussit en Espagne et en Angleterre, deux températures si opposées, pourquoi cette éducation (*celle des moutons par exemple*) n'aurait-elle pas le même succès parmi nous, avec un climat aussi tempéré que le nôtre?

M. Gentz, pour faire rapporter à l'arpent de terre anglais un produit de 15 schelings, 18 liv. 15 s. tournois, ne s'est pas borné à l'évaluation du produit en grain, mais il a entendu toutes les natures de produits: les bestiaux doivent y entrer pour beaucoup; s'il n'en était pas ainsi, il n'aurait pas donné une aussi forte évaluation au produit de l'arpent de terre anglais.

L'avantage attribué à l'Angleterre, en produits territoriaux, paraîtra toujours inconcevable pour tous ceux qui voudront approfondir les ressources de la France. Faisons pour un moment des comparaisons qui soient à la portée de tout le monde, et supposons une consommation individuelle en produits territoriaux de la somme la plus médiocre : cinq sous, par exemple, par tête d'habitant, ce calcul très-simple n'éta-

blirait-il pas annuellement sur une population de trente millions d'hommes, une consommation de 2,637,500,000 liv., et par conséquent supérieure aux revenus proprement dits, y compris les rentes des propriétaires et les bénéfices des fermiers de l'Angleterre et de l'Écosse, et qu'on a vu que j'ai porté, d'après M. Gentz, à 85 millions sterl. ou 2 milliards 125 millions tournois ».

Dans la somme des produits de la France, je ne comprends pas dans ce moment ni les rentes des propriétaires, provenant des arrérages échus dûs, par divers débiteurs, par l'état ou la location de leurs maisons, ce qui ajouterait à mes données, je parlerai séparément de ces diverses ressources. Ne devrais-je pas ajouter encore la consommation de tous les animaux employés aux transports, autres que ceux de l'agriculture, je confondrai ce dernier objet pour un moment avec les données ci-dessus, dans lesquelles on ne comprend pas le prix de la journée agricole, qui, aussi, n'est pas portée à l'article de l'Angleterre.

Cette comparaison de 5 s. de consommation, loin de paraître exagérée, est au con-

traire très-au-dessous de sa vraie valeur ; on peut la porter à une bien plus forte somme, et il faut nécessairement qu'elle excède de beaucoup ce produit pour qu'on puisse exister et acquitter les contributions.

Mais prenons une autre donnée, reportons-nous au produit de l'ancienne dîme perçue par le clergé, et démontrons que tous ceux qui jusques à présent ont écrit sur la valeur à donner aux produits territoriaux, se sont extrêmement éloignés, non-seulement de la vérité, mais même de la vraisemblance. Quitte de frais, pour le clergé, la dîme s'élevait au moins de 70 à 80 millions. La France s'est accrue en territoire et en population, par l'effet de la révolution, au moins d'un quart : les pays qu'elle a conquis étaient assujétis à la dîme ; ce qui, en prenant le *minimum* de 70 millions, établirait le produit des dîmes à 87,500,000

Les fermiers du clergé avaient sur ces sortes de spéculations des bénéfices considérables, et relatifs aux risques à courir, aux frais de

De l'autre part	87,500,000
perception et aux avances qu'ils faisaient le plus souvent aux ecclésiastiques, principalement les premières années de la jouissance de leurs bénéfices. Je porterai ces profits à 25 pour cent	21,875,000
Total du produit des dîmes (1).	109,375,000

Ce qui, strictement parlant, fairait évaluer le produit du territoire cultivé à 1,093,750,000. Cette recette (2) ne provenait que des gros fruits ; les menus grains, ni les fruits, lorsqu'ils ne formaient pas une récolte principale, étaient exemptés de la dîme dans la majeure partie de la France. Les animaux produits sur les fonds de terre, n'étaient assujétis à aucune redevance envers le clergé, et elle était très-médiocre dans les lieux où on exigeait un

(1) On n'a jamais eu des données bien précises sur les produits des dîmes : on peut assurer qu'elles excédaient de beaucoup cette somme.

(2) Partout on ne dîmait pas à la même cote; il y en avait beaucoup au-dessous du dixième.

droit. Mais les chevaux, les mules et mulets, les moutons, qui étaient d'un produit et d'un commerce très-étendu, même avec l'extérieur, les bœufs, les beurres, etc., etc. enfin tout ce qui sert à la consommation, et qui, de tous les temps, a été un des principaux bénéfices des cultivateurs, n'étaient assujétis à aucun droit de dîme lors de la récolte. Les fruits des jardins, quelle que fût leur extension, ne devaient rien à la dîme; les terres défrichées, et qu'on appelait novales, ne payaient aucun droit pendant un laps de temps considérable. Dans beaucoup d'endroits, les treffles, les luzernes ne payaient rien. Tous ces objets avaient une valeur réelle qui peut être ajoutée au *minimum* du produit de 1,093,750,000 liv. porté plus haut. Je ne fais ces rapprochemens que pour démontrer combien sont peu fondés, quand à la France, tous les calculs que l'on fait sur les produits d'un pays aussi étendu et aussi varié en productions territoriales. Le fermier qui a une contenance de terres à cultiver, ne connaît pas le produit exact de sa récolte; il ne peut même le savoir que par approximation. D'après cela, n'est-

il pas évident que rien ne peut mieux établir les produits des récoltes qu'*une approximation donnée à la consommation.*

Servons-nous d'une troisième comparaison pour détruire les fausses données de l'auteur allemand.

On ne contestera pas que la France ne soit peuplée de 30 millions d'habitans.

On ne contestera pas que, pour les nourrir, il faut au moins à chacun trois sacs de 200; ce qui établit une consommation de 90 millions de sacs de blé (1).

On ne contestera pas que, sur 150 millions d'arpens ou environ qui composent la superficie du territoire, il ne faille 15 à 20 millions d'arpent pour produire les 90 millions de sacs que je porte pour notre consommation indispensable.

En comprenant dans ces évaluations les

---

(1) Paucton, dans son *Traité des poids et mesures*, après être entré dans les détails pour connaître la quantité de bled indispensable pour l'aliment des hommes dans toutes les professions, et celle des femmes, des vieillards et des enfans, établit que le terme moyen de la consommation individuelle doit être par an de trois sacs de 200 liv. ou 30 boisseaux de 20 liv.

pays qui, par la nature du sol, les vices de leur agriculture, l'habitude même d'une mauvaise nourriture très-difficile à détruire, et dont les habitans se nourrissent d'autres productions pour suppléer à la nourriture du pain, j'évaluerai le sac de farine à 12 l. quitte de frais de semence et d'engrais, et je trouverai pour les 90 millions de sacs un produit de 1,080,000,000. de liv.

A ce produit il faut ajouter le surplus des grains et des maïs qu'il est démontré que nous possédons au-dessus de nos besoins, les menus grains, tels que haricots, pois, fèves, lentilles, etc.; les orges excédant la consommation en pain et convertis en boissons, les oublons, les huiles d'olive, de noix, de faîne, de graines, nos vins, nos eaux-de-vie, nos vins liqueurs, nos cidres et poirées, les avoines, les produits des prairies, la valeur de tous le animaux servant à notre nourriture habituelle ou au commerce extérieur; les poissons des étangs et rivières, les fruits secs, les vers à soie, etc., tous ces objets dont on ne saurait disconvenir que certains excèdent nos besoins, ont une valeur qu'il faut ajouter au

minimum, supposé de la consommation en bled. L'Angleterre possède aussi une partie de ces mêmes récoltes ainsi que des animaux produit par l'industrie agricole. M. Gentz les a cumulés pour faire produire 15 schelings à l'arpent de terre anglais.

Abondant pour un moment dans le sens des principes déprétiateurs de M. Gentz, ne pouvons-nous pas dire que, pour si modique que soit la valeur attribuée à tous les produits de notre industrie agricole, elle excédera de beaucoup les revenus des terres en Angleterre; et, je le répéterai, quelques problématiques que soient ces données, la présomption n'est-elle pas en faveur de la France?

Ce procédé d'établir le produit d'un pays par sa consommation présumée, est conforme aux principes de M. Gentz; après avoir divisé les ressources de toute nature de la Grande-Bretagne, il s'exprime ainsi:

« La première ressource, et comme de raison la plus grande, est absorbé par la consommation des particuliers; et c'est sur cette partie que sont assis les revenus des propriétaires des maisons, des ouvriersim-

productifs de tous genres, de ceux qui exercent des arts libéraux, etc., revenus qui, considérés sous un point de vue général et national, doivent être classés dans les dépenses d'un peuple. »

C'est même de cette manière qu'a calculé l'estimable auteur de l'Etat de la France, à la fin de l'an 8. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire les pag. 267 jusqu'à 280, et qui, en peu de mots, réfutent M. Gentz. Le sénateur Lecouteux se servit de cette même comparaison, dans un discours, au conseil des anciens; tous ceux qui approfondirent cette question, furent de ce même avis.

Etablir les revenus d'un pays, en prenant d'autres bases, c'est s'exposer à un travail inextricable bien plus fautif encore que celui d'une consommation présumée.

D'après ce que je viens d'exposer, d'après tous ces détails, quelle confiance peut-on avoir sur tout ce qu'on a écrit à ce sujet en France; les uns font monter les produits territoriaux à 800 millions, les autres à 650 ou 1,100 millions. Lavoizier les a porté, *pour l'ancienne France, à douze millions*; Casaux, à 2,300 millions, et c'est

celui qui s'est le plus rapproché de la vraisemblance. Mais, encore une fois, tous ces calculs dont s'étaie l'étranger pour nous avilir aux yeux de l'Europe, et nous représenter dans la misère la plus absolue, ne sont-ils pas dénués de tout fondement? ne sont-ils pas infiniment au-dessous de notre richesse réelle?

C'est encore une erreur de penser que les produits de l'agriculture française soient diminués par l'effet de la révolution, ainsi que l'avance M. Gentz d'après des publicistes. « M. Divernois, ainsi qu'on l'a vu p. 45, a prouvé, par des raisonnemens qu'il ne serait pas facile de détruire, que l'ancien revenu territorial de la France était réduit de la moitié, etc. »

Mais j'espère démontrer combien les données de M. Gentz sont dénuées de fondement, et combien sont extravagantes celles de M. Divernois « qu'on voit suivre avec la plus infatigable activité, toutes les mesures du gouvernement de France et les actes des législatures françaises qui avaient trait à la guerre, n'a jamais manqué, à toutes les époques un peu marquantes de la

révolution française, de rassurer nos ennemis par des tableaux faits avec le soin le plus minutieux, de la faiblesse de nos ressources, et de la détérioration absolue de nos moyens. Toujours il a vu l'état réduit à des expédiens, les armées incomplètes, les finances épuisées et un déficit s'accroissant progressivement jusqu'à la somme de neuf cent treize millions, qu'il suppose être le déficit inévitable de l'état des finances de l'an 8.

« La campagne de l'an 8, l'état militaire que la France entretient dans ce moment, et l'article dette publique du tableau des dépenses du ministre des finances de l'an 9, répondirent suffisamment aux allégations prophétiques de M. Divernois sur le déficit progressif de la France. Ce n'est pas d'ailleurs ici le moment de discuter cette partie des assertions de cet écrivain ». (*Page 234 de l'Etat de la France à la fin de l'an* 8).

Si M. Gentz n'avait pas été animé des mêmes principes, ne devait-il pas voir que la seule passion dirigeait la plume de M. Divernois, et ce sont à de tels écrits que l'auteur allemand semble faire le défi de répondre en écrivant, ainsi qu'on l'a déjà vu

précédamment, pag. 48, « que M. Divernois avait prouvé, par des raisonnemens qu'ils ne serait pas facile de détruire, que l'ancien revenu territorial de la France était réduit à la moitié ».

J'affirmerai au contraire, contre l'opinion de M. Gentz et celle du chevalier Divernois, qui lui sert d'appui, que, dans beaucoup de départemens de l'intérieur, l'agriculture est au même point qu'avant la révolution, que les terres rapportent les mêmes produits et sont également cultivé es .jouterai que dans beaucoup d'autres portions de la France, ces produits sont augmentés, parce qu'on cultive davantage et beaucoup mieux, telles, par exemple, que les parties méridionales et celles du nord de la France.

Je sais que l'agriculture n'a été portée en France qu'à la moitié de ce qu'elle devrait être ; je sais que l'Angleterre a amélioré la sienne aux deux tiers de sa prospérité présumée ; je sais que si depuis longtemps nous avions perfectionné la nôtre, elle aurait élevé la population de l'ancienne France à quarante millions d'habitans ; je sais que l'on peut attribuer en partie le

peu de progrès de l'agriculture au mauvais système de la prohibition de l'exportation des grains et à beaucoup d'autres causes, telles, par exemple, que la variation et augmentation de l'impôt : ce qui fait que le cultivateur n'a aucun intérêt à faire produire d'avantage à sa terre, puisque plusieurs récoltes abondantes finiraient par être pour lui une calamité. Je reviendrai sur cet article lorsque je parlerai du commerce intérieur et extérieur des deux nations.

Je sais enfin que, de tous les temps, nous avons eu des produits territoriaux excédans nos besoins, ce qui vient à l'appui de mes suppositions.

Pour établir enfin la richesse de la France, même sa supériorité sur l'Angleterre en produits territoriaux, je me servirai des mêmes expressions de l'auteur, qui nous a donné des connaissances si précises sur chaque nature des ressources de la nation anglaise, et je l'opposerai ainsi à lui-même, ce qui établira un quatrième point de comparaison.

« Le symptôme, par exemple, des pro-

N'avons-nous pas cet excédant par nos vins, nos eaux-de-vie et beaucoup d'autres productions territoriales que nous exportons dans l'étranger ? Cet excédant n'existe-t-il pas en grains ? Les relevés faits lors du ministère de M. Turgot n'ont-ils pas démontré que, dans l'espace de dix années, les exportations en grains et en farines avaient dépassé les importations? Les nouvelles conquêtes de la France n'ajoutent-elles pas à cette quantité de denrées ?

Les relevés faits en Angleterre depuis treize années n'annoncent-ils pas que, malgré l'amélioration de son agriculture, ses récoltes sont insuffisantes ? Avons-nous manqué de l'objet de première nécessité lorsque, pendant plusieurs années consécutives, nous avons permis la libre importation et exportation des grains? Quels efforts fallut-il donc tant au ministère, lorsque la stupeur nous fit craindre de manquer de pain, ce qui, au commencement de la révolution, donna lieu à une disette factice; trois à quatre jours d'approvisionnemens achetés de l'étranger ne suffirent-ils pas?

Ne vit-on pas ensuite paraître beaucoup plus de grains qu'on n'en avait besoin, que l'on ne présumait pas même exister, et que la seule confiance fit apporter aux divers marchés ? Aujourd'hui ne regorge-t-on pas de grains ? Tous les départemens ne demandent-ils pas qu'on leur fournisse les moyens de pouvoir retirer un parti avantageux de cette denrée ? N'est-il pas reconnu qu'*une disette générale ne peut jamais exister en France* ? Ceux qui se sont le plus occupés de connaître nos ressources de ce côté, ne sont-ils pas assurés que nos récoltes produisent le plus ordinairement un, deux et trois mois de subsistances excédant nos besoins ?

Le pain, l'année dernière, a été à des prix extraordinaires dans une grande partie de la France, en a-t-on manqué? C'est-il élevé au même prix qu'en Angleterre, quoique notre nourriture individuelle en pain excède celle du peuple anglais ? Au moment de la récolte n'avions-nous pas dans nos fermes des approvionnemens considérables? n'en avons-nous pas beaucoup dans ce moment ? Ces vérités, qu'on devrait répéter jusqu'à satiété, ne détruisent-elles

pas

pas toutes les fausses données sur un point aussi important de l'économie publique, que celui des productions territoriales de la France, *et de l'excédant de nos besoins* sur l'objet de première nécessité ? Et quels calculs plus avantageux ne sommes-nous pas fondés à faire si nous ajoutons à ces produits les vins, les eaux-de-vie de vins et de grains, et toutes les autres productions territoriales, etc. que nous répandons dans l'étranger par le commerce extérieur ?

L'Angleterre, à laquelle je rendrai la justice due à l'amélioration de son agriculture, est-elle dans cette heureuse position du côté de ses productions territoriales de première nécessité ? Ne voyons-nous pas son Gouvernement faire annuellement des sacrifices pour se procurer des grains dans les divers pays de l'Europe ? Les derniers rapports n'élèvent-ils pas ces sacrifices à 30 millions sterlings pour treize années, ce qui fait 750 millions tournois. Le Gouvernement anglais accorde une prime d'importation, le gouvernement français a-t-il jamais eu besoin de faire une telle dépense, pour cet objet de première nécessité ?

N'est - il pas, au contraire, dans l'heureuse position d'accorder des primes d'exportation (1)? N'est-il pas évident enfin, je le répéterai, que nous avons un excédant à nos besoins; et en reproduisant les mêmes expressions de M. Gentz, « *cet excédant n'annonce-t-il pas la prospérité nationale*

---

(1) « Depuis 1780 jusqu'en 1803, on ne compte que trois années, pendant lesquelles les productions de la Grande-Bretagne ont suffi à sa subsistance. Généralement parlant, son agriculture est si fort, au-dessous de ses besoins, que dans sept années sur huit, elle est obligée d'avoir recours à l'Amérique, et au reste de l'Europe pour sa subsistance... Le 23 juillet 1800, lord Liverpool dit, dans la chambre des pairs, « oui, milords, nous avons dans une seule année payé 5,606,000 sterlings (140,150,000 tournois) » pour les grains que l'on a importé dans la Grande-Bretagne : *Il est certain que cette isle ne produit pas assez de grains pour la subsistance de ses habitans.* Les primes, que le gouvernement accorda, il y a deux ans, pour l'importation des grains, montent à 1,675,585 sterlings, 40,899,625 tournois. *Etat actuel de la Grande-Bretagne par Artur O'ccnor*, *pag.* 48 et 49.

Si l'esprit d'avilissement de l'Angleterre avait dirigé ma plume, et que comme M. Gentz, j'eusse voulu tirer des inductions défavorables à l'Angleterre, *des écrits qui ont beaucoup plus de vraisemblance que ceux de M. Divernois*, que n'aurai-je pas pu avancer en prenant les données de l'ouvrage dont je viens de citer un passage.

de la France? » Pourquoi donc la laisserions-nous déprécier par des écrits publiés avec affectation, par l'étranger, par nos contemporains même, et souffririons-nous qu'aux yeux de l'Europe, des écrivains, des publicistes ne lui assignent pas la place qui est due à son climat, à la fertilité de son sol, aux productions variées et abondantes dont elle nous donne la jouissance, enfin, à l'industrie et à la sobriété de la masse de ses habitans.

Les revenus des fermes et les bénéfices de l'industrie des fermiers donnent en Angleterre de très-forts produits. Il y a beaucoup de choses à dire sur ce point en faveur de l'Angleterre. Les propriétaires de cette nation ont le bon esprit d'intéresser le fermier à améliorer en lui donnant des baux à longs termes, et qui font qu'il peut s'indemniser des dépenses extraordinaires faites sur les terres. En France, au contraire, un long bail nous effraie, et nous croyons nous déposséder à jamais de notre propriété.

Des vues fiscales furent aussi la cause qu'on n'introduisit pas des baux à longs termes, puisqu'une de nos lois les prohiba au-de-

sus de neuf ans. « Ce fut comme si on défendait aux fermiers de s'attacher à leurs terres, et d'y faire les améliorations dont elles étaient susceptibles. Les terres sur lesquelles on épargne jusqu'au nécessaire doivent journellement dépérir et diminuer de valeur. Si les baux pouvaient être de vingt ans et plus, un fermier riche regarderait la terre comme son propre bien et s'obligerait même à l'améliorer; c'est à la longueur des baux que l'agriculture anglaise doit une partie de ses progrès surprenans; ils sont, dans la Grande-Bretagne, de quatorze, vingt-un, vingt-huit ans, alors le cultivateur agit en vrai propriétaire. » (Forbonais, pag. 58, tom. II.)

Les lois fiscales, en France, ne se sont jamais assez alliées avec les véritables moyens de prospérité. Dans l'espoir, le plus souvent mal fondé, de leur voir rapporter quelques écus de plus, on leur a presque toujours sacrifié l'intérêt du propriétaire, les progrès de l'agriculture, et même l'extension de l'industrie.

On a toujours demandé pour acquitter les dépenses publiques; et lorsque l'homme du

fisc propose un impôt, c'est toujours le trésor public qui est son point de mire, presque jamais celui qui doit payer. On a toujours oublié la maxime, « que ce n'est pas à ce que le peuple peut donner qu'il faut mesurer les revenus publics, mais à ce qu'il doit donner ; et si on les mesure à ce qu'il peut donner, il faut que ce soit du moins à ce qu'il peut toujours donner. » (Montesquieu). Ceci est applicable à beaucoup de nations.

Nos lois actuelles nous permettent les baux à longs termes : mais la somme à débourser pour l'enregistrement d'un tel bail est si souvent au-dessus des facultés du propriétaire, même de l'avance que peut en faire le fermier, qu'on préfère prendre des arrangemens sous seing privé, et à court terme ; il en est de même pour beaucoup de baux, dont on dissimule le produit par des arrangemens particuliers, qui ne donnent aucune sûreté au fermier, *et ne produisent rien au fisc.* Si c'était le moment j'entrerais dans le détail des moyens que je croirais pouvoir être mis en usage pour éviter des inconvéniens aussi graves, et qui nuisent en même temps à l'agriculture, à l'industrie, au commerce et au

trésor public par la diminution de la rentrée de cette nature d'impôt indirect (1).

Aux divers moyens qui peuvent faire élever l'arpent de terre à 15 schelings ou 18 liv. 15 s., on peut ajouter la valeur de tous les objets nécessaires aux besoins de la vie, et qui sont bien plus chers en Angleterre qu'en France.

Je développerai à mon tour la position actuelle des deux pays.

La population de l'Angleterre, isolée de l'Écosse, de l'Irlande, et en lui donnant une part dans ce qu'on appelle les classes *non nombrées*, peut être évaluée à 9,223,000 d'habitans.

---

(1) Le droit d'enregistrement et celui de la perception du timbre ont plus de douze années d'exercice. Nous devons, d'après cela, avoir des renseignemens assez positifs sur les avantages ou les inconvéniens de telle ou telle partie de cet impôt très-important, pour le modifier et le rendre avantageux à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Tous les bons esprits désirent la révision de cette nature de contribution, et ils sont persuadés que même en changeant quelques dispositions, le timbre et le droit d'enregistrement donneraient de plus forts produits.



La population de la France peut au moins être évaluée à 30 millions d'habitans.

Les produits territoriaux de l'Angleterre rapportent, d'après M. Gentz, 1,100 millions, ou 1,650 millions en y ajoutant la valeur du salaire agricole, qui doit être considéré comme acquitté par le produit des récoltes. Cette somme établira, par individu et par jour, 9 s. 10 d. de consommation.

Pour me rapprocher de M. Gentz, qui vraisemblablement n'a entendu parler que du produit de l'ancienne France, j'ajouterai aux 1,100 millions portés par lui, le quart en sus à cause de l'augmentation du territoire et de la population; et je trouverai un produit de 1,375,000,000, auquel j'ajouterai aussi, comme je l'ai fait pour l'Angleterre, la valeur présumée des journées de travail de la campagne, ce qui, en suivant les données de M. Gentz, élèverait le produit territorial actuel de la France à 2 milliards 62 millions, 500,000 liv., et donnerait par individu 3 s. 9 d. et quelques fractions.

Avec de si médiocres produits, quel serait le sort des habitans de la campagne, si

souvent et si justement envié? Avec de si médiocres produits, à quel prix pourrions-nous élever la journée des cultivateurs, et cette portion si intéressante de la société ne serait-elle pas dans la plus affreuse indigence? Avec de si médiocres produits, quelle part les habitans des villes, qui consomment beaucoup plus que les campagnes, et auxquels on apporte les productions les plus recherchées et les plus succulentes par les soins que l'on a mis à les faire produire par la terre, ou à nourrir des animaux qui puissent flatter le goût, qu'elle serait, dis-je, la part des villes dans cette distribution des productions territoriales? Avec de si médiocres ressources, comment pourrions-nous acheter, de l'étranger, ce que nous aurions besoin de lui? que pourrions-nous lui donner en échange dans nos produits territoriaux? Aurions-nous le moindre commerce? Pourrions-nous acquitter nos contributions, quelques modiques qu'elles fussent? avec de si médiocres produits, que deviendrait la société?

Tous les détails de cette discussion dans lesquels j'ai cru devoir entrer; ces dernières

observations notamment n'annoncent-elles pas, que même, en parlant de l'Angleterre, les calculs de M. Gentz sont dénués de tout fondement. Certainement, chaque habitant de l'Angleterre, l'un dans l'autre, consomme en pain, viande, bière, etc., provenant du sol, plus de 9 s. 10 d.; et chaque habitant de la France consomme en pain, viande et vin, etc., provenant aussi des produits territoriaux, plus de 3 s. 9 d. et quelques fractions.

Ces observations ne sont-elles pas simples et à la portée de tout le monde? Faut-il être grand calculateur, faut-il être grand homme d'état pour se livrer à un tel travail, et démontrer les erreurs des calculateurs politiques, dépréciateurs de la France?

Des ouvrages tels que ceux de M. Gentz séduisent cependant toutes les classes instruites de la société. « Il est très-difficile d'y répondre, dit-on de toutes parts, nous ne voyons pas ce qu'on pourrait lui répliquer; la chose est portée jusqu'à l'évidence même; on ne pourrait lui opposer que ce que la France pourrait être, et non ce qu'elle est dans ce moment. Des hommes très-instruits

ont promis, depuis long-temps, une réponse détaillée; il faut bien qu'ils n'aient eu rien a opposer de plausible à un tel ouvrage, puisque leur travail n'a pas encore paru ; vous hasardez beaucoup trop dans cette entreprise; la critique la plus sévère va s'attacher à vous (1); il faut être très-sûr de vos résultats, et peut-être n'avez-vous pas des renseignemens assez précis. » Tel est le langage de beaucoup de personnes à prétentions, lorsqu'on entreprend de discuter avec elles des questions aussi importantes, et qui intéressent d'une manière si particulière la prospérité de la France.

Mais ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est de rencontrer trop souvent dans la société des hommes mal instruits ou qui ne se sont jamais donné la peine de méditer un seul instant sur la France et sur ses ressources, s'extasier à un tel point au

(1) Que m'importe cette menace, ne sais-je pas depuis long-temps que même lorsqu'on travaille au bonheur de la société, on n'est pas à l'abri de la critiqus et de la méchanceté des hommes, et ne suis-je pas de ce côté à l'instar de ceux qui n'ont d'autres pensées que celles d'opérer le bien ? . . . .

seul mot Angleterre, qu'il semble à les entendre qu'il faut la considérer comme l'Arche sainte, sur laquelle, sans crime, on ne saurait même fixer ses regards. D'autres, qui sans jamais avoir approfondi des parties aussi abstraites, et qui, parce que vous n'abondez pas dans leur sens, vous traitent d'*optimiste*, sans vouloir entendre les moyens qu'il est si facile d'opposer à leur langage dépréciateur. Je m'estimerais heureux de pouvoir changer leur opinion, et de leur apprendre, par cette discussion, qu'à tous égards la prépondérance doit être en faveur de leur patrie. Mais me liront-ils?... et si mon travail était basé sur d'autres principes, ne le préféreraient-ils pas?...

Je rends à M. Gentz la justice qui lui est due. Son ouvrage est très-bien fait; il annonce le plus grand talent et les connaissances les plus étendues. Mais pour peu que ses admirateurs veuillent refléchir et méditer sur les avantages et sur les ressources des nations, ne seront-ils pas forcés d'avouer que des données et des calculs tels que ceux que je viens de réfuter, sont hors de toute vraisemblance. Je suis plus juste que M. Gentz

et que ses partisans ; je crois que les produits territoriaux de l'Angleterre doivent nécessairement dépasser les 1100 millions indiqués par lui. On verra aussi, dans la suite de cette discussion, que nos revenus doivent énormement excéder les sommes énoncées par l'auteur allemand, comme représentant les revenus territoriaux de la France.

La seule manière de nous mettre tous d'accord sur des données aussi incertaines que celles qui établissent les produits d'un pays comparativement à un autre, serait de voir sortir de la plume des auteurs anglais et français qui ont écrit sur cette partie importante, un ouvrage établissant la quantité et qualité de la denrée et non sa valeur, et alors je ne doute pas que, (quoique je l'avouerai encore dans ce moment, notre agriculture soit très-négligée dans une grande partie de la France, et généralement inférieure en produits à celle de l'Angleterre), la balance ne fût extrêmement en notre faveur. Le peuple français n'est jamais exposé à mourir de faim ; il se nourrit des productions territoriales ; quand même elles ne rapporteraient que ce qui est néces-

saire à sa plus stricte consommation ; la superficie du territoire doit nécessairement produire un excédant supérienr à celui de l'Angleterre , quoique la nourriture de l'homme de travail, en France, soit très-sobre et inférieure en qualité et en prix à celle de l'homme de travail en Angleterre.

Les vins, les eaux-de-vie, les bleds ne sont pas les seules productions territoriales excédant nos besoins, et que nous pouvons fournir à l'étranger ; outre ces produits, nous avons des sels dont nous alimentons même l'Irlande pour ses salaisons, et la Suisse pour les besoins usuels de ses habitans. Nous possédons des bois, des chanvres, et beaucoup d'autres objets en matières premières que nous fournissons à l'étranger. J'entrerai dans ces détails, lorsque je parlerai du commerce extérieur.

CHAPITRE IX.

Main-d'œuvre agricole des deux Nations.

Le troisième article des revenus de l'Angleterre et de l'Ecosse consiste dans la main d'œuvre agricole. M. Gentz l'évalue, (p. 43 de son ouvrage,) à 30 millions sterlings, faisant en livres tournois 750 millions.

Je n'attaquerai pas ces données sur le produit de la valeur du travail des journaliers de la campagne en Angleterre, parce que je ne saurais m'écarter de l'engagement que j'ai contracté d'être aussi impartial dans cette discussion, que M. Gentz a mis de partialité pour rabaisser la France aux yeux de l'Europe. Mais j'observerai, d'après lui-même, que Arthur Young, l'agronome anglais, qui a porté le plus loin les connaissances dans cette partie, et qui, dans ses ouvrages, a toute autre opinion de la France que l'auteur allemand; j'observerai, dis-je, que cet agronome « évalua, en 1774, la valeur des journées de travail agricole à 18,000,000 sterlings; mais, suivons toujours

M. Gentz, et voyons ce que nous pouvons lui opposer pour balancer cette nature de produits.

Des auteurs célèbres ont évalué la population des campagnes attachée à l'agriculture, à la moitié des habitans. Dans cette supposition, il y aurait en Angleterre cinq millions d'habitans occupés des travaux de la campagne qui, à sept cent cinquante millions pour la totalité des journées de travail, gagneraient l'un dans l'autre 8 s. 2 d. et quelques fractions. Je comprendrai les vieillards les femmes et les enfans, et je confondrai dans cette donnée les jours de repos destinés au culte, et qui sont strictement observés en Angleterre.

Si j'établissais la même proportion en France, nous aurions quinze millions d'agriculteurs ; la journée de l'habitant cultivateur, en y comprenant, comme je l'ai fait pour l'Angleterre, les vieilllards, les femmes et les enfans, ne peut pas être évaluée à moins de 8 s. 2 d., ce qui donnerait un produit de 2 milliards 235 millions. Or les prix des journées de travail ne peuvent pas être supérieurs à la valeur des

récoltes. En ne les portant comparativement aux journées de l'Angleterre, où on les évalue à 30 millions sterlings ou 750 millions tournois, en raison d'un produit de 1,480,000,000, le produit territorial, établi d'après le prix des journées, devrait donc représenter pour la rente du propriétaire et le bénéfice des fermiers 4,470,000,000.

La seule objection qu'on pourrait faire à mon calcul serait de dire que l'agriculture, en France, ne s'étant pas autant améliorée qu'en Angleterre, la journée de travail ne peut pas faire rapporter à nos terres autant qu'en Angleterre; mais au prix de 8 s. 2 d. pour la journée de travail de la campagne, ce calcul ne paraît-il pas vraisemblable? au moins on ne me contestera pas que la France peut atteindre, si elle le veux, le même degré de prospérité que celui de l'agriculture anglaise.

La valeur de la journée de travail à 8 s. 2 d. par jour, qui établit par an un revenu aunuel de 149 liv. 0 10 d., ne saurait être critiquée, puisqu'elle est au plus bas prix possible, et que de tous les temps elle a été évaluée beaucoup plus que cette somme.

» La

« Le bled que les Romains donnaient à un esclave pour sa nourriture valait 172 l. de notre monnaie; le surplus des autres objets en huile olives et en vêtemens s'élevaient à 330 liv., ce qui faisait porter la dépense annuelle de ce manôuvrier à 502 liv. Il s'en fallait de beaucoup qu'il fît autant de travail qu'un de nos cultivateurs; dans les pays de vignobles, il était borné à cultiver trois arpens de terre. » (*Traité des Mesures*, *par Paucton.*)

Si j'attribue à un homme de la campagne le même salaire qu'avait un esclave romain, et que sur quinze millions de cultivateurs, je n'en compte que la moitié occupée, parmi nous, des travaux de la terre; et si je compte le surplus de vieillards, de femmes, d'enfans, de malades qui ne sont propres à aucun ouvrage, et vivant du salaire du chef ou du fils de famille, il restera un nombre de sept millions cinq cent mille hommes qui, à 502 l. par an, ou 1 l. 7 s. 6 d. par jour pour deux personnes, c'est-à-dire, 13 s. 9 d. par tête, je trouverai le seul salaire de la campagne s'élever à 3 milliards 764 millions; et si c'est le tiers de la valeur des récoltes, elles pro-

duiraient 11,292,000,000, et établiraient une consommation individuelle, de 1 liv. 7 d. par jour, c'est-à-dire, 6 s. 11 d. de moins que pour un esclave romain.

Ce même calcul donnerait en Angleterre pour deux millions cinq cent mille hommes valides occupés à la terre, 1 milliard 255 millions 500 mille livres, et un produit total de 3 milliards 765 millions; ce qui, dans ce pays, établirait une consommation par tête, de pareille somme qu'en France.

13 s. 9 d. par tête d'habitans cultivateurs destinés à leur nourriture, à leurs vêtemens, à se secourir en temps de maladies, à entretenir le mobilier; 13 s. 9 d. sur lesquels il faut trouver les petites jouissances extraordinaires que l'on se donne au moins les jours de repos; et un petit pécule, quelque modique qu'il soit, pour aviser à des évènemens extraordinaires, tels qu'une maladie grave, le mariage d'un enfant, etc., etc. ou 1 liv. 7 s. 6 d. pour deux personnes, ne peuvent pas être considérés comme une somme bien exhorbitante. Si on veut en avoir une preuve, qu'on consulte un fermier, qu'on entre avec lui dans le détail de ce qu'il donne en nourriture et en gages à un laboureur ou

à un berger, etc. etc., et on verra que leur salaire dépasse cette somme.

A l'exception des remèdes en temps de maladies (l'habitant de la campagne en prend le moins possible, parce qu'ils lui reviennent beaucoup plus cher qu'aux habitans des villes) tout ce que consomme le peuple cultivateur est produit par le sol, il ne retire pas pour une obole de l'étranger, ni pour sa nourriture, ni pour ses vêtemens, ni pour l'entretien ou achat de son mobilier; il lui faut un pécule quelconque en réserve qui n'est produit que par ses économies. Peut-on évaluer les journées à une somme plus médiocre que 8 s. 2 den., ainsi que je l'ai établi ? et ne peut-on pas les élever à 1 liv. 7 s. 6 den. pour deux personnes, ce qui représente le salaire de l'esclave romain ?

De ces deux résultats de 8 s. 2 den., ou de 13 s. 9 den., quel que soit celui qu'on voudra adopter, ne prouve-t-ils pas que tous ceux qui ont écrit sur cette matière importante, ont été de mauvaise foi pour rabaisser la valeur du produit territorial de chaque nations, ou qu'ils ont eu des motifs pour ne pas faire

connaître leur richesse présumée ; ou qu'ils n'ont eu que des idées conjecturales infiniment au-dessous des vrais produits. Si les auteurs que j'ai cités avaient établi leurs calculs sur la consommation présumée, qui, d'après M. Gentz et l'auteur de l'État de la France en l'an 8, qui est la base la plus certaine, ils ne seraient pas tombés dans de si lourdes erreurs.

Celle de M. Gentz, pour établir que l'Angleterre est quatre fois plus riche que la France en productions territoriales, n'est étayée que de l'opinion des écrivains que j'ai cités, quoiqu'elle soit hors de toute vraisemblance, je crois devoir la discuter.

L'opinion de M. Gentz est la même que celle de beaucoup de personnes qui croient avoir les renseignemens les plus précis et les mieux fondés sur cette partie. Consultons-les, ils appuyeront tous leur opinion de celle de Lavoisier qui avait évalué les produits territoriaux à 1200 millions. La France s'est accrue d'un quart, vous disent-ils : c'est donc sur 1500 millions qu'il faut établir les produits territoriaux. Ils restent dans le plus grand étonnement,

quand on leur fait prendre la plume, et qu'on les engage à diviser cette somme sur trente millions d'habitans nourris tous les jours des productions territoriales. Ils ne trouvent que 2 s. 8 d. et quelque fractions; et comme la consommation de la journée, en produits territoriaux seulement, de ceux auxquels j'ai fait faire ce calcul, dépasse cette somme, ils ne peuvent pas concevoir de quelle manière peut vivre une aussi immense population; car eux-mêmes ayant absorbé en valeur intrinsèque huit, dix, douze jusqu'à trente fois, et au-delà cette somme, il faut nécessairement que la part de beaucoup d'individus soit inférieure à cette donnée de 3 s. 6 d. : ils avouent enfin qu'ils sont dans l'erreur.

En supposant que ces 1,500 millions ne que soient le tiers du produit, représentant la part du propriétaire (et c'est de cette manière que l'entendait Lavoisier) il en résulterait toujours, qu'en ajoutant à cette somme le bénéfice du fermier, et ce qu'il en coûte pour la main-d'œuvre agricole, la totalité du produit territorial s'élèverait à 4 millards 500 millions, ce qui représenterait, par in-

dividu et par jour, une somme de 8 s. 3 d. etc.

Ainsi, de quelque manière qu'on veuille considérer nos produits territoriaux, il excéderont toujours la somme de 1,100,000,000 portée par M. Gentz d'après les calculs qui ont servi de base à son opinion.

Si je reprends ces données, c'est-à-dire, que je réunisse 2 milliards 250 millions établissant à 8 s. 2 d. le prix de la journée de travail agricole, et les 4 milliards 500 millions représentant la rente des propriétaires et les bénéfices des fermiers ; qu'ensuite, pour suivre mon système sur la consommation présumée (base que j'ai adoptée pour établir le revenu des produits territoriaux d'un pays) et que je divise ces 6 milliards 750 millions sur chaque tête d'habitant, je trouverai par jour une consommation de 12 s. 2 d. et quelques fractions.

A ce prix, si nous entrions dans des détails, nous devons nécessairement trouver que cette donnée n'est pas hors de la vraisemblance, puisqu'elle égale celle que consomme chaque habitant de l'Angleterre, d'après les produits que M. Gentz suppose à

cette nation, et que je regarde très-inférieurs à leur vraie valeur.

J'ajouterai qu'il faut nécessairement que les produits de nos récoltes dépassent ces 6 milliards 750 millions de valeur réelle, puisqu'il est incontestable que si les productions de la terre ne donnent pas au peuple anglais tout ce qui est strictement nécessaire à sa subsistance, ainsi que je l'ai établi, (pag. 87 et 88), nos productions territoriales au contraire, malgré le peu d'amélioration de notre agriculture, excèdent nos besoins et fournissent des matières à une grande partie de notre commerce extérieur, ainsi que je l'établirai dans la discussion concernant cet article.

Je dirai plus, les bénéfices du commerce intérieur et extérieur, la journée manufacturière qui, (dans l'article la concernant), sera établie au-dessus du prix de la journée agricole, les bénéfices de nos colonies en temps ordinaire, et dont je parlerai aussi séparément, ces bénéfices ne sont pas annuellement accumulés en or ou en argent; ils ne représentent pas même strictement parlant du métal; car, tant en Angleterre

qu'en France, et dans les autres États, si l'on accumulait les métaux produits par le bénifice du commerce et de l'industrie, on ne saurait plus qu'en faire; il faut bien que ces bénéfices aient une destination quelconque, celle que nous lui donnons consiste en nourriture, en vêtemens, en mobiliers, etc., excédant la consommation individuelle qu'on a vu que j'ai porté 12 s. 2 d., à ces objets, en blés, raisins, fruits, sels, substances animales, feuilles de mûrier, chanvres, lins, laines, etc. etc., comme matières premières, ont une valeur territoriale quelconque, avant que l'industrie les ait fait passer par les mains des hommes, et les aient disposés pour nos jouissances. Si j'ajoute la valeur de ces objets aux productions excédant nos besoins, et que nous envoyons dans l'étranger, je trouverai nécessairement que nos produits territoriaux doivent dépasser les 6 milliards 750 millions énoncés plus haut, puisque, je ne saurais trop le répéter, ils n'établissent qu'une consommation présumée de 12 s. 2 d. par jour. S'il n'en était pas ainsi, le sort d'un Français, ou d'un Anglais, l'un dans l'autre, quant

à la subsistance, serait pire que celui d'un esclave romain, puisqu'il serait vrai que nous n'aurions ni la même aisance, ni les mêmes moyens pour exister (1).

Quant on veut bien se pénétrer de tous ces calculs, n'est-il pas démontré que toutes les données, sur les produits des terres, sont incertaines, et que peut-être c'est un de ces phénomènes qu'il n'est pas permis aux hommes de pénétrer ?

De toutes les branches de l'économie pu-

(1) Il me semble entendre des hommes à 10, 20, 50 mille livres de rente et au-dessus, *qui, malgré cette part énorme dans la distribution des richesses, ne sont pas contens de leur sort*, taxer toutes mes données d'*extravagances.* Si la méchanceté ou le désir de la vengeance pouvaient approcher un seul instant de l'ame d'un homme sensible, dont le vœu le plus ardent fut dans tous les temps et dans toutes les circonstances de sa vie, pour le bonheur de l'espèce humaine, je désirerais, pour un instant, que ces mécréans à grandes fortunes, fussent réduits à un revenu de 2 s. 8 d. et des fractions par jour, d'après l'évaluation des produits territoriaux de la France établi par M. Gentz, ou de 12 s. 2. d. et des fractions aussi par jour, d'après mes faibles données; ou pour les mieux traiter, car je serais désespéré de les voir mourir de faim, je les bornerais, pour leur subsistance, aux 502 l. de notre monnaie, que coûtait un esclave romain; je

blique, l'agriculture est celle qui doit fixer d'une manière toute particulière l'attention des hommes d'état de tous les pays ; puisque, avec une agriculture améliorée, tout prospère, tout est dans l'aisance, et donne lieu à un commerce intérieur et extérieur très-étendu.

J'ajouterai que les bénéfices, dans cette partie, sont beaucoup plus considérables et plus assurés que ceux de l'industrie et du commerce; c'est ce que j'établirai lorsque je parlerai de ces objets et de la main-d'œu-

---

ne leur désirerais cependant ce sort que jusqu'à ce qu'ils aient défini la quantité et la valeur des productions territoriales. Ce serait peut-être, car dans ce nombre il y en a qui ont vraiment des talens, un moyen assuré pour leur voir donner une destination plus utile à leur temps, et avoir des connaissances les plus certaines possibles *sur le grand phénomène de l'existance des hommes en société, par la quantité et la valeur des denrées, les jouissances, de divers genres, qu'une très-grande partie d'entr'eux se procurent au-dessus de leur besoins.* Alors on les entendrait beaucoup moins discuter d'après des *on dit*, sans qu'ils aient employé une seule minutte de leur existence à approfondir ces questions, quoique ce ne soit cependant pas extrêmement difficile, et qu'il ne faille que porter sa pensée sur des sujets aussi importans, puisqu'ils intéressent la prospérité des nations.

vre manufacturière. Ce n'est pas que j'entende déprécier ces branches importantes: après l'agriculture, je les regarde comme très-essentielles. Je dirai mieux, je les crois entièrement dépendantes les unes des autres, se donnant des secours mutuels pour parvenir à faire prospérer les États, et donner des jouissances aux divers peuples de la terre. Sous ces rapports, elles doivent fixer ensemble l'attention des Gouvernemens.

CHAPITRE X.

Rentes ou locations des maisons formant une partie des ressources des deux Nations.

On a vu, page 76, qu'en Angletefre cet objet pouvait être évalué à 800 millions tournois. Si je distrais de ce produit les rentes sur l'État, s'élevant à 500 millions, celles sur particuliers, la location des maisons représenteront 300 millions tournois.

Si nos calculateurs ne sont pas d'accord sur les produits des revenus territoriaux de la France, les calculateurs Anglais ne le sont pas davantage sur le produit de la valeur des maisons, puisque M. Gentz nous dit, (p. 69), que M. Beeke les fait monter à 12 millions, ce qui fait 300 millons tournois. Je porterai cette somme, parce qu'elle se rapproche beaucoup plus de la vraie valeur, à attribuer à la location des maisons du peuple anglais.

Il est très-difficile d'avoir, dans un Etat, des données précises sur les rentes des particuliers, et la valeur locative des mai-

sons. Je vais cependant tâcher d'établir, de la manière qui paraîtra la plus approximative, quelles sommes nous pouvons établir comme représentant en France ces divers produits, et balançant ainsi ceux de la même nature portés à l'*avoir* de l'Angleterre.

Je voulais d'abord prendre, pour base de cette évaluation, la contribution mobiliaire. J'ai pris des informations à la première division du ministère des finances, où l'on a bien voulu me donner tous les renseignemens que j'ai demandés. Mais, après avoir mûrement réfléchi sur ces données, j'ai vu que, dans les départemens, on avait adopté de telles bases sur la division des impôts mobilier, personnel et somptuaire, qu'il était impossible d'établir sur l'impôt mobilier la valeur locative des maisons. Dans tel ou tel département le montant de la contribution mobiliaire dépasse la contribution personnelle; dans tel ou tel autre, c'est tout le contraire.

Les difficultés sur ces évaluations, en voulant prendre pour base l'impôt mobilier, s'accroissent lorsqu'on veut considérer qu'on fait beaucoup plus peser, et avec raison,

cette contribution sur les habitans des villes que sur ceux des campagnes, lorsqu'ensuite on se reporte sur l'étendue de nos villes florissantes, leur immense population et les jouissances que l'on se donne en logemens agréables, et en meubles commodes et somptueux, à Paris, à Lyon, dans les grandes villes de l'intérieur de la France, dans celles de nos ports de mer, (dans ces dernières, notamment où la valeur des maisons est très-élevée), les boutiques très-multipliées dans toutes les villes depuis la révolution, généralement parlant, ont une forte valeur comparativement aux loyers ordinaires. Tous les produits de ces immeubles sont supérieurs à la somme que pourrait représenter la contribution mobiliaire, quand même j'y comprendrais la contribution somptuaire et personnelle.

Ces contributions s'élèvent, d'après le compte du ministre des finances, à 32,800,000 liv., en la supposant établie sur un revenu présumé dont, par exemple, on aura pris le 10e, nous aurons 328 millions. Or la totalité de la valeur locative ne dépasse-t-elle pas cette somme ? Paris seul a plus de vingt-

cinq mille maisons; qu'on se représente ce qu'elles doivent être évaluées en location, et on trouvera une somme plus considérable qu'on ne le croît au premier apperçu.

Dans mon embarras, je n'ai donc que des suppositions à faire pour me rapprocher le plus possible des produits présumés ; je pense même leur être très-inférieur, quoique sur ce point j'aie peu de personnes de mon avis, et qui croient que j'excède les vrais produits. Je vais tâcher de les convaincre et de les rapprocher de mon opinion.

Je diviserai la population de la France en familles, et je les composerai chacune de quatre individus. J'adopterai les mêmes bases que la somme présumée, pour la consommation, et je trouverai sur une population de trente millions d'hommes, sept millions cinq cent mille familles auxquelles je supposerai un loyer de 150 liv. Les maisons locatives des usines entreront dans cette évaluation.

J'ai établi que les campagnes étaient habitées par la moitié de la population. La maison, occupée par chaque famille, a une

valeur quelconque ; et si, dans le nombre, il en est beaucoup qu'on ne doive évaluer qu'à une somme de 30 liv. de loyer, il en est aussi beaucoup d'autres qui coûtent ou qui représentent une somme bien plus considérable.

Si, dans les villes des second et troisième ordre, beaucoup de loyers pour un ménage de quatre individus peuvent être évalués de 60 à 100 liv., il en est une quantité très-considérable qui doivent s'élever à une bien plus forte somme.

Si enfin dans les grandes villes très-populeuses et dans lesquelles il y a un grand mouvement d'affaires et un commerce étendu telles que Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Nantes, toutes les villes de la Belgique, etc. etc. les loyers occupés par les familles ouvrières dont le travail, d'après sa nature, est le moins salarié, peuvent être évalués de 100 à 120 liv., il est une quantité très-considérable de loyers qui dépassent ce prix d'une somme énorme.

D'après ces diverses observations, je ne pense pas avoir élevé trop haut le prix des loyers en les portant, l'un dans l'autre, à 150

150 liv. par famille ; je crois même qu'ils doivent dépasser ces produits.

Si on veut se rapporter aux prix des loyers en Angleterre, qu'on a vu que j'ai portés, d'après M. Beek, à 300,000 tournois, et que je crois, à proportion, moindres qu'en France, à cause de la multiplicité de nos grandes villes bien plus considérables qu'en Angleterre, nous verrons que mon calcul est à-peu-près le même, et que, d'après cette donnée, mon évaluation, à 150 liv. par famille pour son loyer, n'est pas hors de la vraisemblance.

A ce prix, la location des maisons représentera par aperçu . . . ,	1,124,000,000
Les rentes sur l'état, tant perpétuelles que viagères, s'élèvent à 66,259,766 fr., en livre tournois	67,087,807
Les placemens faits sur divers débiteurs peuvent s'élever (1), à	300,000,000
Total	1,491,087,807

(1) D'après la formalité à laquelle se sont soumis tous les porteurs de contrats, pour assurer leurs créances

CHAPITRE XIII.

Mines Pêcheries et Bois des deux Nations.

Les revenus des mines et des pêcheries, ainsi que des forêts, s'élèvent en Angleterre, d'après M. Gentz, à 5,600,000 sterlings, ou 140 millions tournois.

Dans l'explication, pag. 52 et 53, ce revenu est divisé, et consiste dans « les produits des bois pour constructions

---

lors de l'exécution de la loi des hypothèques, on pourrait avoir des données précises sur cette nature de produits; ces renseignemens seraient très-utiles, puisque nous connaîtrions notre richesse de ce côté, et le mouvement que cette espèce de placement peut annuellement opérer.

L'esprit mercantile n'étant pas porté en France au même point qu'en Angleterre; les placemens en constitution de rente sur particuliers, principalement dans les provinces, se portaient à une somme très-considérable; et malgré les remboursemens en papiers avilis, on m'a assuré que l'intérêt de ces placemens pouvait être évalué à 300 millions.

Dans la capitale on plaçait sur l'État, comme on le fait en Angleterre, à cause de la facilité qu'on avait de vendre sa rente à sa volonté.

» (car le bois de chauffage est un objet peu considérable
» en Angleterre) ».

Evalués	1,600,008 stel.	40,000,000 liv. tourn.
Dans celui des pêcheries	2,000,000	50,000,000
Dans les mines principalement d'étain et de charbon de terre	2,000,000	50,000,000
Total	5,600,000	140,000,000

Je crois devoir traiter séparément ces trois objets de richesses nous concernant, qui sont produites par le sol de la France; elles peuvent être de la plus grande ressource. Les avantages que nous avons le droit d'en retirer tant pour notre usage habituel que pour notre marine militaire et marchande, sont immenses.

Les bois sont tellement dépendans d'une partie de notre industrie, que je serai obligé de confondre quelquefois ces divers produits; mais je distinguerai ensuite leur résultat.

Nos bois et forêts sont beaucoup plus considérables en France, qu'on ne saurait le croire; ils peuvent à eux seuls balancer en grande partie les trois branches des res-

sources de l'Angleterre, dont je viens de retracer le tabeau.

Outre tout ce que l'on pourrait dire sur les avantages de la France, en bois, forêts et mines, je citerai les mêmes expressions d'un auteur célèbre M. Forbonais (p. 508, tom. 1) : « Si l'on prenait des mesures pour » faire valoir la mine admirable de nos » Pyrénées, nous aurions de quoi fournir » l'univers, des fers et d'aciers excellens, » jusqu'à la consommation des siècles; il y » a de quoi établir la plus belle et la meil- » leure fonderie de canons qui soit au » monde, et Ladour en porterait, à peu » de fraix, les produits à la mer. Quelle » position! les Pyrénées peuvent être plus » utiles à la France, si on met leurs diverses » ressources en valeur *que l'acquisition de* » *la plus belle province laissée à son choix*.... » Des forêts immences *en sapins* qui peu- » vent être partagées en 70 coupes réglées » de douze à treize mille arbres chacune (1),

(1) D'après les procédés dont je parlerai, je ne pense pas qu'il faille exploiter cette nature de bois en coupes réglées; il est préférable de ne couper les abres qu'à mesure des besoins.

» d'une qualité supérieure pour la durée
» et la proportion *à la qualité actuelle des*
» *mâtures du Nord*, d'excellens chênes, des
» planches de toute espèce, *des mines de*
» *cuivre, de plomb, d'étain, de cobalt et*
» *de fer*; les entrailles de la terre n'atten-
» dent que des mains industrieuses, *pour*
» *nous prodiguer, à peu de fraix, des ri-*
» *chesses que nous payons chèrement aux*
» *étrangers*. Il semble que tout ce qui ap-
» partient aux travaux de la terre, *soit mé-*
» *prisé ou du moins négligé parmi nous* ».

Lorsque Forbonais écrivait, nous n'avions presque pas d'établissemens en France qui fondissent des canons pour la marine, et ceux qui existaient étaient très-peu perfectionnés. Depuis cette époque nous en avons plusieurs, notamment Indret, le Creuzo, Nevers et Liége.

Sans déprécier ces divers établissemens, je dirai que celui de Nevers est un des plus beaux, des mieux entendus, et que tout ce qui sort de cette fonderie, dirigée par l'artiste Robert, a atteint le dernier degré de perfection et de bonté; mais je désirerais que certains de ces établissemens four-

nissent la marine marchande, même celle de l'étranger, notamment la Hollande et la Porte ; cette partie de l'industrie française pourrait être d'un débouché immense chez ces nations, amies et alliées, tant pour leur marine marchande, que pour leur marine militaire.

On avait été persuadé, pendant longtemps, que, pour avoir des bons canons, il fallait un amalgame des fontes de Franche-Comté avec celles du Berry. La dépense de ce procédé était très-considérable, l'artiste Robert est parvenu à donner à la fonte du Berry le dégré de qualité nécessaire. D'après son procédé on n'a plus besoin de recourir à soixante ou quatre-vingt lieues pour se procurer cette matière première.

La France ne possédait pas dans le nord des établissemens de cette nature ; et en temps de guerre, il était très-difficile d'approvisionner les ports de la Manche en canons et autres objets nécessaires pour l'artillerie. L'Empereur, alors *premier consul*, conçut le projet de former, à Liége, un établissement de cette importance; il chargea de suite les frères Perrier, artistes célèbres,

de l'exécution de cette utile opération. Des établissemens ont été commencés à la fin de fructidor an 11 ; et dans l'espace de sept à huit mois, on y a construit douze fourneaux à réverbère, pouvant fondre 100 milliers par jour. Les foreries sont mues par huit machines à vapeurs, et foreront vingt-six canons à la fois.

Déjà cette fonderie est dans la plus grande activité ; dans peu de mois elle sera complètement finie, et ne laissera rien à désirer.

Pour que les forges de ces contrées puissent être continuellement fournies des fontes qui leur sont indispensables, et que leur concurrence avec ce nouvel établissement pourrait beaucoup trop renchérir, on y établira des hauts fourneaux ; et comme en Angleterre, en Prusse et au Crézo, le minerai sera converti en fonte par des coaks : ce qui économisera les bois, et ne les renchérira pas dans toute la partie qui compose le pays de Liége. Enfin, un tel établissement, par la réunion de tout ce qui est nécessaire à une fabrication de cette nature, pourra être cité comme un des plus beaux de l'Europe ; il pourra

fournir, au besoin, par mois, trois cents pièces de tous calibres. Eh ! que ne peut-on pas faire en France quand on le veut bien ?....

Des dépenses de cette importance doivent être faites par les gouvernemens, puisque les patticuliers n'osent pas hasarder des capitaux sur des établissemens d'une aussi grande utilité.

Le roi de Prusse fut tellement convaincu de la nécessité qui résultait pour ses États, d'avoir des établissemens de cette nature, qu'il se livra personnellement à cette dépense il y a environ sept ans, et il en existe depuis de très-considérable dans la Haute-Silésie.

N'ayant point dans ses États d'artiste assez habile pour ces constructions, le roi de Prusse attira à son service (M. Baildon) élève dans la fameuse fonderie de Carron en Ecosse ; il envoya en outre un architecte et un métalurgiste, étudier les constructions et les pratiques en usage dans les fonderies d'Angleterre; et à leur retour, on construisit la fonderie de Gleiwits.

Les habitans du pays, étant des sarmates,

peu propres aux arts, on attira des Allemans, et on érigea une Colonie auprès de l'usine. Le zèle et l'intelligence des employés supérieurs sont venus à bout de surmonter tous les obstacles; et les ouvrages qui sortent de cette fonderie, par la beauté du travail, sont supérieurs à ce qui avait été encore fait en Allemagne dans cette partie. Cette entreprise doit avoir donné un profit bien conséquent, puisque le gouvernement prussien, *dont on connaît la stricte économie*, encouragé par ce succès, vient de faire construire l'année dernière, une autre fonderie du même genre, mais deux fois aussi grande, et qu'il va procéder à la construction d'une troisième.

Le roi de Prusse est enfin parvenu à avoir la quantité de fer nécessaire au besoin des états prussiens; et, pour faciliter le transport de ces divers objets, il fait travailler à un canal qui réunira l'Oder avec la fonderie de Gleiwits.

On voit dans le royaume de Prusse des ouvrages de la plus grande beauté faits en fonte, notamment des ponts, des obélisques.

Extrait du n°. 84 *du jounal des Mines du*

mois de fructidor an 11, dans l'article rédigé par M. Daubusson.

Tout ce que je viens de dire est la preuve la plus évidente des avantages qui résultent toujours pour un Etat des établissemens, d'une certaine importance, construits aux frais des gouvernemens ; celui fait par les frères Périer, d'après l'ordre de l'EMPEREUR, est la preuve de ce que j'avance, et détruisent les fausses idées de tout ces hommes à vues étroites auxquels on entend journellement répéter que c'est au commerce seul à se livrer à de tels travaux, auxquels ceux qui gouvernent doivent être toujours étrangers. Mais comment pourrait-on faire de nouvelles entreprises, pour si importantes qu'elles soient, lorsque le commerce a éprouvé des pertes aussi considérables, et que ceux qui auraient l'intelligence nécessaire pour perfectionner des branches d'industrie, sont sans moyens par le seul fait de la révolution.

Les établissemens des forges de Guérigny et de Cosne, appartenant au gouvernement, furent formés par M. de la Chaussade. On y fabrique des ancres, et beaucoup d'autres objets pour la marine. Ces forges sont diri-

gées dans ce moment par M. Huard ; elles n'avaient pas atteint, lorsque Forbonais écrivait, le dégré de perfection que nous leur voyons aujourd'hui. Cette partie de l'industrie nationale ne laisse rien à désirer tant en qualité qu'en bonté ; on voit des ancres de divers calibres, et jusqu'à dix milliers de poids aussi bien finies que peuvent le permettre de telles masses. L'Anglais reconnaît tellement notre supériorité dans cette partie de notre industrie, que nous l'avons vu très-empressé de mettre l'ancre de Cosnes ou de Guérigny sur son bord, lorsque le sort de la guerre lui a fait capturer un de nos vaisseaux ; et il lui donne la préférence pour son service, sur les ancres fabriquées chez lui avec des fers que sa nation *est obligée de se procurer dans l'étranger.* Je désirerais aussi que de tels établissemens pussent fournir la marine marchande et celle de l'étranger, notamment de la Hollande et la Porte : cette branche de commerce, intérieure et extérieure, serait très-considérable.

Des établissemens nationaux de cette nature sont de la plus haute importance pour les départemens qui les possèdent, puisque,

par l'achat des matières premières, sur les lieux même, et le paiement de la main-d'œuvre, ils font rentrer dans le pays, le montant de toutes les contributions directes et indirectes acquittées par le département.

Malgré ces avantages, des personnes dirigées par leur seul intérêt, préféreraient ne pas posséder, dans leurs départemens, ces fabriques importantes à cause de leur concurrence dans l'achat des bois; mais le gouvernement vient de les rassurer, en adoptant l'utile et prudente mesure d'un affouage. Par ce moyen, Guérigny et les établissemens en dépendant, n'auront plus besoin d'acheter des bois; ils laisseront au commerce les coupes appartenantes à des propriétaires, aux communes, et le surplus des adjudications des forêts nationales. Mais de quelque manière qu'on veuille considérer de tels établissemens, ils sont toujours utiles dans un pays, surtout quand on les voit dirigés par des hommes, tels que M. Huard, directeur, et MM. Riondel, ses coopérateurs. La chose leur appartiendrait, ils travailleraient pour leur compte, qu'il leur serait impossible d'ap-

porter plus de zèle, de soin, d'intelligence et d'économie; c'est un hommage que je me plais à leur rendre, et que je m'estime heureux de trouver l'occasion de placer dans un ouvrage qui doit présenter le faible apperçu des produits de l'industrie française.

Tout ce qui est employé à la construction des canons et des ancres est produit par le sol français : ce qui ajoute à nos ressources. Avantages que ne possède pas l'Angleterre pour les fers nécessaires à la fabrication de ses ancres.

CHAPITRE XII.

Aperçu de la richesse de la France en forêts.

Le célèbre Détigny était tellement convaincu des avantages de la France, du côté des Pyrénées qu'il avait commencé des chemins propres au transport des mâtures; mais ils ne furent pas continués. Détigny usa, pour l'exploitation des bois de sapins, des procédés autres que ceux dont on avait fait usage jusqu'alors; il fit couper la forêt à blanc, au lieu de la jardiner : les bourgeons, sémés naturellement par la chute des arbres, se reproduisirent. On peut espérer avoir des arbres d'aussi bonne qualité et de la meilleure venue, lorsque le temps prescrit par la nature leur aura fait atteindre la force nécessaire pour être employés à la marine.

Les opinions des naturalistes sont très-divisées; les uns désignent peu d'années, les autres retardent de beaucoup cette jouissance, et assurent qu'il faut des siècles pour qu'un

jeune sapin puisse atteindre la croissance convenable aux besoins de la marine. D'après ces différentes opinions, il est prudent de ménager, autant qu'il est possible, cette branche de richesse nationale.

Détigny ne se livra à une telle exploitation que pour éviter les frais de transport; mais aujourd'hui que les arts se sont perfectionnés, nous serions coupables si nous nous livrions à une telle dévastation.

On ne doit pas perdre de vue combien il faut de temps en général pour former un arbre, ni la variation de sa progression très-hâtive les premières années, mais qui se ralentit quand il est parvenu à une certaine grosseur; phénomène de la nature qui semble indiquer l'utilité et l'importance du travail par lequel elle opère le resserrement des pores de l'arbre, afin de lui donner ainsi la qualité, la dureté et la force nécessaire pour l'époque où il peut être employé aux besoins des hommes.

Quand on voudra se livrer à ces réflexions, on se convaincra de la nécessité de ménager les jeunes tiges et de les mettre ainsi, autant qu'il est possible, à l'abri des ravages qu'en

traînent la chute des gros arbres coupés de distance en distance dans les divers bois et forêts; on se convaincra, dis-je, combien il serait préjudiciable de couper à blanc une forêt de sapins, puisque une grande partie de ces arbres, par leur peu de force et leur âge, ne peuvent être employés que pour le feu; et que dans ces contrées, il est beaucoup d'autres bois auxquels on peut donner cette destination, ce qui ménagerait la richesse en sapins de nos montagnes.

Ces précautions adoptées, nous aurions à perpétuité des arbres de mâtures et de construction tant pour notre marine que pour nos bâtimens (1); nous ne les exploiterons

(1) On entend dire tous les jours que la France ne possède pas de bois de construction pour sa marine, et que si elle en avait, les frais de transport seraient trop considérables, etc. Lorsqu'on demande, à ceux qui tiennent ce langage, sur quoi ils le fondent, ils se bornent à vous répondre, *on le dit;* instruisez-vous, leur répond-on, des produits territoriaux de votre partie, avant de la déprécier, et réfléchissez sur les moyens à adopter pour éviter ces frais de transport et d'exploitation. Ce qu'il y a de plus affligeant, c'est de rencontrer trop de dépréciateurs dans le nombre des hommes qui sont les mieux salariés par l'État, et qui ne tiennent ce langage que parce qu'ils ignorent la quantité des ressources de la France.

par

pas indistinctement en coupes réglées, mais d'après la qualité et l'âge des arbres et l'usage auquel on peut les destiner.

M. Hassenfratz, dans son ouvrage, *sur l'art du charpentier* traite de l'exploitation des arbres d'une manière qui ne laisse rien à désirer. Ses procédés, pour soutenir les arbres, quelques gros qu'ils soient, les diriger dans leur chute, pour qu'ils occasionnent le moins de ravage possible aux tiges qui les entourent, et toutes ses machines sont aussi simples qu'ingénieuses. Il en est de même pour les chemins à pratiquer dans les forêts, si escarpées qu'elles soient, et les voitures à employer, pour en faire sortir les bois. M. Hassenfratz a établi même des procédés pour essayer l'arbre, si je puis me servir de cette expression, en connaître la force, la bonté, la qualité, et lui donner ainsi la destination qui lui est convenable. Par ce moyen, on ne court jamais le risque de travailler inutilement une pièce de charpente pour nos bâtimens, ou la construction des vaisseaux. On ne s'aperçoit trop souvent du défaut d'un arbre, qu'après avoir perdu beaucoup de temps à le façonner et avoir

fait des dépenses considérables pour le transporter, lesquelles sont alors en pure perte.

On éprouve le regret en lisant l'ouvrage dont je parle, de ne pas le voir répandu dans les départemens, principalement dans ceux qui possèdent des bois. On se ferait très-difficilement une idée de la quantité d'arbres qui sont de la meilleure venue, et qui périssent annuellement par la seule chute des gros arbres exploités indistinctement dans les forêts.

Ces ressources si précieuses, dans un Etat, seraient ménagées, en adoptant les utiles, ingénieux, simples et économiques procédés de M. Hassenfratz; les machines qu'il a inventées sont peu dispendieuses, et leur prix est à la portée de tous ceux qui se livrent à l'exploitation de bois.

Si le gouvernement fait exploiter des arbres pour la marine dans nos Pyrénées, ou dans les autres contrées, surveillées par l'administration des forêts, je suis persuadé que cette administration montrera l'exemple, et qu'elle adoptera les procédés économiques dont je viens de parler; ils sont une nouvelle preuve des talens de l'inventeur, et

il est d'une utilité générale de se hâter d'employer ses moyens; je profiterai de cette circonstance pour l'engager à multiplier l'instruction qu'il a donnée, et à publier les deux autres volumes annoncés.

Ayant voyagé dans les Pyrénées, longtemps avant la révolution, des négocians de Bordeaux en bois de construction, et qui parcouraient, en même temps que moi, ces montagnes, m'assuraient, en remarquant les bois que nous rencontrions, *que la qualité de cette production territoriale était égale à celle des arbres que nous retirons du Nord.* Ces négecians firent même des frais considérables pour en faire descendre jusqu'à Bordeaux; lorsqu'ils les eurent employés, *l'expérience leur démontra que cette richesse nationale répondait à leur attente.*

Ce qui ajoutait aux regrets de ces personnes, c'était de voir le peu de soin qu'on mettait à faciliter des exploitations aussi importantes, et à diminuer les frais de transport en faisant sur l'Adour les dépenses nécessaires, puisque, par cette négligence, nous continuions d'être tributaires de l'étranger, ce qui dailleurs, en temps de guerre,

rendait cette matière première beaucoup trop rare et beaucoup plus chère par les assurances.

En voyageant ainsi à pied, dans une partie des Hautes-Pyrénées, nous rencontrâmes des terrains immenses que les ouragans avaient entièrement ravagés, sur lesquels, dans leur bouleversement, ils avaient entassé tous les arbres arrachés par leur fureur et qu'ils avaient rencontrés dans leur passage; nous n'avions jamais vu une image plus ressemblante du cahos. Les arbres de ces forêts aussi anciens que le monde, leur énorme et prodigieuse grosseur, leur longueur, leurs barbes blanchissantes qui pendaient de leurs branches qu'elles semblaient vouloir s'efforcer de courber, la pâleur de leur écorce, les racines des uns aux trois quarts arrachées de la terre, celles des autres entièrement soulevées; ce tableau semblait accuser la société de sa négligence, de n'avoir pas su donner un emploi utile à un don si précieux de la nature, dont il semblait qu'elle eût voulu enfin forcer la prompte jouissance, en économisant les dépenses de

l'abatage (1), et en faisant couler, au bas de ces montagnes, une rivière qu'on pourrait rendre navigable dans la distance qui ne l'est pas, et qui depuis Riscle, où elle est en état de porter bateau, va jusqu'à la mer. Je veux parler de l'Adour, dont il faudrait prolonger la navigation, en remontant depuis Riscle jusqu'à Campan, et qui procurerait ainsi un débouché facile à toutes les riches productions de l'agriculture des plaines et des contrées qu'elle arrose, à celles de la superficie de leurs montagnes et aux mines, marbres, etc., qu'elles renferment dans leur sein.

La chambre de commerce de Bordeaux, dans sa réponse, du 10 ventôse an 10, aux demandes faites par le ministre de l'intérieur, attribue une supériorité aux constructions des vaisseaux français sur ceux de l'étranger. Cette opinion est conforme a celle donnée, il y a environ vingt ans, par

(1) Des hommes très-instruits m'ont assuré, que n'importe le temps, où de tels arbres ont été arrachés, il est facile d'en tirer parti, et que l'arbre conservait assez de qualité pour être avantageusement employé dans les diverses constructions, même dans celle des vaisseaux.

les négocians dont je viens de parler, sur la bonté et la qualité des bois produits par le sol français, qui égalent ceux de l'étranger.

La chambre de commerce de Bordeaux réclame, dans ces mêmes réponses, la construction de quelques routes, de quelques canaux et la réparation de quelques rivières; pour faciliter le transport de ces matières premières, et avoir ainsi ces objets à un prix plus bas que si on les faisait venir de l'étranger...

Rendant justice aux vues désintéressées des négocians qui ont rédigé ces réponses instructives, dans lesquelles on ne voit d'autres but que l'intérêt général de la France, et non pas seulement celui du commerce auquel peut donner lieu la ville de Bordeaux, je ne saurais être de leur opinion sur la rareté des bois en France, que la chambre de commerce *assure n'être pas assez considérables* pour les constructions de la marine militaire ou marchande, pour peu que le commerce prenne de l'activité.

D'après tout ce que j'ai dit, je crois que la France possède la quantité de bois qui

lui est nécessaire pour la majeure partie de ses constructions navales, et que, pour la qualité des bois que nous n'avons pas sur le continent, nous pouvons y suppléer par ceux que nous possédons (ainsi que le dit la chambre de Bordeaux) dans la Guiane française; nos plus grands bâtimens pouvant en aller chercher les produits sur le bord du fleuve des Amazones.

Ces ressources ne doivent pas être négligées, ajoutent ces négocians, et ils pensent qu'il serait utile que le gouvernement employât quelques flûtes à ces importations. Ce serait une nouvelle carrière pour former des marins, et un moyen de diminuer la masse des choses qui nous rendent tributaires envers les étrangers.

Mon opinion, sur les bois possédés par la France, et qui peuvent être employés à sa défense navale ou à son commerce maritime, est la même pour la plus grande partie des autres objets nécessaires pour la construction, le grément et l'armement des vaisseaux; avantages que ne possède pas l'Angleterre, puisqu'elle est obligée de s'adresser à l'é-

tranger pour presque toutes ces matières premières.

D'après cet état de choses, si nos canaux ou nos rivières étaient rendus navigables pour faciliter les transports, je ne pense pas qu'il fallût autant protéger les importations des matières premières, nécessaires aux constructions navales, que semble le désirer la chambre de commerce de Bordeaux, puisque nos productions territoriales et industrielles suffisent à ces constructions, et que rien n'est si facile que de multiplier celles qui nous manqueraient, par les moyens de l'industrie.

Détigny dont on ne saurait trop rappeler la mémoire et les travaux, n'aurait rien négligé, pour tirer aux Pyrénées un parti avantageux des richesses, *que leur superficie et les entrailles de ces montagnes, nous prodigueraient, si on voulait se livrer à de telles exploitations.* Mais arrivé dans une généralité où tout était à faire, le temps et les contrariétés de tout genre qu'il éprouva, et qui, en France principalement, semblent toujours s'opposer au bien et aux améliorations que veut pro-

curer l'administration, ne permirent pas à Détigny, dont le souvenir sera toujours cher dans toute l'étendue de la généralité d'Auch, d'exécuter tout ce qu'il avait le dessein d'entreprendre pour la gloire du gouvernement, pour le succès de son administration, le bonheur de ses administrés et l'extension de leur agriculture, de leur commerce et de leur industrie.

Notre limitation avec l'Espagne, projetée depuis tant d'années, et que le gouvernement a ordonné de terminer, accroîtra encore dans cette partie de la France, *nos revenus publics territoriaux*. La démarcation de ces forêts étant faite, ce pays, dans ce moment inhabité, sera ouvert, et facilitera une multiplicité d'établissemens qui ajouteront à nos ressources.

On se ferait difficilement une idée de la quantité et de la beauté des bois en tous genres que produisent nos Pyrénées. Les sapins, principalement, y sont de la plus grande beauté et de la meilleure venue; i serait impossible d'en retirer de plus beaux du Nord. Leur transport sera facile par les différentes rivières flottables et aboutissant

à des fleuves qui se jettent dans la mer, tels que l'Adour, la Garonne, etc.

D'après des renseignemens positifs que m'a donnés M. Courtalon, ingénieur en chef des ponts et chaussées, et qui a parcouru ces contrées en homme très-instruit, les chemins et glissoirs, pour conduire les mâtures et autres bois de construction jusqu'aux rivières, ne seraient pas aussi dispendieux que ceux que Détigny fut dans la nécessité de faire ouvrir. Je reviendrai sur cet article lorsque je parlerai du revenu des forêts.

Un travail très-important cependant serait à faire dans cette partie : il faudrait établir positivement quelle est la richesse de la France, en bois et forêts tant nationaux que des communes et des particuliers, leur âge, leur qualité, l'emploi ou l'usage auquel on peut les destiner d'après leur essence, leur situation géographique, leurs débouchés pour la vente, les moyens de transport par des chemins, des rivières ou des canaux, ceux à adopter dans les contrées très-boisées, et qui ne jouissent d'aucune facilité de transport tant par terre que par eau.

D'après les renseignemens généraux que j'ai pu avoir sur cette branche très-importante des ressources de la nation française, je suis persuadé qu'en calculant les besoins de l'avenir dans toutes les parties, et principalement pour nos usines, en faveur desquelles on pourrait adopter une grande mesure très-économique pour l'administration, et conservatrice, en même temps, des bois et forêts nationales qui n'ont d'autres débouchés que la conversion en charbon; je suis persuadé, dis-je, que notre richesse, dans cette partie, est beaucoup plus considérable que nous ne le croyons nous-mêmes. Ce travail très-utile dans tous ses résultats nous donnerait la preuve évidente de nos ressources, et montrerait que nous pouvons entièrement nous passer de l'étranger pour notre marine militaire et marchande, et nous libérer d'autant envers lui.

Mais quelques avantages que puissent nous présenter ces relevés, il n'en faudra pas moins travailler à la conservation des bois, et user des moyens dans le détail desquels j'entrerai pour engager à brûler de la houille dans une infinité d'ateliers,

forges, fourneaux, verreries, bouches à feu, etc., auxquels ce combustible est convenable, ce qui nous ferait économiser ainsi le bois.

Le canal de Somme-Voire, décrété le 12 avril 1792, eut pour principal motif le transport du bois de chauffage pour la capitale, et des bois de construction pour la marine ou les bâtimens des villes, et qui dans ces contrées sont de la meilleure essence. Le domaine public est propriétaire, à ce qu'on m'a assuré, de 400 mille arpens de bois dans la distance que parcourra ce canal, et qui ira à demi-lieue de Brienne; cette facillié de communication par eau accroîtra de beaucoup la valeur de cette nature de revenu public, qu'on ne saurait trop améliorer, puisqu'il ne coûte rien, et qu'il vient en diminution de l'impôt.

Ce canal doit être exécuté conformément à la loi qui l'a décrété, d'après le système de petite navigation; il ravivera ces contrées par le débouché facile de leurs diverses productions; il rendra à l'agriculture plus de six mille arpens de prairies qui sont dans ce moment sans aucun produit, parce qu'il

n'y a aucun écoulement aux eaux qui les inondent presque toute l'année, et qu'étant stagnantes, elles corrompent l'air, et occasionnent annuellement des maladies aux hommes et aux bestiaux : accidens toujours malheureux, et auxquels remédiera autant qu'il sera possible, la constante sollicitude du gouvernement.

Dans les pays que traversera ce canal, on rencontrera une mine de charbon de terre, d'une qualité supérieure : cette construction en facilitera l'exploitation et la vente.

Il est fâcheux pour toutes ces contrées et pour la capitale, qu'une opération aussi évidemment bonne soit sans capitaux, pour être entreprise et promptement terminée ; tous les plans, devis, alignemens, enfin, tous les préliminaires d'une telle opération sont terminés : on les doit à M. Reboul, qui, depuis long-temps, les aurait fait exécuter, s'il en avait eu le moyen. Tout ceci ajoute à mes données ; et qu'elle n'en serait pas l'étendue, si je m'arrêtais sur toutes les parties qui m'offrent de pareils résultats.

Dans une partie de l'Auvergne, nous avons aussi une quantité très-considérable

de bois de haute-futaie, qui seraient très-convenables pour la marine; ces arbres sont à vil prix, parce qu'ils sont sans débouché. Une petite rivière qui est dans ces contrées, et qu'on pourrait rendre navigable par le système de petite navigation usité à présent, faciliterait le transport des bois de cette partie de la France et des autres productions jusqu'à Figeac, et de-là jusqu'à Bordeaux par le Lot, etc. etc.

Les départemens composés du Nivernois, du Berry, de la Bourgogne, du Haut-Dauphiné, les départemens du Haut et Bas-Rhin, de la Loire, de l'Orne, de la Meuse, etc. etc. etc., abondent aussi en bois de construction qui pourraient servir pour la marine nationale et marchande (1).

La construction des navires est peut-être une des branches les plus importantes à encourager dans un État tel que la France, puisqu'elle donne lieu au débouché d'une immensité d'objets produits par le sol et l'industrie de la nation. Sur ce nouvel article de nos ressources intérieures, les

---

(1) *Voyez la note 1.*[ere] *à la fin du Volume.*

observaions de la chambre de Bordeaux, sont dignes d'inspirer le plus vif intérêt, et méritent les plus grands éloges.

Parlerais-je des bois de chauffage, ils sont encore plus abondans qu'on ne saurait le croire ; ce n'est pas à leur rareté qu'il faut attribuer la cherté de ce combustible, mais seulement au trop haut prix de l'intérêt de l'argent, aux frais de transport et à la trop grande et inutile consommation dans beaucoup de manufactures et établissemens publics, qu'il serait facile de remplacer par d'autres combustibles, ainsi que je l'établirai dans un moment.

Les bois pour Paris sont d'une consommation immense ; leur cherté excessive est un sujet de sollicitude pour le gouvernement. Il serait possible de les voir promptement diminuer de prix, si on s'occupait de la réparation des rivières qui servent au flottage, et qui sont trop encombrées ; il est inconcevable qu'il faille quelquefois quatre années pour faire parvenir à Paris un train de bois qui a été exploité à 40 ou 50 lieues : arrivé dans la capitale, ce bois a perdu une grande partie de sa qualité, parce

qu'il a séjourné trop long-temps dans l'eau, ou au bord des rivières dont on l'a souvent retiré pour l'y jeter de nouveau, lorsque les ruisseaux ou rivières deviennent flottables.

Tout est vicieux dans cette partie qui, ainsi que je l'ai dit, forme un objet de sollicitude pour le gouvernement. Des canaux dans ces contrées, où il est si facile d'en pratiquer, la réparation de leurs rivières flottables, éviteraient beaucoup de frais, et économiseraient des bras qu'il serait plus utile de voir employer aux travaux de la campagne, ou dans divers genres d'industrie.

Il est indispensable de s'occuper promptement des rivières du Morvant, qui fournissent une grande partie du chauffage de la capitale. Un million à douze cent mille francs employés, une fois, par la ville de Paris, feraient diminuer annuellement, au moins de cette somme, la totalité du prix des bois que les consommateurs de la capitale et de ses environs. brûlent, et qui viennent de ces contrées; le bois flotté aurait trois fois plus de qualité, chaufferait bien davantage, il en faudrait beaucoup moins.

Mais

Mais il suffit de donner la preuve d'une amélioration, n'importe dans quelle partie, pour qu'on la voie se réaliser.

Quand on entre dans les détails pour connaître cette manutention, les frais qu'elle nécessite, les pertes réelles qu'elle occasionne au commerce, puisque dans le flottage il s'égare beaucoup de bois; quand on considère la population immense en hommes, femmes et enfans occupés, presque toute l'année, du chauffage de Paris (1).

Quand on fixe ses regards sur ce qu'on appelle des pertuis (2), espèces de retenues

(1) Une partie de cette population est employée à faire le choix des bois que le flottage a entraîné, et qu'on divise ensuite en autant de parties et d'après chaque marque, genre de travail nécessaire d'après l'ordre actuel des choses; mais qui expose cette population aux maladies les plus graves qui les atteignent le plus souvent, et qui font que cette classe d'hommes vit beaucoup moins de temps que celle occupée des travaux de la campagne ou des ateliers.

(2) Machines établies sans aucune règle de l'art, qui occasionnent annuellement des dépenses très-considérable et toujours en pure perte, parce qu'il faut entièrement les rétablir; ce qui n'aurait plus lieu, si on les remplaçait par des écluses qui n'exposeraient plus à aucun accident, et qui feraient une meilleure retenue d'eau.

d'eau, dont le seul nom annonce combien elles sont dangereuses, et qui sont si mal construites, qu'il n'est que trop fréquent d'y voir périr des hommes utiles, dont le courage et la hardiesse sont à toute épreuve.

Quand on connaît tous ces détails, et qu'on y joint le tableau des abus de la consommation (1), on ne doit pas être surpris de la cherté du combustible dans la capitale; on ne voit pas même que, si les choses pouvaient continuer de rester dans cet état, il y eût un terme à cette cherté; au contraire, le bois augmenterait annuellement et deviendrait à un tel prix, que non seulement la classe pauvre ne pourrait pas

---

(1) Une infinité de bouches à feu, à Paris, ne devraient être alimentées qu'avec du charbon de terre, ainsi qu'on le pratique dans plusieurs endroits. A Lyon, par exemple, les chapeliers, les teinturiers ne brûlent que de ce combustible. Pourquoi cet usage ne pourrait-il pas être introduit dans tous les ateliers ? Ce qui économiserait le bois, et procurerait un grand débouché aux mines abondantes, en charbon de terre, que nous possédons en France, et qui, ainsi qu'on le verra dans cette écrit, forment une partie très-importante de nos ressources.

l'atteindre, mais même que cet objet d'une première et indispensable nécessité, serait une trop forte dépense pour les classes aisées.

J'ajouterai, en parlant des rivières du Morvant, en supposant que, par des réparations et des retenues d'eau artistement pratiquées, on pût les rendre navigables presque toute l'année, il serait peut-être possible (sans cependant que j'entende le garantir) de former les radeaux sur ces rivières en une seule longueur de bois, au lieu de les envoyer à bûches perdues à Clamecy, où on pourrait ensuite les réunir en train de bois dans les dimentions qui conviennent pour les conduire jusqu'à Paris. Si cela pouvait avoir lieu, l'économie de cette manutention serait immense; le bois, je le répète, aurait bien plus de qualité, puisqu'il pourrait arriver à Paris la même année, ou, au plus tard, dans l'année après l'exploitation.

Les arts se perfectionnent tous les jours, tous les jours nous voyons de nouvelles inventions utiles; pourquoi ces avantages ne s'étendraient-ils pas sur les transports du bois

combustible, si essentiel aux besoins de la vie de l'homme ? L'invention du flottage des bois, celle de les conduire en radeaux ou en train à Paris, ont rendu célèbre le premier homme qui les a tenté, et on croyait bien qu'il ne réussirait pas; enfin, autant que mes faibles connaissances ont pu me le faire présager, je suis persuadé qu'il y a beaucoup de moyens à mettre en usage pour éviter les frais immenses de manutention que nécessite ce commerce, et qui retombent sur le consommateur.

Un objet qui n'est pas d'une moindre considération, c'est qu'en se livrant à ces réparations, on sera assuré, pour ainsi dire, à point nommé, de l'approvisionnement de Paris, et à bien meilleur compte qu'aujourd'hui : ce qui diminuera la sollicitude du gouvernement, du ministère et celle des administrateurs chargés d'une surveillance aussi essentielle que celle qui intéresse le chauffage d'une population de 800 mille habitans.

CHAPITRE XIII.

Mines et minerais de la France dépendans des productions territoriales (1).

La France est encore très-riche tant en bois, qui ne sont propres que pour être convertis en charbon, qu'en mines et minerais situés dans son intérieur, ou dans les départemens qui lui servent de frontières. Ces produits sont immenses ; comment n'aurait-on pas cette opinion, quand sur 32 généralités qui formaient l'ancienne division de la France, la fabrication du fer, pour lequel il faut beaucoup de bois, était une partie de l'industrie de quatorze généralités ? Le pays de Liège, conquis depuis la révolution, et beaucoup d'autres contrées, ajoutent à cette partie de nos ressources.

(1) Je dois nécessairement confondre une partie de ces produits avec nos bois, parce qu'ils dépendent les uns des autres, et que, pour la fabrication, ils ne sauraient être séparés.

En général, nos minières et minerais sont très-mal exploités ; les ingénieurs des mines envoyés dans les départemens, par le ministre de l'intérieur, rectifieront ces procédés ; mais leur nombre n'est pas suffisant, d'après ce dont j'ai pu me convaincre par moi-même.

Des calculateurs ont évalué à six millions tournois la valeur des fers importés annuellement. Je crois que cette importation s'élève au-dessus de cette somme : mais de quelque manière que nous la considérions, je pense qu'il serait possible de nous libérer entièrement de l'étranger pour cet objet important.

Nos fers, dans une grande partie des départemens, égalent en qualité ceux de la Suède ; certains mêmes, d'après les expériences faites par l'administration des mines, contradictoirement avec un Suédois très-entendu dans cette partie (1), leur sont su-

(1) Le Suédois, qui assista à cette expérience, avoua qu'une partie de nos fers étaient excellens ; il assura, en même temps, que, malgré tous ses soins, il lui avait été impossible de se procurer une seule barre de fer de la meilleure qualité des forges de la Suède.



périeurs. L'Angleterre n'a presque pas de fer chez elle; celui qu'elle fabrique est inférieur aux plus mauvaises qualités des autres pays de l'Europe. Des artistes cherchent à libérer leur pays de ce côté; ils ont adopté des moyens très-ingénieux qu'il nous serait facile d'imiter; mais en attendant qu'il aient obtenu ce résultat heureux, la Grande-Bretagne sera long-temps obligée de recourir à la Suède, à laquelle elle achète ses meilleurs fers tant pour la consommation de sa marine que pour les besoins usuels de ses habitans, et pour la conversion en acier par l'effet de la cémentation.

Rien n'est si simple que ce dernier procédé. C'est une grande erreur de croire que les fers de France ne sont pas propres à être cémentés; des expériences faites en grand, dont les résultats sont déposés à l'administration des mines, ont démontré le contraire. Les procédés à employer ensuite pour avoir des aciers dans tous les calibres et dans toutes les qualités, sont encore extrêmement simples et peu dispendieux.

J'ai eu presque toujours des contradicteurs, lorsque j'ai mis en avant cette propo-

sition ; j'ai fini par en démontrer la possibilité aux personnes instruites qui voulaient bien discuter avec moi. Si ce que j'avance dans ce moment sur la cémentation des fers de France, était contesté, je m'en rapporterais à MM. les administrateurs des mines, qui ont la même opinion que moi sur l'introduction de ce nouveau genre d'industrie.

D'après ces faits constans, il serait très-facile d'enlever à l'Angleterre cette branche de son industrie très-étendue pour elle, et qui lui donne des bénéfices immenses; du moins, si nous n'entrions pas en concurrence avec elle sur cet objet dans les divers marchés de l'Europe, il serait possible de libérer, de ce côté, le commerce et l'industrie française.

L'Allemagne, ainsi qu'on le verra dans cet écrit, vient de se libérer envers l'Angleterre en perfectionnant ses aciers. D'après cela pourquoi se refuserait-on à croire que l'industrie française peut atteindre à ce même degré de prospérité ?

Si l'Angleterre a des établissemens en fonte, nous en avons aussi ; nous sommes

parvenus aux mêmes résultats qu'elle de ce côté. Nous pouvons même étendre ce genre d'industrie ; car dans cette partie on a fait des progrès étonnans. Quand on se figure que l'on parvient à perfectionner des objets en fonte, qu'on les trempe, qu'on leur donne le même degré de dureté que s'ils étaient forgés en fer et acérés, tels que des enclumes, des marteaux, même des outils tranchans; quand on pense que, comme en Angleterre, nous sommes parvenus à faire des clous en fonte, et qu'ils se rivent avec la même facilité que s'ils étaient forgés avec le fer le plus doux ; on peut alors affirmer que l'art, dans cette partie, est porté au plus haut degré de perfection. Ces succès sont dus à M. Molard, homme aussi modeste qu'instruit, dans ce moment directeur du musée des arts et métiers; on voit avec peine que des expériences aussi importantes que les siennes ne soient pas exécutées en grand.

On pourrait donner une grande extention au procédé de M. Molard, en fondant beaucoup d'objets propres à l'industrie, à la décoration de nos maisons, de nos places pu-

bliques (1), aux besoins de nos ménages, à la construction des vaisseaux, et à certains outils d'agriculture. Je ne doute pas qu'après avoir fait éguiser et tremper des outils fondus, on ne puisse appliquer ce procédé, à remplacer, sur une charrue, les objets en fer forgés, qui y sont en ce moment adaptés. Les expériences de M. Molard semblent nour garantir la preuve de ce que j'avance.

Cette idée a fixé, d'une manière particulière, l'attention de la société d'agriculture de Paris, à cause de l'économie qui pourrait en résulter pour les cultivateurs, dont on ne saurait trop économiser les frais et augmenter les produits.

Cette estimable et utile société, dont les travaux tendent à l'amélioration du premier et du plus utile de tous les arts, dans le

(1) Il est préférable d'adopter la fonte en fer pour nos décorations publiques, qui transmettent à la postérité un événement heureux, ou l'effigie des grands hommes, à un métal précieux, tel que le bronze, par exemple. On obtient le même résultat, on économise; et, par le peu de valeur de la matière première, on met des établissemens de cette importance à l'abri de la rapacité des hommes, ou des mouvemens populaires.

prix qu'elle a proposé pour l'an 12, sur le perfectionnement de la charrue, « demande » que les pièces essentielles à la charrue puissent être coulées en fer, et leurs formes déterminées d'ailleurs, d'une manière si précise, que les charrons et les maréchaux vulgaires ne puissent s'y méprendre ». M. Molard, que je viens de citer, dont l'intelligence et l'application ont fait faire de si grands progrès à nos arts, est le seul artiste, à ma connaissance, qui puisse remplir, pour cette partie, les vues des demandes faites par la société d'agriculture de Paris, sur les moyens d'adapter à la charrue des pièces fondues en remplacement des ferrures actuellement en usage.

Si ce procédé pouvait avoir lieu, ce qui coûte dans ce moment, au cultivateur, 8 à 10 s., pourrait lui être livré à 2 s., 2 s. 6 d. à 3 s. : qu'on juge par la différence de ces sommes de l'économie qui résulterait de voir se réaliser le vœu de la société d'agriculture de Paris.

Nos colonies donnaient lieu à un débouché immense en fontes. Il est même des objets fondus avec cette matière que je doute

qu'on puisse fondre mieux en Angleterre qu'en France, tels, par exemple, que les fortes chaudières pour les sucreries, tout ce qui se fait en canons, rouages et poteries de toute nature, etc., etc.

Le pont des arts construit depuis le 18 brumaire, et qui est le premier de cette nature, existant en France, tandis que nous envoyons depuis long-temps en Angleterre et en Prusse, ce pont est la preuve la plus assurée de nos succès dans l'art de la fonderie.

Mais une cause, qui est au détriment de la France, c'est le prix des fabrications qui est si élevé, que nous ne pouvons pas entrer en concurrence dans l'étranger avec l'Angleterre. Le charbon de terre est le combustible dont se servent ses fabriquans pour obtenir leurs fontes; le nôtre, au contraire, est le charbon de bois qui, en France, nous revient beaucoup plus cher que la houille en Angleterre. Les hauts fourneaux des anglais et leurs souffleries sont encore mieux établis et moins dispendieux en construction que les nôtres; ils provoquent une fusion beaucoup plus prompte; ce qui économise le temps, la

matière première et l'eau dans les usines, dont les machines soufflantes sont mues par ce moteur, ainsi que le combustible dans celles qui sont mises en mouvement par des machines à vapeur.

Si on veut se départir, en France, de la routine, et surtout dans les lieux où il est si facile de se procurer des charbons de terre, si on veut imiter les fourneaux anglais, je ne doute pas que nous ne puissions entrer en concurrence dans tous les marchés de l'Europe, où l'Angleterre répend ses fontes, et même dans la nouvelle Angleterre que je crois être un de ses débouchés principaux. Elle fournit aussi la Hollande. Ce commerce avec cette république, est très-considérable, parce que dans les constructions on y prodigue les fontes, et qu'on emploie beaucoup de poteries pour les besoins usuels de tous les ménages (1).

(1) Il est peu de choses fournies par l'étranger à la Hollande, que nous ne puissions lui livrer, nos blés, nos bois, nos vins, nos fontes, nos fers et aciers dans toutes les dimensions; nos charbons de terre pourraient être

On a annoncé en dernier lieu qu'on venait de fabriquer des canons en fer forgé de toute sortes de calibres. Ce procédé annonce une nouvelle preuve des progrès de nos arts. Je ne doute pas qu'on ne puisse avoir une réussite très-complète dans ce nouveau genre d'industrie qui ferait éprouver une économie considérable sur la matière première et sur le prix de cette arme devenue nécessaire pour la défense des états; outre ces avantages, si ce procédé a les succès que nous avons lieu d'en attendre, on peut ajouter celui de la diminution du poids qui facilitera étonamment les transports de ceux que nous plaçons sur les forts pour la défense de nos frontières, et qui allégera de beaucoup la charge des vaisseaux, si on se décide à remplacer de cette manière les canons en fonte de fer.

La France est infiniment plus riche que ne le pensent beaucoup de personnes, quant

---

des objets principaux de débouchés très-importans qui donneraient lieu à un commerce extérieur très-considérable.

à la fabrication des fers; elle possède environ 600 fourneaux et 1,500 feux de forges et d'aciérie. Elle peut fabriquer annuellement au moins quatre cent cinquante millions de fer, qui, à deux cent livres *le mille, produirait* quatre-vingt-dix millions écus (1). Si cette quantité de fer ne suffisait pas pour la consommation de la France, rien ne serait si facile que d'en multiplier la fabrication.

Le bois nécessaire à ces usines peut s'élever, d'après l'administration des mines, à environ cinq millions de cordes de bois. On verra dans le chapitre suivant, l'économie qu'il sera possible de faire sur ce genre de combustible, d'après les diverses expériences faites en France, en Angleterre et en Prusse, qui viennent à l'appui de l'opinion de MM. les administrateurs des mines. En facilitant les moyens de multi-

(1) Le prix du fer est dans ce moment, dans certaines parties de la France, à 300 liv. : ce qui porterait la valeur de la totalité des fers fabriqués à 135 millions.

La consommation du charbon de terre est si importante, qu'avant la guerre le commerce anglais importait dans nos ports de mer pour plus de 6,000,000 liv. tournois de ce combustible. Il le livrait à des prix fort au-dessous des nôtres, quoique faisant de forts bénéfices, parce que les exploitans anglais (qui ont le *royalty*, c'est-à-dire *le droit d'exploitation accordé par le souverain*) usent de divers procédés pour diminuer leurs frais d'extraction. En France, au contraire, ainsi que je l'ai dit, nous ne savons extraire le charbon, dans la plus grande partie de nos mines, qu'à force de bras et de chevaux; nous usons de ce même moyen pour conduire le charbon jusqu'au lieu de l'embarquement, etc., procédés beaucoup trop dispendieux, qui empêchent qu'en temps de paix nous ne puissions entrer en concurrence avec l'Angleterre, non seulement dans l'étranger, mais même sur notre territoire. Cette somme de six millions, conservée dans l'intérieur, donnerait lieu à des bénéfices immenses, et servirait en même temps d'encouragement aux exploitans.

Nous avons, en France, des qualités de charbon égales à celles de l'Angleterre ; nos mines bien exploitées seraient aussi inépuisables que les siennes ; je puis même dire, d'après l'avis de MM. les administrateurs des mines, que notre richesse de ce côté surpasse celle de ce pays, puisque nos mines peuvent être considérées comme étant à leur superficie, et que depuis très-long-temps les Anglais travaillent à l'épuisement des leurs.

En Angleterre, en Allemagne, les mines sont très-bien exploitées, parce que les concessionnaires, ou l'état, s'il fait exploiter pour son compte, ne redoutent pas, dès l'origine de l'entreprise, de faire toutes les dépenses nécessaires et de les entretenir. Aussi les résultats en sont-ils assurés, et donnent de très-forts produits. Le droit de concession appartient partout au souverain comme en France : puisqu'il accorde le privilége d'exploitation, il a le droit de prescrire aux concessionnaires des conditions telles que, même en faisant leur avantage, leur extraction soit plus utile au public,

rendra navigables, le Cher, par exemple, ou des canaux à ouvrir, pourraient répandre facilement ce combustible dans une grande partie de la France, et principalement dans nos ports de mer.

Je pourrais attribuer les mêmes vices d'exploitation à beaucoup de mines aussi mal exploitées, dans presque toutes les autres parties de la France qui possèdent une nature de richesse aussi précieuse.

Il en serait différemment si les concessionnaires étaient obligés de suivre les règles de l'art, et si toute exploitation leur était interdite quand ils s'en écarteraient, ou qu'ils n'exploiteraient pas en grand, et encore lorsqu'ils ne remplaceraient pas, par des pompes à feu, des machines à rotation; cette multitude de bras et de chevaux, si inutilement employés, dans tout ce qui concerne une partie de l'extraction des charbons. Ils devraient encore encourir la même peine lorsqu'ils abadonneraient les puits ou fosses sans les avoir approfondis, pour creuser, à quelque distance, une nouvelle fosse qui, par son peu de profondeur, permettrait facilement le jeu de leur machine à Molette.

Lorsque la nature aurait donné une source ou rivière, qui peut former un canal, pour faciliter les transports des houilles, diminuer le prix des voitures, éviter la dégradation des routes, rendre à l'agriculture et à l'industrie beaucoup de bras occupés de ces transports qui seraient ainsi employés plus utilement, et dont il est si facile de remplacer le travail; les extracteurs devraient être tenus de faire cette amélioration. Je crois enfin qu'il faudrait les obliger d'adopter tous les moyens qui, en donnant même plus de bénéfice aux exploitans, diminueraient le prix de cette matière première pour le consommateur. Le gouvernement a le droit d'exiger de pareilles dépenses des concessionnaires, auxquels il procure de très-grands avantages en leur cédant une propriété qui lui appartient; ou de leur faire cesser les travaux lorsqu'ils ne rempliraient pas ses vues. Le gouvernement qui, dans ses établissemens, fait consommer beaucoup de charbon de terre, éprouverait une économie très-considérable dans cette seule partie, si les mines de charbon étaient bien exploitées.

La consommation du charbon de terre est si importante, qu'avant la guerre le commerce anglais importait dans nos ports de mer plus de 6,000,000 liv. tournois de ce combustible. Il le livrait à des prix au-dessous du prix des nôtres, quoique faisant des forts bénéfices, parce que les exploitans anglais (qui ont le *royal-ty*, c'est-à-dire, *le droit d'exploitation accordé par le souverain*) usent de divers procédés pour diminuer leurs frais d'exploitation. En France, au contraire, ainsi que je l'ai dit, nous ne savons extraire le charbon, dans la plus grande partie de nos mines, qu'à force de bras et de chevaux; nous usons de ce même moyen pour conduire le charbon jusqu'au lieu de l'embârquement, etc., procédés beaucoup trop dispendieux, qui empêchent qu'en temps de paix nous puissions entrer en concurrence avec l'Angleterre, non seulement dans l'étranger, mais même sur notre territoire. Cette somme de six millions, conservée dans l'intérieur, donnerait lieu à des bénéfices immenses, et servirait en même temps d'encouragement aux exploitans.

Nous avons, en France, des qualités de charbons égales à celles de l'Angleterre; nos mines bien exploitées seraient aussi inépuisables que les siennes; je puis même dire, d'après l'avis de MM. les administrateurs des mines, que notre richesse de ce côté surpasse celle de l'Angleterre, puisque nos mines peuvent être considérées comme étant à leur superficie, et que depuis très-long-temps on travaille à l'épuisement de celles de l'Angleterre.

En Angleterre, en Allemagne, les mines sont très-bien exploitées, parce que les concessionnaires, ou l'état, s'il fait exploiter pour son compte, ne redoutent pas, dès l'origine de l'exploitation, de faire toutes les dépenses nécessaires et de les entretenir. Aussi les résultats en sont-ils assurés, et donnent de très-forts produits. Le droit de concession appartient partout au souverain comme en France, puisqu'il accorde le privilège d'exploitation, il a le droit de prescrire aux concessionnaires des conditions telles que, même en faisant leur avantage, leur extraction soit d'une utilité publique,

et faite de manière à ce que nous puissions avoir leur produit à des prix au-dessous de ceux importés par l'étranger.

Autant par inclination que par devoir, j'ai porté et je porterai toute ma vie, d'une manière toute particulière, le plus vif intérêt à une portion de la France, qui, sur son territoire, possède une mine de charbon très-riche, très-abondante, très-voisine d'un fleuve, alimentant, dans son cours, plusieurs départemens et affluant à la mer. Cette mine est extrêmement mal exploitée.

Je voulus démontrer aux exploitans qu'ils ne seraient par exposés aux mêmes frais, s'ils usaient d'autres procédés; que leurs bénéfices seraient beaucoup plus considérables et plus assurés; qu'ils pourraient livrer leur charbon, au commerce, au-dessous même des prix qui existaient avant la révolution, tandis qu'il était doublé. J'ajoutai que, s'ils continuaient à user de tels procédés, ils ne pourraient pas à la paix, d'après ces prix, entrer en concurrence avec l'étranger; que ne remplissant en aucune manière les vues du gouvernement pour donner ce combustible à bas prix, ils ne

devaient pas compter sur une protection particulière ; je me fis enfin, un devoir d'entrer avec eux dans les plus grands détails pour leur démontrer les vices de leur exploitation, etc.

Je leur demendai et j'écrivis leur réponse sur ces questions : quelle était la quantité de chevaux qu'ils étaient obligés d'employer, quel en avait été le prix principal, quel intérêt il leur représentait, quelle était la mortalité présumée de ces animaux, nuit et jour occupés des travaux aussi pénibles que ceux de l'extraction des mines, et de la conduite de ce combustible jusqu'à la rivière, par des chemins impraticables qu'ils ne réparaient pas, quoiqu'ils ne servissent que pour eux.

Je leur demandai quelle somme ils avaient mis en achat de harnais, quelle était celle de leur entretien ; à quelle somme leur revenait la nourriture de leurs chevaux, le ferrage de l'année, leurs médicamens; quel capital, à la récolte, il fallait mettre en achat de fourrages qui varient chaque année d'après leur rareté, ou leur abondance ; ce que leur avaient coûté leurs écuries et

greniers, quel en était les frais d'entretien.

Je leur demandai quelle quantité d'hommes tant en palefreniers qu'en conducteurs, ils étaient obligés d'avoir, quel en était le salaire, quelles pertes ils éprouvaient par leur négligence ou leur mauvais service.

Je leur demandai à quelle somme s'élevait le prix de leurs machines à molètes et de tous leurs accessoires, de leurs cables, qui, étant ronds, s'usent beaucoup plus vîte, et sont sans ressource lorsqu'un brin vient à manquer, tandis qu'il n'en serait pas de même s'ils se servaient de cables plats, etc. etc. (1).

Je leur demandai quel était le capital qu'ils avaient mis pour creuser les puits qu'ils avaient été obligés d'abandonner, parce que leur machine n'avait pas assez de force pour

---

(1) M. Orelly, dans un numéro de son journal, a démontré le grand avantage et l'économie qui résulterait de remplacer, principalement dans l'exploitation des charbons de terre, les cables ronds par des cables plats, qui s'usent très-difficilement, qu'il est très-facile de reparer, et qui n'exposent pas aux mêmes accidens que les cables ronds, ou les chênes de fer.

extraire les charbons dans les profondeurs exigées par l'art. Je voulus leur faire sentir en même temps l'avantage qui résulterait pour eux, s'ils commençaient à extraire les galeries les plus profondes de la mine, et qu'ensuite ils exploiteraient plus facilement les autres toujours en remontant, etc. etc. J'ajoutai que leurs mauvais procédés ne donnant du charbon qu'à force d'avances et de frais, ils retombaient toujours sur le consommateur, auquel on vend ce combustible, en conséquence, sans faire sur lui de plus forts bénéfices, qu'enfin par la multiplicité de leurs avances, leurs procédés étaient aussi ruineux pour eux, que pour le consommateur, etc. etc.

Calcul fait, je leur démontrai qu'une pompe à feu et une machine de rotation, qu'ils pourraient alimenter avec du charbon de rebut, (et qui, par sa mauvaise qualité, ne peut pas être mis dans le commerce, tandis qu'ils sont obligés d'acheter des foins, des pailles et des avoines pour leur cehvaux); je leur démontrai, dis-je, que ces machines leur auraient beaucoup moins coûté, *que les sommes qu'ils m'avaient déclaré avoir*

employé. Il leur fut démontré encore qu'ils auraient beaucoup plus de charbon, qu'ils pourraient le livrer à bas prix, que les bénéfices seraient plus considérables; qu'enfin ils satisferaient le gouvernement, qui, au fonds, avait le droit d'exiger des exploitations régulières et faites d'après les règles de l'art, puisqu'il leur avait accordé la concession qui lui appartient. Vous avez raison, me répondirent-ils, « mais l'USAGE s'oppose à ce que nous nous servions de ces machines, ET L'USAGE veut au contraire que nous exploitions *d'après nos procédés.*

Leur surprise fut extrême, lorsque je leur dis que l'eau d'un ruisseau qui coule à côté de la mine, et au moyen duquel je les engageais à faire un canal par le système de petite navigation, leur offrant d'en solliciter l'autorisation, d'un gouvernement qui fixe son attention sur tous les genres de produits, et qui veut que dans toute la France, on se ressente de son administration et de ses sollicitudes, pour que, tout prospère; je leur dis qu'au moyen de ce canal, ils pourraient conduire facilement, dans tous les temps, le charbon jusqu'à la rivière, et éviter, par

conséquent, des frais de transport qui, se faisant à force de chevaux, de voitures et de conducteurs, nécessitent des dépenses trop considérables, les obligent à de grandes avances, parce que, dans la mauvaise saison, ils ne peuvent pas faire voiturer, et qu'ils sont obligés de profiter du beau temps pour accumuler le charbon sur le port de la rivière. Dépenses de manutention le plus souvent inutiles, parce que, en adoptant le système du canal, ils pourraient décharger leur bateaux dans ceux qui seraient destinés pour Paris, ou les ports de mer, etc. etc.

Leur surprise augmenta en m'entendant dire que si ce volume d'eau était insuffisant pour alimenter cette navigation artificielle, ils pourraient l'augmenter par l'eau qu'épuiserait la pompe à feu, ce qui procurerait un double avantage et donnerait des bénéfices assurés. Leur incrédulité fut extrême sur ce moyen : *On se moquerait de nous, ajoutèrent-ils, dans le pays si on savait que nous avons même cette idée.* C'était me dire honnêtement que .... — enfin, j'entendis toutes sortes de propos plus absurdes les uns que les autres, et qui sont dans la bouche

de beaucoup trop de personnes lorsqu'on leur parle d'une amélioration utile, n'importe dans quelle partie. Dans le nombre de ces hommes, on en rencontre qui ont cependant de très-grandes prétentions à la science; mais il ne faut pas les sortir de l'*usage*, si, à leurs yeux, on ne veut passer pour un extravagant. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que souvent ces idées d'amélioration attirent des ennemis, parce que l'on craint d'être dans la suite plus imposé, puisqu'elles augmenteraient les produits (1); mais puique j'ai établi, dans cet écrit, l'avantage de fixer et de rendre immuable l'impôt direct, on ne pourra jamais avoir la même crainte, ou du moins on ne croira pas que lorsque je présenterai une opération utile, mon intention soit de faire augmenter l'impôt.

Mais ce n'est pas seulement d'aujourd'hui qu'on reproche, à la plus grande partie des concessionnaires des mines de charbon de terre, de mal exploiter cette richesse nationale. M. Dupont de Némours, dans sa réponse aux observations des négocians de

(1) Voyez *la note 2 à la fin.*

Rouen, qui démontraient les torts qu'allaient faire éprouver le traité de commerce avec l'Angleterre, à l'agriculture, à l'industrie, au commerce de la France en général, particulièrement à la province de Normandie et à la ville de Rouen, M. Dupont pensait: « Que Rouen pourrait soutenir la » concurrence *sur les faïances anglaises*, si » par la suppression du droit d'entrée *du* » *charbon de terre anglais*, ce combustible » revenait, à plus bas prix, à ses fabriquans. » Il faut convenir d'ailleurs, continuait » M. Dupont, que nous sommes encore no» vices dans l'art de *reconnaître et d'exploiter* » *les mines de charbon de terre*. En conser» vant, à nos concessionnaires des mines, le » privilège exclusif, nous les avons laissés » *sans instruction, sans émulation, sans en-* » *couragement*; mais il assure, en même » temps, que le gouvernement ne s'*endort* » *pas, quant à l'instruction*, sur l'exploita» tion des mines, et qu'il est *noblement* » *disposé* à y répandre *des encouragemens* » *utiles.* »

Lorsque M. Dupont, publiait sa lettre, que l'Angleterre ne manqua pas de répandre

employé. Il leur fut démontré encore qu'ils auraient beaucoup plus de charbon, qu'ils pourraient le livrer à bas prix, que les bénéfices seraient plus considérables; qu'enfin ils satisferaient le gouvernement, qui, au fond, avait le droit d'exiger des exploitations régulières et faites d'après les règles de l'art, puisqu'il leur avait accordé la concession qui lui appartenait. Vous avez raison, me répondirent-ils, mais l'USAGE s'oppose à ce que nous nous servions de ces machines, ET L'USAGE veut au contraire que nous exploitions d'*après nos procédés*.

Leur surprise fut extrême, lorsque je leur dis que l'eau d'un ruisseau qui coule à côté de la mine, suffisait à faire un canal que je les engageais d'effectuer par le système de petite navigation, leur offrant d'en solliciter l'autorisation, d'un gouvernement qui fixe son attention sur tous les genres de produits, et qui veut que dans toute la France on se ressente de son administration et de ses sollicitudes, pour que tout prospère; je leur dis qu'au moyen de ce canal, ils pourraient conduire facilement, dans tous les temps, le charbon jusqu'à la rivière, et éviter, par

futures, et d'après cela ils ont le droit de prescrire tant dans l'exploitation des mines que dans celles des bois, etc. etc. etc. Des procédés qui puissent conserver ces divers genres de richesses.

Il n'est pas de spéculation, du moins j'en connais peu, qui promette des bénéfices aussi assurés, aussi prompts et aussi considérables, en raison de la somme à dépenser, que celle de l'exploitation des mines de charbon de terre, lorsque dans l'origine on veut se livrer aux premières dépenses nécessaires. Elles ne sont jamais entièrement perdues, parce que dans une pompe à feu et une machine de rotation, par exemple, la plus grande partie des objets, nécessaires à ces machines, sont des matières premières qui ont toujours une valeur réelle, tandis que d'après les procédés actuellement usités dans la plus grande partie des mines, il faut continuellement renouveller les dépenses, qui, par leur nature, sont en pure perte, et dont les frais retombent toujours sur les consommateurs.

Les bénéfices de telles exploitations doivent consister dans le débit, ils seront très-

considérables, lorsque les concessionnaires livreront ce combustible au commerce à des prix inférieurs à ceux de l'étranger. Ils peuvent le faire en diminuant les frais qu'ils font inutilement que, par malheur pour eux et l'industrie, l'*usage* consacre, et en remplaçant leurs exploitations vicieuses par celles dont l'art et l'expérience assurent les succès.

« L'émulation, les encouragemens utiles » annoncés qu'on était *noblement* disposé de » répandre sur cette partie des ressources » minérales de la France, d'après M. Dupont » de Nemours », doivent consister, je le répéterai; dans la consommation. Ces encouragemens eussent été très-considérables, si, à cette époque, on avait suivi les avis du commerce, lors du traité avec l'Angleterre. Outre qu'il eût été bien plus à l'avantage de la France, et honorable pour elle, dans une infinité de parties détaillées dans la lettre de la chambre du commerce de Rouen dont j'ai parlé, les négocians possédant la vraie science commerciale qui s'allie avec les connaissances sur toutes les natures de richesses des nations, auraient appris au

hommes d'état, qui stipulaient d'aussi majeurs intérêts que ceux qui étaient relatifs aux produits territoriaux, industriels et commerciaux de la nation française, qu'elle avait des richesses, en charbon de terre, plus considérables que l'Angleterre. Ils auraient ajouté que les moyens, pour répandre ce combustible dans tous les lieux où on peut en avoir besoin, sont faciles ; qu'ainsi il fallait prohiber le charbon de terre étranger, et donner *en noble encouragement* le débit de 6 millions écus que l'Angleterre nous enlevait chaque année par l'importation de ses charbons.

On entend continuellement raisonner sur toutes les parties des productions territoriales et minérales de la France, une infinité de citadins qui non seulement ne sont jamais sortis de l'enceinte des murs, où les retiennent les vices, la corruption, l'égoïsme et une ambition démésurée, qui même n'ont jamais lu les ouvrages concernant leur pays ; ils se fâchent quand on veut bien prendre la peine de discuter avec eux, et de contrarier leurs fausses données sur des objets qu'il leur serait si facile d'apprendre,

s'ils voulaient voyager, lire, ou méditer sur les ressources immenses de leur patrie. Ils prononcent toujours le mot *concurrence* que, suivant eux, nous ne pouvons pas atteindre à cause des bas prix, etc. etc.

Mais leur répond-on, les charbons de terre en Angleterre ne sont pas précisément au bord de la Tamise ou des divers ports de mer; ce combustible est répandu dans les terres comme il l'est en France, dans 63 départemens, possesseurs de cette substance minérale. Il faut les mêmes frais pour extraire le charbon de la mine en Angleterre qu'en France. Une pompe à feu pour épuiser les eaux et une machine à rotation pour remonter les charbons, n'exigent ni plus de combustible, ni plus de bras pour les mettre en mouvement dans un pays que dans un autre. Je dis plus, à cause de la différence de la valeur des denrées, la journée du manœuvrier étant à un plus bas prix en France qu'en Angleterre, en supposant que chez l'une et l'autre nation on suive les mêmes procédés, le charbon, extrait des mines, doit nécessairement beaucoup plus coûter à l'extracteur anglais qu'à l'extracteur français.

Mais les Anglais ont des canaux, objecte-t-on continuellement, qui leur facilitent les transports. Je répéterai pourquoi n'en avons-nous pas? Ce n'est ni les sources, ni les ruisseaux, ni les rivières qui nous manquent, puisque nous avons environ 4 mille rivières qui, d'après le nouveau système, pourraient être rendues navigables. Le gouvernement montre la meilleure volonté pour faciliter la construction des canaux. Connaissant leur importance, il en fait lui-même établir une quantité considérable, et il a encore fait reprendre, dans cette partie, les travaux interrompus depuis long-temps. Mais ces canaux en Angleterre sont faits par des particuliers, et lorsque le Roi accorde le *Royal-ty*, le concessionnaire se donne bien de garde d'acheter, comme en France, lorsqu'il peut s'en passer, une quantité considérable de chevaux, de lourdes charretes ou tombereaux, des fourrages, des machines à molete, tous objets ruineusement employés en France, pour extraire et conduire le charbon. D'après de tels vices d'exploitation il n'est pas surprenant qu'on ne puisse pas soutenir la concurrence avec l'étranger,

et qu'en temps de paix nous voyons une grande partie de nos ports de mer fournis en charbons anglais.

L'extracteur anglais fait un petit canal qui convient à son besoin, si la nature l'a secondé par quelques sources. Un canal n'est-il pas praticable ? ses chemins pour conduire ses voitures jusqu'au canal, ou rivières les plus prochains sont établis exprès, et disposés de manière qu'il faut très-peu de temps pour faire cette conduite. Avec peu de chevaux, de tombereaux et de charretiers, il parvient à transporter une quantité de charbon très-considérable, tandis que nos extracteurs font pour ce seul objet des dépenses énormes et qui nécessairement retombent sur le consommateur.

Dites en France, à une grande partie d'extracteurs de mines, de pratiquer sur leur route une conduite en fonte disposée de manière qu'elle facilite le mouvement de la roue? ils se croiront ruinés à jamais, celui qui donnera ce conseil paraîtra à leurs yeux un homme à projets ridicules et inexécutables; au contraire, lorsqu'on ne se livre pas aux premières dépenses que nécessitent des

établissemens de cette nature, et qu'on veut suivre l'*usage*, non seulement on ne fait pas des bénéfices, mais encore on se ruine, et on n'est d'aucune utilité pour son pays.

Ces sortes de chemins en fonte viennent tout récemment d'obtenir une amélioration importante, nous pouvons même les considérer comme ayant atteint le dernier degré de perfection. Je citerai à ce sujet les mêmes expressions d'un mémoire du journal des Arts, rédigé par M. Orelly (5e. année, n°. 52.)

« La route de Penrhyen est divisée en cinq relais à cause des commodités locales. Deux chevaux peuvent traîner vingt-quatre charriots, six fois par jour, sur la longueur d'un relais. Chaque charriot porte un tonneau de 2,240 livres (poids d'Angleterre) d'ardoise, ce qui fait 144 charriots et 400 chevaux. Aujourd'hui, au moyen de la perfection donnée aux chemins de fer, *dix chevaux font le service de quatre cent.* On ne peut rien opposer à l'évidence d'un pareil fait qui est la preuve incontestable des avantages des chemins de fer. » (*Cette amélioration importante est due à M. Wiat.*)

Le gouvernement mettra un terme à l'abus des extractions vicieuses tant en charbons de terre que dans les autres substances minérales; il connait l'importance de telles exploitations : lorsqu'il accordera à l'avenir une concession, il exigera des concessionnaires qu'ils se livrent aux dépenses que font volontairement les extracteurs anglais par un motif d'intérêt très-bien entendu. Je regarde ce parti comme le seul moyen à mettre en usage pour que, en exploitant d'après les règles de l'art, ce combustible dans ce moment, par exemple, à 10 fr. la mesure, et qui, avant la révolution, était à 5 l. soit réduit à 3 l. J'ajouterai qu'en profitant du transport par eau que la nature semble avoir ménagé auprès de la plus grande quantité des mines, pour faciliter aux extracteurs la construction des canaux, ou qu'en suivant les procédés connus pour faciliter les transports par terre, à ce prix de 3 fr., les concessionnaires gagneront beaucoup plus qu'en vendant leur charbon 10 fr. La consommation en sera immense, et économisera les bois, parce qu'alors il y aura un trop grand avantage à brûler du charbon de terre dans une

infinité de manufactures, pour qu'on ne lui donne pas la préférence sur le bois ou le charbon de bois qui reviennent à des prix exhorbitans, dont il est du plus grand intérêt pour la chose publique de diminuer la consommation.

Tout ce que j'ai exposé sur la cherté des bois, brûlés par les fabriques, est la preuve la plus évidente, qu'elles ont besoin de charbon de terre à bas prix. N'est-il pas surprenant que la ville de Rouen, qui peut donner lieu à un débit immense, et qu'il est si facile d'alimenter de ce combustible par la Loire, l'Allier, le canal de Briare et la Seine, soit obligée de s'adresser à l'Angleterre en temps de paix, parce que le charbon de terre, quoique payant des droits d'entrée, lui revient à plus bas prix que celui de France ?

Ce combustible précieux peut-être employé avec le plus grand avantage en remplacement du bois dans toutes les bouches à feu. Telle est l'opinion de MM. les administrateurs des mines. L'un d'eux, M. Lefebvre, a démontré le succès de cette amélioration en donnant l'aperçu de cette ri-

chesse nationale, dans les numéros 71 et 72 du journal des Mines, des mois de thermidor et fructidor an 10, que j'ai déjà cité dans ce chapitre.

On se ferait difficilement une idée de l'obstination d'une très-grande partie de propriétaires de manufactures pour donner la préférence au bois ou au charbon de bois sur la houille, leur entêtement est le même que celui des extracteurs des mines pour mal exploiter cette richesse, l'*usage même prévaut sur l'intérêt.*

J'ai eu très-souvent occasion, depuis environ vingt années, d'entrer dans des détails avec des chefs ou des propriétaires d'ateliers tels que des verriers, des chaufourniers, des plâtriers, des tuiliers, des potiers, de faïanciers, des maîtres de forge, des teinturiers, des chapeliers, de brasseurs, etc. etc. chacun trouve un prétexte pour ne pas donner à son genre de fabrication une amélioration aussi importante qu'économique en brûlant des houilles : ce qui satisferait le gouvernement, et ferait baiser le prix de tous les objets fabriqués au feu du bois, ou du charbon de bois.

Parle-t-on à des faïanciers, par exemple, qui habitent les villes, veut-on leur faire sentir l'avantage qui résulterait pour eux de brûler de la houille? leur dit-on qu'il est affligeant de leur voir consumer dans une minute ce que la nature a mis plus de 20 années à former, et qu'il serait d'un avantage général d'économiser, ou de lui donner un emploi plus utile? veut-on leur démontrer qu'en brûlant de la houille, ils économiseront; qu'ils ne seront pas exposés à des frais et à une manutention aussi considérable que celle nécessitée par le bois; qu'il faut compter et recompter; qu'ils ne seront pas exposés aux vols et aux mécomptes dont ils se plaignent lorsqu'ils laissent leur bois sur le chantier; que leurs hangards, d'une étendue immense, pourraient être plus utilement occupés même pour leur fabrication; qu'ils courent les risques du feu; que si ce malheureux événement arrivait, eux et leurs voisins seraient à jamais ruinés; qu'enfin, fabriquant à bas prix, il sera impossible à l'étranger d'entrer en concurrence avec eux? rien ne peut les déterminer; et lorsqu'ils sont poussés par de bonnes raisons, ils se servent

d'autres prétextes ; c'est le four qui est mal construit, vous disent-ils, et qui ne convient pas pour brûler de la houille, nous ne pouvons pas faire la dépense d'une nouvelle construction, dont d'ailleurs nous ne voulons pas courir le hasard.

Si on en avait les moyens, leur répond-on, on ferait construire un four, on vous demanderait des cazetes, on les placerait dans ce four, elles seraient remplies de vos faïances, de vos porcelaines, ou de vos poteries; si la cuisson au charbon de terre ne réussit pas, on vous paierait ces objets ? Si on en obtient un résultat avantageux, on vous remettrait gratuitement vos marchandises, vous enverriez ces produits à vos consommateurs pour avoir leur avis.

Mais la fumée épaisse du charbon, nous rendrait notre faïance très-noire, tandis que cette superbe et précieuse couverture que nous employons, cuite au bois, sort du four d'une très-belle blancheur ?

Mais en Angleterre, replique-t-on, on fabrique aussi de la faïance : elle est d'une qualité supérieure; et par les formes agréables et par la bonté, on n'emploie cependant

que du charbon de terre ; mais on soigne d'avantage les cazetes pour mettre ce qu'elles contiennent à l'abri de la fumée ; l'esprit du fabricant anglais est continuellement tendu vers l'économie et la perfection de la fabrication ; vous au contraire, vous fabriquez plus mal qu'il y a 150 ans. Mais pourquoi le charbon ne nuit-il pas aux fabricans anglais, et ferait-il éprouver cet événement à votre fabrication ? A Rouen on cuit de la faïance avec du charbon de terre anglais ; j'ai vu les produits d'une manufacture de porcelaine, dans la Belgique, qui n'étaient cuits et recuits qu'au charbon de terre, la porcelaine était aussi blanche que celle de Sèvres ; *vous pouvez avoir raison, répondent quelques fabricans, mais l'usage.....*

Leur dit-on, par le seul désir que l'on a de leur voir atteindre le plus haut degré de prospérité, que si on veut faire balancer l'avantage que peut être leur fabrique pour la société, avec le tort qu'elles font à d'autres branches d'industrie pour lesquelles le bois est très-nécessaire, ou pour la rareté de ce combustible qu'ils occasionnent et qui est indispensable pour les besoins de nos

ménages, on verra que la balance n'est pas en leur faveur, et qu'alors il faudrait prendre des moyens sévères pour les déterminer à fabriquer économiquement en brûlant un combustible qui leur reviendrait à plus bas prix.

Voyant une telle obstination au bien, il conviendrait d'introduire l'*usage* d'une prime pour celui qui brûlerait du charbon de terre, et l'*usage* d'un impôt énorme sur chaque cent de bûches, si mal-à-propos consumées dans les bouches à feu, qui ne devraient brûler que de la houille. Alors on verrait tous ces divers fabricans changer de langage. Que ne pourrais-je pas ajouter sur ces diverses parties, si je voulais entrer dans des détails plus étendus, et si ce que je viens de dire ne suffisait pas pour démontrer combien il est difficile de voir améliorer les différens genres d'industrie !

Ce sont principalement les hommes les plus éloignés de toute idée d'amélioration qui se récrient le plus, sur ce que le gouvernement ne met pas des impôts énormes sur les productions des manufactures étrangères; même sur ce qu'il n'interdit pas entièrement

l'entrée des fers et faïances, etc., venant de l'étranger. Ces objets devraient être imposés à 200 pour cent, leur entend-on dire. Ils ne réfléchissent pas que plus l'impôt est augmenté, plus il est facile d'introduire les productions étrangères, à cause de la contrebande à laquelle on donne l'appât le plus séduisant.

Mais pourquoi le gouvernement, pour favoriser des fabricans obstinés à ne vouloir chercher aucun moyen de fabriquer au-dessous des prix de l'étranger, devrait-il mettre un impôt sur la généralité des consommateurs? car ce sont eux qui paient l'impôt et non l'étranger, pourquoi forcer ainsi à acheter beaucoup plus cher ce que l'étranger fournit à plus bas prix, de meilleure qualité et dans des formes plus agréables, que celui de certaines fabriques françaises?

Le bon impôt à établir, c'est le bas prix et la perfection dans la fabrication; car la même raison, qui fait que dans un pays, où, quoique les subsistances et les journées du travail manufacturier soient plus élevées qu'en France, on fabrique d'une manière agréable et à bas prix, ces mêmes motifs

doivent au moins faire fabriquer en France à prix égal, et alors nos fabricans pourront nous livrer au-dessous de ce même prix, s'ils veulent adopter les mêmes procédés. Ils n'ont ni les droits d'entrée, ni le frêt, ni la commission, ni une infinité d'objets à payer. Les frais les plus considérables sont sur certaines matières premières qu'on prétend encore que nous n'avons pas en France, tandis qu'il est démontré que de ce côté nous sommes propriétaires de ces diverses richesses.

C'est surtout lorsque les manufactures livreront à bas prix l'objet de leur fabrication, et dans le même degré de perfection que l'étranger, que les fabricans se rendront dignes de fixer l'attention du gouvernement, puisqu'alors ils entrent dans ses vues, et que, tandis que de son côté il fait une guerre à force ouverte, pour assurer à toutes les nations l'indépendance du commerce par la liberté des mers, l'industrie à son tour fera une guerre aussi sensible par ses manufactures. Mais tant que nos fabricans n'agiront pas dans ce sens, désiré par le gouvernement, je ne pense pas qu'il faille établir de

de trop forts impôts sur les objets venant de l'étranger.

Mais il ne suffit pas d'avancer, que la consommation de la houille doit être préférée à celle du bois, ou du charbon de bois dans beaucoup de manufactures. Avant de parler des établissemens aussi importans que ceux, dans les détails desquels je viens d'entrer, et qui peuvent brûler des houilles, examinons qu'elles sont les ressources de la France dans cette substance, la situation des mines, et démontrons ainsi la possibilité, pour beaucoup d'établissemens, de se procurer ce combustible à bas prix.

Richesse de la France en Charbon de terre.

D'après les n.os 71 et 72, du journal des Mines, du mois de fructidor an 10, que j'ai cité, la France est infiniment plus riche qu'on ne le pense en mines de charbon de terre. Sur 108 départemens qui forment l'étendue de la république française ; 47 départemens possèdent des houillières qui sont en exploitation ; « 16 autres offrent l'espoir » d'y découvrir ce combustible minéral. »

Au moment où MM. les administrateurs

des mines faisaient imprimer l'ouvrage de leur collègue ; sur 47 départemens, il n'était pas encore parvenu, à leur connaissance, des renseignemens assez certains sur la quotité des produits de 13 départemens. D'après cela cette administration n'a pu nous donner que le tableau des produits de 34 départemens, dont le résultat donne 388,095,000 myriagrames (77,600,000 quintaux environ). Ce produit est plutôt au-dessous de la vérité que trop élevé.

M. Lefebvre observe que la plus grande partie de ces mines sont mal exploitées; il présume encore que dans les 13 départemens, dont les produits n'ont pas été ci-dessus énoncés, leurs mines dans leur état d'exploitation peuvent donner 19,404,750 myriagrammes (3,880,000 quintaux environ) ce qui établit que nos mines de charbon de terre produisent annuellement au moins 407,499,750 myriagrames (81,700,000 quintaux environ); sous le rapport pécuniaire, cette substance minérale peut être évaluée à 32,280,000 liv. (1).

(1) Cette somme est inférieure à sa vraie valeur, on

Portant ensuite notre attention sur les avantages qui peuvent résulter pour l'industrie française, les habitans de la France et la chose publique, de l'emploi de ce précieux combustible. M. Lefebvre cite les expériences faites par MM. Lavoisier, Kairwan et Hassenfratz et des maîtres de forge, qui démontrent l'avantage de remplacer par la houille la consommation du bois.

« Les 82 millions de quintaux de houille » équivalent à 3,240,000 banes de charbon » de bois du poids de 2,500 liv. chaque; il » faudrait, pour obtenir cette quantité de » charbon, 13 millions de cordes de bois de » quatre pieds sur huit, qui seraient le pro- » duit de 360 mille arpens, taillis de bonne » sorte. D'après ce calcul, on serait obligé » d'ajouter, à nos consommations actuelles, » l'exploitation de 360 mille arpens de bois » taillis, pour remplacer le produit de nos » houillères.

» Ces 13 millions de cordes de bois, estimées

verra dans la suite, lorsque j'établirai l'évaluation du produit des mines en général, que les charbons de terre peuvent y entrer pour au moins 48 millions.

» seulement à 8 francs, auraient une valeur
» de 104 millions de fr., ci 104,000,000

Si je distrais de cette somme la valeur des charbons de terre qui remplacent le bois, montant, ainsi qu'on la vu, à	32,280,000
Il résultera pour la consommation générale de la France une différence en économie de (1).......	71,720,000

(1) Ce tableau répond à beaucoup de personnes, qui pensent que pour certaines usines, telles, par exemple, que celles où on se sert de chaudières pour la préparation de leurs produits, l'activité n'étant pas la même, leur entend-on dire, au feu de charbon de terre qu'au feu du bois; il faut beaucoup plus de combustible minéral que végétal. Ce langage est diamétralement opposé à l'opinion de tous ceux qui se sont livrés à des expériences de comparaison sur ces deux combustibles; dans ce nombre, je citerai encore, dans ce moment, MM. Lavoisier, Kaiwan, Hassenfrats et MM. les administrateurs des mines, etc. Dans les usines où on n'éprouve pas une très-grande économie, en remplaçant le bois par le charbon de terre; il faut nécessairement que les fourneaux des chaudières, et leurs cheminées d'aspiration ne soient pas construits de manière à ne brûler que des houilles.

» 60 mille individus sont directement em-
» ployés aux travaux des mines dans leur
» état actuel d'activité, *qui est susceptible
» d'une grande augmentation*, et indépen-
» damment de la matière première qu'elles
» émettent, elles font verser dans la cir-
» culation 7 à 8 millions au moins de nu-
» méraire pour l'achat des objets qui leur sont
» indispensables, et qui consistent en fers,
» cuirs, chanvres et cordages, graisses, et
» autres objets nécessaires à l'exploitation des
» mines. Leur transport occupe encore une
» quantité très-considérable de bras. »

M. Lefebvre fait ensuite l'énumération de ces mines dans chaque département; il démontre l'utilité de forcer, en quelque sorte, les extracteurs à exploiter d'après les règles de l'art, et l'avantage qui résulterait pour toutes ces contrées de faciliter le débit de ce combustible, par l'amélioration des routes, et la navigation des rivières, ou des canaux dont il est si facile d'avoir la prompte jouissance.

Le nord de la France fixe d'une manière toute particulière l'attention de M. Lefebvre, cette portion de notre territoire « à partir

» du Pas-de-Calais jusqu'aux bords, du
» Rhin, offre de si immenses richesses en ce
» genre, qu'elles surpassent de beaucoup ce
» qui a été dit jusqu'ici des autres parties
» de la France, *et même tout ce qui existe en*
» *d'autres pays*.

« Les produits énoncés des seuls départe-
» mens du Pas-de-Calais, du Nord, de Jem-
» mappe, de la Meuse-Inférieure, de l'Our-
» the, et de la Roër, s'élèvent à 314 mil-
» lions de myriagrammes, ou aux trois quarts
» de la totalité du produit de nos mines.
» Cet aperçu doit être considéré comme
» inférieur à l'extraction réelle et *beaucoup*
» *au-dessous* de ce qu'il serait possible et
» facile d'obtenir.

» Les départemens du Mont-Tonnerre,
» de Rhin-et-Moselle, de la Moselle et de
» la Saarre, possèdent aussi des mines très-
» abondantes; celles de la Saarre seulement
» qui ne sont énoncées que pour un produit
» de 4,000,000 de myriagrammes, *pour-*
» *raient en fournir le quadrupe*.

» On a vu que le produit de nos houil-
» lères tiennent lieu dans la consommation
» annuelle de plus de 13 millions de cordes

» de bois, et que l'économie pécuniaire qui
» en résulte peut s'élever à plus de 60 mil-
» lions de fr.; mais si on envisage que nous
» *en sommes encore aux premiers essais en*
» *France pour* l'emploi de la houille *dans les*
» *opérations de grande fabrique*, et notam-
» ment dans *les travaux métallurgiques*, si
» on réfléchit que, pour le traitement *du fer*
» *seulement*, il faut environ 5 millions de
» cordes de bois de 128 pieds cubes, ce qui
» représente 8 millions de cordes de bois de
» forge chacune de 80 pieds cubes, qui con-
» sommées annuellement dans 600 fourneaux
» et 1,500 forges et aciéries, ou environ, un
» cinquième au moins de cette quantité de
» charbon de bois pourrait être rempla-
» cée par la houille (1), et produire pour
» cette seule branche d'industrie une éco-
» nomie annuelle de 5 à 6 millions de francs.
» On sera frappé de la différence que cet
» état de choses amenerait dans notre posi-
» tion, à l'égard des étrangers, *pour le prix*
» *de nos objets fabriqués*, et on reconnaîtra

(1) D'après les expériences faites on pourrait au moins compter sur la moitié.

« que l'usage, plus généralement adopté de « la houille en France, peut avoir l'influance « la plus importante sur l'industrie et le « commerce. » (*Tout ce que je viens de citer est extrait de l'ouvrage de M. Lefebvre publié par MM. les administrateurs des mines.*)

La nature s'est plue à nous prodiguer le combustible en charbon de terre, elle a semblé avoir voulu le répandre dans les différentes parties de la France, pour nous procurer les moyens d'en tirer un parti aussi avantageux qu'économique.

Les bouches à feu, actuellement existantes, ne sont pas, d'après même MM. les administrateurs des mines, les seules manufactures qui puissent être alimentées par le charbon de terre. Il en est de plus importantes, dans lesquelles on peut brûler de ce combustible, les forges sont de ce nombre. Il m'est démontré qu'au moins, pour une partie de la fabrication du fer, on peut remplacer avec le plus grand avantage le charbon de bois par le charbon de terre, sans altérer la qualité du fer; le seul secret c'est de savoir l'employer.

Les forges doivent être considérées comme

la partie la plus essentielle de l'industrie française, puisque le fer est une matière première de la plus absolue nécessité, dont l'agriculture, généralement tous les arts mécaniques, et la défense des états ne sauraient se passer. Cette partie, dont j'ai parlé dans le chapitre précédant qui fixe d'une manière si particulière l'attention du gouvernement et de plusieurs ministères, est trop importante pour que je n'entre pas encore dans le détail des moyens que je crois indispensables d'adopter, pour alimenter les ateliers des forges en tout ou en partie au charbon de terre, diminuer ainsi les frais de fabrication, et établir les fers et les fontes, dans le commerce, à des prix pour, non seulement, leur faire soutenir la concurrence avec les fers étrangers, mais encore les diminuer tellement qu'ils ne puissent pas en introduire sur notre territoire.

J'ai déjà dit précédamment que nous pouvions alimenter au charbon de terre tous les hauts fourneaux produisant des poteries, des fontes pour les canons, les lest, etc. etc., et donner à la fonte la qualité nécessaire ainsi qu'on le fait dans les fourneaux anglais,

dans ceux de la Prusse que j'ai eu occasion de citer, dans ceux du Creuzo, enfin, dans le dernier établissement formé à Liège sous les auspices et par les ordres exprès de l'EMPEREUR DES FRANÇAIS.

Les premiers établissemens sont faits dans nos hauts fourneaux, et ils sont très-dispendieux. Avant qu'on ait élevé une manufacture de poterie en fonte, et tout ce qui est nécessaire pour fondre, il faut avoir dépensé un capital très-considérable. Je dirai à l'avantage des établissemens, que nous possédons dans ce genre, que les formes, les dimensions dans toutes les parties, la légéreté même de tout ce qui sort de ces établissemens sont très-bien observées, et qu'il est impossible qu'on fabrique mieux en Angleterre. Il ne s'agit donc que de pouvoir entrer en concurrence avec l'industrie anglaise dans l'étranger, et d'empêcher même l'introduction de ses fontes en France. Pour obtenir ce résultat, il faut établir nos fontes au même prix, ou au-dessous de l'Angleterre; car le meilleur marché à qualité égale est toujours ce qui dirige le commerce. Or, le seul moyen à adopter c'est de changer de

nature de combustible, puisque le charbon de bois nous revient plus cher en France, que le charbon de terre en Angleterre, et je ne vois pas pourquoi, avec le même combustible qui ne reviendrait pas plus cher qu'en Angleterre et même au-dessous, on ne pourrait pas établir au même prix en France ce que l'on fabrique chez cette nation.

Ce que je viens de dire pour la fonte est aussi applicable au fer; je vais appuyer mon opinion des différentes épreuves dans cette partie.

Des expériences faites en grand tant en France que dans l'étranger, garantissent le succès de ce que j'avance; je ne pense pas que le lecteur trouve déplacé que j'en rende compte dans un écrit qui intéresse les différentes branches de nos produits territoriaux, industriels, minéralogiques et commerciaux, ainsi que leurs progrès. D'ailleurs on ne saurait entrer dans trop de détail quand il s'agit d'établir les produits d'une nation, et de détruire ainsi les mauvaises impressions qu'auraient pu faire la publication de certains écrits pour diminuer ses ressources.

Dans le département de la Nièvre, par exemple, on donne à la fonte une première préparation au charbon de bois, avant de la convertir en fer de petite forge. Cette façon, qu'en termes du pays, ou de forge, on appelle *mazer*, est très-dispendieuse par l'immense quantité de charbon de bois qu'elle exige; dans 24 heures de temps, un cours d'eau dans cet intervalle qui ne saurait être interrompu sans occasionner du refroidissement à la fonte, à la mazerie et par conséquent de la perte à l'exploitant. Un objet d'une bien plus majeure considération, c'est que ce mazage est très-pénible pour l'ouvrier, à cause de la grande surveillance qu'il exige, du travail du corps auquel on est obligé, il faut même être très-robuste pour y résister. J'ajouterai que l'odeur du charbon de bois, brûlé dans des feux de forge, dont une partie n'a pas de cheminée pour recevoir la vapeur et lui donner une issue extérieure, se répand dans tout l'atelier, de telle manière qu'elle est insupportable pour celui qui n'y est pas habitué. De l'avœu même des ouvriers instruits et observateurs, si par la grande

habitude ; l'odeur du charbon de bois ne les asphyxie pas entièrement, elle les mine insensiblement, et altère tellement leur santé qu'il est très-rare de les voir vieillir dans ce métier.

Si la diminution des matières premières et de l'eau nécesssaire dans les forges, l'abréviation du temps en obtenant une plus grande quantité d'objets fabriqués, et qui, par cela seul, peuvent être livrés à bas prix, en faisant même de plus forts bénéfices, sont autant de sujets de sollicitude du gouvernement, à plus forte raison, s'étendra-t-elle sur la conservation des hommes ; tous les procédés qui rempliront ce quintuple avantage doivent être saisis avec avidité ; celui qui aurait fait une telle découverte, serait coupable envers la société et l'humanité s'il eût gardé le silence, et surtout s'il ne s'était pas livré à des expériences qui pussent produire de si satisfaisans résultas.

Il fut pris des carcas (1), à la fonderie des canons de Nevers, portés à une grosse

(1) On appelle *Carcas* la portion de la fonte qui reste dans le fourneau à reverbère, et qui ne coule pas lors de la fusion.

forge, on en fit du très-bon fer. M. Robert, dont j'ai eu occasion de faire l'éloge dans cet écrit, fut consulté, on lui fit cette question. Puisque, des carcas qui ne sont autre chose que le résidu de la fonte que vous avez mis à votre fourneau à reverbère, et que vous avez fondu au charbon de terre, ont produit du fer d'une qualité supérieure, ne pouvons-nous pas les considérer comme la preuve acquise, que le charbon de terre, employé d'une certaine manière dans la fabrication du fer, n'en altère pas la qualité, et que l'opération du mazage usité dans votre département avec une quantité prodigieuse de charbon de bois, un cours d'eau, un temps infini, le travail pénible des hommes, etc., pourrait se faire au fourneau à reverbère et au charbon de terre? Dans ce cas quel ne serait pas l'avantage du département de la Nièvre, même celui du Cher, qui peuvent être facilement alimentés en charbon de terre, surtout si on exploite les mines de Décize, celles du département de l'Allier et de l'Auvergne, d'après les règles de l'art, que, par ces procédés, on puisse avoir ce combustible, en faisant plus de

bénéfice, à 30, 40, même 50 pour cent au-dessous des prix avant la révolution?

Cette question séduisante pour M. Robert, qui, dans la partie des forges, porte l'art aussi loin que ses autres connaissances, fut répondue par l'affirmative; il ajouta que, pour obtenir un plein succès, il faudrait avoir un fourneau fait exprès pour ne contenir que deux, trois milliers au plus de fonte, que les siens n'avaient ni les dimentions ni la forme convenable; mais que cependant si on croyait que l'expérience pût être faite, il offrait un de ses fourneaux, ses soins, ceux de M. Hue, et de Moreau, maître fondeur, pour diriger et ne pas perdre de vue une opération dont il connaissait toute l'utilité et l'importance. M. Coron, capitaine d'artillerie, alors attaché à la fonderie, offrit aussi ses services, et il donna tous ses soins à cette expérience (1). L'offre de MM. Robert et Coron est acceptée; on prie M. Huard,

(1) Je crois devoir nommer toutes les personnes qui ont travaillé à cette opération, parce qu'elles ont donné dans cette circonstance une nouvelle preuve de leur dévouement pour la chose publique et le gouvernement: je leur dois ce tribut d'intérêt et de reconnaissance.



directeur général des forges de Guérigni, d'envoyer deux ouvriers; il désigna les frères Normand, forgerons, de ce qu'on appelle de petite forge, ouvriers aussi estimables qu'instruits, et qui sont si bien dirigés par MM. le directeur, inspecteurs et contrôleurs des forges de la marine, qu'ils ne sont pas susceptibles *de l'usage et de l'opposition au bien.* Le mazage s'opéra aussi bien que pouvait le permettre la construction d'un fourneau comme celui ou on faisait cette première et importante expérience, *avec très-peu de charbon de terre, dans trois heures de temps et sans eau,* on obtint ce qui exige *une quantité énorme de charbon de bois, 24 heures de temps et un cours d'eau dans cet intervalle. Les frères Normand furent si satisfaits qu'ils s'écrièrent que si, à la place de leur procédé, les maîtres de forges voulaient adopter celui du mazage au fourneau à reverbère,* LES OUVRIERS VIVRAIENT VINGT-ANNÉES DE PLUS. M. Huard voulut bien se prêter à une seconde expérience, quoique son fourneau à reverbère, par sa construction, fût à-peu-près le même que ceux de M. Robert, elle répondit

répondit à notre attente, on affecta, pour obtenir une réussite plus complète encore, de faire forger la loupe, provenant de cette fonte mazée, par un des ouvriers les moins expérimentés, on obtint du fer très-nerveux d'une qualité supérieure; ces essais furent envoyés à l'administration des mines.

Mais dans la fabrication du fer ce n'est pas la seule façon où nous croyons qu'on puisse employer le charbon de terre, et ce que je vais dire est autant applicable aux grosses qu'aux petites forges.

Après que ce qu'on nomme la loupe, est singlée, on la remet au feu de forge; on la recouvre de charbon de bois, lorsque par l'action de ce combustible et du vent des soufflets elle est chauffée à blanc, on la retire pour l'étirer sous le marteau et lui donner le calibre nécessaire pour le commerce, d'après les dimensions commandées. Je suis plus qu'assuré, que cette opération pourrait se faire avec beaucoup plus de succès au charbon de terre, au moyen d'un fourneau à reverbère; on économiserait l'eau, et on ne courrait jamais le risque de brûler la matière première, ce qui arrive trop fréquem-

ment dans les affineries actuelles d'après leur procédé. La preuve de ce que j'avance sur cette partie de fabrication résulte aussi de l'expérience, tous ceux qui en douteraient pourraient s'en convaincre par eux-mêmes.

A Mévrin, près le Creuzo, on chauffe au charbon de terre des maquettes de fer, achetées dans les départemens qui formaient autrefois la Franche-Comté; quand elles ont atteint le degré de chaleur convenable on les présente sous le laminoir, et on en fait les superbes feuilles de tôle qui ont fait l'admiration des connaisseurs, dans cette partie, lors de l'exposition au Louvre, des produits de l'industrie française.

M. Genson, habile mécanicien, qui a construit l'usine de Mévrin, a aussi fait à Saint-Denis, au moyen du laminoir, mu par une pompe à feu et du charbon de terre employé à chauffer des maquettes, les tôles qui couvrent les parapets du pont qui réunit la Cité à l'île St.-Louis. Par la raison qu'une forte masse de fer chauffée à blanc au fourneau à reverbère et au charbon de terre, s'étend sous le laminoir, une forte masse de

fer chauffé, par ce même procédé, doit nécessairement s'étendre sous le marteau ; car le laminoir et le marteau donnent le même résultat, la seule différence c'est que l'action du premier est très-prompte, que celle du second est très-lente, et fait éprouver beaucoup plus de déchet.

Quelqu'avantageux que soient ces résultats on ne voit aucun maître de forge qui veuille suivre de tels procédés; les uns, parce qu'ils ne sont que fermiers, et qu'ils sont assurés non seulement que le propriétaire ne les indemniserait pas de la dépense qu'ils feraient, mais encore qu'à la fin du bail, s'ils avaient une réussite, ce serait un prétexte pour qu'ils fussent considérablement augmentés. Ceux qui sont propriétaires craignent de courir des risques; d'ailleurs le prix excessif de l'intérêt de l'argent, s'ils sont obligés de l'emprunter pour faire les premiers frais, ajoute à leurs craintes; 10 mille francs à dépenser, c'est une somme énorme, vous disent-ils, et nous préférons continuer bonnement nos procédés, qui, quoique dispendieux, nous donnent des bénéfices. C'est ainsi qu'une découverte

heureuse n'a aucune réussite, et que dans cette partie importante de l'industrie, on ne fait aucun progrès.

M. Chaptal, alors ministre de l'intérieur, qui fut dans le temps informé des expériences dont je viens de rapporter les détails, demenda, en dernier lieu, à celui qui les avait faites, s'il les avait continuées et s'il les avait exécutées en grand; il lui répondit que ses facultés ne le lui avaient pas permis, qu'autrefois il n'aurait pas hésité une seule minute à faire une telle opération par dévouement pour la chose publique, qu'aujourd'hui il n'en avait plus la possibilité par le seul fait de la révolution, mais que s'il était possible d'adopter tel ou tel mode, il offrait de faire toutes ses livraisons à la marine à 20 pour cent au-dessous du cours; il ajouta que lui-même n'entendait pas faire mystère de son procédé, ni demander de brevet d'invention, lorsque l'établissement serait formé, et s'il avait la réussite, qu'il avait tout lieu d'en attendre, le gouvernement pourrait regarder son usine, comme une école pratique dans cette partie, que tour à tour les maîtres de forge pourraient y envoyer des ouvriers

pour s'intruire et travailler d'après ces procédés, pour ensuite les introduire dans leurs ateliers, s'ils étaient plus avantageux que les leurs.

Séduit par une opération et des offres, que mieux que personne, M. Chaptal était fait pour apprécier surtout pour la partie corcernant la vie des hommes, qu'il s'est fait une étude particulière de chercher à conserver; ce ministre demanda un mémoire, on le lui remit, il a eu l'extrême complaisance de faire personnellement une démarche qui n'a eu aucune réussite à cause des circonstances ; mais qui, dans la suite, pourra être reprise et obtenir un résultat plus heureux, puisque toute la pensée du gouvernement et du ministère est dirigée vers l'amélioration de toutes les branches d'industrie, et que les forges et l'exploitation des mines de charbon de terre, inspirent leur intérêt d'une manière toute particulière.

Pour donner la plus grande autenticité à une amélioration aussi importante, on avait l'intention de la faire constater par des hommes les plus habiles et les plus célèbres.

M. le sénateur Monge et un de MM. les administrateurs des mines, auxquels on en avait parlé dans le temps, avaient consenti à faire le voyage pour voir opérer sous leur yeux, et en rendre un compte public.

Il est des dépenses, surtout après une révolution, et le gouvernement nous en a donné plus d'une fois la preuve, qui doivent être faites par la chose publique. Les fonds qu'elles exigent, sont très-utilement placés, parce que les particuliers, en voyant les usiles et productifs résultats de ces procédés, les imitent et ajoutent ainsi à la prospérité publique.

On avait résisté pendant long temps a adopter les soufflets à cylindres; à leur place on se servait des soufflets de bois, il en fallait autant que de feux de forges, ce qui exigeait une égale quantité de roues à eau. M. Huard a introduit les soufflets à cylindres, il a démontré qu'avec une seule prise d'eau et une roue, il en économisait quatre a cinq. Son exemple est imité dans la plus grande partie du département de la Nièvre, dans celui du Rhin, et insensiblement toutes les forges de la France suivront un exemple

aussi productif. Tel est l'avantage des établissemens bien dirigés, et des dépenses que ne doute pas de faire le gouvernement. M. Huard vient d'ajouter, à cette amélioration, en faisant *alaizer* tous ses cylindres, ce qui facilite le jeu des pistons, évite leur dégradation et économise les graisses. L'exploitation des forges exige de très-fortes dépenses, et il n'y a pas de médiocre économie a y opérer.

Cort et Pernel ont obtenu des brevets d'invention en Angleterre en 1784 et 1787, parce qu'ils sont parvenus à fabriquer du fer excellent en ne brûlant que de la houille, les moyens qu'ils emploient sont très-simples, à la portée de tout le monde, rien ne serait si facile que de les imiter; mais ceux qui désireraient montrer l'exemple de ces procédés, ne sont plus en mesure, par l'effet de la révolution, de faire les dépenses nécessaires pour une opération aussi importante.

Ces établissemens ne sont pas les seuls en Angleterre, où l'on fabrique du très-bon fer avec de la houille. MM. les administrateurs des mines, qui montrent un dé-

vouement sans bornes, pour tout ce qui intéresse la prospérité de la France, et particulièrement celle de l'objet confié à leurs soins, à leur intelligence et à leur savoir, nous ont transmis un nouveau procédé. On lit, dans le n°. 73 de leur journal du mois de vendémiaire an 11, un extrait d'un mémoire qui traite de la fabrication du fer et de l'acier, au moyen de la houille, d'après les procédés de M. Villiam Reignolds, dont l'établissement est à Coa-Brook-Dale en Angleterre (1). M. Thomas P. Smith de Philadelphie, témoin des procédés employés, s'empressa de les rédiger par écrit, et d'adresser son mémoire à MM. les administrateurs des mines.

Tous les détails des procédés de M. Villiam Reignolds, dont il est facile de prendre connaissance, en lisant le journal des Mines, annoncent la facilité et l'avantage d'employer du charbon de terre, tant pour la fusion du minerai, que pour la fabrication du fer; d'après de tels résultats, je ne fais

(1) M. Tonnelier, garde du cabinet de minarologie de l'Ecole des Mines, est rédacteur de la traduction de ce mémoire.

aucun doute sur la possibilité d'employer, en France, les mêmes moyens. Je sais même qu'il est possible de perfectionner, quand au combustible, le moyen indiqué au numéro que je viens de citer, dans lequel il paraît qu'on emploie en Angleterre, dans une partie de la fabrication, un procédé qui peut être égalé à celui du mazage usité dans le département de la Nièvre.

En Angleterre, par exemple, on n'emploie le charbon que lorsqu'il est converti en koacs. D'après des expériences faites en France, dans les départemens de la Nièvre et dans celui de la Haute-Marne, à des époques différentes, on a prouvé qu'on pourrait brûler du charbon de terre non épuré, dans une partie de la fabrication du fer, ce qui ajoute un degré d'amélioration même sur l'économie du combustible employé en Angleterre. Ces procédés sont cités par MM. les administrateurs dans l'ouvrage de M. Lefebvre, pages 449 et 457 du 72 n.°, fructidor an 11.

Une chose remarquable, que je ne saurais oublier, dans le caractère de M. William Reignolds, inventateur des moyens dont je viens de parler, et qui sont aussi

économiques qu'ingénieux ; M. Smith voulut savoir de lui, jusqu'à quel point il désirait tenir secrets les procédés qu'il employait. « *Je n'ai point de secret*, répond cet » estimable et utile fabricant, *je désire que* » *personne n'en ait pour tout ce qui peut* » *intéresser le bonheur de l'humanité.* » Si la générosité franche qui dicta une pareille réponse était moins rare, ajoute M. Tonnelier : « quel avantage n'en serait-il pas ré» sulté pour les progrès des arts, et pour la » satisfaction de ceux qui les cultivent ? » Combien de découvertes précieuses de » moyens d'améliorations perdus pour les » fabricans, qu'une basse jalousie porte à » fermer leurs ateliers à des personnes in» telligentes et pleines de sagacité ; qu'un » bon acceuil mettrait dans le cas d'éclai» rer, par d'excellentes réflexions, les tra» vaux sur la nature desquels elles viennent » chercher des lumières ».

Il serait d'autant plus essentiel que les expériences commencées en France, dont le succès est assuré en Angleterre, fussent continuées, et qu'on suivit ces procédés, que depuis l'utile introduction des soufflets à

cylindre, par les forges de la marine, qui économisent beaucoup d'eau; la fabrication du fer est bien plus considérable que lorsqu'on n'employait pas ce simple et productif procédé. Les prix des bois et des fers s'élèvent à une si forte progression que tous les moyens employés pour économiser le combustible en charbon de bois, et le remplacer par des charbons de terre, nous donneraient l'avantage de fabriquer à meilleur compte, et d'émettre le fer dans le commerce à bas prix en faisant les mêmes bénéfices.

Dans le pays de Liége on brûle dans ce moment des charbons de terre dans les forges, il ne paraît pas que la bonté du fer soit altérée quoiqu'on n'use pas d'un procédé plus économique et moins nuisible pour la qualité. Le fer de ce pays, d'après l'emploi qu'on lui donne, doit nécessairement avoir de la qualité, puisqu'on s'en sert pour la fabrication de toute sorte de clouteries, et que l'on compte, dans ses contrées, environ quarante mille individus occupés de ce genre d'industrie (1).

(1) Ce genre d'industrie sert d'aliment à une partie du commerce extérieur.

Ainsi qu'on vient de le dire, tant dans l'étranger qu'en France des fourneaux et des forges ne sont alimentés que par des houilles; mais l'Angleterre, le pays de Liége et la Prusse ne sont pas les seules contrées où l'on a essayé de brûler du charbon de terre dans la fabrication des fers, et toujours avec le même succès, peut-être même a-t-il surpassé l'avantage qu'on en retire à Liége, en Angleterre et en Prusse, par la manière de l'employer, dans la fabrication du fer; puisqu'ainsi qu'on l'a vu, on se sert de ce charbon dans son état naturel.

L'économie des bois est plus importante et plus pressante qu'on ne saurait le croire, principalement dans les pays des forges; si on n'adopte pas des moyens pour y parvenir et engager à brûler de la houille, nous courons les risques de ne pouvoir soutenir la concurrence avec la Suède, et de perdre ainsi une branche si précieuse de notre industrie.

Dans cette circonstance, l'étranger ne se contente pas d'établir le prix des fers sur ses frais de fabrication; mais d'après nos besoins, et la valeur de l'objet produit par

le sol des pays où il fait l'importation ; aussi depuis que les fers sont renchéris en France, la Suède a-t-elle augmenté les siens, quoique ses frais de fabrication soient les mêmes, et elle ne se borne qu'à des prix un peu inférieurs aux nôtres, pour obtenir seulement la préférence, d'après cela, la balance deviendrait plus préjudiciable à la France. J'ajouterai que l'on fait le reproche aux fabricans suédois, de se négliger sur la fabrication des fers qui n'ont pas la même qualité qu'autrefois, c'est même en grande partie ce qui a déterminé M. William Reignolds a chercher à fabriquer des très-bons fers en Angleterre, et à contribuer ainsi à libérer sa nation envers la Suède.

Les salines exploitées pour le compte du gouvernement, peuvent aussi être comptées au nombre des établissemens qu'on peut activer avec de la houille. S. E. M. le ministre des finances, M. Dupré, commissaire du gouvernement, et MM. les administrateurs des salines, sont tellement convaincus de la nécessité de brûler du chardon de terre et d'économiser le bois, que quoique ce combustible revienne à plus bas prix,

par sa proximité, que la houille; on brûle cependant beaucoup de charbon de terre pour la fabrication des sels, afin de ne pas faire éprouver, à ces contrées, un trop fort renchérissement sur les bois. Cette administration a sollicité et obtenu du gouvernement une mine de charbon qu'elle fera exploiter, un canal, pour que la conduite de ce combustible soit à bas prix, sera creuzé (1). Par ces sages mesures, cette partie du revenu public, que le gouvernement considère, qu'il est si essensiel d'augmenter, puisqu'il ne provient pas de l'impôt, donnera de plus forts produits, par la seule diminution du prix de la matière première qu'elle exige dans ce moment, ce qui économisera en même temps les bois, sur la consommation desquels le gouvernement et le ministère portent une attention si soutenue.

(1) La dépense de ce canal sera peu dispendieuse, en adoptant le système de petite navigation.

Autres produits des Mines.

Outre ces produits en mines et minerais de fer et en charbon de terre, la France possède dans les Pyrénés, dans les Alpes, toutes sortes de mines; dans ce nombre on en trouve qui renferment de l'or et de l'argent; cette dernière mine pourrait donner de très-forts produits.

On a récemment découvert dans les Hautes-Alpes une mine de cuivre très-abondante. Cette branche de richesse a fixé d'une manière toute particulière l'attention de MM. les administrateurs des mines. Par leurs soins et ceux des capitalistes qui se proposent de se livrer à ce genre de spéculation, nous aurons encore dans ces contrées, aussi abondantes en mines que nos Pyrénées, un nouveau genre d'industrie qui honorera le gouvernement, le ministère et l'administration des mines.

En général, nos économies sur l'extraction des mines sont mal entendues; il est préférable de leur destiner beaucoup de fonds. De la manière dont on les exploite,

on n'en retirera aucun avantage; il serait plus utile de les abandonner, puisque ne donnant aucun produit, elles ne peuvent pas défrayer; si, au contraire, les travaux s'exécutaient en grand, et d'après toutes les règles de l'art, ils dédommageraient, et bien au-delà des dépenses que l'on ferait; de ce côté, la France est extrêmement riche, ainsi que je l'ai établi, et on verra, dans un moment, l'aperçu de cette richesse, d'après l'opinion de l'administration des mines.

L'art de la chimie a fait et fait tous les jours, parmi nous, les progrès les plus remarquables; mais nous ne nous en servons pas assez, peut-être, dans les grandes opérations. L'étranger au contraire profite de toutes nos découvertes, les saisit avec avidité, et les applique à des objets commerciaux, ou d'une utilité publique.

Les Anglais, par exemple, font dans ce moment usage du goudron minéral, qu'on assure être supérieur en qualité au végétal, notamment pour goudronner les bois. Par ce moyen, ils se libèrent d'autant envers l'étranger. On a découvert, dans le Bas-Rhin, une

une mine, dans laquelle on peut extraire cet objet, qui reviendrait à meilleur compte que celui employé dans nos ports de mer, et que nous achetons de l'étranger. Jamais prime n'aurait eu une plus utile destination que celle qui serait accordée à l'utile minéralogiste qui a fait cette découverte.

M. Lefebvre, dans l'ouvrage important que j'ai cité, nous apprend encore que dans d'autres contrées de la France on possède des mines produisant ce même goudron; il peut aussi être livré à plus bas prix que le goudron végétal. D'après cela on pourrait l'employer très-utilement dans la construction de nos vaisseaux, principalement pour ceux que nous chargeons pour certains parages. Le seul moyen, par exemple, de préserver, les bâtimens que nous envoyons à Cayenne, d'un ver, qui, dans cette Colonie, détruit le bois des vaisseaux, c'est de ne pas négliger d'y prodiguer le goudron. Ce procédé très-simple évitera des pertes immenses.

Il résulte de tout ce que je viens de dire, que la France est très-riche en bois, mines, minières et minerais; qu'ainsi il lui serait

facile de se procurer, chez elle et dans ses Colonies, la majeure partie des objets nécessaires à sa marine militaire et commerciale. Par ce moyen, elle pourrait conserver sur son territoire une grande partie des sommes versées dans l'étranger, et qui, d'après le dernier compte du ministre du trésor-public, *p.* 76, s'élèvent à 22,915,011 f. Les besoins du commerce, pour sa marine, ajoutent à cette somme une quantité qui diminue notre balance.

Qu'on ne vienne pas m'opposer que les objets dont je viens de parler reviennent en France à des prix plus élevés que lorsqu'on les retire de l'étranger; on peut répliquer avec succès à ce langage toujours tenu, je ne saurais trop le dire, par des personnes qui n'ont aucune connaissance de leur patrie, et qui ne cherchent pas même à s'instruire de ses ressources, que dans l'exploitation de ses mines l'étranger est obligé, comme nous d'employer des bras et des machines. Si leurs procédés sont plus utiles, plus prompts, plus économiques que les nôtres, pourquoi ne pas les mettre en usage chez nous? Y a-t-il quelque chose qui puisse

résister à l'intelligence et à l'activité de la nation française?

Parlerai-je de l'exploitation des bois de marine? je dirai que l'étranger est obligé, comme nous, de faire dans ses bois des frais d'exploitation et de transport. Je crois avoir démontré, d'après des hommes habiles, que lorsqu'on aura fait les premières dépenses, telles, par exemple, que celles des petites routes et glissoirs dans nos forêts, qu'on aura fait usage des moyens que j'ai indiqués pour diminuer les frais d'exploitation, que la navigation intérieure sera améliorée, les bois et tous les produits de nos mines nous reviendront à des prix plus bas que ceux que nous retirons de l'étranger. Vraisemblablement dans le Nord on n'exploite pas les bois avec l'adresse, l'économie et les avantages indiqués par M. Hassenfratz. Ces procédés, loin de diminuer les bénéfices du commerce, les augmenteront, puisqu'ils diminueront les frais et les avances.

Dussent les prix du produit de nos mines, de nos bois et de notre industrie, s'élever au-dessus de ceux des matières premières, ou ouvrées que nous retirons de l'étranger,

il serait préférable de faire ces dépenses, puisque ces sommes restant sur notre territoire, nous seraient très-profitables, et que, dans aucun temps, on ne pourrait s'opposer à nos approvisionnemens.

Mais le gouvernement français, qui, depuis cinq années, a fait de si grandes choses, ne perd pas de vue des objets aussi importans, qui intéressent d'une manière si particulière notre agriculture, notre industrie, notre prospérité intérieure et extérieure, et qui doivent considérablement ajouter à nos ressources.

CHAPITRE XV.

Après avoir présenté le tableau des richesses de la France du côté de leurs forêts et de ses mines, je vais établir séparément l'évaluation qu'on peut donner à ces produits, pour balancer ceux de l'Angleterre; je commencerai par les bois.

Évaluation du produit des Bois.

Le seul produit des forêts nationales donne au gouvernement 40 millions ; l'adjudicataire doit nécessairement avoir des bénéfices que j'évaluerai, en y comprenant la main-d'œuvre et tous les frais d'exploitation qui doivent être représentés par la valeur des bois, à un minimum de 30 pour cent ; ce qui donnerait un produit superficiel de 52 millions. Or, de l'aveu de M. Gentz : « Les bois, pour les construc- « tions seulement, de la Grande-Bretagne,

» puisque son chauffage, ni la consomma-
» tion de ses usines répandues dans les di-
» verses contrées, n'emploient pas ce com-
» bustible, donnent un produit de 1,600,000
» sterlings, ou 40 millions tournois ». Le seul revenu public de la France dans cette partie excède donc, d'une somme considérable, la totalité du revenu en bois de l'Angleterre, et je vais établir dans un moment qu'il est impossible que cette puissance soit propriétaire d'un tel revenu, ou que s'il s'élève à cette somme, c'est par des causes que je développerai.

Il faut ajouter au revenu public des bois et forêts nationales, ceux des divers propriétaires, ils peuvent être considérés dans la masse générale comme représentant, en aperçu, les trois douzièmes en superficie des forêts et bois existans en France. Ces propriétaires s'étant empressés, de jouir des coupes, ont peu ménagé leurs bois, ils n'ont presque pas de futaies; d'après cela, je ne porterai cette branche de produit que pour 12 millions.

Les forêts et bois communaux ne sont pas d'un médiocre intérêt pour la consomma-

tion générale ; ils représentent environ les quatre douzièmes de la superficie couverte en bois.

Le gouvernement, toujours dirigé par des vues d'utilité publique et d'amélioration, pour réparer les dilapidations qui ont dégradé pendant dix années de troubles et de désordre les bois des communes, en a ordonné l'aménagement. Dans 12 ou 15 années, cette partie du revenu territorial sera très-considérable, surtout, si on continue de faire surveiller ces bois d'une manière toute particulière.

Cet objet est si important que j'ai connu des communes, notamment dans le Bigorre, qui, lorsqu'elles n'avaient pas de procès, et par malheur elles étaient trop souvent obligées de plaider, acquittaient avec le produit des coupes toutes leurs contributions, se chauffaient toute l'année, réparaient leurs routes vicinales, et souvent les habitans se faisaient des distributions du surplus. La sagesse du gouvernement rétablira cette source importante de produits, qui, bien dirigée, répand l'aisance et le bonheur dans les campagnes assez heureuses pour avoir de telles propriétés.

Il n'y a pas, généralement parlant, de bois communaux dans les contrées où ce combustible se vend le plus cher; ce produit cependant peut être évalué à la moitié de la valeur des bois nationaux, c'est-à-dire 26 millions.

Récapitulation des produits territoriaux en bois et forêts.

Bois nationaux.	52,000,000
Bois communaux.	26,000,000
Bois des particuliers. . .	12,000,000
	90,000,000 (1)

(1) M. Chanlair, l'un des principaux employés de l'administration des forêts, m'a donné les renseignemens que je lui ai demandés sur les bois communaux et des particuliers, ces évaluations cependant sont très-inférieures à leur vrai produit. On se convaincra de la modicité de cette estimation, si on veut considérer la quantité considérable de bois que l'on brûle dans la plus grande partie de la France, pour le chauffage habituel et celui nécessaire aux usines, telles que verreries, fourneaux et forge, salines, etc. etc. etc. Il serait très-important, ainsi que je l'ai déjà remarqué, d'économiser ce combustible, et rien ne serait si facile, en obtenant même des résultats plus avantageux, d'après tout ce que j'ai exposé dans le chapitre précédent.

Les bois, en France, d'après des calculs approximatifsproduits sur un dixième du territoire, peuvent être évalués, au minimum, une somme à de 90,000,000. Comment, d'après cela, ceux de la Grande-Bretagne pourraient-ils rapporter 40 millions ? Si l'Angleterre possédait cette quantité de bois d'après sa population, l'étendue de son territoire, l'usage habituel qu'elle fait des charbons de terre exclusivement au bois, ne serait-elle pas de ce côté beaucoup plus favorisée que la France ? M. Gentz avoue que les bois de l'Angleterre ne servent que pour des constructions, puisqu'il n'y a pas de bois de chauffage; or si on employait annuellement dans ce pays pour 40 millions de bois pris à la forêt et en matière première seulement, et qui ne suffisent pas à l'Angleterre, puisqu'elle achète des bois dans le Nord, à quelle somme énorme ne devrions-nous pas évaluer annuellement les constructions des bâtimens, des fermes, des bateaux, des usines, etc. etc., de la Grande-Bretagne ?

D'après cette évaluation donnée aux bois employés à la construction, en Angleterre,

quel serait donc le prix de cette production territoriale, en France, où nécessairement par l'étendue du territoire, la quantité des bâtimens nécessaires pour le logement de 30 millions d'habitans, les formes et l'élévation de nos maisons où l'on emploie beaucoup plus de bois de charpente que dans les constructions anglaises, la grandeur, la multiplicité de nos fermes, l'étendue de nos villes, la quantité de nos hôpitaux et de nos établissemens publics, de nos ponts, de nos voitures circulantes, la tonnellerie que nécessite l'immensité de nos récoltes en vin, le commerce intérieur et extérieur de cette denrée qui est très-considérable, celui des eaux-de-vie, des farines, des pêcheries, des huiles diverses, etc. etc. Les bateaux sur toutes nos rivières, nos canaux, leurs écluses, nos ports de mer, la construction de nos navires de guerre et de commerce, les bateaux de nos pêcheries répandus sur une côte aussi étendue que celle de la Méditerrannée et de l'Océan, la construction de toutes nos usines pour lesquelles il faut une quantité considérable de bois, le combustible qu'elles consument journellement, le

bois que nous brûlons habituellement dans nos ménages, et dans tous les établissemens publics, etc. etc. etc. A quelle somme, dis-je, ne pourrions-nous pas évaluer les bois que nous employons ? Puisque nécessairement ils doivent excéder de beaucoup en quantité et proportion gardée, les bois de la Grande-Bretagne ?

J'accorderai à M. Gentz, que les bois de construction de l'Angleterre valent 40,000,000 tournois ; ceci vient à l'appui de tout ce que j'ai dit précédemment sur la richesse territoriale des deux nations, et sur les prix de leurs productions agricoles. Mais si on ne peut donner cette forte évaluation aux bois de l'Angleterre, que parce que cette matière première y est très-rare, et qu'en France, nous fassions avec 6 ou 8 millions de bois de charpente, ce que l'on fait ailleurs avec 40 millions (et en prenant ce terme moyen, je ferai un calcul très-avantageux pour l'Angleterre) il en résultera qu'avec 6 ou 8 millions 12 même, si on le veut, nous sommes aussi riches que l'Angleterre avec ses 40 millions.

On pourra m'opposer que tout est béné-

fice en Angleterre pour le propriétaire, à cause de la facilité des transports et le peu de frais qu'occasionnent la multiplicité des canaux; tandis, qu'au contraire, en France, par le peu de canaux que nous avons, et les mauvaises routes de traverse, principalement dans les pays boisés, les frais de transport des bois sont si considérables, qu'ils absorbent une partie de leur valeur, ce qui retombe sur le propriétaire, et diminue d'autant le prix, qu'il aurait retiré de ce produit, si les transports, étant plus faciles, exposaient l'acheteur à moins de dépenses.

Mais on ne me contestera pas que nous possédons une superficie de terrain couverte en bois beaucoup plus étendue proportionnellement que l'Angleterre; on ne me contestera pas qu'il ne soit très-possible de multiplier les canaux et faciliter ainsi les transports dans toutes les parties de la France, puisqu'elle est arrosée par au moins quatre mille rivières ou ruisseaux, que dans ce nombre il en est très-peu qui ne puissent avoir une destination aussi productive que celle d'un canal, surtout d'après le nouveau

système de petite navigation (1); et que si nous nous livrons à cette amélioration, nous pourrons répandre dans toutes les parties de la France une quantité de bois excédant les besoins de ses habitans et ceux de la marine. Dans cette supposition il y aura une différence très-avantageuse pour la France, et que ne balancera jamais l'Angleterre, par la facilité des transports; les propriétaires et le gouvernement peuvent espérer de voir augmenter en France cette nature de leur revenu : le commerce, d'un autre côté, exposé à beacoup moins d'avances aura ainsi des bénéfices plus considérables; et malgré tous ces avantages, le prix des bois diminuera pour le consommateur : ce qui n'arrivera jamais en Angleterre; au contraire, tout nous porte à penser que chez

(1) L'ouvrage publié par M. Fulton démontre la possibilité d'avoir des canaux par tout. Ces établissemens sont si importans, ils répandent tant de richesses dans les contrées qu'ils arrosent et qu'ils traversent que j'ai cru devoir entrer dans quelques détails sur cette nature d'amélioration; elle formera un chapitre particulier de cet ouvrage.

cette nation ce même prix augmentera dans la suite des temps.

Ce que je dis sur cette nature de revenu est appliquable à tous les autres produits de l'agriculture et aux diverses productions de nos mines. Plus nous améliorerons notre intérieur, plus nous adopterons de moyens pour faciliter les communications par terre et par eau; plus notre agriculture fleurira; et dès-lors tous les objets de consommation diminueront chez nous, tandis qu'en Angleterre on aura un résultat tout opposé. En effet, ainsi que je l'ai établi précédemment, les récoltes ne produisent pas la quantité strictement nécessaire aux premiers besoins de ses habitans, tandis que les nôtres excèdent, même dans ce moment, notre usage, et donnent lieu à un commerce extérieur considérable, qui sera très-étendu par les diverses améliorations dont s'occupe le gouvernement dans tout l'intérieur de la France, et par celles qu'il facilitera.

CHAPITRE XVI.

Évaluation du produit des Mines.

Après avoir parlé en général de notre richesse en mines, minières et minerai, et être entré aussi dans le détail de la valeur des bois, je vais faire connaître l'évaluation qu'on peut donner aux mines de la France.

Je n'avais que des renseignemens généraux sur cette partie si importante de nos ressources. Mais dans très-peu de temps j'ai été en mesure de pouvoir opposer ce produit à celui de l'Angleterre, par le zèle qu'ont mis MM. les administrateurs des mines, à me donner les renseignemens que je leur ai demandés et dont je leur ai fait connaître le motif.

On a vu, lorsque j'ai exposé les ressources de l'Angleterre que ses mines produisent, d'après M. Gents, 50 millions tournois.

Nos mines consistent en houilles valant

annuellement au moins . .	48,000,000
Les usines en fer, n'estimant que les fontes . . .	40,000,000
Plombs susceptibles d'un très-grand accroissement . .	9,000,000
Argent	300,000
Muriate de soude, au moins	15,000,000
	112,300,000

Dans ces produits, ne sont pas compris les ventes de l'Alquifoux, les calamines, cuivres, antimoine, manganèse; les sulfates de fer et d'alumine; les verreries, les marbres, les pierres, plâtres, chaux, les terres et briques, ni celles pour nos faïances, porcelaines et diverses poteries, les tourbières, ni la quantité de bois fossille, combustible qu'on découvre dans une partie de la France.

Ces produits sont extrêmement importans, et dans ce nombre, il en est de très-précieux. Quand on se figure, par exemple, que deux pierres meulières coûtent de 6 à 900 fr., on devra nécessairement attribuer

buer beaucoup de produits à une carrière qui rapporte un objet de cette valeur ; elles sont assez multipliées dans l'étendue de la France : la Russie nous achète des pierres meulières, et si ceux qui exploitent ou font exploiter des carrières aussi importantes, usaient d'autres procédés que de ceux dont ils se servent ; ils pourraient baisser les prix, et ils gagneraient beaucoup plus par la multiplicité des ventes.

Nos marbres sont très-précieux ; nos carrières, divisées dans une grande partie du territoire, en produisent une quantité beaucoup plus considérable qu'on ne le croit : nous avons même, dans cette partie, des qualités très-recherchées, telles que le vert de Campan. Mais la difficulté et les frais des transports sont cause que cette carrière est peu exploitée, et que nous ne nous donnons pas la jouissance de cette belle et utile production de la nature.

Si l'Angleterre envoie dans l'étranger des pierres à émoudre, et qui sont très-renommées, à cause de leur bonté et de la finesse de leur grain ; nous pourrons aussi, lorsque nous aurons établi des facilités de

transport répandre dans l'intérieur de la France et dans l'étranger, beaucoup d'objets de même nature produits par nos carrières ; les environs de Langres notamment, nous donnent des pierres à émoudre, d'une très-bonne qualité. La Belgique fournit à la Hollande les pierres qu'on emploie dans cette république, ainsi que beaucoup de marbres.

On peut raisonnablement et avec certitude se croire encore au-dessous des valeurs de ces divers produits, en estimant les substances minérales de la France à 140 millions.

Je n'hésite pas d'ajouter, d'après l'opinion des savans, qui administrent cette partie importante de nos ressources territoriales, que ces 140 millions sont le minimum du revenu présumé, et que ce produit peut être considérablement augmenté, si nous surveillons cet objet d'une manière particulière, et que surtout nous nous livrions aux dépenses que nécessitent des travaux aussi importans. En effet, lorsqu'ils sont bien suivis, et que dans leur exécution on ne s'écarte pas des règles de l'art, ils rendent beaucoup plus qu'ils n'ont coûté.

Une opération chimique faite en grand sur les mines de Zinc qui sont aux environs de Liége, serait aussi très-importante. L'Allemagne et l'Angleterre nous achètent cette matière première qui leur est indispensable pour leurs laitons.

Si le régule de Zinc, que contient la calamine en était séparé, l'étranger économiserait 75 pour cent sur les frais des voitures de transport. Des ateliers de cette nature maintiendraient en France le prix de la main-d'œuvre que l'étranger emploie à cette opération, et il achéterait bien plus cher cette matière première, si elle était dégagée de toutes les parties hétérogènes que contient cette mine, et qui lui occasionnent des frais de transport très-inutiles, puisqu'il ne peut tirer aucun avantage de ce qui se dégage de la vraie substance minérale.

Je crois être entré dans assez de détails pour démontrer combien sont idéales les valeurs approximatives que l'on donne aux produits territoriaux d'un pays, comparativement à ceux d'une autre nation, et le peu de fondement qu'on peut faire sur ces sortes de calculs, surtout, lorsqu'on voit

porter à 40 millions les bois de la Grande-Bretagne, tandis que ceux de la France ne sont portés qu'à un minimum de 90 millions.

L'Angleterre n'a donc pas sur la France, une balance plus favorable dans son intérieur relativement à ses forêts et mines que dans les autres productions territoriales. En forêts, nous sommes infiniment plus riches qu'elle ; nous avons encore tous les moyens d'économiser les bois, si nous le voulons, puisque nous avons des mines de charbon de terre très-importantes, ainsi que je crois l'avoir démontré, d'après l'opinion de MM. les administrateurs des mines. Notre chauffage est préférable, à tous égards, à celui de l'Angleterre ; il ne nous occasionne pas les inconvéniens attribués au chauffage de charbon de terre ; et lorsque nous le voudrons, notre prépondérance dans la partie des mines sera immense.

CHAPITRE XVII.

Pécheries.

Les pêcheries, portées par M. Gentz, pour un produit de 50 millions tournois, peuvent-elles être balancées par les nôtres ?

Sur ce nouveau point de discussion on ne peut avoir que des renseignemens très-incertains, puisqu'il est impossible de connaître précisément cette nature de revenu. Ces renseignemens sont surtout très-difficiles à obtenir en France, parce qu'avec raison, nous laissons une très-grande latitude à nos pêcheurs maritimes, qui ne sont sujets à aucune déclaration sur le produit de leurs pêches. Malgré ces difficultés, essayons de donner une évaluation, du moins présumée, à cette nature de richesses.

Les pêcheries doivent être considérées sous deux points de vue. Elles consistent en poissons frais, servant à la consommation

du moment, et en pêcheries d'approvisionnemens destinés à une partie de la nourriture des hommes, à l'éclairage, ou aux besoins de nos manufactures, etc. Au moyen de diverses préparations, ces objets peuvent être répandus dans toute l'étendue du territoire d'un pays, même dans l'étranger, par leur bon marché. Les poissons secs et sallés sont d'une ressource immense pour l'aliment de l'homme peu fortuné; cette nourriture, lorsqu'on n'en fait qu'un usage modéré, est même très-salubre; elle diminue d'autant la consommation des autres objets produits par l'industrie agricole; elle est cause qu'il y a beaucoup moins de concurrence et qu'ils sont maintenus dans des prix raisonnables que toutes les fortunes peuvent atteindre. A ces avantages on peut joindre ceux du commerce extérieur, qui sur l'article des pêcheries peut aussi être très-lucratif, et tenir en activité une quantité considérable de matelots, servant au besoin, à défendre l'état, à maintenir l'indépendance de la mer, et favoriser ainsi l'agriculture, l'industrie et le commerce des nations.

Si on veut considérer nos limites maritimes qui offrent plus de sept cens lieues de côte sur la Méditerranée et l'Océan, leur population et celle de nos ports de mer; si on veut considérer la consommation en poissons frais dans une si longue étendue de côte, et sur laquelle toute l'année cette nourriture est plus habituelle que celle des autres comestibles; si on veut considérer que les poissons frais sont transportés à cent lieues de distance de la mer, pour la consommation des habitans des villes, et que le poisson est beaucoup plus abondant sur leurs marchés qu'avant la révolution, on ne doutera pas que notre commerce intérieur dans cette première partie ne soit très-considérable; mais comment avoir des données précises sur ce point, et tant en Angleterre qu'en France, ces calculs ne sont-ils pas très-hasardés?

Il n'en est pas de même pour la seconde nature de pêcheries consistant dans les approvisionnemens en morues, harengs, sardines, muges, anchoix, thons salés ou marinés, huiles de poisson, etc. Il serait possible d'avoir des données plus précises sur la valeur de ces produits, en cherchant à

connaître le détail des préparations que subit le poisson pêché sur les côtes de l'Océan et de la Méditerranée, ainsi que celles qui se font sur les vaisseaux mêmes consacrés à la pêche lointaine. Mais il faut avouer qu'on ne pourrait encore en ce moment rassembler sur ces faits des notions assez complètes ni présenter des calculs assez exacts.

La gêne qu'apportait la ferme générale dans les approvisionnemens des sels nécessaires à la pêche lointaine, ainsi qu'à la salaison des poissons qui se pêchaient le long de la côte; les déclarations auxquelles on était assujéti, les risques que l'on avait à courir si elles étaient inexactes, et qui entraînaient au moins la confiscation de la totalité de l'objet déclaré; les sels qu'on retirait de dessus les poissons salés; le percement des barrils, pour laisser écouler la saumure, afin d'éviter l'introduction des sels en fraude dans les pays de grande et petite gabelle; toutes ces mesures fiscales étaient trop souvent cause de la perte de cette nature d'approvisionnement, parce qu'elles l'alteraient et qu'on ne peut utilement la conserver, qu'après avoir pris toutes

sortes de précautions. La prohibition de tels ou tels points des côtes, notamment de celles de la Picardie et de la Normandie, sur lesquelles il n'était pas permis de faire la pêche d'approvisionnement; les contestations continuelles qu'on était obligé d'avoir avec les préposés du fisc; les guerres maritimes, pendant lesquelles on ne respectait pas cette population intéressante de matelots, qui n'embarquent que les objets nécessaires à leur stricte consommation, pendant un temps dont on a prévu la durée, et qui reviennent ensuite chargés des provisions les plus importantes pour l'éclairage, les fabriques et une portion de la nourriture de l'homme de travail, auquel le commerce peut la donner à bas prix; tels étaient les inconvéniens multipliés qui avaient éloigné le commerce français de ce genre de spéculation et d'industrie. Ils ont été cause que cette nature de revenu n'avait pas encore été portée parmi nous, au point que nous le désirons et que nécessitaient la consommation d'un grand peuple, celle de nos colonies, de l'étranger, de nos fabriques et les forces de notre marine, tant militaire

que marchande pour le service de laquelle les pêcheries préparent une pépinière de matelots. L'ancien gouvernement avait tellement reconnu les vices de cet ordre de choses, qu'il cherchait à les réparer, et dès 1788, il ajouta plusieurs dispositions aux mesures qui avaient été précédemment prises pour favoriser les pêcheries.

Depuis la suppression des gabelles, ce commerce s'en serait très-accru sur toute la côte de l'Océan et au Banc de Terre-Neuve, etc. Les négocians de nos ports se seraient livrés à des spéculations aussi assurées; elles formaient même une partie extrêmement importante du commerce de Dunkerque, de Dieppe et de beaucoup d'autres villes jusqu'à Bordeaux; mais la guerre maritime déclarée par l'Angleterre est venue y mettre des obstacles.

Les principes de tous ceux qui ont gouverné la France, principalement depuis le règne de Louis XIV, ont été en faveur de la population intéressante des matelots pêcheurs de tous les pays. De tous les points il s'est élevé en leur faveur un concert de réclamations; et une politique plus humaine

a développé les avantages résultant pour tous les peuples, de rendre les pêcheurs, de toutes les nations, indépendans des guerres que peuvent se faire les gouvernemens. Mais le cabinet anglais, étranger à ces principes de philantropie, n'a pas même épargné les matelots pêcheurs de la Hollande et de la France, et il a suspendu ainsi des approvisionnemens en poissons secs et salés, et en huiles, auxquels la masse ouvrière de toutes les nations avait le plus d'intérêt, puisque les produits de la pêche maritime servent principalement à sa nourriture une partie de l'année.

On est tellement convaincu en Angleterre des avantages des pêcheries que l'on accorde des primes à ceux qui se livrent à ce commerce, elles font partie de la somme de 344,076 ou 8,601,900 l. tournois accordée en primes aux pêcheries et fabriques de toiles (1).

Si, dès 1788, nous avons vu cette partie

(1) Cette somme, distribuée sur une popula ion de 10 millions d'hommes, représente, en raison de notre population, 25,805,700 liv.



de l'industrie de notre commerce maritime, protégée et encouragée d'une manière toute particulière ; elle ne l'est pas moins, d'après les arrêtés du gouvernement français, des 17 ventôse an 10, et 13 pluviôse an 11 ; si ces encouragemens étaient insuffisans ils seraient augmentés. D'ailleurs, que n'avons-nous pas à espérer d'un gouvernement, dont les efforts constans tendent à multiplier toutes nos sources de richesses et de reproduction.

Je présenterai ici une observation qui sera de même nature que celle sur les bois, lorsque j'ai retracé les avantages des deux nations sur cette branche de richesses.

En Angleterre, la consommation en poisson est, relativement à la population, aussi considérable qu'en France ; mais cette nourriture y est beaucoup plus chère que chez nous. Ce qui, dans la saison, nous coûte 4 à 6 s. en temps ordinaire, et qui en très-grande partie est consommé par la classe laborieuse, revient en Angleterre à 18 s. (1)

(1) Les harengs frais, les maquereaux et les huitres, par exemple, ont à-peu-près ce rapport de prix chez l'une et l'autre nation. Si on entrait dans le détail de

On est donc aussi riche en France, pour certains objets, avec 6 s. qu'en Angleterre avec 18. D'après ces données est-il surprenant de voir élever les pêcheries en Angleterre à une somme aussi forte ?

Je sais que le commerce d'exportation en poissons salés ou secs, est très-considérable en Angleterre, et que l'étranger en achète le produit à bas prix; mais en temps ordinaire ne pouvons-nous pas faire cette spéculation même avec plus de succès ?

La France ne jouit-elle pas d'avantages qu'on ne saurait lui contester, puisqu'en grande partie ils dépendent de sa position, et qu'elle a toutes les matières premières ?

Si la pêche, servant à la consommation du moment, est très-abondante; celle d'approvisionnement, principalement sur la Méditerranée est extrêmement avantageuse: elle consiste en sardines, anchoix, thons,

---

la valeur de tous les objets de subsistance on verrait qu'ils sont dans la même proportion; en France un étranger trouve à dîner très-copieusement pour une somme de 3 à 6 f.; en Angleterre il ne serait pas servi autant à son goût, et il lui en coûterait une demi-guinée ou une guinée, c'est-à dire, au moins 12 ou 24 fr. de notre monnaie.

muges, boutargue (œufs salés ou fumés de muge), coquillages, etc. etc. ; outre la consommation de cette nature de pêcherie qui est répandue sur toutes les contrées de la France, nous en approvisionnons toute l'Italie, toute l'Allemagne et la Suisse. Nos anchoix, nos thons marinés, etc., sont très-recherchés dans l'étranger, principalement en Hollande et en Angleterre. Ces objets, par leur bonne préparation, par l'exellence des matières premières qu'on y emploie, et qui sont produites par le sol, telles que les huiles par exemple, sont préférés à ceux que fournissent la Catalogne et les environs de Gêne.

En temps ordinaire, 60 mille hommes ou environ sont occupés, pendant toute l'année, aux pêcheries sur nos côtes. Qu'on se fasse, d'après cela, une idée de l'importance que doit être cette nature de produit tant en poissons frais qu'en poissons salés. Ajoutons que sur la Méditerranée principalement, nous pouvons regarder cette industrie comme territoriale et exclusive, puisque les autres nations ne peuvent avoir cette même nature d'approvisionnement

dont leurs mers ne produisent pas les élémens.

Manton et Monaco, Villefranche et Nice, Antibes et Fréjus, Toulon et St.-Tropez, Marseille et Cette, sont les principaux lieux où on sale des anchoix et des sardines; on voit notamment ce second produit répandu de tous les côtés: cela ne fait-il pas apercevoir que nécessairement il doit être très-considérable? Nos thons marinés, nos boutargues sont aussi envoyés dans toutes les villes, et ces comestibles sont très-recherchés.

J'ajouterai à ces produits ceux de la pêche très-importante du corail, qui a lieu dans les mers de St.-Tropez, des îles d'Hièrès, de Canne, de Fréjus, dans le golfe Jouan près d'Antibes, et dans les mers de Corse.

Toute la côte de l'Océan produit aussi beaucoup de poissons frais, secs et salés. Dieppe et Dunkerque sont les principales villes, qui, de tous les temps, ont donné, dans ce genre d'industrie ainsi que dans celui de la pêche lointaine, des harengs, morues, saumons, baleines, et autres poissons produisans des huiles, etc.

Les villes populeuses, à cent lieux de distance de la mer, donnent lieu à une consommation immense tant en poissons frais et coquillages, qu'en poissons secs et salés.

Cette partie des ressources de la France a aussi fixé, d'une manière particulière, l'attention de la chambre du commerce de Bordeaux, dans le cahier des réponses au ministre de l'intérieur que j'ai déjà eu occasion de citer.

En temps de paix, disent ces utiles et estimables négocians : « La pêche de la « morue procure des bénéfices importans » aux armateurs qui s'y livrent; elle donne » aussi aux marins des avantages propor- » tionnés à leur activité, puisqu'ils entrent, » selon leurs grades, dans le *partage du* » *produit net de la campagne de pêche.* »

» Se procurer un aliment aussi sain qu'u- » tile, sans dépendre des nations étrangères » et former *d'excellens matelots*, sont des » motifs qui détermineront toujours, en » temps de paix, un droit prohibitif sur » les poissons secs et salés importés en France » par les étrangers ».

Comme autrefois, ainsi que je l'ai dit, des

des primes sont accordées aux armateurs qui se livrent à la pêche lointaine, dont les produits sont transportés dans nos ports, aux Colonies et dans les divers ports de l'Europe; elles seraient même augmentées si on les reconnaissait insuffisantes. Ainsi sous ce point de vue, les désirs de la chambre de commerce de Bordeaux se trouvent remplis.

Les habitans des villes maritimes, et principalement de celle de la Méditerranée, qui pour leur subsistance ne jouissent pas des mêmes avantages que les habitans de l'intérieur, puisque la grosse viande de boucherie n'y abonde pas, remplacent cette nourriture par du poisson frais. Il est très-rare à Marseille, par exemple, peuplée de 112 à 120 mille ames, de ne pas voir manger du poisson frais deux fois le jour à chaque ménage, n'importe le degré d'aisance de la famille.

Puisque la consommation présumée est la meilleure base à adopter, pour connaître la richesse d'un pays, que nous sommes d'accord sur ce point avec la plus grande partie de ceux qui ont écrit sur l'économie publique, examinons en calculant au plus bas, quelle évaluation on peut donner à la con-

sommation en poisson frais, dans la seule ville de Marseille.

Cent douze mille individus, mangeant au moins l'un dans l'autre une demi-livre de poisson frais, nécessitent une pêche journalière de 56,000 pesant; ce qui, à 10 s. la livre prix moyen suppose par jour une dépense de 28,000 f., et pour l'année de 9,200,000 (1). Ce même calcul est applicable à Bordeaux, aux autres villes situées le long des côtes de l'Océan et de la Méditerranée, dont la consommation en poissons frais, en raison de leur population, est immense; si donc je l'étends à cent lieues des côtes, et aux villes, qui situées dans toute cette distance, consomment beaucoup de poissons et de coquillages, si je fixe mon attention sur la ville de Paris, à quelle somme ne s'élevera pas la valeur du poisson frais, et de celui d'approvisionnement?

(1) Cette somme est infiniment au-dessous de la consommation que l'on peut au moins doubler, alors la seule ville de Marseille consommerait annuellement pour 18,400,000 de poissons. Dans un pays tel que la France, il n'y a pas de médiocre calcul à faire sur la consommation et les ressources de tous genre, produit par le sol.



Je ne crois pas qu'on puisse m'accuser d'exagération quant au prix et à la quantité du poisson frais que je suppose être consommé par les habitans de Marseille. Je n'ai d'ailleurs fait ces rapprochemens, je le répéterai encore, que pour démontrer combien sont fausses les données de tous ces dépréciateurs qui ne peuvent pas se figurer que les pêcheries de la France puissent être une de ses principales branches de richesses.

D'après les détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer, n'est-il pas démontré que le produit de toutes ces pêcheries, tant en poissons frais, secs, salés ou marinés, coquillages, corail, etc. etc., qu'en poissons fournissant des huiles, etc., doivent excéder, en temps ordinaires, la somme de 50 millions, portée en Angleterre comme ressource du pays? Nous balançons donc au moins de ce côté, cette puissance; si on voulait contester cette assertion, ne pourrais-je pas dire avec fondement, abondant, pour un moment, dans le sens de ceux qui n'auraient pas la même opinion que moi sur cette importante source de spéculations maritimes, qu'il n'y a rien de si facile

que de multiplier le produit de nos pêcheries, et que cette nature de revenu peut être bien plus avantageuse pour la France que pour l'Angleterre, puisque nous possédons sur le territoire toutes les matières premières, tels que les sels, par exemple, servant à la conservation de la pêche d'approvisionnement, les douves pour la construction des barils, et les cercles tant en saules et châtaigniers qu'en fers, tous objets produits par le sol de la France, tandis que l'Angleterre est obligée d'acheter de l'étranger toutes ces diverses matières.

Les pêcheries sont d'une si grande ressource dans un état, que, de tous les temps, l'administration publique les a surveillées d'une manière particulière ; elles forment dans ce moment une partie des sollicitudes du gouvernement, qui est pénétré de la sagesse des dispositions contenues à ce sujet dans les lois anciennes de la marine, des années 1681 et les déclarations de 1725 et 1727. Il n'est pas hors de propos de retracer ici le dispositif des articles de ces lois, ou des réglemens qui ont trait à la conservation du poisson.

Les articles 11 et 12, tit. 2, liv. 5, fixent à 4 lignes en quarré les mailles du filet employé à la pêche de la sardine. Ils prescrivent en même temps de ne se servir pour appâts que de la *resure* reconnue bonne.

L'article 13 du même titre, défend de faire la pêche avec le *gaugai* ou le *bregin*, et le *marqueseque*, ou de pêcher le *Nonnat*, pendant les mois de mars, avril et mai.

L'article 16 du titre 3, liv. 5, fait défenses à toutes personnes de se servir de *bouteux* ou *bout de quièvres*, *buches*, *paniers* et autres engins, pour prendre *crevettes*, *grenades* ou *salicots*, depuis le premier mars jusqu'au 31 mai, et de pêcher en aucune saison de l'année avec *colerets*, *seines*, et autres semblables filets qui se traînent sur les grèves de la mer.

Les déclarations des 23 avril 1726 et 18 mars 1727, prohibent aussi tous les filets traînans, et interdisent l'usage des *dreiges* ou *dragues*.

L'article 18 du titre 3, défend de *dreiger* dans les *moulières*, d'en racler les fonds avec couteaux et autres ferremens, d'arracher le *frai* des moules, et d'enlever celles

qui ne sont pas encore en état d'être pêchées.

Le titre 4 de ladite ordonnance, concernant les *madragues* et *bordigues*, doit encore être observé en tout ce qui n'a pas été abrogé par le nouveau réglement du 9 germinal an 9 (1).

L'abus qu'à entraîné l'oubli des ordonnances et des réglemens sur la pêche des poisons frais, depuis la révolution, contribue beaucoup trop à diminuer sur nos côtes l'abondance qu'on y trouvait de ce combustible.

Ces abus ont des effets destructeurs et préjudiciables aux intérêts des pêcheurs et des habitans des côtes, qui font du poisson leur principal aliment, en ce que la faculté illimitée de pêcher indistinctement, en

(1) M. Azuni, que j'ai eu occasion de citer, a lu à l'académie des sciences de Marseille, en l'an 10, une Dissertation très-savante sur les Pêches maritimes. Je me plais à parler d'un citoyen estimable, que nous ne devons plus regarder comme étranger, puisqu'il est très-attaché à la France, qu'il regarde comme sa seconde patrie, et dont les connaissances peuvent nous être de la plus grande utilité pour la chose publique.

toute saison, et surtout avec des filets prohibés, tendrait à anéantir la reproduction du *frai*, et l'empoissonnement des eaux littérales.

Le gouvernement qui fixe son œil attentif pour réparer autant qu'il est peut-être en son pouvoir, les abus inséparable d'une révolution, remédira à un mal aussi grave, et ordonnera plus positivement l'exécution des ordonnances que j'ai citées, et qu'aucune loi n'a abrogées.

CHAPITRE XVIII.

Commerce intérieur des deux États.

AVANT d'entrer dans les détails sur le commerce de la France comparé à celui de l'Angleterre, fixons un moment notre attention sur la masse des capitaux en numéraire, où en divers papiers circulans, que cette dernière nation emploie à ce commerce et comparons là aux nôtres.

M. Gentz, *p*, 66, les évalue, d'après l'administration des finances de la Grande-Bretagne, à 186 millions sterlings, en livre tournois, 4 milliards 650 millions. « Cette » donnée, ajoute-t-il ne paraît pas trop » forte, et s'accorde, avec le résultat » d'un calcul très-ingénieux fait sur cet » objet par M. Beeke, en portant le bénéfice » de ce commerce à 15 pour cent; cet objet » donnerait un produit de 28 millions, » ou 700 millions tournois ».

D'après les publicistes qui ont écrit sur

les ressources de l'Angleterre, son numéraire s'élève de 7 à 800 millions (1), c'est le maximum présumé; il est même difficile de penser qu'il puisse jamais beaucoup l'excéder, puisque la distribution des métaux dans l'Europe, se fait en raison des besoins du commerce et de l'industrie des nations, et que l'augmentation que pourrait procurer l'exploitation des mines d'or ou d'argent, est presque entièrement absorbée tous les ans. « Ce métal se perd et disparaît » par différentes voies de dessus le grand » marché de l'Europe, M. Gentz, *p.* 141 ».

Ainsi ce ne peut pas être avc du métal que l'Angleterre a le moyen de solder son commerce; *elle a cela de commun avec toutes les nations de l'Europe, puisque partout il faut des signes excédans les valeurs métalliques.* Ceux de l'Angleterre surpassent donc la quantité de l'or ou de l'argent en circulation de 3 milliards 850 millions tournois:

---

(1) Adam Smith, en parlant de la situation de l'Angleterre, lors de la guerre de 1755, lui suppose, contre toute vraissemblance, une circulation de 30 millions sterlings, 750 millions tournois.

cette somme est représentée par des lettres de change et billets, qui, passant de main en main avant leur échéance, font la fonctions d'écus, ainsi qu'en billets des banques *de Londres, de Newkaste, ou des diverses banques provinciales.*

L'exemple du commerce de l'Angleterre où les valeurs de confiance, surpassent quatre fois et demi la totalité du numéraire présumé existant dans le pays, n'est-il pas la preuve la plus évidente, ainsi que je n'ai cessé de le dire dans plusieurs écrits, que ce *n'est pas la quantité d'or ou d'argent qui constitue la prospérité des états, de leur agriculture, de leur industrie et de leur commerce, mais plutôt la seule confiance de particulier à particulier.*

Le numéraire, possédé par la France, que je considérerai comme circulant, s'élève à 2 milliards 400 millions (1), à raison

(1) Avant la révolution, le numéraire de la France était évalué à cette même somme; mais depuis cette époque nous avons beaucoup acquis en population et en territoire. La Belgique seule, par sa fertilité, l'industrie de ses habitans et son commerce, était très-riche, et possédait beaucoup de métaux. Les pays sur le Rhin

d'une population de 30 millions d'hommes; cette somme est égale pour nos besoins aux 800 millions supposé exister en l'Angleterre, peuplée de 10 millions d'habitans.

Avant la révolution, lorsque par des calculs qui ne pouvaient être qu'approximatifs, on nous assurait que la balance du commerce nous était favorable de plus de 70 millions; quoiqu'à cette époque notre agriculture, notre industrie et notre commerce, ne fussent pas portés au point où il était si facile de les élever; la circulation des lettres de change et des billets s'élevait à environ 13 milliards (1). Il n'est pas d'ailleurs inutile

---

et ceux que nous avons conquis dans le midi de la France, avaient aussi beaucoup de numéraire; je l'évaluerai à 600 millions pour tous les Pays-Conquis. Lorsque je ne porte qu'à 2 milliards 400 millions la monnaie métallique existante, je ne crois pas m'écarter de la vérité, puisque je supposerai alors 600 millions disparus par l'effet de l'émigration et les pertes supposé éprouvées par le commerce. D'après cela, on ne pourra se refuser à admettre, comme très-modérée, l'évaluation à 2 milliards 400 millions, du numéraire possédé par la France.

(1) Rapport de Bailleul, au Conseil des Cinq-cents, sur les finances et les avantages inappréciables du crédit public et particulier.



de remarquer que beaucoup de ces billets étaient souscrits à long terme, et n'étaient contractés que lorsqu'on réglait les livraisons faites dans le courant de l'année.

Cette donnée, dans laquelle je confondrai les Pays-Conquis, établit à-peu-près la même proportion entre les deux nations, sur la masse des capitaux circulans en monnaies fictives pour leur commerce.

Après avoir arrêté nos idées sur le numéraire employé par les deux nations, examinons encore, avant de nous étendre sur les différentes branches de notre commerce intérieur, quelques objections que ne manqueront pas de nous faire certaines personnes opposées à nos calculs, et d'une manière toujours défavorable à la France.

L'amélioration de l'agriculture et la perfection donnée à tous les divers genres d'industrie, en Angleterre, ont mis dans l'aisance la classe des cultivateurs, celle des ouvriers ; et généralement parlant, nous dit-on, ces hommes sont beaucoup mieux logés, meublés, nourris, vêtus et chauffés que ceux qui, en France, exercent les mêmes professions : or, cette grande con-

sommation établit la supériorité des bénéfices du commerce intérieur chez cette nation.

C'est une erreur de penser, répondrons-nous, que dans toutes les parties de l'Angleterre, tous les cultivateurs et ouvriers soient dans le même état d'aisance. Comme en France, il est des portions de ce territoire où l'on voit des hommes revêtus des livrées du besoin ; telle est l'Ecosse, par exemple, ou par une mesure de politique mal-entendue, on laisse de vastes terrains incultes.

En France, au contraire ; la moindre portion du territoire occupe également la sollicitude et l'attention du gouvernement ; j'ajouterai que plus un pays, par l'aridité des terres, est malheureux, plus il inspire parmi nous d'intérêt à l'administration, qui cherche tous les moyens de le faire prospérer. En général, il y a chez nous, une tendance à porter au plus haut degré d'aisance, la vie et les jouissances domestiques de toutes les classes de la société, quelle que soit la portion du territoire fran-

çais qui souffre, quelques professions qu'on y exerce.

Si l'on veut être de bonne foi dans cette discussion, et qu'on en écarte les calculs erronés de M. Divernois, on avouera que depuis quelques années, la situation des campagnes et de leurs habitans a changé à leur avantage. Plus nous irons, plus nous verrons l'agriculture se perfectionner. Le résultat des améliorations, vers lesquelles est tournée toute l'activité des Français, doit nécessairement procurer plus de commodités à cette classe nombreuse de peuple attaché aux habitations rurales.

Le climat, ainsi que l'a dit un habile publiciste, influe pour beaucoup dans le plus ou moins d'aisance que cherche à se donner l'habitant de la campagne, ou le manouvrier des villes, dans l'une ou l'autre nation. Un paysan anglais serait très-malheureux, s'il était logé, vêtu et nourri, comme beaucoup de nos ouvriers agricoles ou manufacturiers, à cause de la rigueur de la saison qui se fait beaucoup plus sentir en Angleterre qu'en France. Malgré la prétendue misère de nos campagnes et de nos

ouvriers des villes, leur génération est très-robuste, bien portante, très-saine de corps, et nos armées, prises de tous les temps dans cette classe, ont toujours passé pour avoir d'aussi beaux hommes et être mieux composées que celles des autres nations, auxquelles d'ailleurs elles n'ont jamais cédé ni en courage ni en dévouement.

Je n'entends pas induire de ce raisonnement qu'il ne faille pas améliorer la situation de cette classe de citoyens, je me flatte qu'on ne saurait me taxer de tomber dans une telle erreur; les preuves de mon opinion sur ce point datent d'avant même la révolution, et d'un temps où très-peu de personnes s'étaient occupées de leur patrie.

J'ajouterai, quant à la différence qui peut exister dans l'aisance d'une portion du peuple chez l'une et l'autre nation, que la dépense énorme qui se fait pour les pauvres en Angleterre, dont j'ai parlé au chapitre consacré à cet article, peut contribuer en très-grande partie à ce qu'on ne s'aperçoive pas d'une manière aussi sensible, qu'il existe beaucoup de misère parmi une cer-

taine classe de la population anglaise. Comment l'observateur se refuserait-il à admettre cette explication, lorsqu'il considère la progression effrayante de cette dépense depuis environ un siècle ?

D'après le dernier compte rendu au parlement, cet article des charges publiques, s'élève dans ce moment à . 131,162,650

Pour avoir une idée exacte de la progression selon laquelle elles s'agravent, remontons à 1748, et nous verrons qu'à cette époque, cette même dépense s'élevait à . 50,000,000

Ce qui établit dans l'espace de 56 ans une augmentation de 81,162,650

Si nous nous reportons à l'impôt, nous verrons une progression plus effrayante encore.

On peut évaluer, dans ce moment, les taxes levées en Angleterre, y compris celle des pauvres, à 1,430,703,950

En 1748, la totalité de ces mêmes impositions

De

Ci-contre	1,430,703,950
s'élevait à 9,250,000 sterlings en livres tournois.	231,250,000 (1)
Augmentation.	1,199,453,950
Opposant notre situation dans ces deux âges, je verrai qu'en l'an 12 nos impôts et nos octrois s'élèvent à . . .	581,437,500
Il y a un siècle nos contributions, celles étrangères à la couronne, dans lesquelles ne sont pas comprises les dîmes, s'élevaient à.	402,300,000 (2)
Vingt-quatre millions d'habitans supportaient cette somme.	
Il convient d'y ajouter, pour avoir une donnée précise, le quart en sus, à cause de l'augmentation du territoire et de la population	100,750,000
TOTAL de nos contributions supposées exister il y a environ 56 ans. .	503,050,000

Ce qui démontre qu'elles s'élevaient alors à 271,800,000 liv. de plus qu'en Angleterre.

La différence en augmentation serait pour nous de 78,387,500 liv., ce qui ne doit pas

(1) Des emprunts de 5 millions sterl. ou 125 millions en livres tournois suppléaient à cette insuffisance.

(2) Des recettes extraordinaires et des emprunts moins bien combinés qu'en Angleterre suppléaient aussi à cette insuffisance.

paraître exorbitant, si on réfléchit sur le renchérissement des denrées; tandis qu'en Angleterre, ainsi qu'on l'a vu précédemment, cette progression est de 1,199,453,950 livres [illegible].

J'ajouterai que nos recettes suffisent à nos dépenses; qu'en Angleterre, au contraire, d'après le compte du ministre anglais, que j'ai copié, page 4, malgré des recettes aussi énormes, elles sont insuffisantes, et qu'il faut y suppléer par des emprunts de 250 millions tournois.

Cette somme de 78,387,500 livres, portée comme augmentation de nos charges dans l'espace d'environ 56 ans, est plus que compensée par la suppression des droits et devoirs seigneuriaux, par celle des dîmes prélevées encore en Angleterre: la distribution des dîmes est aussi vicieuse chez cette nation qu'elle l'était en France. Ces rapprochemens, qui sont à la portée de tout le monde, ne détruisent-ils pas tous les calculs dépréciateurs de M. Gentz, ainsi que ceux de M. Divernois dont il s'étaye, puisqu'ils démontrent que notre situation, en la comparant à celle de l'Angleterre, s'est extrêmement améliorée.

Je sais que, malgré ces taxes et ces dépenses qui en sont la conséquence, il y a en Angleterre beaucoup de fortunes colossales dues en grande partie à l'habileté dans le commerce, et aux progrès de l'industrie et de l'agriculture; j'avouerai même que l'on voit aussi beaucoup d'aisance dans la généralité des individus; mais je sais aussi qu'il y aurait dans presque tous les Comtés beaucoup plus de misère ostensible, si la société n'y venait au secours de ses pauvres, par des moyens aussi puissans que ceux dont je viens de retracer le tableau. Or, je le répéterai, jamais la France ne sera obligée de supporter une telle dépense, même quand elle voudra extirper la mendicité de son sein.

On le demande aux partisans les plus zélés, aux plus grands admirateurs de l'Angleterre, un pays est-il dans un état de prospérité aussi croissante qu'on le pense, quand, dans un demi-siècle, la dépense de ses pauvres s'est accrue d'une somme si énorme qu'elle excède plus d'une fois et demie, celle qu'on prélevait en 1748; quand, d'un autre côté, la totalité des contributions y est aussi

cinq fois plus élevée dans ce moment, qu'il y a 56 ans?

Ce simple exposé ne répond-il pas à toutes les objections que nous fait continuellement l'anglomanie des hommes qui jamais n'ont approfondi avec attention et impartialité les ressources des deux puissances?

Ne sommes-nous pas fondés à dire que les dépenses qu'on fait peut-être trop inconsidérément, en Angleterre, dans la guerre actuelle, sans calculer ni leurs bornes ni leurs suites, pourront enfin parvenir à un degré où elles exerceront sur la fortune publique et particulière de cet état une influence aussi longue que funeste, et qui se fera sentir au peuple anglais par des atteintes auxquelles il n'aura que de beaucoup trop petits remèdes à opposer.

Les dépenses extraordinaires occasionnées à la Hollande par la durée et les événemens de la guerre de 1700, n'ont-elles pas porté le coup le plus funeste à cette puissance? Depuis cette époque, avons-nous jamais vu la nation batave s'élever au même

degré de prospérité et de richesses dont elle était en possession avant cette guerre désastreuse?

Pareil sort menace l'Angleterre, quelle que soit la prospérité factice, réelle même si l'on veut, de son commerce immense, de l'amélioration de son agriculture et de la perfection de son industrie: tandis qu'il est impossible que quelques dépenses qu'occasionnent à la France des guerres injustes, cette puissance, forte de son site et de tous les avantages qu'on ne saurait lui contester, non seulement ne se soutienne pas, mais encore n'augmente pas journellement sa splendeur et sa fortune, puisqu'il y a tant d'améliorations à opérer dans toutes les parties de l'économie publique, et qu'elles sont devenues l'objet des sollicitudes constantes du gouvernement.

Je n'entrerai pas dans de longs détails sur l'Irlande; parce que les revenus et les dépenses de cette nation ne sont pas compris dans cette discussion qui n'est relative qu'à l'Angleterre et à l'Écosse. Je me bornerai à remarquer que cette partie des possessions de l'Angleterre ne doit pas être

extrêment heureuse, puisqu'on nous annonce qu'il s'y fait une émigration très-considérable et bien plus préjudiciable que celle qui a affligé la France. Ces émigrations se composent en Irlande de bras utiles et productifs, et lui enlèvent, avec une population industrieuse, tout ce que les individus possèdent, tandis que la nôtre, quoique nous ayant beaucoup nui, ne consistait qu'en consommateurs dont la majeure partie étaient des propriétaires, ou des fils de familles aisées. A l'exception du numéraire qu'ils pouvaient posséder ou qu'ils s'étaient procuré, et qu'ils ont emporté, ces émigrés nous ont laissé toutes leurs propriétés foncières. Ces biens ont continué de faire partie des richesses et du territoire français. Ceux de leurs possesseurs qui avaient conservé quelques ressources, se sont empressés de nous les rapporter, dès qu'une mesure générale leur a permis de rentrer dans leur patrie. Mais quelque moyen qn'emploie le gouvernement anglais, aura-t-il jamais la douce satisfaction de voir revenir ce peuple laborieux qui va enrichir l'Amérique septentrionale, en lui portant son industrie?

Pourrait-on me contester que cette émigration d'ouvriers ne soit pour l'Angleterre une perte réelle et profonde qu'il lui sera impossible de réparer?

Je représenterai à ceux qui ne se font pas une idée de ce que peut être le commerce d'une population composée de 30 millions d'habitans, que les jouissances que nous nous donnons, notre manière de vivre, la multiplicité de nos villes, la dépense qui s'y fait journellement, l'affluence des étrangers, en temps ordinaire, doivent donner lieu à un commerce intérieur immense et qui peut bien balancer la dépense que, par son aisance, peut faire la portion du peuple anglais que j'ai citée plus haut et qui, comparativement à la nôtre, peut être mieux nourrie, vêtue, ect. En Angleterre ainsi qu'en France, et chez toutes les nations, l'habitant de la campagne et l'artisan des villes, usent très-peu; les mêmes vêtemens, le même mobilier, leur servent long-temps, leur nourriture est généralement sobre. D'après cela, je ne saurais penser que cette classe alimente d'une manière aussi sensible le commerce et l'industrie intérieure de

l'Angleterre; mais ce doit être plutôt la portion des consommateurs aisés et riches qui multiplient leurs jouissances. Ces principes sont applicables à tous les pays.

Après les produits de l'agriculture, des bois, des mines et des pêcheries, rien n'est plus propre à prouver la bonne situation d'un état, que l'étendue et le mouvement intérieur de son commerce et de son industrie. C'est ici la vraie source de la richesse et de la prospérité nationale. Ce commerce est dans la nature et dans l'ordre ordinaire des choses; il n'expose les peuples à aucunes dépenses extraordinaires; il prodigue journellement les plus grands avantages, et fait prospérer les diverses branches de l'économie publique. L'aisance que produit le commerce intérieur est pour les gouvernans l'éloge et le résultat le plus flatteur de leur administration; c'est enfin, par ce commerce seul, que la richesse réelle est augmentée, et qu'elle ajoute à nos diverses jouissances.

Ce n'est pas que je pense qu'il faille négliger le commerce extérieur; ces deux élémens de la prospérité publique ne sau-

raient être séparés l'un de l'autre, ni étrangers à la constante sollicitude des gouvernemens. Je vais comparer successivement ces deux parties des ressources de l'Angleterre avec les nôtres.

Le commerce intérieur d'un état, ainsi que les salaires et les prix de la main-d'œuvre seront toujours des questions très-problématiques, parce qu'il est impossible d'avoir des données précises sur les bénéfices que font la quantité de citoyens qui se livrent à tant de spéculations commerciales, différentes et multipliées, et qui ne sont assujéties à aucune inspection.

Une population de trente à trente-deux millions d'habitans, un pays qui a beaucoup de villes florissantes, industrieuses et très-peuplées, tandis que l'Angleterre, proportion gardée, n'en compte pas, à beaucoup près, autant; un pays d'une superficie aussi étendue, qui a plus de sept cents lieues de côtes sur l'Océan et la Méditerranée; un pays favorisé de toutes sortes d'avantages, qui, pour exister d'après la variété et l'abondance de ses récoltes, pourrait non seulement se passer du monde

entier, mais encore être utile aux autres nations par les exportations du superflu de celles de ses productions territoriales que la nature leur a refusées; un pays qui peut tirer tout de lui-même, tandis que l'Angleterre a nécessairement besoin de se pourvoir dans l'étranger d'une infinité d'objets nécessaires à l'activité de ses manufactures, et indispensables même pour l'aliment de ses habitans, et pour la défense de l'état tant sur terre que sur mer, ainsi que je crois l'avoir démontré; un pays enfin tel que la France, doit nécessairement donner lieu à un commerce immense dans son intérieur, et on ne saurait nous contester que ses habitans doivent en retirer des profits très-considérables.

Les bénéfices du commerce intérieur de l'Angleterre s'élèvent, d'après M. Gentz, à 700 millions, ce qui, sur une population de dix millions d'habitans, établit, par individu, un gain annuel de 70 liv. tournois.

On verra dans la suite, lorsque je parlerai des journées du travail manufacturier, que ce calcul doit être nécessairement au-dessous du vrai produit. Si j'excepte la con-

sommation alimentaire des habitans de la campagne, et la valeur d'une partie de leur vêtement, qu'ils se procurent par eux-mêmes, sur le produit de leurs terres ou de leurs bestiaux, tout le surplus de la consommation tant alimentaire que de vêtement, le chauffage, l'éclairage, le mobilier, tout ce qui compose les aisances de la vie, toutes les marchandises passant de main en main, donnent lieu à un commerce incalculable; et si j'en comparais le produit au bénéfice individuel de chaque habitant de l'Angleterre, que j'ai porté à 70 livres tournois, d'après M. Gentz, ou 700 millions tournois pour la totalité, il s'élèverait chez nous, en raison d'une population de trente millions d'habitans à 2 milliards 100 millions tournois (1).

Veut-on n'admettre, pour un moment et pour plus de modération, qu'une évaluation

(1) Dans cette somme on ne comprend pas les prix des journées du travail manufacturier. Cet article sera traité séparément, et il prouvera que tant en Angleterre qu'en France, tous ces calculs sont même au-dessous de la vraisemblance.

beaucoup moindre des produits individuels? je trouverais encore, tout en réduisant mon calcul du quart et même de moitié, une somme très-supérieure aux bénéfices intérieurs de l'Angleterre.

Ce calcul de 2 milliards 100 millions ne paraîtra pas exagéré, si on veut reporter son attention sur le caractère national des deux peuples.

Le caractère français, la beauté du climat portent naturellement l'habitant au plaisir, et l'invitent par conséquent à se donner journellement des jouissances de tout genre, à les multiplier et les varier même autant qu'il est possible et souvent au-dessus de ses facultés. Jouissons-nous de ce qu'on appelle une fortune? occupons-nous une place distinguée? nous aimons, nous nous croyons même obligés à paraître dans le monde d'une manière conforme à notre situation; tout dans nos maisons est en harmonie avec le ton du dehors. Cette manière de vivre entraîne une très-grande consommation intérieure, et par conséquent multiplie au-dedans, les profits et les rentrées du commerce.

Le caractère taciturne et réfléchi du peuple anglais donne un résultat bien opposé; ce n'est que par momens, à des heures comptées, et avec un excès qui ne saurait nous convenir, qu'il se livre aux plaisirs jusqu'à la satiété.

La taverne, où l'on paye chacun son écot, est en Angleterre le lieu fréquenté par la réunion des hommes les plus opulens, ou les plus accrédités par le rang qu'ils occupent dans le monde. Là, éloignés de leurs femmes, de leurs enfans, qu'ils ne savent jamais, même dans leur intérieur, faire participer à leurs plaisirs, ils se livrent à toutes sortes d'excès, et ils ne quittent la partie que lorsqu'ils se sont mis hors d'état de la continuer : ces mœurs ne règnent point en France; généralement parlant, nous préférons, avec raison notre, intérieur, la douceur de nos ménages, la réunion de quelques amis, à ces excès qui dégradent l'homme. Ce caractère, cette urbanité, cette élégance, cette générosité qui nous fait aimer lorsque nous allons dans l'étranger (1), ne

(1) En ceci, la France, comme les autres pays, offre

peuvent être comparés au caractère anglais, que l'on a cherché, mais en vain, à introduire parmi nous. J'admirerai toujours les utiles institutions de l'Angleterre qui tendent toutes à la prospérité des habitans; j'admirerai l'esprit public de cette nation, et son dévouement pour la chose commune, mais jamais, en ce qui concerne la vie privée, je ne préférerai le caractère national anglais, au caractère national français (1).

---

ses exceptions. Mais si elle possède de ces hommes qui ont concentré toute leur existence dans l'or qu'ils entassent péniblement, on peut presque dire d'eux que ce ne sont pas des Français, dont les qualités caractéristiques et généralement avouées sont l'aménité et la générosité. Ce type est commun à toutes les classes; Parcourez les campagnes, entrez dans les chaumières, le premier soin de ceux qui les habitent, est de vous offrir les rafraîchissemens qu'ils possèdent, avec une affabilité, une amabilité qu'on ne retrouve pas toujours dans ces grands repas où préside l'étiquette, mais où le cœur de l'hôte et des convives reste également vide et froid.

(1) Je discutais en 1789, avec un homme célèbre et anglomane, sur les avantages et les inconvéniens du caractère des deux nations, et comme il voulait absolument avoir raison, je lui répliquais : puisque vous prétendez que nous devenions anglais, hâtez-vous de

Les détails dans lesquels je viens d'entrer n'annoncent-ils pas combien doivent être problématiques toutes les données sur une matière aussi abstraite et aussi compliquée que l'évaluation des bénéfices intérieurs du commerce d'un état, et combien, d'après cela, sont peu fondés les divers renseignemens qu'on croit avoir réunis, d'une manière positive, sur un objet aussi variable ?

Pour s'en faire une très-faible idée, examinons quelle valeur on peut donner aux principaux objets consommés dans la capitale, et dont on verra le tableau à la fin de ce volume.

nous faire jouir de leurs utiles et importantes institutions ; protégez l'agriculture, l'industrie, le commerce, comme on le fait en Angleterre ; que tout tende à la prospérité publique et à la reproduction, et non à l'absolue destruction de la société, etc. « L'Angleterre, » me répondit-il, est faite depuis cent ans, et nous, » nous vous faisons ». Le malheureux a péri victime de ses erreurs et de ses fautes politiques.

CHAPITRE XIX.

Commerce extérieur.

Le commerce extérieur rapporte à l'Angleterre, d'après M. Gentz, un bénéfice de 12 millions sterlings, faisant en livres tournois 300 millions; c'est-à-dire, 400 millions de moins que le commerce intérieur.

Au premier aperçu, on croit que le commerce extérieur de cet état doit s'élever à une somme bien plus considérable que celle produite par son commerce intérieur. Le fait contraire est la preuve la plus évidente que celui-ci y est préférable à celui-là, et que, sur tout en France, où, ainsi que je l'ai dit, on aime à se donner plus de jouissances que chez les autres nations, le commerce intérieur doit rapporter des bénéfices immenses.

Si on veut considérer tant en Angleterre qu'en France, ou chez les autres peuples,

la quantité d'objets nécessaires à la consommation de leur population, on ne sera pas surpris de la différence qui existe entre le commerce intérieur et l'extérieur, et de l'avantage qui doit nécessairement en résulter pour cette première branche des ressources des états.

Il est beaucoup plus facile d'avoir des données sur les produits du commerce extérieur que sur le précédent, à cause des douanes qui, inscrivant tous les objets d'importation et d'exportation, procurent ainsi le moyen d'apprécier, autant que possible, les bénéfices qui résultent des exportations. On peut y comprendre les objets qui entrent sans acquitter de droits.

Malgré la surveillance des douanes anglaises et leur situation, elles ne sauraient empêcher la fraude : à plus forte raison, est-il impossible d'exercer une exacte surveillance dans la France, dont le territoire touche celui de tant de nations voisines; mais comme cette contrebande est respective entre tous les états, puisque tous ont établi des douanes, en résultat, le commerce des diverses nations en retire les mêmes

avantages. Les produits du commerce et de l'industrie, une partie de ceux des mines, telles que celles d'étain et de charbons de terre, par exemple, donnent lieu aux bénéfices extérieurs de l'Angleterre ; elle a peu de productions territoriales à exporter, de ce côté, on ne saurait disconvenir que l'avantage ne soit toujours en faveur de la France.

Les distilleries des eaux-de-vie de grains, et de genièvre, la bierre et les bœufs salés d'Irlande (1), sont les seuls objets d'exportation produits par l'agriculture anglaise, et encore, est-on fondé à assurer que partie de ces exportations même ne provient que des grains et autres objets achetés à l'étranger. Le peuple anglais consomme beaucoup de boissons fabriquées ; les taxes assises sur ces consommations les rendent bien plus chères que nos vins ou autres boissons, qui sont pour nous d'un usage plus salubre et plus agréable.

(1) Ce dernier objet ne saurait entrer dans nos tableaux comparatifs, parce que l'Irlande n'a rien de commun avec ceux de M. Gentz sur l'Angleterre.

Dans une partie de la France, nous consommons des bierres et des eaux-de-vie de grain, mais outre les besoins de ces contrées, ce dernier article donne lieu à une partie considérable du commerce intérieur et extérieur, dans les départemens réunis. Le principal débouché de ces denrées est en Allemagne et dans tous les pays du Nord de l'Europe. Dunkerque et ses environs envoient aussi en temps de paix des eaux-de-vie de genièvre en Angleterre.

Si nous croyons que ce commerce nous soit avantageux, ne pourrions-nous pas l'augmenter et l'ajouter ainsi à nos différentes spéculations ? N'avons-nous pas sur notre territoire, tout ce qu'il nous faut pour égaler, de ce côté, les exportations de l'Angleterre, dans le cas où elles surpasseraient les nôtres. La distillation est-elle donc si difficile?

Nos bierres, il est vrai, n'ont pas la qualité nécesaire pour être exportées et entrer en concurrence avec les bierres anglaises; mais c'est parce que nous ne le voulons pas ; rien, sans doute, n'est plus facile que de donner un degré convenable

de force à cette boisson factice, puisqu'il ne s'agit pour cela, que d'augmenter les quantités d'orge et de houblon; et si nous le voulions, nous pourrions aussi balancer le commerce extérieur de l'Angleterre, dans ce genre d'industrie agricole et mafacturière, puisque nous récoltons toutes les substances nécessaires aux travaux des brasseries.

Quant aux bœufs d'Irlande, salés pour l'approvisionnement des vaisseaux; à l'exception des sels de Cagliari qui sont supérieurs en qualité pour les salaisons des viandes (1), et qu'on assure être nécessaires pour mêler aux nôtres, ainsi que le fait l'Irlande, qui est obligée de les acheter; n'avons-nous pas sur notre propre territoire tous ce qu'il nous faut pour cette exploitation? Ne pouvons-nous pas multiplier les

---

(1) Nous avons en France plusieurs sortes de sels: ceux pour la consommation de l'homme ou des animaux, provenant de nos marais salans ou de nos usines en ce genre, sont de très-bonnes qualités; les sels de Peccais approchent en qualité des sels de Cagliari: peut-être serait-il possible de donner le même degré de force à ceux qui seraient destinés aux salaisons.

nourritures des bœufs, etc. ? Nos sels ne sont-ils pas une nature de produits territoriaux, que nous vendons même à l'Irlandre ? L'avantage, sur cet objet, n'est-il pas de notre côté ?

La France est peut-être le pays de l'Europe le plus favorisé de la nature, pour étendre son commerce extérieur, au moyen de ses productions territoriales. Les matières de ce commerce sont des grains, des bois, des chanvres, des vins, qui vont dans tout le globe tels que la nature les a donnés, des vinaigres, des eaux-de-vie de vin et de grain, des cidres et des poirés, des esprits de vin, des liqueurs, des sirops qui vont aussi alimenter l'étranger, et augmentent la valeur de la matière première qu'on y a employée, par la main-d'œuvre et le prix de la fabrication : nous pouvons y ajouter des fruits secs, des mules et mulets, des chevaux (1);

(1) Le gouvernement s'occupe d'une manière toute particulière des haras. il veut réparer les pertes qu'ont éprouvées les campagnes, dans cette partie de leur industrie agricole. Les races de chevaux, produites par nos diverses contrées, peuvent avoir chacune des desti-

des moutures, des sels, etc. Tous ces produits territoriaux excédans nos besoins, que nous pouvons répandre chez les autres peuples de l'Europe, ne doivent-ils pas être considérés comme autant de manufactures qui sont à l'avantage de la France, et qui ajoutent à sa prospérité? Quels calculs bien plus satisfaisans n'aurions-nous pas à présenter si notre agriculture n'était pas si négligée.

Que d'efforts de génie et d'invention ne faut-il pas aux nations industrieuses, pour balancer cette masse de nos productions territoriales, par l'établissement de leurs manufactures et de leurs machines, pour lesquelles il faut la réunion d'un capital immense, et d'hommes habiles et adroits pour les mouvoir et les conduire, et en obtenir les résultats convenables? Ces objets, dont je désire d'ailleurs l'introduction en France, ne présentent-ils pas une valeur précaire? Ne peut-on pas les imiter chez les autres nations, les perfectionner même? Ne

nations qui leur soient propres; elles sont très-réputées, tant pour les charriots et les voitures de luxe, que pour la grosse ou légère cavalerie, et pour servir aux jouissances des riches habitans des villes.

peut-on pas, sous l'espoir toujours séduisant d'une récompense, faire émigrer les hommes industrieux qu'on y occupe? Un mécontentement, une révolution ne peuvent-ils pas faire courir ces dangers? Les émigrations de l'Irlande n'en sont-elles pas la preuve? N'avons-nous pas essuyé ces mêmes malheureux effets lors de la révocation de l'édit de Nantes? Mesure funeste qui, dictée par la superstition, a enrichi l'Angleterre de nos pertes, et plusieurs contrées de l'Allemagne. Qui peut compter éternellement sur la prospérité d'un état qui repose sur des bases si chancelantes? Ces ateliers, ces machines sont-ils préférables à la simple charrue, à la houe, à la serpe, placées dans les mains de l'homme de la campagne, qui dès l'âge le plus tendre se livre à un travail fécond, qui nous donne des produits excédans nos besoins et dont le superflu alimente notre commerce extérieur? Est-il de manufactures qui puissent égaler les présens de la terre, la fertilité de notre sol, l'abondance de ses récoltes et leur variété, qui nous procure des jouissances si multipliées?

Si à ces récoltes nous venons à ajouter les produits de nos manufactures, et que par la perfection de plusieurs d'entr'elles et l'introduction des machines, nous puissions en émettre les produits dans les divers pays de l'Europe, au-dessous des prix de l'Angleterre, ou aux mêmes prix, en leur donnant même un degré de perfection qui leur ferait donner la préférence, quelle puissance pourrait balancer nos avantages? que deviendrait l'Angleterre? Comment acquitterait-elle l'intérêt de sa dette, ses dépenses immenses et ses contributions? On a déjà vu qu'elles doivent s'élever, même en temps de paix à une somme bien plus considérable que celles de la France, quand même cette puissance voudrait maintenir la perception de l'impôt au taux des taxes actuelles, pour convertir en améliorations les économies qu'elle ferait sur la guerre, et perfectionner les différentes branches de travaux dont on l'a vu constamment occupée, depuis cinq ans employés à réparer dix années de fautes et d'insouciance administratives.

Objets provenans de l'Agriculture, et qui peuvent servir à alimenter le commerce extérieur de la France.

Notre commerce extérieur peut se composer de l'exportation des vins, des eaux-de-vie diverses, des vinaigres, des fruits secs, des sels, etc. etc. Il peut consister encore en grains, en farines, en amidons (1) et graines légumineuses; tous ces objets, produits par le sol, sont indépendans des manufactures. Je parlerai tout à l'heure des autres produits territoriaux qui doivent alimenter le commerce extérieur.

Je crois devoir entrer dans quelques détails sur un de ces objets les plus importans; je veux dire les bleds, dont l'exportation est une matière à discussions interminables, aussitôt qu'on agite la question de livrer en France cette denrée aux spéculations du commerce d'exportation.

La France, qui ne doit jamais craindre

---

(1) Les amidons de France ont la préférence sur ceux fabriqués chez les autres nations.



de manquer de cet objet de première nécessité, a presque toujours été soumise à une législation vicieuse sur le commerce des grains.

Ce commerce peut se faire de deux manière : en grains et en farines.

Je désirerais qu'il se fît plutôt en farines qu'en bled. Nous garderions chez nous la grosse farine qui est très-bonne pour la nourriture, et nous n'enverrions chez l'étranger que la fleur; de plus, les sons et recoupes seraient réservés pour la nourriture des animaux employés à la culture des terres, ou à d'autres consommations; la main-d'œuvre de cette manipulation resterait chez nous, ainsi que celle de la tonnellerie. L'art de la mouture, portée au plus haut degré de perfection dans une grande partie de la France (1), semble nous pré-

(1) Si dans une partie de la France, la mouture est arrivée au dernier point de perfection ; dans une autre partie elle est très-vicieuse, et ne donne pas la même quantité de farine, ce qui occasionne pour l'agriculteur et l'homme de travail une perte irréparable. Cet objet, est très-important, et l'administration publique y remédiera.

On assure qu'à la nouvelle Angleterre on vient d'éta-

sager la réussite de cette sorte de spéculation et d'industrie : le succès en serait plus assuré qu'en grains, trop souvent sujets à des avaries, et qui, parvenus au lieu de leur destination, n'ont pas le même degré de qualité que lorsqu'ils ont été embarqués, et font souvent éprouver des pertes réelles aux possesseurs de la cargaison.

Les orges, les seigles, les maïs, les graines légumineuses pourraient continuer d'être vendues en nature, à cause de l'emploi qu'en font les nations étrangères, qui en convertissent une partie en boissons.

Le commerce des grains doit être libre ; il suffit qu'une main invisible avertisse l'autorité de la force des exportations ; et lors-

---

blir des moulins si ingénieusement construits, que la même roue fait mouvoir, en même temps, un nombre considérable de meules et bluteries.

M. Bossu, ingénieur français, vient de publier un prospectus, dans lequel il annonce le même résultat ; j'ai été voir son expérience, et il serait à désirer que son procédé fût établi quelque part en grand ; je crois que ce ne sera qu'alors qu'on pourra en démontrer les effets satisfaisans.

qu'elles excéderaient la quantité présumée convenable un ordre serait bientôt donné pour l'interdire à une époque fixe.

La liberté de ce commerce est peut-être le moyen le plus assuré de voir l'agriculture française portée au plus haut degré de splendeur, d'exciter les cultivateurs à demander à leurs terres le *maximum* des récoltes dont elles sont susceptibles, et de leur assurer la facilité d'acquitter les impôts.

« Cette question du commerce des grains, » si long-temps débattue, *a dit un habile ad-* » *ministrateur*, est du nombre de celles que » le temps, l'expérience et la libre commu- » nication des idées, ont fait parvenir à leur » maturité. Tout a été dit de part et d'autre; » et l'on peut voir que le principe qui ré- » clame une grande liberté a prévalu dans » les esprits.

» Il est temps que l'autorité le consacre » et achève de fixer les idées publiques à » cet égard.

» Le principe d'une entière liberté est » d'abord dicté par la justice. Le droit de » disposer à son gré des productions que

» l'on a fait naître par ses avances et par » ses travaux, est une partie de la propriété; il ne doit pas être plus permis de » l'enfreindre sur une production que sur » une autre.

» Le bien public ne saurait servir de » prétexte pour porter atteinte à cette li- » berté; elle n'est pas moins conforme aux » règles d'une sage administration qu'à celles » de la justice; elle est incontestablement » le principe le plus rassurant pour les » peuples, puisque, d'une part, elle aug- » mente la quantité des grains, et que de » l'autre, elle les répand avec rapidité, » partout où le besoin se déclare.

» Et voilà pourquoi sur cet objet, le » grand art de l'administration est bien » moins d'agir que de laisser faire; la crainte » de manquer de bled dans un lieu, lorsqu'il » abonde dans les autres, est sans fonde- » ment; le besoin de vendre est partout, » aussi impérieux que celui d'acheter; et » par la nature des choses, l'intérêt parti- » culier est ici l'éternelle caution du bien » général, etc. ». (M. de Calonne à l'assemblée des notables).

Des publicistes habibles et dévoués entièrement à l'intérêt des peuples, ont aussi traité cette question importante, et toujours dans les mêmes principes et avec le même succès.

« Pour que le fermier puisse être en état » de payer, au propriétaire de la terre, la » rente stipulée entr'eux, il faut nécessai- » rement qu'il puisse être en état de con- » vertir son superflu de subsistances en » argent, et cette conversion ne peut s'ef- » fectuer qu'autant qu'il trouve des hommes » qui aient besoin de subsistance, et qui » aient de l'argent pour la payer. S'il ne » trouve pas de débouché, il ne demandera » à la terre que peu de superflu, parce que » si elle en produisait beaucoup, il en » perdrait une partie et avilirait le prix » du reste; mais s'il trouve beaucoup d'ache- » teurs, il demandera à la terre beaucoup » de superflu, parce qu'il sera sûr de pou- » voir le convertir facilement et avanta- » geusement en argent; et la rente que le » fermier sera en état de payer au pro- » priétaire, sera, dans tous les cas, en rai- » son directe de la grandeur du superflu de

» subsistance dont il pourra se procurer la
» consommation.

» Tout ce qui tend à augmenter ou di-
» minuer le nombre des consommateurs de
» ce superflu de subsistances, tend à aug-
» menter ou diminuer le travail des culti-
» vateurs et leur population, la rente des
» terres et l'agriculture ; et de-là combien
» est insensée et fatale à l'agriculture la
» conduite des nations qui apportent des
» limitations au commerce des grains.

» Lorsque l'intérêt commande aux culti-
» vateurs de prendre garde de ne pas pro-
» duire trop de grains, il n'y en a jamais
» dans la nation, et l'expérience la plus in-
» variable prouve que le déficit est toujours
» en raison directe de l'étendue, de l'inter-
» diction apportée à la libre circulation des
« grains. » (Herrenschwand, Discours fon-
damental sur la population).

« La cessation du commerce des grains
» fut cause particulièrement de la misère
» qui régna en 1695. » (Forbonais).

» Sully était convaincu que l'exportation
» des grains ferait prospérer l'agriculture,
» aussi, par son conseil, Henri IV leva l'in-

» terdiction sur le commerce des grains avec » l'Espagne ; il trouva fort mauvais que le » parlement de Toulouse se fût ingéré, sans » sa permission, de défendre la sortie des » bleds du Languedoc : *Si chaque officier en » faisait autant,* écrivait Sully au roi, *votre » peuple serait bientôt sans argent, et par » conséquent Votre Majesté.* »

« Cette réflexion, qui paraît si simple et » si naturelle, est la principale maxime à » laquelle doit s'attacher le ministère. *Faites » passer beaucoup d'argent par les mains du » peuple*, IL EN REFLUERA NÉCESSAIREMENT, » DANS LE TRÉSOR PUBLIC, UNE QUANTITÉ PRO- » PORTIONNÉE, QUE PERSONNE NE REGRETTE ; » le peuple a-t-il peu d'argent, il en rendra » peu, et IL FAUDRA LE LUI ARRACHER, etc. ». (Forbonnais).

Vauban a aussi établi que la France avait plus de denrées qu'elle ne pouvait en consommer.

L'édit de 1639 voulant réparer, autant qu'il était possible, *les malheurs occasionnés par la guerre et par la cessation du commerce*, rétablit le commerce extérieur, *dans l'espérance*, dit le Monarque, « *que la vente » des*

» *des bleds, des vins et des eaux-de-vie*
» *soulagerait le peuple* ».

» Cette déclaration n'est-elle pas un aveu
» de la faute commise en suspendant cette
» vente ? En effet, on ne peut imaginer
» d'impôt plus rigoureux pour le cultiva-
» teur, *que tout ce qui tend à diminuer la*
» *vente et la valeur de sa denrée, et c'est*
» *ainsi qu'on arrive à la surcharge des peu-*
» *ples, avec des tributs modérés* : Si un
» seigneur avait le droit de défendre à ses
» fermiers et vassaux, de fréquenter les
» marchés voisins; croit-on que les revenus
» de sa terre se soutinssent long-temps sur
» le même pied ? Pourquoi donc gouverner
» la terre du roi, sur de pareils principes » ?
(Forbonais).

La plus grande liberté de commerce, et sans aucune restriction, était recommandée dans les instructions que rédigea Fénélon pour son élève.

« L'or, l'argent et les bleds doivent avoir » une libre circulation », imprimait Clavière, dans les mémoires qui précédaient son compte-rendu à la convention.

On peut blâmer dans ce ministre, son sys-

tème sur les Colonies; mais on ne saurait lui refuser des talens et des connaissances administratives. Or, dans quel temps tenait-il ce langage? en 1793, à l'époque où la mésintelligence présidait aux destinées de la France, et où on prenait les fausses mesures qu'on ne saurait appeler lois, sur les accaparemens et les lettres de changes sur l'étranger. Mesures désastreuses qui portèrent un coup si funeste à l'industrie et au commerce, qu'il y a encore des maisons qui n'ont pas pu se relever des pertes qu'elles leur ont fait éprouver.

Des autorités si respectables ne sont-elles pas préférables à toute dissertation sur cette matière, et ne détruisent-elles pas toutes les craintes de ces hommes, étrangers à l'administration, qui, discutant sur des matières dont ils n'ont nulle connaissance, croient que la France va mourir de faim, parce qu'elle disposera en faveur des autres peuples, du superflu de ses subsistances; comme si la liberté du commerce ne pouvait pas suppléer à des événemens de disette que nous ne saurions prévoir, et sur lesquels nous n'avons aucune crainte fondée. D'ail-

leurs on ne doit jamais redouter que l'ouvrier, par le renchérissement de la denrée, puisse se trouver dans la gêne, puisque sa journée est toujours réglée, d'après le prix de la subsistance.

A l'opinion des hommes célèbres que je viens de citer, viennent se joindre les succès de l'expérience. Transportons nous aux époques où la libre exportation des grains fut permise. Qu'on la compare avec les importations, on verra que la balance fut à-peu-près la même, que nous ne manquâmes pas de l'objet de première nécessité, que le bled fut élevé à un prix assez raisonnable pour que le propriétaire fût dédommagé de ses avances, qu'il pût, en même temps par son aisance, multiplier les travaux de l'agriculture, et se donner personnellement des jouissances qui, par la consommation qu'elles entraînaient, ajoutaient aux bénéfices de l'industrie et du commerce.

Si cet exemple ne suffisait pas, pour démontrer la richesse de la France en denrées de première nécessité, je rappelerais l'époque du commencement de la révolution où l'on inspira la crainte de manquer de

pain, ce qui suffisait pour faire cacher la denrée, l'élever à des prix exorbitans; enfin, organiser la famine. Quels efforts fallut-il donc tant employer pour prévenir des malheurs aussi imaginaires? Et quelle quantité de grains l'autorité fit-elle acheter à l'étranger? Environ 600 milles setiers de toutes espèces; c'est-à-dire à-peu-près la quantité nécessaire pour nourrir trois ou quatre jours la nation française; et certainement, dans toute l'étendue de la France, la stupeur et l'alarme qu'on y avait répandues, firent cacher beaucoup plus du bled que la médiocre quantité qu'on en fit importer.

La France, possédant plus que ce qui est nécessaire à son premier besoin, a donc, de ce côté, des ressources plus étendues que celles de l'Angleterre. Quels calculs bien plus avantageux ne pourrions-nous pas faire, si notre agriculture n'était pas si négligée; si les pâturages, l'éducation de nos bestiaux, étaient mieux soignés, et que pour obtenir ces résultats, les habitans de la campagne voulussent se départir de leurs usages routiniers et appauvrissans.

Autres produits territoriaux qui peuvent alimenter le commerce extérieur.

Les départemens du Rhin abondent en bois excédant la consommation et les besoins en tous genres de leurs habitans. De tous les temps, la Hollande leur a servi de débouché. Ce commerce est du plus grand avantage, pour ces contrées et pour le gouvernement, propriétaire de la presque totalité des forêts.

Ces mêmes départemens cultivent avec avantage des chanvres, d'une qualité supérieure. Le superflu de leurs besoins ou de ceux des départemens qu'ils approvisionnent, est acheté par la Suisse qui les convertit en toiles.

Nos sels passent à l'Irlande pour ses salaisons, à la Suisse pour la consommation de ses habitans, et à presque toute l'Italie.

L'Espagne tire de notre sol de mules et des mulets, pour la culture de ses terres, ou les charrois; des bleds, des maïs et des moutons, pour la consommation de ses

habitans. L'Italie nous achète des chevaux de luxe.

Nos mines nous procurent encore des objets d'exportation. Nos départemens du Nord alimentent, ainsi que je l'ai dit, la Hollande en charbon de terre.

Je ne me suis occupé que des objets principaux qui circulent dans le commerce extérieur ; mais le sol de la France en produit beaucoup d'autres, dans le détail desquels je n'entrerai pas; si on veut en connaître la nomenclature, on peut parcourir le tarif des douanes, article des *exportations*, et on se convaincra de la diversité des matières fournies par le sol français, et qui sont autant de débouchés pour le commerce extérieur, auquel il serait facile de donner la plus grande activité. Le sol anglais ne peut, pour ces divers produits, soutenir aucune comparaison avec le nôtre.

Toutes ces productions indigènes, dont la masse est encore susceptible d'accroissement, doivent entrer pour beaucoup dans la balance du commerce extérieur d'une nation agricole, industrieuse, et qui par sa position géographique doit être néces-

sairement à la fois, puissance continentale et maritime.

Manufactures de l'Intérieur dont les produits passent à l'étranger.

Lyon fait un commerce très-étendu avec l'étranger par ses fabriques de tous les genres, principalement par ses soiries et sa chapellerie, etc. etc.

Laval et ses environs, Pau et ses alentours ont eu, de tous les temps, de grandes relations avec l'Espagne, où ces villes trouvaient un des principaux débouchés de leurs toiles. Il en était de même pour une sorte de linon fabriqué à St.-Quentin, exprès pour la consommation de ce royaume.

Nos dentelles noires sont encore une branche importante de notre industrie. Elles étaient répandues dans l'étranger, principalement en Angleterre, quoiqu'elles n'y puissent entrer qu'en fraude; il en est de même pour nos malines et nos autres dentelles, faites dans une partie du Vigan : ce genre d'industrie exige très-peu de ma-

tières premières, et elles proviennent encore du territoire; la main-d'œuvre fait tout le prix des dentelles; des femmes seulement sont occupées à leur fabrication, et quoique leurs journées soient d'un médiocre salaire, à cause du peu de dentelles qu'on peut fabriquer, surtout de celles d'un gros prix; leur travail est plus utile pour la prospérité du commerce et sa balance, que si ces femmes allaient travailler aux champs.

L'achat des épingles et du petit métier à dentelle, au moyen duquel on fabrique des objets d'une grande valeur, est très-peu dispendieux, et est à la portée des fortunes les plus médiocres.

Les Anglais ont inventé, depuis longtemps, une machine qui fabrique promptement une espèce de dentelle ou de blonde; ils crurent que pouvant donner ces objets à bas prix, ils dégoûteraient de nos dentelles, et détruiraient ce genre d'industrie; ils ne purent y réussir. Chez eux mêmes, on donna la préférence à nos dentelles et blondes. Il a été d'ailleurs si facile en France d'imiter les procédés mécaniques de cette

fabrication, qu'en ce moment il s'y forme un établissement du même genre.

Nismes, les Cévennes, Montpellier, etc., travaillent aussi pour l'étranger. La foire de Beaucaire, celle de Bordeaux, ect., donnent lieu à une exportation très-considérable.

Paris, le centre du goût et des jouissances, fait au-dehors un commerce très-étendu, par ses modes, son orfévrerie, horlogerie, librairie et relieure, bijoux, meubles, glaces et miroiterie, tapisseries et tapis de pied, marqueterie, voitures, ect.

Liége fournit à l'étranger, principalement à la Hollande et à l'Espagne, toutes sortes de clouteries; c'est aussi en Hollande que passent ses charbons de terre. Ce commerce extérieur beaucoup plus considérable qu'on ne saurait le croire, nous appartient depuis que nous avons fait la conquête de ces contrées. Les départemens du nord de la France, la Picardie, Rouën, etc., exportent aussi beaucoup de produits de leur industrie, tels que des toileries de toutes sortes, et fabriques de petit lainage, bonneterie, etc. Nos papiers favorisent beau-

coup notre commerce extérieur. Depuis environ 30 années, cette branche de l'industrie française, s'est très-perfectionnée. De l'aveu des négocians les plus instruits dans ce commerce, nous pouvons livrer nos papiers à l'étranger, principalement à toutes les Échelles à 20 ou 25 pour cent au-dessous du prix de l'Angleterre.

Les Anglais faisaient fabriquer depuis longtemps du papier avec de vieux cordages, nous tirons aussi à présent le même produit de cette matière. Le papier qui en provient est très-convenable à la conservation des objets d'acier; il les préserve de la rouille.

Nos manufactures d'armes peuvent encore être une branche très-importante de notre commerce extérieur, principalement pour le Levant; nos armes de luxe sont portées au plus haut degré de perfection, en bonté et en beauté. Il est fâcheux que leurs prix ne soient pas à la portée de toutes les fortunes.

La clinquaillerie et une infinité d'autres objets analogues entrent aussi dans nos exportations.

Les manufactures de draps en France

fournissent aussi à un très-grand commerce extérieur ; ceux de première qualité sont supérieurs aux produits des autres fabriques de l'Europe. L'Anglais même les recherche pour son vêtement.

Les draps de Languedoc assuraient des bénéfices considérables à cette province; sa proximité de l'Espagne lui donnait le moyen de se procurer facilement les laines dont ses fabricans pouvaient avoir besoin; leurs londrins avaient un très-grand débouché dans les Échelles du Levant, et y étaient renommés. J'entrerai dans de plus grands détails sur cette branche de notre industrie, en parlant du commerce du Levant et de celui de la ville de Marseille.

Colbert avait tant à cœur l'extension de ce commerce, qu'il avait fait accorder, par Louis XIV, une prime de 10 livres par pièce de drap exportée. A cette époque, d'après la valeur du marc d'argent, cette somme était très-considérable.

Jamais peut-être circonstance ne fut plus favorable pour remplir les vues de Colbert, que notre situation actuelle ; unis d'amitié et d'intérêt avec la Porte, qui voit les ten-

tatives que fait journellement l'Angleterre pour lui ravir l'Égypte, et s'en mettre elle-même en possession, il serait possible de prendre des mesures pour rétablir nos communications industrielles avec le Levant, et en tirer, comme autrefois, des matières premières.

Les cotons de ces contrées, quoiqu'inférieurs en qualité à ceux de nos colonies, étaient pour nous un objet d'un grand bénéfice, et d'un commerce intérieur et extérieur très-considérable. Nous les fournissions en matière première en très-grande quantité à la Suisse. Nos propres filatures dans ce genre se sont multipliées, depuis la révolution, à un tel point, que nous suffisons à une grande partie de notre consommation; et nous étendrions ce genre d'industrie, jusqu'à ce que nous puissions nous libérer envers l'Angleterre.

L'Helvétie, obligée de s'approvisionner en Angleterre d'une partie des cotons filés nécessaires à ses fabriques de mousseline, se les procure, attendu l'éloignement, à un prix beaucoup plus élevé que celui auquel nous pourrions les lui livrer. Les rapports

de commerce, de voisinage et d'amitié qui nous unissent à cet état, doivent nous donner les moyens de l'engager à se servir de préférence des filatures de France : par là, nous parviendrons à porter une nouvelle atteinte au commerce de notre ennemi. Tous ces motifs semblent exiger que nous fassions tous nos efforts pour rétablir avec le Levant des relations qui tourneraient au détriment de l'industrie de l'Angleterre, et ajouteraient à nos bénéfices intérieurs et extérieurs : il est certain que nos dernières ventes ont été très-avantageuses dans ces contrées. D'ailleurs, tout ce qu'on pourra faire contre le commerce et l'industrie de la Grande-Bretagne, lui portera un préjudice qu'il lui sera difficile de réparer, malgré ses prétentions exagérées à la prépondérance du commerce, qu'elle entend s'arroger ; malgré que ses publicistes, ainsi que ceux de l'étranger qui ont écrit en sa faveur, assurent « que l'accroissement immense du » capital de cette nation est un gain réel » et permanent dont les effets doivent s'é» tendre sur un avenir illimité.

» Que ce capital immense, ajoutent-ils,

» perde tel ou tel débouché, qu'on lui ferme » tel ou tel marché, bientôt il s'en ouvrira » d'autres, et peut-être en trouvera-t-il de » plus avantageux. » (M. Gentz, p. 64.) Voilà une promesse bien magnifique; mais dont je doute que les Anglais eux-mêmes consentissent sans trembler à faire l'essai.

Importance de la ville de Marseille pour le Commerce et principalement celui du Levant.

On a toujours regardé le commerce du Levant comme extrêmement important pour la France, puisqu'il consiste en objets produits par son industrie ou par son sol, ou par celui des colonies, et que les retours s'opèrent en matières premières nécessaires à ses fabriques, à son commerce extérieur, à une partie de la subsistance et des divers besoins de ses habitans.

Les différens ambassadeurs envoyés à Constantinople se sont toujours occupés, d'une manière toute particulière, du commerce avec les Échelles du Levant. Plusieurs ont démontré l'avantage qui pouvait résulter pour la France de l'élever jusqu'à la valeur des importations dont les principaux

objets consistent en coton, huiles, toiles de coton, soies, bleds, riz, cafés Moka, cire, cuirs, salaisons, gomme, laudanum, séné, noix de Galles, graines, racines et fleurs de teintures, etc.

Après un séjour de huit années, M. de Bonnac, rédigea des Mémoires très-importans sur les relations commerciales de la France dans les différentes Échelles, et les avantages qui pourraient résulter de leur extension.

Colbert fut le premier administrateur qui ait cherché avec des soins constans et suivis de succès, les moyens de nous mettre en rapport de commerce avec toutes les Échelles. Son travail fut couronné par les avantages réciproques qu'y trouvèrent les deux nations. On peut dailleurs remarquer que les naturels du pays, traitent de préférence avec les Français, les plus anciens alliés de la Porte.

Mais ce commerce a éprouvé souvent des contrariétés pour les draps exportés dans ces contrées.

Les bons esprits pénétrés de son importance, et convaincus de la nécessité des

retours en marchandises du Levant, dont il fallait balancer la valeur par l'exportation d'objets manufacturés, ou produits sur notre sol ou par nos Colonies, ont attribué la mévente ou le retard du débit de nos draps, à leur vraie cause, je veux dire au relâchement de plusieurs de nos manufactures qui ne fabriquaient pas aussi bien qu'autrefois.

Si, avant la révolution, on pouvait faire ce reproche à quelques fabricans de draps, il est bien mieux fondé aujourd'hui, et ceci s'applique indistinctement à toutes les manufactures qui ont laissé dégénérer leurs procédés.

Dans la vue de se dédommager des pertes qu'ils ont pu éprouver, beaucoup trop de fabricans croient faire de plus forts bénéfices, en économisant, dans leur fabrication, la matière première, ou en ne faisant pas assez soigner le tissage, ou les autres préparations. Mais ces moyens sont ruineux pour eux - mêmes; puisqu'il résulte de ces mauvais procédés, que l'étranger qui cherche continuellement à améliorer et à perfectionner l'objet de sa fabrication, et qui

qui ne fait consister l'économie dans cette partie que sur des moyens ingénieux, et propres à simplifier la main-d'œuvre, obtient la préférence même parmi nous; à plus forte raison, les autres nations la lui donnent-elle.

Les deux objets les plus importans pour l'industrie française, et qui s'exportent pour les Échelles du Levant, sont les draps, et les bonnets convenables à ce seul pays. Nous fabriquons ce dernier objet presqu'à l'instar des manufactures de Tunis; nous le livrons à beaucoup meilleur marché; ce qui nous a fait donner la préférence, principalement par la classe laborieuse.

Mais pour nous maintenir dans le commerce de nos draps, peut-être, est-il indispensable de surveiller particulièrement les fabriques travaillant pour le Levant : le gouvernement examinera, dans sa sagesse, s'il ne conviendrait pas de prescrire aux fabriquans, la quantité de matière dont la pièce doit être composée, tant en laine du pays, qu'en laine dite d'Espagne (1), son

(1) Dans les manufactures de l'Angleterre, les fa-

tissage, sa largeur entre les deux lisières, son aunage; enfin, toute la perfection que nécessite un débit aussi important, et qui alimentait plusieurs villes principales de nos départemens méridionaux.

J'aurai beaucoup de contradicteurs sur l'opinion de la surveillance que j'émets dans ce moment; mais l'expérience vient à mon appui. J'ai consulté très-souvent beaucoup de négocians instruits sur la qualité et sur le commerce des draps, tant sur ceux que nous employons, que sur ceux exportés principalement pour les Échelles; ils m'ont avoué, avec beaucoup d'impartialité, que l'infériorité d'une partie de nos draps, en les comparant à ceux d'autrefois, ne contribuait pas peu à la diminution des ventes de cette branche de notre industrie, tant en France que dans l'étranger. Si ces faits sont exacts, quel autre parti y a-t-il à prendre, que celui de la surveillance, ainsi qu'elle existait autrefois, et qui sera considérée au-dehors comme

---

bricans ne peuvent faire entrer qu'une portion de laine étrangère dans leurs draps.

une espèce de garantie et d'assurance donnée par le gouvernements français aux autres nations, qui doivent recevoir avec confiance ce qu'elles nous achètent.

Nous avions établi, avant 1789, en général, la nécessité du bon emploi des matières premières dans tous les genres de fabrication ; mais nous devons l'avouer, beaucoup trop de manufactures, particulièrement celles dont le produit sert à la classe laborieuse, donnent une mauvaise manipulation à ces matières premières. Cependant je crois qu'on ne doit pas plus tolérer ces vices de fabrication, que l'altération qu'on voudrait faire des denrées de première nécessité. Cet objet serait susceptible d'une plus grande dissertation; je ne l'étendrai pas dans ce moment ; je suis assuré que je rangerais de mon opinion ceux qui, sous le prétexte séduisant de la liberté dont doit jouir le commerce, s'opposent à toute sorte d'inspection. En deux mots, celle que je désire, ne serait qu'instructive, tant pour le gouvernement, qui aurait, par ce moyen, la connaissance exacte de tout ce qui se fabrique, que pour les fabricans auxquels on transmettrait sou-

vent des procédés qu'ils ignorent, et qui, par l'économie qu'ils pourraient faire sur les frais de fabrication, diminueraient le prix des objets fabriqués.

Les Levantins ont une manière de se vêtir qui exige beaucoup de drap; ce qui doit nécessairement donner lieu à un très-grand débit de ce produit de l'industrie des autres nations. Les négocians ou marchands détaillans qui habitent les Échelles tiennent avec raison, à ce que les fournitures qu'on leur fait, soient dans les qualités, les couleurs et les mesures qu'ils entendent acheter. Lorsqu'ils aperçoivent de l'infidélité dans la totalité des livraisons, ou même dans une partie, ils reviennent très-difficilement, et ils exigent des indemnités qui tournent toujours au détriment du vendeur, puisque souvent elles excèdent les bénéfices qu'il aurait faits, si les livraisons avaient été dans des qualités qui n'eussent donné lieu à aucune difficulté.

Lorsque le commerce du Levant était le plus en notre faveur, l'Angleterre avait tenté inutilement de nous supplanter dans une branche d'industrie que nous lui avions

enlevée, dès le ministère de Colbert. Nos couleurs sont plus variées, et à qualités égales, nous pouvions donner nos draps communs à meilleur prix qu'elle. Par la même raison que nous lui avions enlevé ce débit, je crois qu'il serait facile de la supplanter encore dans celui des schalons dont elle fait de très-grands envois (1). Ses draps malcoux, qui par leur finesse, sont d'une qualité très-supérieure, et qu'il nous serait encore très-possible d'imiter, ne sont achetés que par les hommes les plus riches : ils n'avaient de cours que, pour une faible portion de consommateurs à Constantinople, et dans deux

(1) Depuis la révolution, les Allemands ont essayé d'introduire leurs draps dans les Échelles ; ils n'y ont été achetés qu'au défaut des nôtres. Ils n'ont pas pu parvenir à donner, à cette branche d'industrie, la légèreté et la souplesse que nécessitent les vêtemens des *Levantins*, par la quantité d'étoffes qu'ils exigent. Les draps de l'Allemagne se sont trouvés trop lourds et pas assez dégagés des substances que leur ôte une bonne préparation. Les draps de nos provinces méridionales avaient, au contraire dans la grande partie des fabriques, acquis un tel degré de perfection, et qui convenait si bien aux Levantins, que l'Angleterre avait, pour ainsi dire, renoncé à ces exportations.

Échelles ; tandis que nos draps londrins étaient achetés, en bien plus grande quantité, soit à Constantinople, soit généralement dans toutes les Échelles. Cette exportation était très-considérable, et s'augmentait encore de plusieurs autres objets fabriqués en France, de nos productions coloniales, ou des diverses marchandises que nous achetions des autres nations, pour nous assortir des divers articles avantageux dans ce commerce. Tous ces objets facilitaient le troc des matières premières que nous importions en France, et dont nous alimentions exclusivement les fabriques de la Suisse, puisque nous pouvions les lui livrer à meilleur compte que les autres nations ; enfin, la balance du commerce du Levant par Marseille, était au profit de la France d'une somme de 5 millions (1).

Le commerce du Levant est si important pour nous, que le gouvernement saisira avec avidité toutes les circonstances qui pourront le rétablir et le porter dans les Échelles,

(1) Aperçu de l'état du commerce de Marseille, par M. Lnard, imprimé en l'an 10.

non seulement au même point où il était avant 1789 ; mais encore nos relations y seront étendues, puisque par les traités passés entre la Sublime Porte et notre gouvernement, la navigation de la mer Noire, si souvent et si inutilement réclamée sous l'ancien régime, est permise au pavillon français; ce qui va ouvrir un nouveau débouché et une nouvelle source de richesses à notre commerce et à notre industrie.

Mais par sa nature, ce commerce en retour des marchandises du Levant, exige tant de surveillance, qu'il ne peut pas avoir lieu indistinctement sur tous les points de nos côtes maritimes, ainsi que je l'établirai dans un moment; il serait même dangereux de permettre ces importations dans plusieurs ports.

Marseille était la ville qui, la première, s'était livrée au commerce maritime et de longs-cours; les arts et les sciences y fleurissaient long-temps avant qu'ils fussent introduits dans l'étendue du pays dont est composée la France (1).

(1) M. Azuni, auteur de beaucoup d'ouvrages sur l'économie publique, et dont l'un, sur les Droits mar-

Le commerce maritime y était en activité, lorsqu'on ne pensait pas à l'établir sur les ports de l'Océan. Par l'heureuse position de cette cité, il était à tous égards, non seulement avantageux de la maintenir dans ses relations, mais encore d'accroître son ancienne splendeur; de tels motifs déterminèrent Colbert, et nous devons regarder cet habile administrateur comme notre modèle en économie publique et le créateur de notre marine, et par conséquent de notre commerce, lorsqu'en 1669 il fit déclarer, par Louis XIV, la franchise du port de Marseille.

Il y a, sans contredit, beaucoup de choses pour et contre la franchise des ports. Par respect pour la mémoire de Colbert, je dois d'abord retracer les avantages que l'on croit qu'a procurés ce système, et même en

---

ritimes de l'Europe, paraîtra incessamment, lut à l'Académie de Marseille, deux notices sur les voyages maritimes de Pythéas, né dans cette ville, l'un des savans de l'antiquité les plus renommés pour les connaissances exactes. Ce discours montre ce qu'était Marseille dans l'origine, et les obligations que lui ont le commerce, l'industrie et les sciences en général.

prendre la défense. J'examinerai ensuite, si, en adoptant la mesure *des entrepôts*, en les dégageant d'autant d'entraves qu'il sera possible, ce système ne conciliera pas toutes les opinions et ne présentera pas les mêmes avantages à l'industrie et au commerce, que celui de la franchise des ports.

La ville de Marseille était non seulement un port maritime de la plus haute importance pour tout le commerce de la France, principalement pour celui de la Méditerranée et de nos possessions hors d'Europe; mais encore on pouvait la compter au nombre des villes manufacturières, par son industrie en savons (1), raffineries, eaux-de-vie,

(1) Les huiles de la Provence, principalement, sont d'une qualité si supérieure, qu'il est préférable, et avantageux, même pour le commerce, de ne les employer qu'en consommation de bouche. Les savons ne se fabriquent qu'avec des huiles importées d'Italie, du Levant, etc. etc. Les produits de cette branche d'industrie sont répandus jusque dans les moindres portions du territoire français ; nous en fournissons aussi à l'étranger. Qu'on se fasse, d'après cela, une idée de l'étendue de ce commerce, et combien il serait important de

parfumeries, chapelleries, verreries, papéteries; par le débouché des vins du sol, etc. Cette ville occupait une nombreuse population, qui donnait lieu à un commerce intérieur et extérieur très-étendu, et qui produisait, à la masse des commerçans, des bénéfices immenses. Aussi voyait-on cette cité, faire annuellement de très-grandes dépenses pour s'agrandir, s'embellir et donner des jouissances à la quantité d'étrangers de toutes les nations qui y affluaient continuellement, et les engager ainsi à y prolonger leur séjour. Tels étaient les bienfaits produits par la franchise du port de Marseille. Depuis le 18 brumaire, on a ajouté à tous ces avantages et aux agrémens de cette antique cité.

---

l'augmenter et de le favoriser. Un des premiers services peut-être à lui rendre, serait de propager la culture de plantes océagineuses, dont notre territoire se couvre volontiers. Je citerai avec confiance à cette occasion l'essai qu'a fait en grand M. Sonnini sur la Julienne. Cette fleur aussi suave que riche en couleur, semée en plein champ et dans des terrains médiocres, a donné une récolte prodigieuse de graines qui fournissent une huile beaucoup plus abondante, dans une quantité donnée, que la même mesure de quelque graine que ce soit.

Je sais que je pourrai être opposé à l'opinion de quelques personnes, en prenant la défense de la mesure qu'avait adoptée Colbert, pour le commerce de Marseille, et la franchise de son port; je sais qu'il y a sur la Méditerranée des villes qui, peut-être, présentent des prétentions bien ou mal-entendues, à ce que Marseille ne jouisse pas d'un avantage qui, en définitif, réjaillit sur toute la France, intéressée à l'agrandissement du commerce; je sais encore que cet avantage, apparent pour Marseille, choque beaucoup d'individus, et qu'on pourra me dire que le système de déclarer des ports francs est une mauvaise mesure, principalement dans un état où l'on veut, avec raison, que toutes les portions du territoire jouissent des mêmes avantages. J'avoue même que je me rangerais de cette opinion, si je ne voyais pas les puissances, qui veulent agrandir leur commerce sur la Méditerranée, adopter le système de la franchise des ports; que, par ce moyen, beaucoup de vaisseaux qui viendraient débarquer leurs marchandises à Marseille, et y prendre des objets en retour, si son port

jouissait de la franchise, vont les porter à Venise, Livourne, Ancone, Trieste, Gênes, etc., qui ont été favorisées de ce droit, et procurent ainsi un très-grand débouché au commerce de l'Allemagne.

Je ne pense pas avoir besoin de m'étendre davantage sur ce point; cette seule circonstance suffit, et vient en faveur du système de Colbert. D'ailleurs l'impartialité que je crois avoir apportée dans la rédaction de cet écrit, m'autorise à dire mon opinion, surtout quand il s'agit d'un objet aussi important que celui du commerce du Levant et de la Méditerranée, qui peut alimenter tant de branches d'industrie dans une grande partie de nos départemens, où l'on travaille pour les Echelles (1), et assurer la prospérité d'une des villes les plus anciennes, qui, ainsi que je l'ai dit, doit exciter tout notre intérêt.

Je sais aussi que les États du Languedoc,

(1) Nos départemens méridionaux ne sont pas les seuls qui travaillent pour les Échelles. La bonnetterie d'Orléans est très-renommée chez les Turcs, et est livrée à très-bas prix ainsi que je l'ai exposé : ce débit est immense.

qu'on a vus de tous les temps, diriger leur administration vers l'utilité, la commodité et l'agrément public, désiraient agrandir et améliorer l'entrée du port de Cette, pour faciliter le commerce d'une province aussi importante, ainsi que le transport de ses draps, sans l'intervention de Marseille, dans les Échelles du Levant, et en retirer directement des matières premières en retour.

On ne saurait qu'applaudir aux projets de la réparation des ports. Le gouvernement a tellement reconnu l'importance de celui de Cette, que dans ce moment même il ajoute aux plans de états de Languedoc, et y fait exécuter des grands travaux, qui feront que ce port aura un facile accès et que les vaisseaux pourront y entrer par tous les vents, sans être exposés aux mêmes accidens que par le passé ; qu'enfin, au moyen de ces réparations qui fournissent de nouvelles preuves des améliorations que crée sans cesse le gouvernement sur tous les points de la France, le port de Cette deviendra un des plus importans de la Méditerranée. Mais jamais quelques constructions qu'on y

fasse, on ne pourra le comparer au port de Marseille.

Cette est très-heureusement située. Les productions territoriales de cette partie de la France en vins et eaux-de-vie, donnent lieu à un commerce d'exportation très-étendu, très-important pour l'agriculture de ces contrées, et très-lucratif. De ce côté, la ville de Cette se trouve richement dotée, et elle n'a pas besoin de s'opposer au rétablissement de la franchise du port de Marseille, qui, par ce moyen, pourrait être considéré sur la Méditerranée, comme l'entrepôt général d'une grande partie des marchandises étrangères, répandues dans toute la France, principalement de celles du Levant.

La fabrication des draps a besoin de beaucoup de capitaux; les fabricans d'Auterive, de Carcassonne, de la Grasse, de Moutoulieu, de St.-Chinian, de Bédarieux, de Nîmes et de beaucoup d'autres villes qui travaillent principalement pour le Levant, ont des correspondances assurées avec les négocians de Marseille; par ce moyen, ils se créent au besoin des ressources. Cer-

tains fabricans sont même intéressés dans les maisons des négocians de cette ville, qui expédient à leurs préposés dans les Echelles; lesquels sont chargés en même temps de leur envoyer des retours.

Tous les capitaux en écus et en crédit, toutes les diverses marchandises servant d'assortiment, s'importent de l'étranger lorsque nous ne pouvons pas les fournir (1). Enfin, tous les établissemens pour le commerce du Levant sont à Marseille. Les bénéfices qu'a procurés le commerce de cette

(1) Les fers, les aciers, la clincaillerie sont de ce nombre. Les fers et les aciers viennent de la Suède; l'habitude, la bonne qualité et le bon prix ont fait donner la préférence aux fers de Suède pour ce commerce. Nos fers, dits du pays de Foix, leur sont cependant supérieurs en qualité; et rien ne serait si facile que de multiplier, dans ces contrées, ce genre d'industrie que nous pouvons considérer, en même temps, comme produit territorial. Tout ce que j'ai dit sur l'amélioration de cette partie, est applicable à ces fers; je suis assuré, qu'en les y fabriquant d'un échantillon égal à ceux que la Suède nous fournit pour les Échelles, il serait possible de nous libérer de ce côté, et d'étendre ce genre d'industrie nationale. Il en est de même des aciers, etc. etc.

ville à la France et aux fabriques méridionales, est la preuve la plus assurée de la bonté de la mesure adoptée par Colbert, en faisant accorder par Louis XIV, à la ville de Marseille, la franchise de son port, qui n'étant dans ce moment que ville d'entrepôt, ne nous produit pas les mêmes avantages, par les entraves qu'éprouve le commere.

Enfin l'expérience pendant un siècle, de la jouissance de la franchise et les bons résultats qui s'en sont suivis, répondent à tout ce qu'on pourrait opposer au système de Colbert.

Le commerce du Levant en retour, et qui est indispensable, à cause des matières premières que nous en retirons, a exigé de la part des différens gouvernemens les plus grandes précautions; aussi n'ont-ils rien négligé pour nous préserver des dangers qui en seraient inséparables, sans cette prévoyance. Les dépenses pour cet objet ont été immenses.

Le Lazaret de Marseille est sans contredit, dans ce genre, le plus bel établissement existant. Outre les différentes

division

divisions qu'il renferme, pour que les marchandises ne soient pas confondues, et qu'elles soient casées à mesure qu'elles arrivent et qu'on les décharge des vaisseaux ; outre les logemens pour les voyageurs, et les infirmeries destinées pour les pestiférés d'après l'intensité du mal dont-ils peuvent être atteints, ce lieu est entouré d'une double enceinte, qui préserve tellement de toute communication, qu'il est impossible que rien puisse en sortir pendant la quarantaine exigée. De telles précautions sont indispensables pour garantir la France d'un fléau aussi destructeur que celui de la peste, et qui occasionna de si grands désastres dans nos provinces mériodionales, en 1720. J'ajouterai que le service d'un établissement si éminemment utile a exigé que beaucoup d'individus se soient pénétrés de l'importance des fonctions qui leur étaient confiées, que par leur expérience ils se soient mis à même de remplir les vues du gouvernement ; et on se ferait difficilement une idée de la grande surveillance qu'il faut continuellement avoir pour éviter les malheurs que je viens de citer et aux-

quels on peut, suivant toute apparance, attribuer les calamités qui, dans ce moment, ravagent l'Espagne et Gibraltar, etc.

D'après ce court exposé, on sentira qu'il serait dangereux, inutile même de former ailleurs des établissemens de ce même genre, et on devrait voir, sans jalousie, que Marseille soit maintenue dans la franchise de son port et les retours exclusifs du commerce du Levant.

Mais pour fixer d'une manière bien plus précise les idées sur ce que, dans l'économie politique on entend par *franchise* d'un port, empruntons les expressions mêmes de l'arrêt du Conseil du mois de février 1784, sur la franchise du port de Dunkerque. Ce n'est pas que nous pensions que l'on ne puisse étendre ou restreindre davantage la franchise; mais nous croyons que dans de semblables discussions, il faut partir d'un point déterminé, et éviter ainsi les divagations dans la manière d'entendre le sens d'une telle question.

« Voulons, dit l'arrêt du Conseil, con-
» formément aux lettres-patentes de 1662,
» que la ville, port, hâvre et les habi-

» tans de Dunkerque jouissent de leurs » franchises, lois et coutumes; qu'en con- » séquence tous marchands, négocians et » trafiquans, de quelque nation qu'ils » soient, puissent aborder au port de la- » dite ville, y débarquer en toute sûreté, » y décharger, vendre et débiter leurs » marchandises, acheter dans ladite ville, » et en tirer toutes celles que bon leur » semblera. Enfin, les charger et les trans- » porter sur leurs vaisseaux, sans que » lesdites marchandises, soit qu'ils les im- » portent par mer dans ledit port, soit » qu'ils les exportent de la même manière, » puissent être assujéties à des droits d'en- » trée et de sortie, ni à aucun autre droit, » sous quelque dénomination qu'il soit » connu, sans aucune exception, ni ré- » serve, ordonnons toutefois, que les mar- » chandises dont l'entrée et la consomma- » tion sont généralement prohibées dans » notre royaume, *et celles qu'il n'est per-* » *mis d'y introduire que par certains ports*, ne » pourront entrer dans la Flandre ou dans » les autres provinces, que par les bureaux » qui sont établis aux portes de la ville de

« Dunkerque, du côté de terre. » Telles sont les expressions de l'arrêt du Conseil.

Les ports de Marseille, de Lorient, de Bayonne jouissaient à peu près des mêmes prérogatives et des mêmes facilités, tant pour le commerce national que pour celui de l'étranger (1).

Il résulte donc des dispositions des lettres-patentes de 1662, sur les franchises de Dunkerque, de celles de 1669, sur celles de Marseille, et de l'arrêt du Conseil du mois de février 1784, que dans l'ancienne législation française, la franchise des ports consistait, 1.° dans l'exemption de tous les droits, tant à l'entrée dans le port,

(1) La franchise du port de Marseille n'avait pas lieu pour toute sorte de manchandises étrangères, et il y avait des exceptions. Les draps, par exemple, provenant des manufactures étrangères, et notamment, ainsi qu'on le verra par le dispositif des ordonnances qui seront ci-après citées, ceux d'Angleterre et de Hollande, ne pouvaient pas y être importés. Les denrées coloniales étaient assujéties aux mêmes droits, dits du domaine d'Occident, que dans les autres ports, et la perception s'y en faisait aussi par les préposés de la ferme générale.

qu'à la sortie des marchandises; 2.° dans la faculté de débarquer, vendre, échanger lesdites marchandises sans payer aucun droit, ni être assujéti aux réglemens ou à la visite des préposés des douanes; 3.° dans la facilité accordée aux étrangers, d'y former des établissemens, d'y recevoir et d'en expédier, en franchise des droits et aux mêmes conditions que les nationaux, des cargaisons, tant des marchandises nationales, que des marchandises étrangères; 4.° de ne payer des droits d'entrée que lorsque les marchandises susceptibles d'être introduites dans l'intérieur, passaient du territoire du port franc aux premiers bureaux des douanes, placés entre ledit territoire et l'intérieur du pays.

Ces caractères de la franchise lui étaient particuliers, et la distinguaient du simple entrepôt, avec lequel il ne faut pas la confondre.

Tout port franc était de fait et de droit entrepôt; mais tout entrepôt n'était pas port franc.

Quelque utilité que puissent offrir les établissemens des entrepôts que le gouver-

nement a cru devoir multiplier en France, elle n'approche point de celle qui résulte de la franchise proprement dite. D'abord, l'entrepôt, d'après le système qui le gère, ne présente aucun attrait à l'étranger pour y former des maisons de commerce ; et après une révolution, on ne saurait trop offrir d'appas aux négocians étrangers, pour venir se fixer chez la nation qui a éprouvé les malheurs inséparables de ses dissentions civiles ; les marchandises renfermées sous la clef du douanier et du propriétaire, ne peuvent en sortir qu'en présence des préposés du fisc ; ce qui pour les expédier, entraîne des lenteurs, et met des entraves qui ôtent les facilités que doit toujours avoir le commerce, principalement le commerce maritime, pour disposer à tout moment de sa propriété. Enfin, c'est un magasin fermé où les marchandises sont en garde jusqu'à ce qu'elles sortent, et non un marché ouvert à la vente, à l'achat et aux opérations qui constituent le négoce. Il y a donc une grande différence entre la franchise d'un port et le système d'entrepôt ; jamais celui-ci ne

peut remplacer l'autre, et l'on attendrait vainement de cette dernière ressource, les avantages résultans de la mesure adoptée par Colbert, si les ports continuent d'être gérés comme ils le sont dans ce moment.

A mesure que l'expérience fit connaître les heureux résultats des franchises, elles se multiplièrent; et à l'époque de la révolution, Marseille, Dunkerque, Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Lorient, étaient érigés ou conservés en ports francs ; la ville de Strasbourg jouissait aussi de la franchise. C'étaient de très-grands avantages, que l'ancien gouvernement crut devoir accorder ; ils accéleraient les progrès du commerce, de l'industrie, de la navigation marchande, et ils préparaient des défenseurs à l'état. L'époque seule de leur suppression semblerait un argument en faveur des ports-francs ; car dans la révolution, un système de ruine semblait s'attacher à tous les établissemens qui pouvaient bien n'être pas les plus parfaits possibles, mais enfin qui avaient donné naissance ou concouru à la gloire et à la prospérité de la France, pendant une longue suite d'an-

nées. Dire aujourd'hui que les franchises ne peuvent plus avoir la même utilité qu'à leur création, c'est se mettre en contradiction avec les faits et les besoins publics, et ne faire aucun cas de l'expérience heureuse de plus d'un siècle.

Tout le monde sait qu'à Marseille et à Dunkerque, la franchise y avait attiré de nombreux et utiles établissemens formés par les étrangers, et on ne saurait contester que par ce moyen, le commerce ne prît dans ces villes une étendue et un accroissement qui ajoutaient à la prospérité de la France. Certainement, s'il n'y avait point eu de franchises, nous n'aurions pas éprouvé dans ces deux villes des résultats si satisfaisans, sans compter que pour cela les autres ports n'en auraient pas profité davantage.

Ce serait une grande erreur de croire qu'en supprimant un port franc, l'on verra tout à coup les affaires qui s'y faisaient, se partager entre les autres ports de l'empire français. Pour peu que nous voulions y réfléchir, l'on sentira que ce n'est pas la marche du commerce ; il cherche les grands

marchés, les grandes réunions, les localités même ; et lorsque la nature des lieux et les facilités accordées par les gouvernemens se réunissent ensemble, alors la masse des affaires devient dix fois plus forte que ce qu'elle était auparavant, sans que les lieux voisins en souffrent. La nécessité des douanes est reconnue par tous les bons esprits, plutôt comme moyen propre à modérer l'introduction des marchandises étrangères, de manière à ne pas décourager certaines branches d'industrie nationale, que comme ressource publique (1).

La franchise des ports adoucissait la ri-

---

(1) L'utilité ou les inconvéniens des douanes furent chaudement discutés, pendant la révolution, chez M. Tarbé, alors ministre des finances. Ceux que le seul désir d'être utiles à leur pays avait attirés à cette conférence, finirent par être de l'opinion du ministre: « je ne considère pas précisément les douanes, nous dit-il, comme un revenu public, mais comme une sorte de protection accordée au commerce, particulièrement à l'industrie et aux produits agricoles d'une nation. En France, principalement, il serait à désirer que les douanes rapportassent peu de chose ; ce serait une preuve assurée que l'intérieur se suffit à lui-même, puisque les plus forts droits sont établis sur les impor-

gueur que doivent nécessairement avoir les douanes. Ne pas accorder cette franchise, c'est détruire en quelque sorte la prospérité de certains ports, et, par une conséquence naturelle, diminuer les produits des douanes, puisqu'il s'y fait beaucoup moins d'affaires, et qu'en définitif les marchandises qui entrent dans l'intérieur, ou qui en sortent, acquittent des droits ; ainsi, sous ce point de vue, l'intérêt du fisc se réunit à celui du commerce et de l'industrie. Il serait donc à tous égards avantageux d'accorder la franchise.

---

tations. Les douanes sont en quelque sorte *une vane,* (il se servit de cette expression) que lève la main habile de l'administrateur, pour permettre l'introduction des objets nécessaires à l'industrie, ou qui la ferme pour en défendre l'importation si elle est inutile. Je désirerais, ajoutait-il, que tout ce produit fût distribué en primes ou en encouragemens ». J'ai peu entendu de discussions sur l'économie publique, dans lesquelles on ait déployé aussi librement, autant de bonnefoi et de dévouement à son pays ; l'amour-propre de l'opinion, fut entièrement mis à l'écart.

L'impôt, n'importe la nature du système qui l'ait fait établir, qu'il soit direct ou indirect, doit plutôt être considéré comme moyen de protection et instrument de reproduction, que comme ressource publique.

En supprimant cette institution, on a dispersé les négocians, on a dégoûté les étrangers ; des établissemens nationaux ont été transportés dans d'autres pays ; on a éloigné les capitalistes ; tout s'est rallenti, tout a langui ; les habitudes commerciales se sont rompues ; l'isolement s'est mis dans les spéculations, parce que les spéculateurs et les fonds détournés du point qui les rapprochait et les mettait en contact, sont restés sans mouvement et sans valeur.

Parmi les institutions relatives au commerce, il en est qui n'ont d'objet que l'intérieur. Elles n'acquièrent ni plus ni moins d'importance, qu'elles soient établies ou qu'elles ne le soient pas chez nos voisins. Il en est d'autres, qui d'abord utiles en elles-mêmes, le deviennent encore, parce qu'elles sont adoptées chez les autres nations. Dès-lors on a une double raison de les former chez soi, parce qu'en les négligeant, non seulement on se priverait des avantages qui y sont attachés, mais que l'on augmenterait par-là les moyens qu'aurait l'étranger d'accroître sa puissance relativement à nous.

Sans prétendre jalouser la prospérité de

ses voisins , sans vouloir leur nuire , la France doit chercher dans sa marine et dans son commerce extérieur les moyens de puissance et de considération qui tiennent aux avantages du commerce maritime. Or , la franchise des ports qui par leur position sont propres à un grand commerce ou à une espèce particulière de commerce , étant généralement reconnue d'une utilité décisive pour obtenir de tels résultats , il est évident que négliger d'en profiter , c'est donner à ses voisins une faculté en quelque sorte exclusive , d'attirer chez eux les affaires maritimes , c'est-à-dire , le commerce et la navigation , qui , ainsi que nous venons de le dire , cherchent toujours les grandes réunions et la liberté absolue de leurs mouvemens.

Laissant Marseille dans l'état où elle est , toutes les affaires se porteront à Livourne , à Trieste , à Venise , à Gênes , etc. : que Dunkerque ne voie pas renaître sa franchise , vainement cherchera-t-on à y encourager la pêche , le cabotage , le commerce du Nord , et plusieurs branches d'industrie. Les retours se feront à Flessingue ;

l'étranger ira y chercher la franchise. Les Français même s'y porteront lorsque les spéculations qu'elle y fera naître, leur offriront des combinaisons avantageuses.

Le commerce est routinier. Long-temps après même qu'on lui a offert de nouvelles routes, il se porte encore à la première, parce que l'utile habitude est son premier élément : ainsi, on peut s'attendre à voir (et on le voit déjà malheureusement pour nous) le commerce du Levant et de l'Afrique se porter insensiblement aux ports francs de Trieste, de Venise, de Livourne, d'Ancône, de Gênes, si l'on continue à laisser Marseille sous le régime des entrepôts, ou du moins si on ne l'améliore pas étonnamment. Dunkerque et Bayonne ne prendront que très-peu de part à celui du Nord et de l'Océan, si on les laisse aussi dans le même état, parce que ces villes étant principalement propres au commerce d'entrepôt, elles seront, faute de liberté, désertées par l'étranger qui se portera ailleurs.

Les ports francs ont encore un avantage qui ne peut leur être contesté. A l'époque d'une guerre maritime, ce sont eux qui of-

frent de plus grandes ressources pour les armemens en course, des matelots excellens et un fond de navigation inappréciable dans tous les tems. Ces avantages, comme l'expérience l'a démontré, ne sont point aux dépens des ports voisins, mais ils résultent d'un plus grand concours de capitalistes, d'armateurs et de navires appelés par la franchise.

En demandant le renouvellement de la mesure adoptée par Colbert, pour le port de Marseille, les négocians qui réclament cette prérogative, n'entendent pas que ce qui formait autrefois l'ancien territoire enclavé dans la franchise, soit exempt de l'impôt. On m'assure qu'ils offrent un abonnement correspondant à la consommation présumée, et que, sous ce point de vue, le revenu des douanes, qui, d'après le compte du ministre des finances, produit à cette frontière 4,750,916 liv., ne serait pas diminué; que d'après cela, il y aurait peu d'inconvénient à transporter le bureau des douanes, pour l'acquit du surplus des marchandises qui entrent dans l'intérieur, aux anciennes barrières de Septème et des

Pennes, et qui sont très-heureusement situées pour la perception d'un tel impôt, puisque formant deux gorges entre deux montagnes inaccessibles qui les séparent, il est impossible qu'en sortant de Marseille on puisse passer ailleurs; on ajoute que, par ce moyen, il se ferait beaucoup moins de contrebande, que dans ce moment, où il est, pour ainsi dire, impossible de l'éviter, quelle que soit la surveillance des préposés de la douane.

Des hommes instruits, impartiaux et qui désirent, autant que les habitans de Marseille, la prospérité de son commerce, opposent à cette idée d'un abonnement, que pour en acquitter le montant, il faudrait nécessairement établir un impôt sur les marchandises consommées dans l'étendue du territoire régi autrefois par la franchise, qu'alors il existerait au moins les mêmes inconvéniens que dans ce moment, puisqu'il faudrait des déclarations, des visites, et qu'ainsi ce changement de mode n'est pas aussi favorable au commerce qu'il le paraît au premier aperçu. Il est assez difficile de répondre à la solidité et à la prévoyance de cette objection.

Mais après avoir retracé tous les résultats de la franchise, voyons quels seraient les effets du mode de l'entrepôt, si en le dégageant des entraves qu'il fait éprouver au commerce, et combinant la liberté que les négocians réclament et que le gouvernement désire leur accorder, avec les précautions exigées et indispensables même, pour prévenir la fraude de l'impôt et les dangers presqu'inséparables du commerce du Levant, on maintenait la ville de Marseille dans la possession exclusive de l'entrepôt des marchandises en retour des Échelles. Examinons s'il ne serait pas possible de concilier toutes les opinions, et si l'on n'obtiendrait pas un résultat, peut être plus satisfaisant que celui de la franchise, puisque ce nouveau mode serait indistinctement applicable à toutes les villes, que la sagesse du gouvernement a cru devoir faire jouir du bénéfice des entrepôts.

Tous les administrateurs, même ceux des douanes, sont d'accord sur la gêne, et principalement les lenteurs, qui entravent dans ce moment, les négocians de Marseille, par l'effet de la régie actuelle de ces

ces droits. Il est donc indispensable de chercher un nouveau système qui puisse concilier, à la fois, les intérêts du commerce et ceux du fisc.

Celui qui paraîtrait le plus convenable, et sur ce point je ne serai pas de l'opinion de tous ceux qui ont traité cette même question, serait d'imiter l'entrepôt effectif, établi dans la ville de Gênes. La dépense de ces sortes d'établissemens, ne serait pas aussi coûteuse qu'on pourrait se l'imaginer, surtout d'après les nouveaux procédés, pour construire et couvrir, à peu de frais, des bâtimens tels que ceux qu'il conviendrait de disposer en halles et hangards, et qui sont en même temps d'une longue durée. Dailleurs le droit de douane établi à l'entrée de nos frontières maritimes, est assez important pour qu'on ne doive pas redouter les frais que pourraient entraîner des établissemens aussi utiles.

Quoique les habitans de Marseille aient des magasins convenables à l'étendue de leur commerce, ils ne sont pas cependant assez spacieux pour contenir toutes leurs marchandises, lorsque le commerce, dans cette

partie de la France, est en grande activité; et ils sont obligés de louer ailleurs d'autres magasins, même souvent à une grande distance de leurs habitations; ce qui fait que leurs marchandises sont dispersées.

L'enceinte que nous proposons et les magasins qu'elle renfermerait, rempliraient le double but d'éviter toutes fraudes à l'impôt, et de détruire les entraves qu'éprouve le commerce au sujet des marchandises qui doivent être réexportées; un très-faible droit, pour chaque tonneau, caisse, ou ballot, qui serait déposé, n'importe le temps du séjour, remplacerait le montant des locations actuelles, pour les marchandises sujettes à la réexportation.

Les frais de garde et de surveillance seraient peu dispendieux, parce qu'il n'y a rien de si facile à garder qu'un lieu entouré d'une enceinte et qui n'est accessible que par les portes qu'on y aurait ménagées pour en faciliter l'entrée et la sortie. Ce dépôt général serait économique; tant pour le gouvernement que pour le commerce; pour le gouvernement, parce qu'il faudrait beaucoup moins de préposés, et pour le commerce,

parce qu'il aurait sans cesse sous sa main et dans le même local toutes les marchandises qu'il voudrait laisser en entrepôt, dont il pourrait disposer à sa volonté, et qu'il n'aurait pas de frais de garde à supporter.

Ce mode, très-simple en lui-même, convient à toutes les localités, et pourrait être adopté sur tous les ports de mer déclarés *ports d'entrepôt*. Ils n'auraient ainsi aucune réclamation à former contre les facilités accordées à une ville, à cause de sa situation, et de la nature de son commerce préférablement à un autre port. Je ne puis qu'exposer ici ce moyen inspiré par l'intérêt que tout bon citoyen doit porter au commerce, qui par ses rapports directs avec l'agriculture et l'industrie, concourt à la prospérité des états, et facilite aux peuples le paiement de leurs contributions. Je ne serais pas en peine de démontrer que les procédés que l'on pourrait mettre en usage, pour la gestion de tels magasins d'entrepôt, seraient à tous égards avantageux au commerce, le dégageraient de toutes les entraves actuellement existantes, qui éloignent les capi-

taux et arrêtent les spéculations que pour-faire l'étranger.

A Marseille, cet entrepôt pourrait être placé dans les divers magasins construits exprès pour le commerce, sur le terrain aliéné par l'ancien gouvernement, où était placé l'arsenal; ces maisons bordent le canal; cet espace est carré et entouré d'eau, il fait face au port et au quai de la *Cannebierre*, et il aboutit d'un côté au pont Tournant, et de l'autre au pont de Pierre.

Ce local pourrait être fermé facilement par deux grilles de fer, placées aux deux extrémités; on construirait aussi deux corps-de-garde, pour interdire la sortie des marchandises, tant qu'elles n'auraient pas acquitté les droits, ou à moins qu'elles n'eussent le permis de la sortie, pour être expédiées à l'étranger.

Près du port de Bordeaux et sur tout le vaste terrain qui était une dépendance du château Trompette, il serait aussi facile de construire des magasins convenables au commerce d'une ville jouissant de l'avantage du port d'entrepôt effectif.

Enfin, il y a peu de villes, dans lesquelles

le gouvernement voulant favoriser le commerce extérieur et intérieur, ne pût former des établissemens aussi productifs.

La mesure que je propose n'est pas nouvelle, elle est la même que celle qu'a adoptée le gouvernement pour le port de Cologne, par décret impérial du 29 fructidor dernier.

Un second moyen se présente, mais il ne réunit pas les mêmes avantages ; ce serait celui d'obliger tous les négocians, tant nationaux qu'étrangers, à remettre à leur arrivée, aux directions des douanes des ports le double des manifestes ou *connaissemens*, établissant le chargement des vaisseaux ; à peser, numéroter, inventorier et marquer ensuite du timbre, adopté exclusivement pour la douane, tous les tonneaux, ballots et caisses qui seraient débarqués, et que les négocians pourraient déposer dans leurs magasins ; ils seraient obligés à ne pouvoir en disposer qu'après avoir fait la déclaration des lieux où ils exportent : si c'est pour l'étranger, ils ne seraient assujétis à aucun droit ; si c'est pour l'intérieur, ils acquitteraient l'impôt. L'inspection se-

rait faite à la fin de l'année : toutes les marchandises qu'on ne trouverait plus en magasin, et qui n'auraient pas été expédiées à l'étranger, seraient censées avoir été introduites dans l'intérieur, et assujéties, par conséquent à l'impôt. Je sens tous les embarras, les entraves même de cette mesure, mais elle serait encore préférable au mode actuellement existant, puisqu'en l'adoptant, le commerce pourrait disposer à volonté de ses marchandises.

Le troisième moyen consisterait dans le rétablissement des bureaux qui existaient avant la révolution et qui facilitaient les expéditions. Tels étaient, par exemple, ceux que la ferme générale faisait régir, même à Marseille, pour la perception du droit du *domaine d'Occident*, imposé sur les marchandises coloniales. Ce bureau applicable à cette seule nature d'affaires, faisait promptement les expéditions qui en dépendaient. Confondue dans ce moment avec toutes les marchandises assujéties aux droits des douanes, cette nature de denrées éprouve dans son expédition journalière de trop longs retards : il en est de même

pour l'expédition des autres marchandises. Enfin, de quelque manière qu'on veuille considérer le régime actuel des douanes, il ne favorise pas autant le commerce de la Méditerranée, que celui que nous tenions de l'habileté de Colbert. Il est donc à tous égards avantageux pour le gouvernement et le commerce de la France, qu'un mode plus facile, et surtout plus protecteur, soit promptement adopté, si nous ne voulons pas perdre tous les avantages que nous produisait le commerce de cette partie de la France et que l'étranger s'empresse de saisir.

Quoique Marseille fût déclarée *port franc*, les marchandises qui y étaient débarquées n'étaient pas pour cela exemptes de toute nature d'impôt ; celui qu'on y prélevait s'élevait à environ 900,000 fr. Cette somme était affectée à ajouter au traitement de l'ambassadeur près la Porte, auquel, du consentement du gouvernement, la Chambre de commerce de Marseille donnait annuellement 60,000 liv. ; elle payait encore à la décharge du trésor royal, le salaire des nombreux agens envoyés dans l'em-

pire Ottoman, en Barbarie, enfin dans toutes les Echelles. L'emploi productif pour le commerce et l'industrie qu'avait su faire la Chambre de commerce de Marseille, de cette nature d'impôt, avait décidé les rois de France à la laisser entièrement à sa disposition.

En effet, ce commerce exige tant de protections et de surveillance, qu'on ne saurait trop rendre les employés du gouvernement indépendans de toute influence particulière, pour les intéresser en quelque sorte à ne pas permettre dans ces contrées, l'introduction de certaines marchandises étrangères à l'industrie française (1). Et cet

(1) Outre plusieurs ordonnances relatives au commerce de ces contrées, celles des 23 avril 1692, et 29 avril 1697, défendent aux Français d'exporter dans le Levant, aucune draperie provenant des manufactures d'Angleterre et de Hollande, à peine d'encourir la confiscation, *qui sera prononcée par le Consul*, dont un quart pour lui, un quart pour le dénonciateur et la *moitié* pour la Chambre de commerce de Marseille.

L'ordonnance du 27 septembre 1599, dans la seule vue d'éviter toute fraude, dans notre commerce du Levant, et pour soutenir la *réputation des drapiers de France*, porte textuellement, que toutes les pièces d'étoffes

objet, qui a fixé d'une manière si particulière l'attention de l'ancienne administration, fait aussi l'objet des sollicitudes de celle qui nous gouverne aujourd'hui; il n'est pas de moyen qu'on ne mette en usage pour rétablir la splendeur du commerce du Levant, que facilite le port de Marseille, formé par la nature et agrandi par l'art. Ce port est aussi accessible dans toutes les saisons de l'année; il n'exige aucuns frais de construction, et il n'a besoin que d'être récuré : ce qui ne ferait qu'une légère dépense, à raison des avantages qui en résulteraient.

L'institution de la Chambre de commerce, placée à Marseille, rapprochait l'œil du gouvernement de ces contrées

---

de France, qui ne seraient pas marquées de la marque des échevins et de l'inspecteur de Marseille, seraient renvoyées par les consuls, avec les procès-verbaux qu'ils en auraient dressés, auxdits échevins, pour y être, par eux, statué conformément aux réglemens.

Les anciennes ordonnances se réunissent donc pour constater la grande importance et l'utilité de ce commerce, puisqu'elles l'ont assujéti pour certains objets à des formalités qu'on ne pouvait enfreindre.

éloignées de son siége ; elle y facilitait son action, elle influait sur la considération dont les Français y jouissaient, et le commerce lui devait en grande partie la prospérité à laquelle on l'a vu s'élever ».

« Depuis la suppression de la franchise remplacée par le régime douanier, les marchandises débarquées à Marseille, non-seulement sont assujéties à payer le droit général des douanes imposé indistinctement sur tous les ports, mais encore (d'après ce que nous assure M. Isnard, dans l'ouvrage précédemment cité) on leur fait supporter l'ancien droit que je viens de retracer ». Il est évident, d'après cela, que le système d'égalité qui a fait supprimer la franchise du port de Marseille, se trouve par là même violé, puisque sur ce point de la France, on prélève un surcroît de contribution qui n'a pas lieu dans les autres ports; la sagesse du gouvernement remédiera, nous n'en doutons pas, à cette surcharge que supporte le commerce de cette place.

L'impôt des douanes doit en général être basé d'après les tarifs des nations commerçantes. Il est évident que si celles-ci, outre

les facilités qu'elles accordent aux négocians, ne leur demandent que des droits très-modérés, alors le commerce se portera autant qu'il lui sera possible dans ces contrées favorisées. Ce ne sera que lorsque, par la multiplicité des marchandises qu'on y aura importées, elles n'offriront plus de débouché, qu'on les reversera chez les nations d'où les avaient bannies les gênes, les entraves et le taux trop élévé des droits.

L'intérêt que le gouvernement porte au commerce, est pour nous le garant assuré qu'autant qu'il sera possible, des mesures seront adoptées pour que l'impôt des douanes ne soit considéré que sous le seul point de vue qui lui convient, je veux dire celui de la protection et de l'encouragement, pour l'industrie agricole, mercantile et manufacturière.

Le commerce du Levant est d'une si haute importance, il a produit de si grands avantages à la France, depuis sa création par Louis XIV et l'habileté de son ministre, qu'il fixera aussi, d'une manière toute particulière, l'attention du gouvernement toujours empressé d'accueillir les réclamations

fondées et d'une utilité reconnue. Celles des négocians de Marseille sont de ce nombre ; elles seront prises en considération, et cette antique et utile cité, non seulement sera rétablie dans la splendeur de son ancienne gloire commerciale, mais ses spéculations pourront prendre de nouveaux développemens, puisque, ainsi que je l'ai dit, ses vaisseaux et son activité ont un nouveau débouché que lui a procuré le gouvernement par l'ouverture de la Mer-Noire.

J'aurais discuté l'opinion de M. de Tot, que l'ancien gouvernement avait envoyé extraordinairement, pour acquérir une connaissance précise de ces contrées, et y étendre nos relations ; mais des négocians qui les ont habitées long-temps, qui retirés des affaires n'ont d'autre intérêt que celui de leur patrie, et dont l'expérience est à tous égards préférable à un voyage passager, m'ont assuré, en rendant hommage au zèle de M. de Tot, que ses vues n'étaient en aucune manière conforme à ce que demandent les localités, et qu'il était inutile de s'y arrêter.

Observations générales sur le Commerce extérieur.

Avant la révolution, nous avons eu *des balances de commerce* qu'on nous a assuré être annuellement favorables à la France de plus de 70 millions. Il fallait donc que notre exportation fût très-considérable, pour obtenir de tels résultats, que le gouvernement s'efforce aujourd'hui de rétablir. Sur ce point, nous ne saurions élever le moindre doute; tout récemment encore, l'empereur vient d'assurer des prix honorables aux artistes qui auront perfectionné les diverses fabrications et augmenté leurs produits, par l'établissement de machines ingénieuses et nouvelles.

L'activité du génie français a devancé, depuis plusieurs années surtout, ces vues généreuses du chef du gouvernement, en appliquant les théories des sciences et leurs découvertes à divers perfectionnemens dans les procédés, les ingrédiens, et les machines qui sont les léviers de la puissance des arts et des métiers. Une foule de

manipulations chimiques appliquées aux manufactures, aux blanchiries, par exemple, y économisent le temps, les matières, la main-d'œuvre, et y augmentent à la fois la beauté des produits. Je désirerais pouvoir retracer ici tous les progrès d'un grand nombre de genres d'industrie, et tous les avantages que notre commerce intérieur et extérieur doit en attendre; mais pour ne pas m'exposer à répéter ce que toute la France, les nations étrangères et nos ennemis mêmes connaissent, je me contenterai d'arrêter mon lecteur, sur une invention qui doit faire un jour époque dans l'histoire des progrès de l'esprit humain. Je veux parler du perfectionnement de l'imprimerie et de l'influence commerciale dans l'étranger que lui doit assurer l'activité de la méthode stéréotipe.

L'imprimerie en général, doit assurer nécessairement à la France un débouché immense pour le commerce extérieur (1). Il n'est point d'éditions étran-

(1) Il ne faut qu'avoir une idée de tous les états que l'imprimerie emploie, pour imaginer la quantité d'ouvriers qu'elle alimente.

gères qui puissent effacer celles sorties des presses de Didot, ni surpasser la beauté du papier qu'il y emploie et qui est fabriqué par nos manufactures : sous ce rapport, nous ne devons déjà plus redouter la concurrence de nos rivaux. Mais ce qui doit finir par nous assurer l'avantage de ce commerce, c'est l'art stéréotipe, principalement depuis le degré de perfection et d'économie dans les matières premières que vient de lui donner tout récemment M. Ehran, qui l'a créé. Cet art moderne encore, est une des inventions utiles dont doit s'honorer la génération actuelle de la France, et à ce titre, il semble devoir grossir un des premiers la liste des perfectionnemens que l'empereur veut récompenser. D'après sa perfection le stéréotipage est un moyen aussi productif qu'économique de multiplier les avantages moraux et mercantiles de l'imprimerie, puisque cette méthode diminue les avances en papier et en main-d'œuvre qu'est obligée de faire la librairie, pour les éditions considérables, et qui doivent se tirer à plusieurs milliers d'exemplaires, telles que celles des livres clas-

siques, par exemple, etc., et qu'on n'aura besoin de stéréotiper qu'à mesure de la consommation par la vente et les demandes. Ajoutez que les éditions stéréotipes, par les procédés ingénieusement inventés pour enlever la lettre qui présente une imperfection et lui en substituer une correcte, joignent à une exécution aussi finie, l'avantage de pouvoir être livrées au commerce à un prix presque moitié moindre que celui d'un livre imprimé par les procédés ordinaires. C'est sous ce rapport que je crois avoir eu raison de dire plus haut que le stéréotipage devait faire époque dans l'histoire future de l'esprit humain, et honorer notre siècle.

Observations générales sur l'expression:
BALANCE DU COMMERCE.

J'invoquerai ici le témoignage de M. Gentz, et je dirai ave lui, « que la balance du
» commerce n'est pas le seul thermomètre
» véritable de la richesse d'une nation : la
» balance du commerce est une mesure
» aussi incertaine qu'incomplète de l'en-
» semble

» semble de l'industrie nationale ; *car la*
» *prospérité intérieure d'un pays peut s'ac-*
» *croître*, sans que cet accroissement soit
» sensible dans la balance du commerce ;
» *elle peut même faire des progrès avec une*
» *balance défavorable* ; et d'un autre côté,
» quoique d'une balance favorable on
» puisse conclure à un entier degré de
» prospérité, il ne faut pas croire que
» toutes deux doivent marcher en pro-
» portion égale. La balance du commerce
» ne peut même pas donner la mesure cer-
» taine de la *valeur relative du commerce*
» *dans un pays* ; car elle indique seulement
» le rapport qui existe entre l'importation
» et l'exportation, mais sans déterminer
» leur étendue, qui est pourtant, dans l'es-
» timation dont il s'agit, la plus impor-
» tante de toutes les données. Un pays
» qui exporterait pour deux millions de
» marchandises et qui en importerait un
» million, présenterait une balance plus
» avantageuse que celui qui aurait une
» exportation de 50 millions et une impor-
» tation de 40 ; et cependant personne ne

» s'aviserait de regarder le commerce du
» premier comme supérieur au commerce
» du second. Le seul point de vue sous
» lequel une balance favorable de com-
» merce sera toujours intéressante pour un
» état, c'est la facilité qu'elle lui donne de
» maintenir dans tous les temps, *entre la*
» *quantité du numéraire et les autres parties*
» *de la richesse nationale*, le rapport le
» plus convenable *aux besoins de la cir-*
» *culation intérieure.* C'est encore l'avan-
» tage qu'elle lui assure de pouvoir, sans
» détruire ce rapport, exécuter au-delà
» de ses frontières des entreprises consi-
» dérables; *à tout autre égard la balance*
» *du commerce n'est que d'un intérêt secon-*
» *daire.* (M. Gentz, page 59.) Le symp-
» tôme par exemple des progrès de la ri-
» chesse, etc. (Voyez ci-dessus page 8 et
» suivantes.) »

L'expression balance du commerce, sur laquelle tant de personnes s'extasient, le plus souvent, sans savoir ce que c'est, et presque toujours sans avoir médité sur les moyens de nous la rendre favorable, cette

expression, dis-je, n'est en elle-même qu'un mot et une espèce de monnaie factice sur laquelle on s'abuse trop souvent.

Il est presque impossible de faire une balance de commerce, parce que quelque sévérité ou exactitude que l'on apporte dans les douannes, leurs données seront toujours inférieures à la valeur des objets importés ou exportés. D'ailleurs, les déclarations sont au-dessous des valeurs réelles, d'après l'intérêt qu'a le commerçant de diminuer le droit imposé à l'entrée ou à la sortie de l'objet déclaré, et la fraude est beaucoup plus considérable qu'on ne saurait le croire.

Mais une chose qui peut réellement établir la balance du commerce, c'est la grande extension de l'agriculture et celle des fabriques. La France, je ne me lasserai jamais de le dire, à l'exception des nouvelles fabriques qu'il lui est si facile d'introduire, possède tout ce qui lui est nécessaire pour atteindre les divers degrés de prospérité dont elle est susceptible, et qui, d'après M. Gentz, établissent la source de toutes les prospérités agricoles, industrielles et commer-

ciales. Je crois devoir entrer dans quelques détails pour démontrer ce que j'avance.

Avant la révolution, la France retirait du dehors une infinité d'objets qu'elle avait négligé de faire fabriquer chez elle ; ce ne fut que vers 1788 qu'on s'occupa très-sérieusement de la libérer envers l'étranger, dans divers genres d'industrie.

L'Allemagne et l'Angleterre nous fournissaient beaucoup d'objets de clinquaillerie : y a-t-il rien de si facile que de nous approprier ce genre d'industrie ? N'avons-nous pas sur notre territoire même toutes les matières premières, tandis que l'Angleterre est obligée d'aller en acheter la plus grande partie au-dehors, le fer par exemple si nécessaire pour ses aciers et les besoins usuels de ses habitans, ou sa défense militaire et maritime. On a vu dans cette discussion, qu'à l'exception des nouvelles fabriques de ce genre récemment formées en Angleterre, les fers qu'elle prépare chez elle, sont inférieurs en qualité à tous ceux du reste de l'Europe, et que si elle n'avait pas acheté par des marchés à longs termes,

pour en exclure les autres nations, les meilleurs fers de la Suède, il lui serait impossible de fabriquer ses aciers : j'ai établi, dans les chapitres concernant les fers et les mines, la possibilité où nous sommes de nous libérer entièrement de ce côté, ainsi que vient de le faire une partie de l'Allemagne. Je ne doute pas même qu'il ne soit extrêmement facile d'entrer en concurrence avec l'Angleterre, pour ces objets dans les divers marchés de l'Europe.

L'Angleterre filait les cotons de St-Domingue et des autres îles, qu'elle nous achetait en matière première, et elle nous les renvoyait ensuite tous fabriqués, en toiles, bazins, mousselines ou bonneteries. N'avons-nous pas des filatures ; ne sont-elles pas très-multipliées? Ne les augmentons-nous pas tous les jours ; et si, jusqu'à présent, on peut les considérer comme produisant le tiers de la consommation, n'avons-nous pas l'espoir, par les bénéfices assurés que donnent de pareils établissemens, qu'on en construira non seulement la quantité nécessaire pour la totalité de la consommation de la France ; mais encore que nous pourrons

entrer en concurrence pour cet objet sur les divers marchés de l'Europe ? Ne pouvons-nous pas fabriquer avec le même succès et la même activité ? Quant aux tissages, n'employons-nous pas la navette volante qui accélère la fabrication ? Occupons-nous, d'une manière particulière, de nos fabriques, accordons-leur, s'il est nécessaire, des primes ou des encouragemens, ainsi qu'on le fait en Angleterre, lors des exportations ; ne doutons pas surtout que le génie industriel et manufacturier français, ne puisse s'élever au même degré de perfection que le génié anglais : nous obtiendrons alors des avantages supérieurs à ceux de nos rivaux.

L'Angleterre nous fournissait en matières premières des étains pour nos fabriques, et des charbons de terre qu'elle versait sur nos ports : n'avons-nous pas des mines dans ces mêmes qualités ? N'ai-je pas démontré que dans cette nature de richesses la France ne le cédait à aucune autre puissance ? Ne pouvons-nous pas exploiter nos mines et en tirer les mêmes avantages que les nations qui en font l'objet de leurs produits principaux ? Ici, je le répéterai encore, étu-

dions nos mines, surveillons leurs travaux d'une manière particulière, ne craignons pas surtout de faire les dépenses nécessaires pour retirer des entrailles de la terre, les trésors qu'elle renferme, et l'étranger cessera de nous importer ceux qu'il fait exploiter avec tant d'avantages.

La Suède nous fournissait des fers et des aciers; nos mines et minerâis de ce côté sont très-abondans, et j'ai démontré que, principalement pour cet objet, nous pouvons nous affranchir du secours de l'étranger, et diminuer ainsi les importations de cette matière première, que l'extension de notre marine, la perfection de l'agriculture vont nous rendre plus nécessaire que jamais.

La Russie nous fournit des bois de construction, des mâtures, des chanvres, des brais, des goudrons, etc. J'ai encore fait voir que nous pouvons retirer la plus grande partie de ces objets de notre territoire, que la Guyane peut suppléer aux bois qui nous manquent, et que ceux qu'elle nous donnerait sont supérieurs en qualité à ceux que nous retirons du Nord.

La Picardie, les départemens arrosés par

l'Isère, le Bourbonnais, tout l'Agenois, le Piémont et beaucoup d'autres pays peuvent produire la quantité de chanvres nécessaires à nos besoins, leurs terrains sont très-convenables à cette culture, il suffirait de l'y encourager.

L'Espagne nous vend des laines pour nos belles manufactures de draps, dont la qualité surpasse cette partie de l'industrie anglaise. L'Angleterre retire aussi des laines d'Espagne, et elle ne peut en employer qu'une certaine partie dans ses fabriques, un tiers, par exemple. Mais, lorsque nous le voudrons, ne pouvons-nous pas multiplier l'éducation des bêtes à laine? La plus grande partie de notre sol, de l'aveu même de l'agronome anglais Artur Young, ne convient-elle pas à cette éducation? L'Angleterre est parvenue à donner ce genre d'extension à son industrie agricole; notre climat beaucoup moins brûlant que celui de l'Espagne, est aussi d'une plus douce température que celui de l'Angleterre, et puisque cette partie de l'économie rurale a eu une réussite complette dans ces deux pays dont la température est toute opposée,

pourquoi n'en obtiendrions-nous pas une pareille? Les expériences faites par le gouvernement et par des particuliers, dans diverses parties du nord et du midi de la France, ont enfin changé en fait positif ce que j'avance en principe.

D'après l'état des diverses bergeries d'amélioration, en l'an 12, il y a actuellement en France plus de quatre millions de bêtes à laine, tant de races pures que croisées : en supposant le dixième de race pure, on en trouve cinq cent mille qui, à huit livres de laine par tête, poids commun des toisons dans l'établissement de Rambouillet, donnent pour produit en laine fine de France, quatre millions de livres pesant. Cette quantité n'est pas à beaucoup près suffisante, sans doute, pour alimenter nos manufactures, et il est encore indispensable que nous ayons recours à l'étranger. Mais si l'on veut faire attention que calcul fait, cent brebis de race pure peuvent être la souche de plus de deux millions de *métis* au bout de huit ans, et que d'après le nombre actuellement existant en France

de ces mères brebis, moins de huit ans suffisent pour une amélioration complette, on se convaincra que le terme où notre agriculture doit suffire à notre industrie dans ce genre, n'est pas très-éloigné.

Combien nos espérances ne sont-elles pas fondées, quand on voit sortir du sein même du gouvernement, le signal si puissant de l'exemple et tous les divers moyens d'amélioration ! ce ne sera pas infructueusement pour ses progrès, que notre industrie agricole et manufacturière verra que l'épouse même du chef de l'Empire détourne ses regards de l'éclat et des pompes de Saint-Cloud, pour les porter avec complaisance sur sa bergerie de la Malmaison ; j'ose même assurer que la perfection de nos laines n'aura guère reçu d'encouragement plus efficace, que celui que lui vaudra l'ingénieuse et utile libéralité de l'impératrice, qui, distribuant à divers départemens les bêtes à laine de race pure élevées sous ses yeux, commande à ceux qu'elle favorise de ces dons, plus impérieusement que ne pourrait le faire un réglement, l'obligation de

reconnaître ses bienfaits et de les multiplier en les communiquant (1).

La Hollande importait chez nous les épiceries qu'elle tirait de ses colonies. Nous avons une Colonie qui fournit cette denrée, et dans laquelle il est très-facile de la multiplier, si nous le croyons convenable ; mais cette nature de produit ne doit pas trop s'étendre. La Hollande nous a offert plus d'une fois la preuve, que même le bas prix n'en augmente pas la vente, et que cette

---

(1) Ce n'est pas le seul objet dont sa majesté l'impératrice à voulu enrichir l'agriculture. Sa majesté a ordonné l'envoi des arbres, arbustes, arbrisseaux et plantes diverses, cultivés avec succès à la Malmaison, et dont partie a été importée de la nouvelle Hollande. Par de tels soins, l'espèce se propagera ; et toutes les parties de la France, jouiront de l'avantage de voir croître sous leurs climats des productions territoriales que jusqu'à présent on n'avait pas osé cultiver, et qu'à l'avenir on pourra, pour ainsi dire, considérer comme indigènes.

Tels sont les avantages du territoire Français, si on veut adapter à chacune des parties de la France, toutes les plantes étrangères que pourrait favoriser le climat ; je ne doute pas que nous ne puissions en cultiver beaucoup de plusieurs espèces et avec succès ; j'ai vu des expériences faites en Provence sur la culture du coton, et qui ont obtenu une réussite complette.

consommation bien différente de celle des autres produits de l'Amérique est bornée au seul besoin qu'on s'en est fait. Il n'en est pas de même des autres productions coloniales; plus on pourra les livrer à bas prix au consommateur, plus il en achetera, puisqu'elles flattent son goût, et qu'une partie est devenue à-peu-près de premier besoin (1).

Ne rentrerons-nous pas dans la possession de nos colonies dont on ne peut considérer la privation que comme momentanée? Leurs produits, en ajoutant à nos jouissances, ne retourneront-ils pas aussi à l'avantage de notre commerce intérieur et extérieur?

La France a donc, ou aura quand elle le voudra, non seulement tout ce qui sera nécessaire à ses besoins, mais même elle pourra accroître ses relations commerciales dans l'étranger, et en rendre la balance favorable.

Qu'un homme impartial médite sur tout

(1) Voyez plus bas quelques détails sur les productions variées de la Guyane française, que j'indique ici comme pouvant fournir les épiceries nécessaires à notre consommation, et à celle d'une partie de l'Europe.

ce qui se fabrique en Angleterre , même avec la perfection que ses manufactures impriment à leurs produits, qu'il examine les moyens employés, qu'il entre dans tous les détails par lesquels elle a réussi à étendre son commerce, industriel, dans toute l'Europe, et il se convaincra que rien n'est plus facile que d'introduire en France tous ces divers genres d'industrie, pour les émettre de-là dans l'étranger, en concurrence avec elle et même à plus bas prix, si nous employons les mêmes moyens, puisque notre main-d'œuvre est à meilleur compte. Et pourquoi n'aurions-nous pas sur ce point les mêmes succès qu'obtint Colbert, quand il voulut rivaliser l'Angleterre, dans des temps et dans des circonstances bien moins favorables que ceux où nous vivons, puisqu'il avait beaucoup moins de moyens que ceux que nous pouvons nous procurer. Je me suis très-souvent convaincu par moi-même de la vérité de ce que j'avance. J'ai tellement fait imiter dans des fabriques les procédés de l'Angleterre, que les objets que j'en ai tirés, mêlés avec des produits de la même nature de l'industrie anglaise, n'étaient plus distingués par

l'ouvrier, et que même quelquefois il leur donnait la préférence.

Que signifie donc, dirai-je encore une fois, une prospérité intérieure qui repose sur des bases aussi chancelantes que celles des fabriques qu'il est si facile d'imiter et de faire écrouler ? Cette situation est-elle aussi avantageuse que la nôtre ?

Voulons-nous à présent considérer une partie de nos fabriques en elles-mêmes, je citerai nos étoffes de Lyon, nos glaces (1), nos tapis de la Savonerie, nos tapisseries des Gobelins, nos ébénisteries, nos draps superfins, ceux de qualité inférieure, convenables aux Echelles du Levant, et dont le commerce, comme on l'a vu, fut enlevé à l'Angleterre par l'habileté d'un ministre qu'on ne saurait trop citer, nos porcelaines, etc. Jamais ces produits pourront-ils être imités? Notre territoire ne nous rapporte-t-il pas la plus grande partie des matières premières que nous employons dans toutes nos fabri-

(1) Pendant la révolution, l'Angleterre nous a enlevé un des meilleurs ouvriers de la manufacture des glaces: malgré cela a-t-elle pu parvenir à imiter cette partie de l'industrie française?

ques? Je pourrais augmenter ce tableau, des autres produits de notre industrie, dans le détail desquels je suis entré dans cette discussion ; mais ce qu'on ne pourra jamais imiter ni nous ravir, c'est la beauté et la bonté du climat, nos productions territoriales, nos récoltes abondantes et variées, et qui *excèdent nos besoins ; c'est-là que réside la vraie source des richesses, la vraie balance du commerce, de l'aveu de M. Gentz, dont j'ai cité les expressions mêmes.* Page 83 et suivantes de son ouvrage.

Tout ce que je viens d'exposer prouve sans réplique que les ressources de la France, du côté de son commerce intérieur et extérieur, peuvent être immenses, et combien il peut lui être facile d'enlever ou du moins de balancer les bénéfices de 300 millions, portés par M. Gentz à l'avantage de l'Angleterre pour son commerce extérieur.

Je sais que la guerre multiplie pour nous les entraves du commerce, mais la comparaison que j'établis entre les produits des deux nations n'est pas pour des temps de guerre ; mon intention est seulement de démontrer qu'en temps ordinaire les calculs en

produits et en prospérité, ne sauraient jamais être portés pour l'Angleterre au même point où nous pouvons élever ceux de la France.

Cette opinion est celle de tous ceux qui ont médité, tant en France que dans l'étranger, sur l'économie publique des différentes nations de l'Europe ; c'est celle de tous les habitans instruits de l'Angleterre ; c'est même, nous ne saurions en douter, la crainte où sont les ministres de cette nation, de voir tous les produits agricoles, industriels et commerciaux de la France, portés au plus haut degé d'extension pour le bonheur public, qui est cause en grande partie des guerres continuelles qu'ils ne cessent de nous faire. Lord Chatham le déclara, lors de son ministère ; son fils, ministre actuel de l'Angleterre, a les mêmes principes ; la guerre seule, suivant eux, peut retarder nos progrès, accroître ceux de la nation anglaise et rendre les quatre parties du globe ses tributaires.

On a vu, avec une sorte d'étonnement, toutes les améliorations opérées dans l'intérieur pendant l'espace de quelques mois

que

que le ministère anglais a suspendu l'action du fléau le plus destructeur. D'après les principes de ce ministère, il était naturel qu'il s'alarmât sur ce que deviendrait la France, si on la maintenait en état de paix; il a donc fallu lui déclarer la guerre pour chercher à retarder ses progrès, et lui ravir une partie des moyens qui devaient lui faire oublier les malheurs inséparables de sa révolution.

Mais nous avons encore devant les yeux l'exemple de Colbert qui succédait à des temps au moins aussi désastreux que ceux de ces dernières années, antérieures au 18 brumaire, et qui, à la mort du cardinal Mazarin, trouva les finances dans le plus grand désordre. Osons l'imiter, et prouvons au ministère anglais, que tandis que sa nation n'aurait pu résister à la millième partie de nos malheurs passés, ainsi que je l'établirai dans un moment, d'après l'opinion même de ses partisans les plus zélés, nous saurons au contraire soutenir la guerre maritime qu'elle nous fait, avec l'éclat et la dignité qui sont les caractères distinctifs de la nation française. Malgré

ces frais énormes, nous saurons faire renaître à la fois, tant en France que dans nos possessions lointaines, l'agriculture, l'industrie et le commerce, sources si fécondes de toute prospérité publique et particulière. Tout ce qui contribue dans l'intérieur de la France, à l'agrément et aux services publics, comme les routes, les canaux, les rivières, les ponts, l'embellissement de nos villes, etc., sera en même temps réparé et perfectioné; la guerre et les dépenses qui en sont la suite inévitable, ne sauraient retarder de pareilles améliorations; le gouvernement nous en a donné la preuve depuis le 18 brumaire.

CHAPITRE XX.

Salaire des Ouvriers employés au travail manufacturier.

M. Gentz fait monter le salaire des ouvriers occupés aux manufactures, à 30 millions sterlings, c'est-à-dire, à 750 millions tournois.

On a vu d'après le même auteur les bénéfices du commerce intérieur s'élever à . . . . . 700,000,000 fr.
Celui du commerce extérieur à 300,000,000

1,000,000,000

D'après ce simple calcul, on aura à examiner ici, comment il est possible qu'en Angleterre, où l'on sait que la multiplicité et la perfection des machines, ont beaucoup diminué la main-d'œuvre et accéléré le travail, cependant le bénéfice du commerce intérieur et extérieur, ne produise à cette nation qu'un milliard, et que, sans y com-

prendre l'achat de toutes les matières premières et les risques inévitables, il en ait coûté 750 millions de déboursés journaliers, pour obtenir cette rentrée. Si l'on était forcé d'admettre de pareils résultats, ils nous conduiraient bientôt à supposer et même à reconnaître que les avances en main-d'œuvres de l'industrie des autres pays y surpasseraient les bénéfices, surtout dans ceux de ces pays où l'on ne jouit pas des mêmes avantages qu'en Angleterre ; parce que l'art de la fabrication et celui de l'abréger n'ont pas été portés aussi loin, parce que même, si on le veut, les arts n'y ont fait aucun progrès, soit qu'on ne l'ait pas voulu, soit qu'on n'ait pas cru (opinion que je ne saurais partager) que cette abréviation de travail fût utile.

Ce simple raisonnement doit suffire pour démontrer que tous ceux qui sont étrangers à l'administration d'un pays, quelles que soient les instructions qu'on leur donne, tombent dans de très-grandes erreurs, lorsqu'ils veulent calculer la valeur des produits territoriaux, ceux de la main-d'œuvre agricole, des mines, des branches de com-

merce intérieur et extérieur, et celui des journées manufacturières. Mettant la plus grande impartialité dans la réduction de cet article, il sert à me convaincre encore davantage, que les données de M. Gentz, sur tous les produits de l'Angleterre, sont extrêmement au-dessus des vraies valeurs, d'où je serai plus qu'autorisé à lui adresser le reproche d'une exagération en sens contraire, lorsqu'il déprécie la France, d'après des écrivains dont il aurait dû suspecter les sentimens, et rejeter les calculs erronnés et dénués de tout fondement.

Après avoir fait sentir, par ce nouvel exemple, combien sont souvent hasardées les décisions tranchantes, par lesquelles du fond du cabinet, on élève ou détruit, avec un echafaudage de vains chiffres, la richesse et la prospérité des états, voyons cependant quel serait pour la France, d'après la base même admise par M. Gentz, le résultat comparatif des prix de la main-d'œuvre.

On doit supposer que le tiers de la population en général, peut être occupée manuellement à la fabrication de tout ce qui se consomme dans un état, ou des

objets d'exportation produits par ses manufactures (1). Cela posé, 3 millions 300 mille hommes, (tiers de la population d'Angleterre) y gagneraient 750 millions, c'est-à-dire, moins de 12 sols par jour.

Si j'admets ce même calcul pour la France, que je n'y porte même la journée de travail qu'à 10 sols (2), à cause du plus

(1) Lorsque je n'admets que le tiers de la population occupé aux travaux manufacturiers, il ne faut pas oublier que j'ai déjà supposé plus haut la moitié de cette même population attachée à l'agriculture. En accordant donc un nouveau tiers à l'industrie, il ne reste plus qu'un sixième du tout, qui forme la classe des fonctionnaires publics, des gens d'étude, des consommateurs et autres, qui ne travaillent pas manuellement. Cette division me semble assez conforme au spectacle qu'offre la société.

(2) Vous qui n'avez eu que *la peine de naître pour être heureux*, riches de toutes les nations et sous tous les gouvernemens, grands plus ordinairement fils du hasard, que des talens ou des vertus sociales, vous qui, malgré vos avantages, n'êtes pas contens de votre position; entrez un moment dans le calcul philosophique des élémens qui composent l'existence d'une grande société, reportez vos regards sur ces détails d'une consommation journalière de 5, 10 à 15 sols, d'une journée de travail agricole, ou manufacturier

bas prix de nos subsistances (et certes, on ne peut pas donner une moindre évaluation à la journée de travail manufacturier), je trouverais à repartir sur une population de 10 millions d'hommes, un produit annuel d'un milliard 825 millions tournois, c'est-à-dire, à 84 millions près, une somme, égale à celle à laquelle j'ai précédemment évalué les seuls bénéfices du commerce intérieur.

J'oserais défier la mauvaise foi, même, d'accuser ici mes calculs d'exagération,

---

de 8 à 10 sols, d'un bénéfice commercial annuel de 70 liv. d'une portion de numéraire de 80 f. par tête; considérez que dans l'ordre de la nature, il ne faudrait, chez un peuple, que deux heures de travail par jour, de tous les individus existans, pour procurer tout ce qui est strictement nécessaire aux besoins de la vie des habitans; calculez la part immense que vous avez à vous seuls, dans la distribution inégale de la richesse sociale et des bienfaits communs de la nature, et mettez enfin un terme à votre ambition trop souvent démesurée. Donnez à votre fortune un emploi utile et productif; faites fleurir l'agriculture, l'industrie et le commerce, et remplissez ainsi les vues paternelles des souverains qui vous gouvernent, en restituant en détail à la société, le bien dont elle vous a comblés en masse.

surtout si on veut considérer quelle circulation doit produire une population de 30 millions d'habitans, dont toutes les classes en général, pour peu qu'elles aient d'aisance, se donnent plus de jouissances qu'en Angleterre.

Nos femmes françaises, par exemple, par la multiplicité et la variété de leurs vêtemens, dépensent beaucoup plus que les femmes anglaises. Celles de nos villes où l'on étale un grand luxe, sont beaucoup plus nombreuses que celles du même ordre en Angleterre ; on peut remarquer encore que nos modes sont recherchées dans l'étranger, puisque partout on veut être vêtu, chaussé et coëffé à la française. Cet hommage rendu par nos voisins à nos goûts et à nos parures, doit nécessairement donner lieu, tant pour la consommation intérieure qu'extérieure, à une main-d'œuvre immense. Je me contenterai de cet aperçu, et ne m'appésantirai pas sur les autres produits du travail des ouvriers, d'autant plus que je suis déjà entré dans tous ces détails, en parlant du commerce intérieur et extérieur. Mais je ne quitterai pas ce sujet, sans

insister, avec l'auteur dont je combats les calculs dépréciateurs, sur l'incertitude de toutes les données, concernant la valeur des journées de travail, et je pense, par-là, être en droit de répéter aux esprits justes, qu'on ne peut asseoir la véritable opinion publique sur des hypothèses, et que les calculs les plus brillans s'évanouissent au jour de l'expérience et des faits.

CHAPITRE XXI.

Possessions hors de l'Europe des deux Nations, et détails sur nos Colonies.

Les revenus des possessions de l'Angleterre dans les deux Indes, sont évalués à 5 millions sterl., ou 125 millions tournois.

Nos possessions coloniales étaient plus que suffisantes pour balancer les produits de l'Anglèterre dans les Indes : « Il en provenait » annuellement en France pour plus de 120 » millions » (Necker). Dans ces importations ne sont pas comprises les marchandises qui allaient alimenter une partie de l'étranger, par le commerce interlope qui était très-considérable; c'était même ce commerce qui répandait dans les Colonies l'or et l'argent qui y circulaient avec abondance. On y voyait très-peu de numéraire au type français. Tous nos achats se faisaient en échange de marchandises fabriquées, ou en productions du sol. Les nations étran-

gères au contraire qui allaient s'approvisionner dans une Colonie, n'y apportaient que des espèces métalliques ; la nouvelle Angleterre seulement fournissait des farines. Mais les nôtres avaient la préférence à cause de leur qualité supérieure.

La métropole retirait encore des sommes immenses de ses exportations en farines, vins, eaux-de-vie, toiles, draps, étoffes de petit lainage, mobiliers, outils d'agriculture, d'industrie, de ménage et généralement en toute espèce d'objets appropriés aux divers besoins de ces contrées, qui ne faisaient que consommer, puisqu'il n'y avait aucune manufacture, et que la culture des terres y est bien plus productive, que si les bras se livraient aux divers genres d'industrie d'Europe. Ces exportations étaient bien plus avantageuses pour la prospérité de notre agriculture, de notre industrie et de notre commerce, que celles que l'Angleterre fait dans les Indes, parce que les habitans de ces contrées sont très-sobres ; ils se nourrissent entièrement de leurs productions, se vêtissent du produit de leurs manufactures : aussi ne leur

apporte-t-on en échange de ce qu'on a acheté chez eux, qu'environ le quart ou le tiers de cette valeur, en articles de fabriques ou produits du sol de l'Europe ; le surplus est soldé en espèces métalliques.

La perte de notre colonie principale est due d'abord à la trop grande philantropie de ces hommes qui, sans y réfléchir, sans en prévoir les conséquences funestes, sans avoir les moindres notions sur ces brillantes et riches contrées, n'ont jamais calculé les sacrifices immenses qu'il avait fallu faire en population, tant d'Europe que d'Afrique, pour y défricher les terres, les rendre productives, et nous donner ainsi la jouissance de leurs productions variées lesquelles ont fini par devenir pour toutes les nations d'une nécessité indispensable ; ces hommes ont cru sans doute, qu'il suffisait de détruire l'ouvrage des siècles pour rendre les peuples heureux.

D'après leurs principes exagérés, il suffisait qu'un nègre fût sous la domination d'un propriétaite colon, pour qu'il fût accablé par le malheur ; ils ignoraient que ce nègre avait été le plus souvent acheté dans

des contrées, où la population de son espèce est si immense, que c'est en quelque sorte rendre un service à l'humanité, que de transporter dans d'autres climats ce surcroît de population, parce qu'elle se détruirait elle-même. Ils ignoraient que ce commerce donnait lieu à l'exportation d'une infinité d'objets produits par notre main-d'œuvre, et qui étaient chez nous d'une médiocre valeur; que le nègre arrivé dans l'habitation de celui qui l'achetait, était soigné de la manière la plus attentive, pour réparer les fatigues qu'avait pu lui occasionner la traversée; qu'on l'inoculait, s'il n'avait pas eu la petite vérole; qu'on le logeait, l'instruisait, qu'on chargeait de son éducation, autant qu'il était possible, un ancien nègre, né dans son même pays, parce qu'il était fait à son langage, à ses mœurs, et que par-là il semblait retrouver les lieux qui l'avaient vu naître; qu'enfin, ce n'était qu'insensiblement qu'on l'habituait au travail de l'agriculture, etc. D'après tant de soins, et le capital mis dans l'achat, quel intérêt avaient des propriétaires colons de faire maltraiter inuti-

lement un tel être, surtout lorsqu'il s'acquittait de son devoir; ils ignoraient que la sévérité n'était déployée que lorsque sa faute était grave et même récidivée; ils ignoraient que tant en maladie qu'en santé, on lui prodiguait des soins; que durant la grossesse, la négresse était extrêmement ménagée, que les trois derniers mois, elle n'était occupée d'aucun travail pénible, et qu'il en était de même pendant l'allaitement. Ils ignoraient que les nègres bons sujets qui, par leur conduite s'attiraient l'amitié ou l'attention des propriétaires colons, avaient une portion de terre qu'on leur donnait le temps de cultiver à leur seul profit; que ces propriétaires leur faisaient les avances nécessaires pour leur faciliter en même temps la culture et le commerce d'objets de consommation, qu'ils pouvaient aller vendre pour leur compte personnel au marché de la ville. Le nombre des nègres qui avaient la liberté de faire ce trafic était si considérable, qu'ils approvisionnaient les marchés de toute espèce de végétaux, volailles, etc. etc. Enfin, grande partie de

ces nègres étaient tellement satisfaits de leur sort, que quoique par les bénéfices divers qu'ils avaient accumulés, ils eussent des sommes suffisantes pour se racheter, ils préféraient rester attachés à leurs maîtres (1). Ils ignoraient, enfin, qu'un nègre qui menait une bonne conduite, était souvent affranchi, lorsqu'il le voulait, qu'il rentrait dans la classe de la société, et que la police concernant les nègres s'était très-améliorée.

Je ne dis pas cependant que, si le commerce de la traite était indispensable, il ne fallût chercher d'autres moyens que ceux employés pour faire cette importation de cultivateurs : tous les hommes sensibles, généreux et humains réclameront au contraire pour faire disparaître ce que cette spéculation a de cruel et d'odieux.

Je ne dis pas qu'il ne fût même possible de se passer de la traite, puisque nous

---

(1) On voyait des nègres, dont le seul mobilier servant à leurs ménages, ou à leur parure, ou à celle de leurs femmes et de leurs enfans, avait beaucoup plus de valeur, que tout ce que possèdent certaines classes de cultivateurs et d'ouvriers dans tous les pays d'Europe.

avons vu des propriétaires qui n'achetaient jamais de noirs venus d'Afrique, et qui renouvelaient sur leur propre habitation, ou chez leurs voisins, les cultivateurs nègres qui leur étaient nécessaires.

Je ne dis pas enfin qu'il ne fallût chercher et adopter d'autres moyens de cultiver qu'en perpétuant l'esclavage; mais fallait-il détruire dans un moment l'ouvrage des siècles? S'il était possible de cultiver d'une manière différente, n'était-il pas plus avantageux de n'en introduire qu'insensiblement la méthode. Que de sang versé tout récemment encore, que de malheurs occasionnés par cet amour irréfléchi de l'humanité!

Colbert, en fait d'administration, valait bien les philantropes de nos jours, et Colbert avait médité sur le commerce et la culture des colonies; il en connaissait toute l'importance. Ce fut après s'être convaincu que la traite était alors indispensable, que cet administrateur habile la protégea, l'encouragea même, en accordant des primes de 10 et 13 liv. par tête de nègre importé; à cette époque, d'après la valeur du marc

marc d'argent, cette somme était très-considérable.

Le commerce des colonies avec la Métropole parut si important, il devait procurer de si grands débouchés à l'agriculture, à l'industrie, au négoce, que Louis XIV l'encouragea par tous les moyens possibles; dès-lors, la noblesse n'osait se livrer à aucun trafic; Louis XIV lui permit celui des colonies. Colbert, en faisant accorder toutes sortes de protections aux armateurs; en plaçant même des frégates en croisière pour les préserver de l'ennemi, parvint enfin à nationaliser, parmi les négocians français; ce commerce qui jusqu'alors n'avait eu lieu qu'au moyen de l'étranger. Colbert, qui malgré ses bonnes vues, ne fut pas à l'abri de la médisance, de la jalousie et de la méchanceté des hommes, Colbert, que nous pouvons regarder comme le créateur du commerce et de l'industrie, parvint, par ces utiles opérations à fonder une pépinière de matelots, pour les besoins de la marine marchande et militaire; il jugeait dès-lors les progrès par lesquels l'Angleterre tendait à se rendre maîtresse de la

mer, il voulut avec raison la balancer encore dans cette partie (1).

Caressant les idées de ces hommes qui, par leurs déclamations, ont détruit et séparé de la Métropole la colonie de St-Domingue, l'Angleterre a encore outré leurs principes. Sa politique destructive l'a fait prodiguer des secours à ceux qui s'y sont emparés du pouvoir, pour qu'ils se maintienent dans une indépendance qui fait aujourd'hui le malheur de ces contrées.

Les nègres cultivateurs sont obligés dans ce moment, de cultiver d'une manière quelconque; et on les a forcés, ainsi que leurs femmes et leurs enfans, d'aller habiter et fertiliser la terre au profit de ceux qui se sont emparés des habitations. Ces malheureux sont sous la domination des hommes de leur espèce, et il s'en faut de beaucoup qu'ils rencontrent près d'eux les soins qu'ils

(1) Le sénateur Garat, dans le discours qu'il prononça au Conseil des Anciens, le 4 pluviôse an 7, s'exprima en des termes qui ne laissent rien à désirer sur les progrès que firent le commerce et l'industrie à cette époque mémorable.

obtenaient des blancs. Leur position aujourd'hui, est celle qu'ils redoutaient le plus autrefois, quand la seule menace de les vendre à un homme de leur couleur, suffisait pour les faire rentrer dans le devoir.

L'Angleterre, en fournissant des armes et des munitions aux chefs de l'insurrection, savait bien qu'elle nous portait le coup le plus nuisible. Depuis long-temps elle jalousait le commerce immense que nous faisions avec toute l'Europe, principalement avec l'Allemagne, la Suisse et le Levant, en denrées coloniales, et avec elle-même par les cotons bruts, les sucres, les cafés, etc., que nous lui vendions, et qui alimentaient ses manufactures ou ses habitans. Depuis long-temps elle voyait d'un œil d'envie que ces contrées et leurs produits naturels, qui, ainsi que je l'ai dit, opéraient un grand mouvement d'échange et d'exportation, pouvaient plus que balancer tous les efforts qu'elle fait pour accroître sa puissance dans l'Inde, en importer les produits et y faire abhorrer le nom d'Européen.

Lorsque le Gouvernement français a

redoublé d'efforts pour rattacher St-Domingue à la Métropole, il en connaissait toute l'importance, et cette opération aurait eu tout le succès que nous devions en attendre, sans la trahison et les efforts redoublés du gouvernement anglais, pour entretenir et propager l'insurrection des nègres (1). Mais la privation de cette colonie ne sera pas d'une longue durée, et nous ferons toutes sortes de tentatives pour rentrer dans cette importante propriété.

La partie espagnole dépendante de Saint-Domingue, peu cultivée, et qui donnerait de si forts produits, si, depuis beaucoup plus de temps, elle avait été confiée à l'activité et à l'intelligence de l'industrie fran-

(1) M. Laujeon-Latouche, fils du doyen des poëtes, avait habité Saint-Domingue avant la révolution. Connaissant les Colonies, il désira s'y rendre, dès l'instant qu'il vit que le gouvernement voulait rendre, à la Métropole, cette importante possession. Il fit partie de l'expédition, et il vient de faire un travail considérable, dans lequel il démontre, d'une manière très-impartiale, combien il y eut d'obstacles à surmonter, et que ce ne fut, en aucune manière, la faute des préposés du gouvernement si cette opération n'a pas réussi.

çaise, peut servir de récompense à ceux qui, se dévouant pour une si belle cause, iraient délivrer Saint-Domingue de la tyrannie qui pèse sur la tête de chaque habitant, et qui vengeraient ainsi l'espèce humaine des excès de fureur et de barbarie dont les annales du crime n'offrirent jamais d'exemple.

Les hommes les plus instruits, et qui connaissent Saint-Domingue, assurent que ce pays, par sa fertilité, la facilité de la cul-culture, les défrichemens opérés depuis long-temps, et qui ont assaini cette contrée, ne tarderait pas à nous donner les mêmes récoltes que lorsqu'elle dépendait de la métropole, et qu'il ne faudrait que la rétablir dans l'ordre.

Le Gouvernement examinera quel sera le parti le plus avantageux à adopter pour relever cette intéressante colonie. Peut-être faudra-t-il, après qu'on y aura ramené l'ordre, et que les propriétaires colons seront sur leurs habitations, renoncer au privilège exclusif de l'alimenter de tous les objets qui lui sont nécessaires, et y permettre indistinctement l'arrivée des vaisseaux de toutes les nations qui iraient l'approvi-

sionner et y porter des capitaux. Je penserais que ce moyen serait préférable à tous ceux que l'on pourrait employer; ce serait alors le négociant qui donnerait sa denrée au plus bas prix, qui aurait la préférence. Nous avons peu de crainte à avoir sur cette concurrence, puisqne notre territoire et notre industrie produisent tous les objets nécessaires pour solder avantageusement le retour des marchandises coloniales que nous importerions en France. Je ne fais ici que donner mon opinion. Cette question est très-importante; et, sur ce point, nous pouvons nous en rapporter à la sagesse et à la prévoyance du Gouvernement.

Saint-Domingue n'est pas la seule propriété que nous ayons hors d'Europe; nous possédons encore en Amérique la Guadeloupe, la Martinique, Marie-Galante, et d'autres colonies dans ce moment au pouvoir de l'ennemi.

Nous possédons dans l'Inde les Iles de France et de la Réunion, les Seichelles, et d'autres colonies aussi dans ce moment au pouvoir de l'ennemi.

Les parties de ces contrées restées fidelles

à la France nous faciliteront le commerce de l'Inde, puisqu'elles peuvent nous servir d'entrepôt ; elles ajouteront à nos ressources et pourront nous libérer envers l'Angleterre des objets dont nous nous sommes faits un nouveau besoin, tels que le thé, par exemple.

Mais une propriété extrêmement importante, qui, seule, pourrait nous dédommager de la perte de Saint-Domingue, si, contre toute attente, il était impossible que cette colonie fût rendue à la métropole, c'est la Guiane française.

La portion appartenant à la France est d'une étendue très-considérable, et n'a pas, à beaucoup près, autant de terrains marécageux que celles tombées en partage aux autres nations européennes.

La nature s'est plu à prodiguer toutes ses richesses dans cette contrée. De tous côtés s'y offrent à vos regards de grands fleuves que le sol refuse à la pluspart des autres Colonies ; des rivières en très-grande quantité, dont certaines pourraient devenir aisément navigables, qui sont très-poissonneuses, qui faciliteraient des canaux de

navigation; des gibiers en abondance; des pâturages multipliés, sur lesquels se plaisent et profitent même les animaux transportés d'Europe, et nécessaires à la subsistance des hommes; des fruits de toutes les espèces, variés et multipliés à l'infini, d'un goût exquis, et tels qu'on n'en rencontre pas dans beaucoup d'autre Colonies; des terres fertiles et propres à toutes les natures de productions convenables aux besoins de la vie, même aux fruits d'Europe qu'on pourrait y cultiver si on le désirait, et que cette culture y fût avantageuse, tels que les raisins, par exemple, des bananiers de plusieurs espèces, dont le produit est si utile pour toutes les classes d'habitans; des cocotiers, arbre admirable, puisqu'à lui seul il pourrait fournir tout ce qui est nécessaire à un petit ménage, en alimens, en boissons, en meubles, en toile, en ustenciles; des cacaoyers, qui sont si multipliés qu'on en trouve des forêts, et dont l'amande est devenue une espèce de besoin pour une partie des habitans de l'Europe; des calebassiers, etc. On trouve encore dans ces contrées tous les bois né-

cessaires à nos ameublemens, à la marqueterie, même dans des qualités que nous ne connaissons pas en Europe, et supérieures à celles dont nous faisons usage; des bois de teinture et de construction pour nos vaisseaux de guerre et marchands, pour lesquels nous allons si inutilement dans le Nord ou à la nouvelle Angleterre, puisque nous pourrions les avoir à plus bas prix et de qualité supérieure, en les retirant de notre propriété coloniale. Les cotons, les sucres, les cafés, le poivre, l'indigo, le rocou (1), y sont encore récoltés avec abondance, et leur qualité surpasse à celle de ces mêmes objets dans les autres colonies; la casse, la vanille y sont aussi naturalisées, ainsi que la petite espèce d'herbe-soie qui, pour nos fabriques, pourrait remplacer la soie que nous retirons du Levant et de l'Italie; la plus grande partie de ces récoltes peuvent avoir lieu deux fois l'année. Les muscadiers

(1) Cette plante est indigène; elle sert pour les teintures; les naturels du pays l'emploient, de tous les temps, pour leur usage ou pour peindre les diverses parties de leur corps. Les autres Colonies produisent peu de rocou.

et girofliers ont eu le plus grand succès dans les parties de la Guiane, où on les a plantés. Quatre ou cinq années suffisent pour que ces récoltes donnent d'assez forts produits: on doit leur multiplication, en très-grande partie, à M. Martin qui, en 1791, augmenta cette utile production de quatorze mille girofliers, qui pourront produire 200 milliers de girofle, à 6 francs la livre, qui est le plus bas prix. Cette récolte donnerait, à elle seule, un reveau de 1,200,000 liv. La culture du cannelier ne le cède pas à celle du giroflier; cette production est si admirable que toutes ses parties ont un degré d'utilité: outre le bon goût que donne son écorce à nos mets, on retire de cette plante des eaux distillées, des sels volatils, des camphres, des suifs ou de la cire, des huiles précieuses, des essences odoriférantes. On assure encore que nous trouverions à la Guiane des métaux précieux, tels que l'or et l'argent. Mais que sont ces derniers produits, en comparaison des richesses territoriales, sur lesquelles on peut et doit fonder la vraie prospérité de ces contrées ? A ces avantages, il faut encore joindre celui

d'avoir l'amitié des naturels du pays, qui recherchent les Français, et sont même plus disposés à traiter avec eux, qu'avec les autres Européens (1).

D'après ce court exposé, auquel j'aurais pu donner une bien plus grande extension, si j'avais cité toutes les autres productions de la Guiane, il semble que la nature ait voulu épuiser la distribution de ses diverses richesses, pour nous dédommager de la perte momentanée de Saint-Domingue.

Quand on médite sur la beauté de ces climats, n'est-on pas saisi d'indignation de voir que, si depuis long-temps la Métropole ne jouit pas de tous les avantages que lui prodiguerait la Guiane, on le doit à l'ambition, ou à l'imprévoyance, ou à la cruauté de quelques hommes, tels que Bretigni du Casse, et un commandant anglais qui s'en était emparé lors des guerres

(1) Tout ceci est extrait des voyages de la Guiane et à Cayenne, imprimés en l'an 6, chez Prud'homme, rue des Marais.

de Louis XIV. Craignant que la paix qui se négociait en Europe, ne lui permît pas de garder sa conquête, le barbare résolut au moins de lui porter le plus grand préjudice, il distribua ses gens dans l'île, où il n'était resté que des femmes et des enfans, et pendant quinze jours cette soldatesque effrenée se livra au plus affreux pillage, et embarqua tout ce qu'il fut possible d'emporter. Les Anglais chargèrent sur leurs vaisseaux les armes, les munitions, les canons, les vivres, *ils démolirent les sucreries*, et portant à son comble la fureur de la dévastation, ils arrachèrent toutes les plantations; enfin, quand ils furent prêts à s'embarquer, ils mirent le feu partout.

De tels excès d'horreur et de barbarie détruisirent tous les travaux qu'avaient faits, sous le règne de Louis XIV, les Guérin Sprenger, les Labarre, et beaucoup d'autres hommes aussi bons citoyens que sensibles philantropes, qui s'étant convaincus par eux-mêmes de tous les avantages que pourrait retirer la France de cette magnifique colonie, avaient mis tous leurs soins à la faire fructifier.

Labarre ne voulant pas abandonner de si utiles projets, ayant d'ailleurs à réparer le tort qu'il avait eu en laissant la Guiane sous le gouvernement de son frère, qui n'avait pas eu assez d'énergie pour repousser l'ennemi, y revint une seconde fois, et il eut la gloire et la douce satisfaction de rétablir cette riche et riante contrée dans son ancienne prospérité et splendeur.

Mais la guerre de 1672 fit retomber la Guiane au pouvoir des Hollandais. Le fils de Colbert, alors ministre de la marine, nourri dans les principes de son père, convaincu de l'avantage de la possession des colonies pour la France, et de ceux que pouvait lui prodiguer la Guiane, fit armer dix vaisseaux de guerre, quatre frégates et des brulots de transport; le commandement en fut donné au comte d'Estrées, maréchal de France et vice-amiral, qui, à peine arrivé à Cayenne, en chassa l'ennemi.

Depuis cette époque, Cayenne et la Guiane ont toujours été au pouvoir de la France, et sans la folle ambition de

Ducasse, la prospérité de cette Colonie aurait toujours été en croissant. Les habitans et les gens de couleur de cette contrée, ont résisté à la séduction des mouvemens qui ont détruit Saint-Domingue; leur attachement constant pour la métropole, excite tout l'intérêt du gouvernement et celui de tous les citoyens qui sont convaincus que la possession des colonies est essentielle et indispensable même pour la prospérité de l'agriculture, de l'industrie et du commerce de la France.

Tous les gouvernemens ont tellement reconnu l'importance de celle dont il est ici question qu'ils n'ont cessé de faire des tentatives pour la faire prospérer.

En 1763, sous le ministère de M. de Choiseuil, on dépensa des sommes très-considérables, pour donner des secours de toutes espèces à ceux qui voudraient se livrer à des défrichemens et à la culture des diverses productions coloniales dont ce pays est susceptible, et qui sont devenues des premiers besoins pour les habitans de l'Europe par l'habitude qu'ils en ont contractée. On engagea même environ quatre

mille Allemands et Alsaciens pour aller dans cette Colonie : ils y furent transportés, mais l'intendant et le gouverneur étaient si ineptes, et si peu d'accord entr'eux, il y eut tant d'abus dans cette opération, que les dépenses tournèrent en pure perte: l'île de Cayenne n'augmenta ni en population, ni en prospérité, et les familles qu'on y avait envoyées furent les malheureuses et déplorables victimes de l'avarice, de la cupidité et de l'infidélité des agens du gouvernement.

C'est même cette expédition, qui depuis lors a jeté une espèce de défaveur sur cette colonie, tellement qu'un grand nombre d'Européens sont saisis de frayeur à la seule idée d'aller habiter ce pays, tandis que tous ceux qui en reviennent en donnent l'idée la plus avantageuse (1). Cette Colonie est si fertile, elle abonde en tant de productions utiles, d'une qualité supérieure à celles des autres parties de l'Amérique,

(1) Les déportations faites aussi, pendant la révolution, si inconsidérément à la Guiane ajoutent à cette prévention.



qu'en la faisant cultiver, elle suffirait pour nous dédommager de la perte de St-Domingue (1).

Si les tentatives faites jusqu'ici pour donner à l'île de Cayenne le degré de

(1) Divers ouvrages attestent la vérité de ce que j'avance, notamment ceux de M. Leblond, lus dans le courant de l'année dernière à l'Institut national. *Il y parla notamment du rocou* et de l'avantage qu'il y aurait pour le commerce de l'importer en grains, plutôt qu'en poudre.

Le voyage que j'ai cité nous donne encore de très-importans renseignemens sur cette contrée. Il a paru l'année dernière, un mémoire sur la Guiane française, et sur les avantages politiques et commerciaux de sa possession, par P. F. F. J. Giraud. Cet ouvrage très-concis très-bien fait, ajoute aux preuves que nous avions déjà de l'importance de cetre Colonie, et démontre la nécessité non moins que la possibilité d'y donner un grand mouvement à l'industrie agicole et commerciale. Nous ne pouvons considérer cet ouvrage que comme le préambulle d'un plus considérable sur le commerce de l'Archipel Mexicain, que l'auteur annonce à la fin de son écrit, et dont nous l'engageons à s'occuper promptement.

Cet accord de tous les auteurs qui ont écrit sur la Guiane, fortifié par les rapports de tous ceux qui l'ont habitée, est la preuve la plus évidente de l'avantage qu'elle peut offrir à la France.

prospérité



prospérité dont elle est susceptible, n'ont pas réussi, par la seule faute des agens qui en furent chargés. Que ne devrions-nous pas en espérer si nous les renouvellions, en profitant de l'expérience et des erreurs de ceux qui nous ont précédés dans cette carrière?

Des opérations de cette importance, favorisées par le gouvernement, concertées en même temps avec les négocians de nos ports de mer, qui désirent si ardemment le rétablissement du *commerce des Colonies*, auraient un succès infaillible. Nous nous garantirions des funestes évènemens qui sont précédemment arrivés ; toutes sortes de précautions seraient prises pour saisir les époques favorables au départ d'Europe, et pour assurer à l'avance, aux hommes qui iraient habiter cette fertile contrée, des approvisionnemens en subsistances, en outils, en ustensiles, et généralement en toutes sortes d'objets nécessaires à une colonie que l'on veut rétablir et faire prospérer.

Je suis plus que persuadé que dans ces circonstances, où tant de Français cherchent les moyens de réparer les pertes que leur

a fait éprouver la révolution, et que le gouvernement, de son côté, désire de dédommager, beaucoup de personnes se présenteraient pour aller volontairement à Cayenne; peut-être même serait-il possible d'y attirer des familles industrieuses de l'étranger, lesquelles seraient invitées par le juste espoir d'améliorer leur sort, à aller y exercer diverses professions utiles au développement d'une colonie, pour ainsi dire naissante.

Le gouvernement connaît beaucoup mieux que nous, sans doute, toute l'importance de l'île de Cayenne et de la Guiane: d'après cela, nous ne devons pas douter qu'il ne saisisse, avec le plus grand empressement, tous les moyens qui sont sous sa main, et qui pourront faire sortir de ces contrées les récoltes dont elles semblent nous inviter à jouir.

Nous ne devons pas, d'ailleurs, considérer Saint-Domingue, ni les autres colonies, dans ce moment au pouvoir de l'ennemi, comme perdues pour la France; c'est au contraire pour un avenir de plus en plus certain et rapproché, qu'il faut désormais

compter sur leurs produits (1). Lorsqu'ils seront réunis à ceux des autres possessions extra-européennes que j'ai indiqués précédemment, ils excéderont de beaucoup la somme de 125 millions, auxquels sont évalués les revenus de l'Angleterre dans les deux Indes : nous la balancerons donc encore de ce côté. Pour convaincre le lecteur, jettons, aussi, un coup-d'œil sur la valeur des îles à sucre appartenant à cette puissance.

---

(1) En proclamant la nécessité et la certitude de la rentrée future, quoïque plus ou moins éloignée, de Saint-Domingue, sous la dépendance de la Métropole, j'ai émis une opinion calculée sur la nature des choses, et sur l'impossibilité démontrée à tous les bons esprits qu'il s'établisse un régime stable, parmi une peuplade aussi peu avancée du côté des idées administratives et morales, et des connaissances physiques et industrielles, que l'est le rassemblement qu'offrent aujourd'hui *les noirs d'Haïti.* Cette observation prend encore beaucoup de force de la considération, que les chefs de ce nouveau *peuple*, lui rendent sa prétendue indépendance beaucoupplus amère que ne le fut son ancien état.

D'après cela, je crois devoir consigner ici la satisfaction que m'ont fait éprouver les nouvelles publiées dans le mois de brumaire dernier, par nos papiers publics ; elles nous apprennent que les tentatives des insurgés

La population des colonies anglaises, en 1787, consistait,

SAVOIR:

	BLANCS.	NÈGRES.	NÈGRES, ou mulatres libres.
	67,057.	462,829.	12,468.
D'après M. Necker, la population de nos colonies était . . .	63,682.	437,638.	13,429.

Ce qui établirait, au premier aperçu, une légère différence. Mais une considération de la plus haute importance, et qui assure aux colonies françaises, la prépondérance

contre la partie espagnole de Saint-Domingue, ont échoué avec perte de leur côté, que les germes de discorde fermentent, de plus en plus, entre Dessalines et Christophe; qu'enfin, ce qu'il y a de plus décisif, les principes incendiaires jetés *par les Haïtiens*, dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe, n'y ont point trouvé d'aliment et en ont même été repousssés avec indignation. Tant il est vrai que le nègre sent le prix et le besoin de l'ordre, comme tous les citoyens qui composent les sociétés policées, et qu'une bonne administration doit le ramener aux véritables bases de son propre bonheur, intimement uni à la prospérité des colonies.

sur celles de l'Angleterre, c'est d'abord la fertilité des terres beaucoup plus productives que celles des colonies anglaises, et ensuite la multiplication de la population à Saint-Domingue, à la Martinique, à la Guadeloupe, à Sainte-Lucie, à Tabago et à Cayenne.

M. Brière Edwards, auteur d'une histoire sur les colonies anglaises, dont M. Baër, que j'aurai occasion de citer, a tiré les plus grands renseignemens, imprimait, avant la guerre, que depuis le recensement dont M. Necker, s'était servi, pour établir la population des colonies, *le nombre des nègres avait presque doublé dans les îles françaises.*

Cette opinion se trouve confirmée, en quelque sorte, par celle de la chambre du commerce de Bordeaux, dans ses réponses au ministre de l'intérieur, que j'ai déjà rapportées plus haut. En 1790, disent ces négocians, on pouvait compter, à Saint-Domingue, 434 mille noirs (1), qui faisaient

(1) C'est à 3,638 individus près la quantité portée à l'autre page, d'après M. Necker, pour la totalité des nègres exitans dans toutes nos Colonies.

valoir 650 sucreries, 1,500 cafayères, 600 indigoteries, 400 cotonneries. Enfin, la prospérité allait tellement en augmentant que, dans l'espace de 15 années il a été importé dans cette colonie 142 mille esclaves, c'est-à-dire, qu'il y a eu à-peu-près la moitie de la population importée, par la traite, dans cet intervalle. On n'est pas, d'après cela, surpris qu'une telle propriété ait été si jalousée et qu'on ait tout mis en usage pour la séparer de la métropole.

Les propriétés anglaises, selon le rapport qui en a été fait, en y comprenant tout ce qui leur est relatif, étaient estimées, savoir :

450 mille nègres à 50 liv. sterlings (1). .	22,500,000 l. sterl.

(1) Cette évaluation est la plus forte, et n'est pas le terme moyen de la valeur d'un nègre : le prix commun d'un nègre est de . . . . . . 50 l. sterlings.

D'une bonne négresse	49
D'un jeune nègre approchant l'âge de la force	45
D'une jeune négresse	46
Des enfans, garçons ou filles . .	43
	233 l. sterlings.
Terme moyen en évitant les fractions	46

De l'autre part .	22,500,000 l. sterl.
Bâtimens, bestiaux, instrumens d'agriculture, récoltes sur pied	45,00,000
Bâtimens dans les villes et vaisseaux pour le cabotage, appartenant aux colonies . . . . , . . .	2,500,000
	70,000,000 (1)
Ce qui représente en livres tournois	1,750,000,000

La prospérité de nos colonies qui donnait lieu à un commerce immense, tant en France

(1) Cette somme est trop élevée. M. West, dans les débats de 1791, aux communes sur l'abolition de la traite, disait que d'après les documens officiels *fournis au conseil, les îles à sucre et tout ce qui en dépendait, étaient évaluées à trente-six millions sterlings, que les colons avaient trouvé convenables de doubler la somme, et de la porter à soixante-dix millions; la vérité, ajoutait-il peut se trouver entre ces deux extrêmes.*

En 1796, M. Dundas, assurait au parlement que sur ce capital quel qu'il fût, vingt millions sterlings étaient dus à la Grande-Bretagne.

que dans l'étranger, ainsi que la multiplication de la population, sans cesse croissante en cultivateurs de couleur, même d'après les auteurs anglais (1), sont les preuves les plus évidentes de tous les motifs que nous pouvons mettre en avant, pour démontrer la supériorité de la valeur en capital de nos propriétés coloniales sur celles de l'Angleterre.

La manière de faire la traite, avait beaucoup contribué à cette prospérité; je vais établir la différence de ce trafic fait par nos vaisseaux négriers où par ceux de l'Angle-

(1) En supposant, d'après l'auteur anglais, cité p. 437, que la population des nègres dans nos colonies ait doublé, il en résultera que nous pouvions compter 868 mille individus, qui à 50 fr., prix attribué, p. 438, à un nègre anglais, donneraient une valeur de 43,400,000, et à 46 fr., terme moyen, représenteraient 39,928,000; or, si la quantité des nègres peut, comme je n'en doute pas, servir de base à l'évaluation de la richesse coloniale, et que celles de l'Angleterre puissent être estimées ainsi qu'on l'a vu p. 438, à 1,750,000,000; nos colonies beaucoup plus fertiles, et produisant des récoltes plus variées devront bien au moins être portées pour une valeur double de cette somme, c'est-à-dire, à 3,500,000,000.

terre. Cet article ne saurait être étranger à à mon sujet.

La traite des nègres faite par les Français était beaucoup plus humaine que celle faite par les vaisseaux négriers anglais. On ne vit jamais notre commerce porter la rapacité jusqu'au point d'entasser 520 individus de couleur, dans un vaisseau de 240 tonneaux : aussi sur 38,000 nègres qui étaient communément la quantité achetée annuellement par la traite anglaise, sans faire en Afrique le choix des individus, et dont on transportait environ 16 mille dans nos colonies, ou sur celles des autres puissances, en périssait-il dans la traversée, ou avant d'être en état de travailler, la moitié; ce qui diminuait cette importation de 19,000 individus. Telle est aussi l'opinion de M. Wilberforce sur cette mortalité, dans ses motions si souvent renouvelées au parlement pour la suppression de la traite.

On a vu des capitaines négriers anglais condamnés par les tribunaux de nos colonies, à la restitution du prix que nos colons leur avaient donné des nègres qu'ils

leur avaient achetés, parce qu'il avait été prouvé qu'avant la vente, on leur avait fait prendre un poison lent. Aussi nos colons donnaient-ils toujours la préférence aux nègres importés par la traite française.

Quelque sévérité qu'il soit indispensable de mettre dans ce commerce, cru nécessaire à la prospérité des colonies, l'humanité des Français se faisait toujours connaître, tant en Afrique, lors des achats, que par les procédés mis en usage, pour que cette importation occasionnât le moins de mortalité possible ; aussi les Africains préféraient-ils avoir à traiter avec nous, plutôt qu'avec les Anglais. La bonne foi dans le prix des achats, était encore remarquée, et les marchandises que nous donnions en retour, étaient de qualité supérieure. (1) Cette conduite nous facilitait les moyens de faire le choix de la

(1) Un négociant de Liverpool, disait à M. Baër, que les fusils qu'il envoyait en Afrique, ne valaient pas plus de six schelings, et qu'il n'oserait se hazarder à s'en servir.

population, tandis que les Anglais étaient obligés de prendre tout ce qu'ils trouvaient. Enfin, sur environ 20,000 nègres qui formaient à-peu-près la quantité d'individus que nous importions, et seulement pour nos colonies, il en périssait, proportion gardée, beaucoup moins que dans la quantité importée par la traite anglaise. Ainsi donc, tout était à l'avantage de la France dans ce commerce; et tous les moyens se réunissaient en sa faveur pour lui faire tirer une plus grande masse de productions de ces contrées, et en répandre les jouissances à bas prix parmi les habitans d'Europe.

Observations sur le Commerce de l'Inde.

Je serais de mauvaise foi, si je n'avouais pas que la mésintelligence et la jalousie qui s'établirent parmi nos administrateurs et nos gouverneurs dans l'Inde, y ont détruit pour nous, les travaux du génie qui avait su étendre notre commerce dans ces contrées, se concilier les naturels du pays, leurs souverains même, et réduire à très-

peu de chose les prétentions de l'Angleterre.

Mais c'est principalement depuis la révolution, que le commerce anglais a remplacé en très-grande partie celui que les Français et les Hollandais faisaient dans l'Inde et à la Chine, et s'est très-étendu dans cette partie.

Quoiqu'il soit très-important pour la Hollande et pour la France, d'arrêter de ce côté, les envahissemens de cette rivale, que même les combinaisons de tous les hommes instruits se portent vers ces contrées, qui ne demandent pas mieux que d'être délivrées du joug anglais, je ne pense pas que le commerce de l'Indostan réuni à celui de la Chine, soit aussi essentiel pour nous, qu'il l'est réellement pour la Grande-Bretagne.

Une grande partie des produits commerciaux de l'Inde et de la Chine est destinée pour l'Angleterre. Le thé, par exemple, est d'un usage peu habituel chez nous, en le comparant à la quantité nécessaire à nos voisins. Cette boisson infusée est pour ainsi dire devenue un objet de première

nécessité pour les Anglais, même pour les habitans des campagnes. On évalue annuellement la consommation de cette denrée pour tout le pays, à 15 millions sterlings (à 25 livre la livre sterling), 375,000,000 l. tournois (1).

Quelle serait la privation de ce peuple, si rabaissant la puissance de la compagnie des Indes, nous réduisions cette nature d'importation achetée à la Chine, ainsi que celle des marchandises qui alimentent ce commerce, et dont l'Europe pourrait se passer, ou mieux encore, que nous reprissions l'influence qui sera toujours inséparable du souvenir des Français, qui

(1) L'importation du thé venant de la Chine, est évaluée à 25 millions sterlings. Il paraîtrait, d'après l'assertion de M. Guillaume, dont l'ouvrage me sert en ce moment, sur la consommation en thé de l'Angleterre, que cette nation absorbe les trois cinquièmes de cette denrée importée, et qui établit une dépense de plus de 2 s. de France par tête d'habitant et par jour. La boisson ordinaire des habitans de la France, ou celle que l'on prend au-dessus de son besoin et par plaisir produite par le sol, est à tous égards préférable, et occasionne bien moins de dépense extraordinaire à ses consommateurs que la boisson du thé en Angleterre.

dans des temps de prospérité ont régi ou gouverné avec tant de succès nos établissemens dans l'Inde.

La puissance de la compagnie des Indes anglaise n'est pas aussi solidement établie dans ces contrées, que peuvent le penser les partisans zélés de l'Angleterre. J'appuierai cette assertion de l'opinion d'un des plus habiles gouverneurs qu'elle ait eus dans ces contrées qui sut tellement réparer ses fautes, que son nom y était adoré, au moment qu'à Londres on l'accusait de tyranie, et envers lequel on fut aussi injuste que nous le fumes à l'égard de Dupleix, de Labourdonais, de Bussy.

« *L'existence des établissemens britanniques dans l'Inde*, disait M. Hastings, gouverneur du Bengale, *a tenu dans tous les temps à un fil si délié, que le moindre mouvement*, *LE SOUFLE MÊME DE L'OPINION*, *peut le rompre à tous les momens* ».

Rappelons, pour confirmer ce sentiment, ce que firent, pour le succès de la compagnie des Indes de France, les grands-hommes que j'ai cités, nos succès dans

l'Inde lors de la guerre de l'Amérique, ainsi que ce qui s'y passe dans ce moment où le nom anglais n'y jouit d'aucune considération.

Dupleix, Labourdonais et Bussy y firent des choses merveilleuses, leur mémoire y sera toujours chère; et si nos établissemens dans ces contrées avaient continué d'être administrés, gouvernés et défendus comme ils le furent par eux, jamais, quelques efforts qu'eût fait la compagnie des Indes de l'Angleterre, elle n'aurait pu y étendre un commerce, qui nous était plus avantageux, puisque nous régissions avec beaucoup moins de dépense.

Le Bailly de Suffren, commandant la flotte française, y disputa la mer à la marine britannique, et le vieux Bussy, aux talens et au courage duquel Laly avait rendu si peu de justice, le vieux Bussy, dont le nom était encore si grand parmi les puissances indiennes, à l'âge de 70 ans, se retrouva à la tête de nos troupes, sur cet ancien théâtre de ses victoires, et se couvrit d'une nouvelle gloire, en participant à nos exploits contre les ennemis de la France.

Dès les premières hostilités, et avant que des secours nous fussent parvenus, l'Angleterre toujours prévoyante, puisqu'elle ne déclare la guerre qu'après avoir pris toutes ses précautions pour la soutenir, remporta sur nous plusieurs avantages. Mais à la fin de 1780, Hider-Aly, à la tête d'une armée de cent mille hommes, formés à la discipline européenne, tailla en pièces l'élite des troupes anglaises, et força le reste à se réfugier dans les places fortifiées.

L'Europe ainsi que l'Inde crurent à cette époque les Anglais perdus ; ils auraient même éprouvé ce sort, si les alliés ne s'étaient pas désunis, et si la France avait augmenté les forces qu'elle avait dans ces contrées. Mais alors elle était beaucoup trop occupée de l'affermissement de l'indépendance américaine, qui ne nous est pas trop avantageuse, puisque les Anglo-Américains ont pour nous peu de préférence, et qu'ils continuent leurs principales relations commerciales avec leur ancienne métropole.

Dans cette circonstance, la fâcheuse position

sition de l'Angleterre allait toujours croissant, lorsqu'en 1782, la paix adroitement faite avec les Marates, et le traité de Paris, achevèrent de tirer la Grande-Bretagne, de la crise terrible qui allait lui faire perdre ses plus riches colonies.

On se rappelle avec satisfaction nos expéditions maritimes pendant cette guerre. Outre la restitution de nos établissemens de commerce, nous obtînmes autour de Pondichéry, un territoire beaucoup plus étendu ; mais le plus beau fruit de nos efforts dans les Indes-Orientales, fut la gloire et les succès de notre marine, qu'on vit sous le commandement de Suffren, sauver le Cap de Bonne-Espérance, reprendre Trinquemale, protéger le commerce français, *rétablir notre considération politique parmi les puissances de l'Indostan, et disputer avec avantage au pavillon britannique, l'Empire de la mer.*

L'ambassade extraordinaire envoyée en France par Tippoo-Saïb, n'eut d'autre motif que de chercher à faire une alliance avec nous, pour exclure à jamais les Anglais de l'Inde. Mais nous sortions à peine

d'une guerre dispendieuse ; la fermentation qui présageait de très-grands événemens parmi nous, faisait des progrès ; le monarque ne voulut pas être le premier à rompre la paix qu'il avait signée avec l'Angleterre, et il se borna à des liaisons d'amitié.

La nouvelle ambassade, aussi extraordinairement envoyée à l'Ile-de-France par le même souverain, et qui avait ordre de se rendre auprès du directoire ; cette ambassade, qui alors eut produit les plus grands résultats, si ceux qui commandaient dans cette colonie avaient eu l'énergie convenable, était encore destinée à renouveler la même demande de secours, pour chercher à secouer le joug accablant de la compagnie anglaise, dans ces contrées si fortunées avant qu'elles eussent subi ce joug désastreux.

Mais au lieu d'engager ces ambassadeurs à continuer leur route pour la France, on se borna à les renvoyer avec une trentaine d'hommes de troupes. Quelle idée Tippoo-Saïb dût-il avoir dans cette circonstance, du gouvernement français, ou

de ceux qui paraissaient revêtus de sa confiance! L'univers connait le sort de ce souverain et de sa famille; nous en eussions prévenu le désastre, si nous lui avions fourni les secours qu'il nous demandait, et dont en définitif nous devions retirer tout l'avantage?

Mais tout ceci accroît la haine que les souverains de ce pays ont pour la compagnie anglaise. Nos papiers publics nous ont annoncé avec fondement, il y a quelque temps, que d'autres souverains la voient avec la plus grande inquiétude. Et puisque déjà de tels événemens y ont eu lieu, qu'ils ont ont pu résusciter, à la suite de l'animosité fondée qu'on porte aux Anglais, l'amour que les peuples de l'Inde auront toujours pour les Français qui s'y conduiront comme les hommes célèbres que j'ai cités; pourquoi ces événemens ne s'y renouvelleraient-ils pas, et n'y présageraient-ils pas notre retour et nos succès?

L'inimitié que les naturels du pays et leurs souverains portent à la compagnie anglaise, ne peut qu'aller en croissant. « L'esprit de » corruption, d'injustice et de rapine qui

» se montre trop souvent dans toutes les » parties de l'administration ; les divisions » mal réprimées entre les pouvoirs civils » et militaires, *les jalousies toujours sub-* » *sistantes entre les trois présidences* ; la » profusion et le mauvais emploi des reve- » nus ; la confiance trop aveugle, née d'une » suite de succès non interrompus ; *l'in-* » *suffisance des revenus en état de guerre*, » *l'INCERTITUDE ET LES BORNES DU* » *CRÉDIT DE LA COMPAGNIE DANS* » *L'INDOSTAN* ; l'épuisement même d'un » territoire qui s'affaiblit en s'étendant, » sont des causes bien autrement réelles » de dissolution, que celles que nous » avons précédemment rapportées.

» Les Anglais, sentant ces dangers, ont » adopté une grande mesure long-temps » recommandée par M. Hastings. On a » concentré dans une seule main les pou- » voirs, qu'on a rendus indépendans de » toute inspection ; mais la force même » du remède indique la force du mal, et » pour porter un pareil fardeau, des hom- » mes tels que les lords Cornwalis et Wel- » lesley, se rencontrent rarement. Le seul

» choix d'un gouverneur-général faible ou » fougueux, trop circonspect ou trop té» méraire, suffirait pour entraîner la ruine » des possessions britanniques ; et les dif» férentes crises où se sont trouvés ces » maîtres de l'Inde dans tant de fâcheuses » circonstances, démontrent d'une manière » frappante, tous les dangers d'une puis» sance étrangère au sein même de sa do» mination, et sans autre soutien qu'un » faible corps de 14 à 15 mille hommes » de troupes nationales, grossi par une ar» mée de 80 mille mercenaires ». Et de quelle ressources seront de telles troupes, lorsque le pavillon français flottant dans les mers de l'Inde, ira rétablir parmi les puissances de ces contrées la considération du nom français, si célèbre autrefois sous les Dupleix, les Labourdonais, les Bussy, les Suffren (1).

Si on veut développer et connaître à fond

(1) Ces considérations sont extraites de l'histoire des progrès et de la chute de l'empire de Mysore, sous les règnes d'Hyder-Aly et Tippoo-Saïb, par M. Michaud.

les principes actifs de destruction qui menacent les établissemens anglais, on pourra méditer sur le tableau rapproché dont je vais présenter les élémens.

On y verra les frais énormes que la compagnie des Indes est obligée de supporter dans ces contrées pour le salaire de tous ses préposés et de son armée; la gêne qu'elle éprouve le plus souvent, principalement en temps de guerre, et cet état y est, pour ainsi dire, permanent; la population nouvelle qu'il faut continuellement faire venir d'Europe, pour défendre ou agrandir les propriétés de la compagnie, et qui est trop souvent moissonnée par ces brûlans climats; les mauvaises récoltes qui y occasionnent si souvent la disette et même la famine, et qui, dans ces pénibles circonstances, ajoutent aux embarras de l'administration.

On réfléchira sur la nature de ce commerce qui ne peut se faire en très-grande partie qu'avec du numéraire; sur celui de la Chine, qui ne peut absolument avoir lieu qu'avec des valeurs métalliques, puisque ce pays n'a besoin d'aucunes des pro-

ductions d'Europe, et que pour donner les sciences, il absorbe annuellement une somme énorme.

On calculera les conséquences des billets à intérêts et des lettres de change sur la cour des directeurs de Londres, que le gouvernement de l'Inde est obligé d'émettre pour suppléer à l'insufisance des recettes ordinaires; le crédit qui n'a lieu qu'auprès des Européens, car les naurels du pays n'y ont que très-peu de confiance; les forts intérêts qu'on est obligé de payer dans un pays habitué à placer à un taux usuraire; la banque qu'on a été forcé de créer à Calcuta, et dont le papier à cours de monnaie pour remplacer le manque d'epèces et nourrir le crédit, que par une conséquence naturelle, les chances de la guerre ont plus d'une fois altéré; le secret qu'on est obligé de garder religieusement sur toutes les affaires de la compagnie, et qui, s'il venait à transpirer, la culbuterait; l'opinion la plus généralement adoptée par tous les négocians anglais, qui assurent qu'il serait du plus grand intérêt pour le commerce, que la compagnie des Indes fût détruite.

En suivant cette question, si souvent agitée au parlement, et qui toujours entraîne de si longs débats, on trouvera que les comptes rendus et leurs résultats démontrent, que ce commerce n'est pas aussi profitable que le pensent, ceux qui ne sont séduits que par le mot *compagnie des Indes et ses avantages*, et qui jamais ne sont entrés dans aucun des détails qui établissent ses bénéfices ou ses pertes.

D'un autre côté, si l'on compare ce commerce avec celui de nos colonies qui était si paisible et si satisfaisant pour la France, avant que l'insurrection de Saint-Domingue l'eût détruit, et qui allait toujours en croissant, puisqu'annuellement la population des cultivateurs y augmentait; si même on ne fait attention qu'à celui que nous pouvons former, au moyen de nos autres colonies et surtout de la Guiane qui, comme on l'a vu plus haut, nous fournit la même nature de productions, que celles que l'Angleterre importe de l'Inde; si l'on y ajoute encore le commerce que nous pouvons faire au moyen de l'île de France,

il sera aisé de s'apercevoir combien il nous reste d'espérances.

Nous avions, à notre avantage, la nature des paiemens du commerce colonial qui s'opérait presqu'entièrement en denrées du sol ou en produits de notre industrie ; le peu de frais qu'il occasionnait au trésor public ; l'armée peu nombreuse que nous avions à y entretenir.

Tous ces rapprochemens ne doivent point échapper à l'observation des personnes de bonne-foi, et ils doivent les convaincre, comme ils m'ont convaincu moi-même, que le commerce de l'Inde et de la Chine nous était beaucoup plus lucratif, que celui qu'y fait l'Angleterre, en y ajoutant même ses colonies à sucre, et que fût-il tout-à-fait perdu pour nous, il nous resterait des moyens de le rivaliser par des opérations presqu'aussi avantageuses.

Je ne pense pas cependant, que nous devions renoncer au commerce de l'Inde, ni à celui de la Chine : une telle opinion ne saurait être la mienne. Le pavillon français doit flotter sur tout le globe; partout il doit porter son éclat, et étendre avec son

domaine, la fortune et la gloire d'un grand peuple, que la nature, je le répéterai, n'à comblé de tant de productions agricoles et industrielles, que pour l'élever, par le commerce, au comble de la prospérité publique.

CHAPITRE XXIII.

Observations générales.

Si j'entrais dans le détail de tous les malheurs qui nous sont arrivés pendant plusieurs années consécutives, malheurs inséparables d'une révolution, et que je comparasse nos pertes avec notre situation actuelle, j'obtiendrais de ce rapprochement la preuve la plus évidente de notre supériorité sur l'Angleterre. Mais j'ai eu pour système et j'ai suivi pour règle dans ma conduite publique et privée, ainsi que dans mes divers écrits sur l'économie publique, l'opinion qu'il fallait oublier nos fautes passées. Depuis le 18 brumaire surtout, j'ai énoncé hautement la nécessité de couvrir d'un voile impénétrable le peu de traces qui restent de nos désastres; je n'en présenterai point en conséquence ici le tableau : je me bornerai seulement à invoquer le témoignage des partisans

les plus zélés de l'Angleterre, qui avouent que le corps social et politique n'y aurait pu résister à tant de secousses. « Sans » doute il n'est rien, nous dit M. Gentz, » page 64, qui ne cédât à un de ces » bouleversemens extraordinaires dont la » France vient de nous présenter le spec- » tacle effrayant. Avec des accidens im- » prévus, des revers qui sortiraient en- » tièrement du cours ordinaire des choses » (nous assure-t-il encore page 202, *le* » *dérangement violent de quelque branche* » *importante de l'industrie nationale*, un » bouleversement total de l'état, ou *une* » *administration essentiellement vicieuse*, » qui détournerait les fonds d'amortisse- » ment de leur destination légale, et ren- » verserait l'ingénieux édifice que le mi- » nistre actuel a si habilement construit, » *de telles chances pourraient, à la vérité,* » *démentir tous mes calculs*; *anéantir les* » *moyens extraordinaires dont l'Angleterre* » *dispose aujourd'hui*, *et détruire toute* » *l'espérance d'un avenir plus glorieux* » *encore.* »

Ainsi donc, les admirateurs les plus en-

thousiastes de la fortune britannique, sont d'avis que la moindre pierre qui viendrait à manquer, ferait écrouler l'édifice. Quelle différence de la France ! six mois d'ordre, de tranquilité, l'oubli des fautes et des erreurs respectives, les seules formes d'aménité et de conciliation de la part de l'administration publique, formes qui seules conviennent envers des Français, cette aménité imitée dans toute la France par les délégués du gouvernement, voilà ce qui a suffi pour réparer en très-grande partie dix années d'erreurs et de calamités.

Après de pareils désastres quel serait le sort de l'Angleterre ? quelle serait même sa situation, si elle en eût éprouvé seulement la dixième partie ? M. Gentz vient de nous l'apprendre; et il faut bien qu'il soit convaincu qu'il n'y aurait dans ce pays aucun moyen de ressource contre un pareil malheur, puisqu'il n'a pu s'empêcher d'avouer que la ruine totale de la nation et du gouvernement britannique, seraient les suites inévitables de si terribles événemens.

Ainsi, tandis qu'il eût fallu des siècles à l'Angleterre pour guérir des plaies profondes, et que même à prendre à la lettre l'aveu de M. Gentz, jamais elle n'y serait parvenue, nous n'avons pas eu un seul instant cette crainte sur la France ; l'expérience a justifié là-dessus, le sentiment de notre juste sécurité. Une année, six mois même de calme et de tranquillité intérieure, je le répéterai, nous ont fait oublier nos malheurs, ont presque comblé nos pertes et tellement changé la face de la France, qu'on la voit aujourd'hui s'occuper d'objets d'embellissement qui supposent sa prospérité, attestent la magnificence publique, et illustrent autant la nation que son gouvernement.

Si on me contestait l'évidence de ces faits, j'invoquerais l'opinion des étrangers qui se sont empressés de rendre ce témoignage satisfaisant de notre partie, dès l'instant qu'ils ont posé le pied sur ce beau territoire. J'invoquerais le témoignage des Anglais même.

J'ai eu occasion de fréquenter plusieurs étrangers instruits, et de connaître leurs

opinions sur la situation de la France, sur sa révolution et ses effets ; tous m'ont avoué que d'après l'idée qu'ils s'en étaient faite, d'après ce qu'on leur en avait dit, ou qu'ils en avaient lu dans les divers papiers publics étrangers, même dans les nôtres, ils n'auraient jamais cru que ce riche pays fût parvenu, dans un si court espace de temps, à la situation où ils le trouvaient ; puisque dans leur route ils n'avaient pas même vu les traces de ces ravages attribués à la révolution (1), que tout était cultivé, que le caractère du Français était le même, et qu'ils n'avaient pas plus entendu parler de nos troubles et de leurs effets, que s'ils n'eussent jamais existé.

(1) J'ai eu occasion de voir deux Anglais de distinction et très-instruits, qui avaient porté les armes contre la France à l'armée d'Egypte. A la paix, ils vinrent débarquer à Toulon, et traversèrent toute la France. Ils m'assurèrent que si en passant à Lyon on ne les avait pas conduits à la place Bellecourt ; ils seraient arrivés jusqu'au lieu où je causais avec eux, sans qu'ils eussent vu le moindre signe de destruction révolutionnaire ; ils furent satisfaits de m'entendre dire qu'ils auraient cette jouissance jusqu'au port où ils s'embarqueraient. Ils ajoutaient que pendant toute la route, ils n'avaient rien entendu

Quel pays eût été susceptible d'un aussi subit changement ? Il faut le connaître, il faut l'avoir parcouru avec le désir de s'instruire, il faut avoir médité sur ses ressources immenses, sur ce qu'il est, sur ce qu'il doit être, sur ce qu'il sera, sur tout ce qu'il pourrait posséder enfin ; alors on se convaincra combien il doit être un sujet d'envie, de jalousie même, et on ne sera plus surpris de voir employer tant de moyens pour l'avilir et chercher à le bouleverser.

Je prendrai enfin pour dernier point de comparaison, de notre supériorité sur l'Angleterre, les émigrations volontaires qui se sont opérées de tous les temps, des divers pays de l'Europe en France, pour venir habiter

---

qui pût leur annoncer qu'il avait existé une révolution en France. Cette note me ramène à une observation sur la place Bellecourt, dont je viens de parler : au lieu de faire rebâtir les deux façades de son extrémité qui sont abattues, je préférerais que le gouvernement accordât une indemnité aux propriétaires, et fit ouvrir le terrain jusqu'à la Saône et le Rhône : d'après la localité, ce serait une des plus belles places de l'Europe.

habiter définitivement parmi nous ; et je citerai la pensée de plusieurs hommes célèbres sur ce pays.

Y a-t-il jamais eu à Vienne et dans tous les royaumes ou principautés qui composent l'Allemagne, à Londres et dans toute l'Angleterre, à Madrid et dans toutes les Espagnes, à Amsterdam et dans toute la Hollande, en Suisse, en Italie, etc., etc., autant de Français qui aient été habiter ces contrées, que nous avons vu de tous les temps d'étrangers refluer sur notre territoire ? Si la révocation de l'édit de Nantes n'avait pas exilé beaucoup d'artistes et d'hommes à talens dans les divers pays où on a eu le bon esprit de les recevoir, l'Angleterre aurait-elle jamais possédé ceux qui ont été se naturaliser chez elle ; et auxquels elle doit la plus grande partie de son industrie et de son commerce ?

Allions-nous dans l'étranger avant la révolution ? Tout le monde convient qu'il était très-rare d'y trouver des familles françaises établies volontairement.

L'étranger, au contraire, venait-il en France, il lui était très-facile d'y rencon-

trer des familles de sa nation, domiciliées, naturalisées même parmi nous, et alliées à nos familles, qui par les agrémens dont elles jouissaient, avaient perdu tout désir de retourner dans leur patrie. Les Anglais même, malgré leur antipathie pour les Français, sont peut-être ceux qui par de nombreux établissemens sur notre sol ont le plus souvent attesté la vérité de ce que j'avance ici, sur la préférence que ce sol mérite, et démenti, par le sentiment et l'intérêt qui les y amène, les vaines démonstrations de leurs mépris affectés. Constantinople et les Echelles étaient les lieux où l'on voyait le plus de Français réunis. Le commerce du Levant et la difficulté de le faire par l'intermédiaire des hommes de cette nation, qui en général sont peu instruits, avait exigé cette émigration volontaire; mais ces Français ne se regardent pas comme étrangers à leur patrie; ils se considèrent en quelque sorte comme une colonie toujours attachée et dépendante de la métropole; ils saisissent avec empressement toutes les circonstances pour qu'on ait d'eux cette opinion : récemment encore

ils viennent d'en donner une nouvelle preuve auprès de notre ambassadeur.

En est-il de même des Allemands, des Anglais, des Suisses, des Hollandais, des Espagnols, etc.? Définitivement domiciliés parmi nous, ne se regardent-ils pas comme isolés de leur patrie et incorporés à la nôtre ?

Les hommes opulens de la France allaient-ils dépenser leurs revenus en Angleterre ? Généralement parlant, lorsque nous voyagions dans l'étranger, en Angleterre même, malgré les honnêtetés qu'on nous y faisait, et qui étaient dues à l'amabilité, aux agrémens de notre société, ne nous tardait-il pas de retrouver nos pénates ?

Les événemens politiques n'ont pu y faire renoncer ceux qu'ils en avaient éloignés ; on les a vus désirer ardemment de rentrer dans leur patrie, quoique assurés que, par l'effet de ces mêmes événemens, ils y avaient perdu tous leurs biens.

On a vu des Français ne pouvoir contenir leur indignation, lorsque témoins des bravades d'un général ennemi, ils ont eu l'occasion de l'entendre promettre à son

souverain, dans une audience de congé, qu'il traiterait *les Français d'une certaine manière.* « Général, s'écrie un Français » qui occupait un poste honorable auprès » de ce souverain, vous pourriez vous » tromper; des Français ne se mènent pas » comme vous l'entendez. » La prédiction fut pleinement accomplie; l'expédition fut loin d'avoir le succès dont on s'était flatté. Le même Français revoit l'officier vaincu; il ne peut retenir sa satisfaction. « Général, s'écrie-t-il encore en présence de son » souverain, je vous l'avais bien dit, que » des Français ne se menaient pas d'une » certaine manière! »

C'est par le même esprit que d'autres n'ont pu se défendre de la satisfaction de nos victoires, quoiqu'ils portassent les armes contre leurs concitoyens. En est-il de même, des étrangers qui sont établis parmi nous, et n'ont-ils pas été indifférens, pour ne pas dire plus, aux avantages que nous remportions sur leur ancienne patrie? Si la France était telle que nous la dépeint M. Gentz, lui serions-nous si attachés? L'étranger s'y établirait-il avec au-

tant de facilité que d'attrait ? Tous ces hommes ne préféreraient-ils pas habiter une autre terre ? ou , s'ils venaient chez nous , n'y seraient-ils pas seulement passagers , comme nous le sommes chez eux ?

Dès l'instant que nous avons joui de la paix , nous avons vu affluer des riches étrangers de tout le globe , pour s'arrêter chez nous. Avons-nous témoigné le même empressement d'aller en Angleterre ? La quantité de Français qui dans cette circonstance s'est transportée à Londres , pour chercher seulement à y reprendre leurs anciennes relations commerciales , ne peut égaler celle des Anglais , qui se sont hâtés de venir jouir de nos avantages et des agrémens de notre climat ?

Les Anglais affluent à nos eaux minérales pour rétablir leur santé , en bien plus grande quantité que nous n'allons chercher des secours dans les leurs ; ils attendent dans nos contrées méridionales l'époque du rassemblement de l'autre année ; la seule habitation de ces riantes , fertiles et heureuses contrées les guérit même de leur mélancolie ; nous nous en retournons de

chez eux immédiatement après la saison des eaux.

L'Angleterre a-t-elle des établissemens tels que ceux de la capitale, dans lesquels on voit la réunion de tous les arts? A-t-elle même ceux qui sont répandus dans les villes de nos départemens? Nos établissemens publics dans tous les genres, nos spectacles (1), leur variété, la beauté d'une grande partie de nos villes, leurs promenades, leur sûreté et celle de nos routes, sûreté qui n'est pas encore établie en Angleterre, l'état civil, qui malgré les progrès de l'instruction, y est encore dans l'enfance, et qui est perfectionné chez nous, les institutions utiles qu'on multiplie autant qu'il est possible sur tous les points de l'intérieur, notre manière de vivre dans l'intimité de nos familles, le bas prix de denrées, leur bon goût, leur variété, la salubrité de notre climat, notre caractère, tout enfin ne semble-t-il

(1) La nature des spectacles ne contribue pas peu à déterminer les progrès de la civilisation d'un peuple. J'ai cru devoir entrer dans quelques détails sur ce point.



fait pour séduire l'étranger, l'engager à se fixer définitivement parmi nous, et nous apporter ses capitaux et son industrie.

Les spectacles qui charment le plus le peuple anglais, et dans lesquels les hommes opulens jouent des sommes énormes, sont ceux de la course des chevaux; elle attire une foule immense, et dure ordinairement huit jours de suite : en France, avant la révolution, et à Paris seulement, on a voulu introduire ce genre d'amusement, il n'a pu y réussir, et quoiqu'on eût grand soin de l'annoncer plusieurs jours à l'avance, les spectateurs y étaient bien moins nombreux qu'en Angleterre. La vérité m'oblige cependant à convenir que ces courses, tant qu'elles ne dégénèrent point en un vain étalage d'un luxe stérile et sans objet, sont aux yeux de gens instruits un moyen non à rejeter d'encouragement pour l'éducation et l'*élève* des chevaux de prix, éducation qui appelle en France tous les soins de l'administration.

Mais des scènes bien autrement blâmables et qui attirent encore beaucoup de spectateurs en Angleterre, ce sont celles des différens combats. « L'orgueil et une » sorte de susceptibilité dont il est le principe, mul- » tiplie dans la classe supérieure, le combat au pistolet, » et dans la classe inférieure le combat à coups de » poings » (Boxing).

On a fini par en faire un jeu qui répugne, autant à la raison qu'à l'humanité, surtout lorsqu'il n'a pour objet qu'un simple pari et souvent, pour résultats, des souffrances continuelles et même incurables, ou la mort.

Frédéric fut de tous les monarques celui qui s'occupa le plus personnellement, et

---

Le peuple se porte en foule à ces sortes de spectacles dont il a l'air de faire ses délices :

« L'un des combats le plus célèbres, fut celui qui eut lieu en janvier 1799. A Odiham en Hamphire entre Humphrien et Mendoza ; il était annoncé et les paris étaient de plusieurs mille livres sterlings ; il dura vingt-neuf minutes, pendant les vingt premières, Humphrien eut le dessous, mais deux coups qu'il porta ensuite au juif, son adversaire, l'un sous les poumons, et l'autre sur la mâchoire, mirent en un instant celui-ci hors de combat, il tomba tout épuisé vomissant le sang, et fut emporté presque mort : il s'est rétabli, mais le croirait-on, ces deux rivaux tiennent école de ce jeu. Le caractère français répugnera toujours à ces divertissemens.

Les combats des coqs sont encore très-courus chez les Anglais ; ils donnent lieu à des paris très-considérables. On arme ces animaux de longs éperons de fer ; on les fait combattre dans des arènes entourées d'amphithéâtres, l'intérêt du pari n'est pas celui qui anime les spectateurs, ils se portent sur les animaux eux-mêmes ; sur le degré de leur courage et de leur adresse. On peut lire tous ces détails dans le quatrième volume du Tableau de l'Angleterre, fol. 202 et suiv., par Baër.

Ces sortes de spectacles ne sont conformes ni à nos goûts, ni à nos caractères. Nous avions aussi dans une partie de la France, des combats, et qui étaient à-peu-près de la même nature que ceux que nous venons de retracer, tels que la Fronde, par exemple, dans la

d'une manière particulière, de l'administration de ses états. Par ses connaissances

---

bas Languedoc; à la moindre dispute qu'un habitant d'un village avait avec un autre d'un village voisin, le rendez-vous était donné; tous les habitans se portaient en foule le dimanche sur le terrain, armés de leurs frondes. Ce combat presque toujours sanglant, était annoncée à l'avance, et attirait aussi des spectateurs qui se plaçaient à des distances où ils fussent à l'abri de toute atteinte. L'influence de la civilisation et la douceur de nos mœurs plus puissante envers des Français, que la sévérité de l'administration détruisirent, long-temps avant la révolution, un usage qui entretenait des rixes continuelles.

Les spectacles, au contraire, dont nous jouissons en France, dans une partie de nos villes, peuvent être considérés comme l'école des mœurs et le thermomètre de notre goût. Quelle énorme différence entre nos productions dramatiques et celles des auteurs anglais. Chakespear, nous dit Baër, après deux cents ans, l'idole de la nation anglaise et une divinité monstrueuse; mais devant laquelle il est impardonnable de ne pas fléchir le genoux, et tel est à son égard la force du préjugé qu'on peut se permettre, à peine, quelques réflexions sur ses ouvrages. Addisson, Driden, Hume, Voltaire dans leurs opinions sur le père de la tragédie anglaise, nous mettent à portée d'en juger les productions, et d'établir la supériorité, en général de tous nos auteurs dramatiques, sur celui qui est tant admiré de la nation britannique.

administratives et ses talens, il a élévé dans uu court espace de temps, sa nation à un degré de prospérité dont avant lui elle paraissait très-éloignée.

Ce prince avait médité sur les avantages de tous les pays policés et sur le caractère de leurs habitans. Il avait une si haute opinion de la France et des Français, qu'on l'entendait dire souvent avec complaisance que « le plus beau rêve qu'un souverain » puisse faire, c'est de songer qu'il est roi » de France. » Quel éloge de ce beau pays ce peu de paroles ne renferme-t-il pas ? Si l'Empire d'Allemagne, celui de Russie, les Etats du Grand-Seigneur, les royaumes d'Espagne, d'Angleterre, d'Italie et celui de Prusse, dont il était le roi, et dont la prospérité sans cesse croissante lui faisait éprouver de si douces jouissances, si ces pays, dis-je, eussent présenté plus d'avantages, Frédéric n'était pas homme à les dédaigner ; et il eût cité préférablement quelqu'une de ces contrées.

Le prince Henri, frère du grand Frédéric, dont l'esprit était orné d'une solide instruction et de diverses connaissances,

avait hautement manifesté l'opinion la plus favorable à la France. Son désir le plus ardent était de pouvoir y terminer sa longue et glorieuse carrière ; et il l'aurait effectué si on le lui eût permis.

Quelle idée avantageuse l'empereur Joseph n'a-t-il pas emportée de la France, après qu'il l'eut parcourue en homme instruit ? On le vit pour ainsi dire, saisi d'une admiration qu'il ne pouvait dissimuler à chaque pas qu'il y faisait.

Si quelques détracteurs aveugles pouvaient résister encore à l'autorité respectacle de ces princes dont les intérêts politiques n'ont pu dicter les opinions, qu'ils apprennent enfin, des Anglais eux-mêmes, à nous connaître et à nous juger.

Hume, dont ceux qui s'occupent d'économie publique des nations, et de leurs avantages, ne sauraient trop imiter l'impartialité et la douce philosophie, écrivait, en parlant de la France, « qu'exceptés » les Grecs, nous étions le seul peuple qui » eût possédé à la fois, philosophes, poètes, » orateurs, historiens, peintres, archi- » tectes, sculpteurs et musiciens. Que rela-

» tivement au théâtre ; nous avions sur-
» passé les Grecs, qui surpassaient de
» beaucoup les Anglais, *et que, pour la*
» *vie privé, nous avions perfectionné le*
» *plus utile et le plus agréable de tous les*
» *arts, L'ART DE VIVRE, L'ART DE LA*
» *SOCIÉTÉ ET DE LA CONVERSATION* ».
Quel plus bel éloge peut-on faire de notre caractère et de notre amabilité nationale.

Lord Sheffield, s'exprimant franchement sur sa nation et la nation française, ne donne, il est vrai, la préférence à aucune ; « mais en plaignant la politique misérable » et la jalousie qui règne entre la France » et l'Angleterre, *et qui réduit à rien le* » *commerce entre deux nations plus les éclai-* » *rées, les plus libérales et les plus riches* » *qui aient jamais existé*, il ajoute : nous » croyons qu'il est nécessaire d'appeler la » France notre ennemie naturelle, s'il faut » que nous ayons un ennemi naturel, *il* » *est heureux pour nous que ce soit une* » *nation civilisée, brave et généreuse* ».

« M. Pitt, dont le témoignage ne saurait être suspect lorsqu'il fait l'éloge de la France, repoussant en 1798, l'opinion de

M. Fox, qui déclamait violemment contre la France, et l'avait appelée l'ennemie naturelle et inaltérable de l'Angleterre, s'écria que son esprit se révoltait à cette assertion, qu'il regardait comme monstreuse ; que supposer qu'une nation peut être l'inaltérable ennemie d'un autre nation, était une faiblesse, qui n'avait, pour fondement, ni l'expérience des nations, ni l'histoire de l'homme, et qu'elle n'était qu'une satire de la formation des sociétés politiques . . . . Le traité de commerce, ajouta ce ministre, tend à encourager le commerce entre les deux nations, à leur communiquer réciproquement leurs goûts et leurs habitudes, à les leur rendre plus chers, par les bénéfices mutuels qu'elles en retireront, et à maintenir, ainsi, entr'elles une heureuse harmonie . . . . . *Si la France*, continuait-il, *par une disposition particulière de la providence*, *EST DOUÉE PLUS QU'AUCUNE AUTRE CONTRÉE SUR LA TERRE, DES AVANTAGES QUI RENDENT LA VIE HEUREUSE, EN FAIT DE CLIMAT, DE SOL ET DE PRODUCTIONS NATURELLES*, l'Angleterre possède de son côté, grâces,

à sa constitution libre, à l'égale sécurité qu'inspirent ses lois, une énergie dans ses entreprises, une constance dans ses efforts qui ont porté graduellement sa prospérité commerciale, au point où elle se trouve, et qui lui ont procuré le moyen de fournir, à ses voisins, des objets qui embellissent la vie, *en échange de l'abondance de leurs productions naturelles* (1). Ainsi donc une connection intime et amicale semble être indiquée entre les deux peuples, *au lieu de cet état d'inimitié naturelle, qu'on ose dire, avec assurance, être les vrais sentimens qui les animent* ».

Milord Lansdowen, rappelant à la chambre des pairs, l'avantage qu'avaient retiré les deux nations, lorsque pendant une suite d'années, elles avaint cessé leurs hostilités, était de la même opinion que le ministre anglais, sur les avantages inépui-

(1) Le ministre anglais, reconnaissant la supériorité de la France, dans l'excédent du produit agricole, est d'une opinion bien opposée à celle de M. Gentz, qui ne fait pas même rapporter à nos productions territoriales, le strict nécessaire aux besoins des habitans de la France.

sables de notre sol; *il ajoutait, en même temps, que des idées libérales se répandaient dans toute la France, et prévalaient sur l'amour des conquêtes* (1).

Tant de témoignages ne détruisent-ils pas tout ce qu'on peut dire, pour chercher à nous contester notre prépondérance.

Je n'entends pas déprécier l'Angleterre; je sais que l'on peut acquérir de grandes connaissances en voyageant dans cet état et en fréquentant la société des hommes instruits qu'elle possède en très-grand nombre. J'ai même rendu à son administration la justice qui lui est due sous plusieurs rapports. La multiplicité des canaux et des routes de ce pays, la perfection de son industrie et de son agriculture,

(1) Le Tableau de la Grande-Bretagne, par Baër, imprimé en l'an 8, chez Jansen, place Sorbonne, n.° 406, donne les renseignemens les plus étendus sur l'Angleterre, et m'a été d'une grande ressource: rien dans cet ouvrage n'annonce la partialité; on y trouve beaucoup de réflexions heureuses qui démontrent la pureté des principes d'un homme aussi estimable qu'instruit, et qu'il faudrait imiter, quand on écrit sur l'économie publique.

l'étendue de son commerce, son esprit public, la générosité de ses habitans envers le malheureux, l'aisance générale répandue parmi un peuple l'aborieux et instruit, sont des avantages qui lui sont propres et qu'on ne saurait trop admirer et envier même. Mais sa civilisation dans certaines parties, n'est pas portée aussi loin que la nôtre ; on n'y a pas encore multiplié dans les villes les jouissances pour toutes les classes de la société, comme nous l'avons fait en France ; son climat n'est pas aussi agréable que le nôtre ; il n'engage pas l'étranger à y faire un aussi long séjour.

Dans la balance des avantages respectifs des deux nations, ces émigrations passagères ou définitives, et toujours volontaires, le jugement de Frédéric, du prince Henri, de Joseph II, de Hume, de lord Sheffield, de M. Pitt, de milord Lansdowen, et des voyageurs instruits sur la France, (1) doivent bien entrer pour leur

(1) Je citerai à ce sujet l'opinion d'un des hommes de l'Angleterre, le plus instruit, dans l'art agricole.

part

part, en compensation des produits dûs à une agriculture et une industrie perfectionnée, il est vrai, mais que nous pourrons rivaliser. Quand à l'agriculture, ainsi que je l'ai observé, la nôtre rapportera toujours un excédant à notre consommation, tandis qu'il est démontré que l'An-

---

Lors de son voyage en France, Arthur Young désirant voir tout s'améliorer, puisque toutes les parties de notre agriculture demandent à faire des progrès, fixa d'une manière particulière, toute son attention sur une de nos provinces (le Bourbonnais) dont, avant lui, on n'avait pas eu une aussi haute idée. Cette opinion défavorable est même encore celle des habitans du pays et de tous ceux qui n'ont pas lu le voyage de cet habile agriculteur. Si la fortune l'eût secondé, son intention était d'acheter une belle propriété dans ces contrées; il est fâcheux qu'il n'ait pas pu accomplir son dessein; nous posséderions depuis long-temps un agronome aussi philantrope qu'instruit dans l'art le plus utile; ses fermes, par leur culture et les succès dont nous serions les témoins, nous offriraient des expériences que vraissemblablement nous nous empresserions d'imiter.

Il est en France beaucoup de pays, où il serait avantageux d'établir des fermes expérimentales. M. de Toulongeon, l'un de nos législateurs les plus instruitst, veut donner cette utile destination, et à ses frais, à une de ses propriétés aux environs de Clameci.

gleterre, malgré la prospérité de la sienne, ne tire pas de ses récoltes de quoi fournir à ses besoins les plus pressans.

Je le répéterai donc avec confiance, d'après l'opinion de tous les hommes instruits et impartiaux : « La France n'a pas » besoin d'être ambitieuse; elle doit à son » heureuse position, à la beauté de son » climat, à la fertilité de son sol, des ri» chesses indépendantes du caprice de ses » voisins, et dont rien ne saurait la priver. » Pour augmenter sa puissance, elle n'a » qu'à veiller sur son intérieur, et exciter » la confiance et l'industrie, *puisque les* » *meilleurs et les plus surs consommateurs,* » *des produits de son agriculture et de ses* » *manufactures, sont ses habitans* (1) ». J'ai exposé, sans exagération comme sans déguisement, les sentimens qu'ont manifestés sur la France, des princes, des hommes d'état, des philosophes intéressés à l'examiner et à la connaître sous ses véritables rapports. Le résultat en est unanime et s'accorde à établir, sans réplique, tous

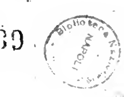
(1) Baër.

ses avantages et ses inépuisables ressources. Mais si, au contraire, elle était telle que nous la dépeint M. Gentz, que ce pays ne fût presque pas cultivé; qu'il ne produisît pas même le strict nécessaire; que les objets de consommation habituelle s'y élevassent à une cherté excessive; que les impôts fussent énormes, et que partout y régnât le désordre et le chaos; que le caractère de l'habitant ne fût pas très affable, ni même très-hospitalier, l'étranger loin d'être empressé de venir habiter parmi nous, fuirait cette terre de proscription. Nous-mêmes nous irions ailleurs chercher les biens que nous ne trouverions pas sur notre territoire, et qu'un sol ingrat nous refuserait. Au reste je ne pense pas avoir épuisé mon sujet; je suis au contraire convaincu qu'on pourrait réunir encore des preuves plus convaincantes que celles dans le détail desquelles j'ai cru devoir entrer, pour établir notre supériorité sur la Grande-Bretagne, et détruire des rapports mensongers et dénués de tout fondement.

Mais je termine ici cette partie de mon

travail, et je porte aux dépréciateurs gagés par l'étranger, le défi solennel d'infirmer par autre chose que par de vaines déclamations, les calculs et les faits que j'ai rassemblés sur la plus belle et la plus fertile contrée de l'Europe. J'ai cru qu'il était utile et peut-être convenable à la gloire de ma patrie, de combattre et réfuter les erreurs de ces critiques passionnés. Mais en répondant à leurs calculs, nous ne nous abaissons pas jusqu'à redouter leurs traits envenimés et leurs coups impuissans ; la France a pris, par son génie et par ses victoires, la place qui lui appartient, et que leur injustice et leur extrême partialité essaieraient vainement de pouvoir lui enlever.

FIN.



Aperçu *des objets consommés annuellement à Paris d'après une année commune prise antérieurement à la révolution.*

Cet Aperçu est le même que celui remis par le célèbre Lavoisier au comité d'imposition de l'assemblée constituante. Ce seul nom attesterait l'authenticité de ces données. J'ajouterai que comme fermier-général très-instruit, et ayant la division de Paris, cet estimable citoyen, avec l'application que nous lui avons vu mettre à tout ce dont il se chargeait, a dû acquérir les connaissances les plus positives possibles sur une matière aussi compliquée que l'est celle-ci.

DÉNOMINATION des Marchandises et Denrées.	QUANTITÉS qui se consomment à Paris.	PRIX.	VALEUR des Quantités.
	liv. pes.	liv. s.	
Pain.	206,000,000	2	20,000,000
Viande de boucherie.			
70,000 bœufs.	700		
18,000 vaches.	360		
120,000 veaux.	72		
350,000 moutons.	50		
35,000 porcs	200		
Poids des viandes de boucherie.	90,000,000	9	40,500,000
Beurre frais	3,150,000		3,500,000
Beurre salé et fondu . . .	2,700,000		1,800,000
Fromages frais de Brie, de Maroles et autres . . .	424,500		900,000
Fromages salés de commerce et d'épicerie. . .	2,600,000		1,500,000
Marée fraiche	10,000,000		3,000,000
Harengs frais.			400,000
Salines			1,500,000
			73,100,000

DÉNOMINATION des Marchandises et Denrées.	QUANTITÉS qui se consomment à Paris.	PRIX.		VALEUR des Quantités.
	liv. pes.	liv.	s.	
De l'autre part. . .				73,100,000
Cires et bougies.	538,000	2	10	1,345,000
Sucre et cassonade. . . .	6,500,000			7,800,000
Café	2,500,000	1	5	3,125,000
Huiles de toute espèce . .	6,000,000	1		6,000,000
Pruneaux	476,000	1		476,000
Sel, à 11 liv. par tête. . . .	8,800,000		1	440,000
Tabac.	1,599,995	2	10	4,000,000
Savon.	6,000,000			1,140,000
Potasse, soude et cendres gravelées	2,300,000			1,000,000
Papier.	6,000,000			10,000,050
Cuivre	450,000	1		450,000
Fer.	8,000,000		4	1,600,006
Plomb.	3,200,000		6	960,000
Etain	340,000	1		350,000
Vif-argent.	18,000	3	10	63,000
Epiceries				10,000,000
Drogueries.				3,000,000
Merceries				4,000,006
Quincailleries				4,000,000
Cuirs et peaux.	3,700,000			4,030,000
Pelleteries.	530,000			
Muids de vin	250,000	130		32,500,000
Id. d'eau-de-vie.	8,000	300		2,400,000
Id. de cidre.	2,000	60		120,000
Id. de bière	20,000	40		1,200,000
				173,099,000

DÉNOMINATION des Marchandises et Denrées.	QUANTITÉS qui se consomment à Paris.	PRIX.	VALEUR des Quantités.
		liv. s.	
Ci-contre			173,099,000
Muids de vinaigre	4,000	100	400,000
Cordes de bois à brûler. .	714,000		20,000,000
Pieds cubes de bois à bâtir.	1,600,000		4.000,000
Voies de charbon de bois .	694,000		3,500,000
Id. de charbon de terre. .	10,000		600,000
Bottes de foin	6,388,000		2,100,000
Id. de paille	11,090,000		1,980,000
Muids d'avoine	21,409		5,250,000
Id. d'Orge	8,500		136,000
Id. de gr[illegible]ille	1,400		28,000
Poissons d'eau douce.			
800,000 carpes.			
30,000 brochets.			
56,000 anguilles.			
30,000 tanches	. . . .	. . . . . .	7,200,000
6,000 perches.			
75,000 écrevisses			
78,000,000 d'œufs.			3,500,000
Légumes et fruits			12,000,000
Draps.			8,000,000
Etoffes de laine.			5,000,000
Soie et étoffe de soie . . .			5,000,000
Aunes de toile.	8,000,000	1 10	12,000,000
930,000 pieds cubes de pierre de taille de St-Leu. . . .	930,000		
Pierre de taille	620,000		
			257,793,000

DÉNOMINATION des Marchandises et Denrées.	QUANTITÉS qui se consomment à Paris.	PRIX.	VALEUR des Quantités.
		liv. s.	
De l'autre part . .			257,793,000
Moellon.	64,000		
Muids de chaux	8,000		
Id. de plâtre.	120,000		4,000,000
Nombre d'ardoises fortes.	3,717,000		
Id. fines	132,700		
Marchandises omises, telles que volailles, gibier, etc.			6,847,000
Total.			268,640,000
Cette somme comprend la dépense relative à la nourriture et à l'entretien des chevaux, montant à environ.			10,000,000
Restera pour la consommation des hommes			2[illegible]8,640,000

Ces objets ne consistent que dans ceux qu'on peut considérer comme étant la principale consommation ; ils sont portés sur ce Tableau à une bien moindre quantité que celle qui se consomme, et les prix sont très-inférieurs à leur vraie valeur. Qu'on y ajoute les bénéfices de toutes les autres marchandises dans tant de diverses parties, ceux de la banque et de toutes les personnes occupées des viremens et du mouvement du commerce, et on se fera même alors une très-faible idée de la somme à laquelle doit s'élever le bénéfice commercial de la capitale. Transportons-nous ensuite dans toutes les villes d'une grande population, dans celles des grandes et petites fabriques, dans nos ports de mer, enfin dans nos campagnes ; entrons dans des détails sur les consommations, et on ne trouvera pas extraordinaire de voir élever à la médiocre somme de 70 fr. par individu le bénéfice commercial d'une population d'au moins 30 millions d'habitans, qui, par caractère, par habitude, et parce que l'abondance des denrées produites par le sol le leur permettent, multiplient beaucoup plus leurs jouissances que les autres peuples de l'Europe, et par conséquent donnent plus d'aliment au commerce le plus essentiel, celui de l'intérieur. Mais je le répéterai encore, toutes ces données sont très-problématiques et très-inférieures aux vrais produits. Sur ces sortes de matières, il est presqu'impossible d'atteindre au vrai résultat ; et dans cette incertitude, on ne peut se servir que d'objets de comparaisons.

lumés exi ən France,
dφopulatio e.

ɪvo

OBS

ique revénu à l'une e territorial donne, par
jour, sur une popula une médiocre somme
icolille somme en France
la
la terre en nourritures
iée : pourra-t-on, d'apr fourrages se trouvent
la consommation indiv e pas, en ne prenant
es matières, et ceux q ais produits ceux qui
etes productions territori ruits, évaluent à une
quime très-inférieure à se mme portée à l'avan-
e saurait disconvenir c ndés à élever ceux de
ur excédant alimente

nister dans ces dettes s'y tr

r pa TIER.

la I



s r de
sidre d
leauatic

RION le mi
ii, da
pense
,630 nglet
'être
,891 a cor
,000 de
ise d
Cette
,52 e.
dans
ourne
tte d
. p. pe
erl. oréa
apte
. . . .
es ho
oujes part
pa
apr

NOTE.

Ceux qui se sont le plus occupés de l'exploitation des bois, ne sont pas d'accord sur une partie très-essentielle, *celle du balivage;* l'usage reçu et prescrit même par les ordonnances, oblige de laisser par arpent et de distance en distance, une quantité d'arbres baliveaux, qui doivent être de la meilleure venue : dans un espace de temps ces arbres deviennent de haute-futaye, et peuvent être utilement employés en bois de construction; mais leur chute, lorsqu'on les exploite, occasionne un grand dommage aux arbres qui les avoisinent, et ils entraînent encore à une dépense très-considérable, lorsqu'on les retire des bois et des forêts. Les procédés de M. Hasenfratz, dont j'ai parlé dans cet écrit, remédieront à ces graves inconvéniens; *surtout si on veut se départir de l'USAGE*, si ruineux pour la prospérité de toutes les parties de l'agriculture.

M. Lerey de Chaumont, propriétaire d'une forêt très-considérable dans la Touraine, remédia à ces divers et destructeurs inconvéniens, par un moyen très-simple et très-ingénieux; il laissa, sur la lizière des coupes, la quantité de baliveaux nécessaires, au lieu de les réserver dans les bois; son procédé, qui réunit bien plus d'avantages que ceux prescrits par les ordonnances, eut une si heureuse réussite que M. de Choiseuil, son voisin, et qui employait le temps de son exil à améliorer sa propriété, voulait adopter, dans l'exploitation de

la forêt de Chanteloup, les mêmes moyens que ceux de M. Lerey de Chaumont. La mort de M. de Choiseuil fut cause que cette forêt ne fût pas exploitée d'après ces procédés, ce qui aurait été un exemple de plus, qui alors n'aurait laissé aucun doute sur la bonté du système et de la méthode nouvelle.

M. Leblanc qui, toute sa vie, s'est occupé de l'agriculture, à composé, en l'an 8, un ouvrage sur l'exploitation des forêts, dans lequel il conseille le même procédé que celui de M. Lerey, et je penserais comme M. Leblanc, que cette pratique est la seule qu'il faudrait suivre, puisqu'elle éviterait beaucoup de dégradations qui sont nécessairement commises, quand on exploite ces bois épars; elle ferait encore éprouver une économie très-considérable pour leur conduite, puisque le bois serait à côté des routes. M. Leblanc entre dans toute sorte de développemens pour démontrer l'avantage et l'utilité de son procédé.

En me conduisant dans sa forêt et me démontrant les avantages de son exploitation, que, suivant lui, il aurait fallu imiter dans les forêts du roi et dans celles des parculiers, et des corporations, etc. etc., qui étaient soumises à l'inspection de l'administration des eaux et forêts, M. Lerey, me disait que si ses descendans avaient besoin d'une somme considérable pour dotter une fille de leur maison, ou acquitter une dépense extraordinaire et imprévue, etc., en faisant agir la coignée, ils trouveraient sur leur bien la somme nécessaire, qu'ils ne seraient pas ainsi obligés de recourir à de prétendus amis, que l'on ne retrouve jamais quand on en a le plus pressant besoin.

J'exprimerais difficilement la joie de son ame, lors-

qu'il pensait que ses enfans qui, à cette époque, jouissaient d'une certaine fortune, seraient plus heureux que lui.

M. Lerey, ami de Franklin, avait occupé des places distinguées; il avait rendu de grands services, obligé une quantité considérable d'individus, et formé de grands et beaux établissemens; il avait eu une part très-active, dans les approvisionnemens nécessaires aux anglo-américains, dans la guerre de leur indépendance.

Le grand usage qu'il avait du monde, celui qu'il avait fait d'une partie de sa fortune, lui avait appris à connaître les hommes, de manière à désirer que ses enfans en fussent, en quelque sorte, indépendans. Avez-vous de la forsune, occupez-vous une place; croit-on que par votre crédit vous pouvez être utile, il vous est difficile de nombrer vos amis, disait-il; éprouvez-vous des revers; êtes-vous dans une position opposée; ne pouvez-vous plus être servis, à peine ceux que vous avez le plus obligés, daignent-ils vous regarder; ils semblent avoir honte des services que vous leur avez rendus et qu'ils réclamaient auprès de vous avec tant d'instance: je suis la preuve parlante de ce que je vous dis; mais satisfaisons notre cœur, et laissons l'espèce humaine ce qu'elle est, ajoutait-il, consacrons notre existence à lui être utile dans quelque position que nous nous trouvions. . . . Leçons admirables et qui annoncent la pureté de l'ame et des principes d'un honnête homme.

J'ai connu peu de vieillards dont la conversation fût plus enjouée, plus aimable et plus instructive que celle de M. Lerey.

Cette note ne saurait être considérée comme une digression à l'ouvrage que je me hasarde de publier; la

première partie peut être utile, puisquelle parle d'un procédé nouveau pour l'exploitation des bois ; qu'elle est conseillée par des hommes instruits, et que l'expérience surtout est la preuve de la bonté du procédé. Je me suis permis la seconde, puisqu'elle me rappelle un homme qui m'a donné des preuves de son amitié et de son estime : de tels souvenirs soulagent l'ame et font diversion à un travail tel que ce celui-ci, sans doute très-satisfaisant, mais plus pénible qu'on ne saurait le croire, parce qu'il est très-abstrait, qu'on est sans cesse dans la crainte de se tromper, et de fournir un sujet de critique à tant de gens qui ne savent pas même tenir compte de leur intention à ceux qui se livrent à de tels travaux, sans autre but que celui de l'utilité publique.

TABLE
DES MATIÈRES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

FIN DE LA TABLE.

Nota. La quantité des matières que l'auteur a dû traiter dans ce volume est cause qu'il n'a pas pu y faire entrer des chapitres annoncés pages *ix* et *xiij* de la Préface. Il se propose de donner un Supplément, dans lequel il détaillera les efforts, les sacrifices même que font à l'envi les uns des autres les prin-

cipaux souverains de l'Europe, pour faire fleurir leur Empire et les libérer de toute dépendance des autres États.

M. Gentz ayant fixé l'attention de son lecteur sur les dettes publiques, les avantages des banques, les canaux de navigation, les routes, objets qui favorisent d'une manière si particulière l'agriculture, l'industrie et le commerce, l'auteur de cet écrit a dû pareillement entrer dans quelques détails sur des matières aussi importantes : elles feront partie du supplément annoncé.

ERRATA.

PAGE 7, ligne 21, 40,443,259, *lisez :* 43,120,536.

Page 11, ligne 17, de nos colonies, et qui, *lisez :* de nos colonies qui ; et ligne 22, le 15 de ce mois, *lisez :* le 15 du mois de prairial.

Page 18, ligne 6, et l'ayant encore, *lisez :* et étant encore.

Page 21, ligne 12, des devoirs, ainsi qu'on vient de le dire, etc., *suppléez ainsi :* des devoirs ainsi qu'on vient de le dire, *devant lesquels toute considération doit fléchir,* sont des circonstances qui justifient toute espèce de sacrifices.

Page 52, lignes 5 et 6, étaient stagnantes, *lisez :* était stagnant.

Page 78, ligne 13, en comparant ces données à celles de M. Gentz, et celles des auteurs invoqués par lui, qui établissent, *lisez :* en comparant ces données de M. Gentz et celles des auteurs invoqués par lui, à celles qui établissent.

Page 88, ligne 23, est absorbé, *lisez :* absorbée.

Page 90, ligne avant dernière, n'a jamais manqué, *lisez :* et qui n'a jamais manqué.

Page 92, ligne 12, cultjv ées j'outerai, *lisez :* cultivées, j'ajouterai.

Page 96, ligne 16, le pain l'année dernière, *lisez :* le pain en l'an 11.

Page 107, ligne 4, d'autres qui, *lisez :* il en est d'autres qui.

Page 113, ligne 23, je trouverai le seul salaire, *lisez :* je verrai le seul salaire.

Page 116, ligne 7, qui est la base, *lisez :* est la base.

Page 117, ligne 18, ne que soient, *lisez :* ne soient que.

Page 120, ligne 9, que j'ai porté 12 sols 2 den. à ces objets, *lisez :* que j'ai porté à 12 sols 2 den. ces objets.

Page 124, ligne 5, celles sur particuliers, la location des maisons représenteront 300 millions tournois, *lisez :* et celles sur particuliers; la location des maisons ne représentera pas 300 millions tourn.

Page 129, ligne 5, 300,000 tournois, *lisez :* 300 millions tournois.

Page 135, ligne 18, au crezo, *lisez :* Creuzot.

Page 185, ligne dernière de la note, les chênes de fer, *lisez :* les chaînes de fer.

Page 205, ligne 21, que peut être, *lisez :* dont peut-être; et ligne 24, ou pour la rareté, *lisez :* ou avec la rareté.

Page 220, ligne 7, par l'immense quantité de charbon de bois qu'elle exige; dans 24 heures de temps, un cours d'eau dans cet intervalle qui ne saurait être interrompu, *lisez :* par l'immense quantité de charbon de bois qu'elle consume dans 24 heures de temps, et par le cours d'eau qui dans cet intervalle ne saurait être interrompu.

Page 223, ligne 6, répondue, *lisez :* résolue.

Page 224, ligne 8, qui ne sont pas susceptibles de l'usage, *lisez :* qui ne sont pas susceptibles d'être influencés par la raison de l'usage.

Page 229, ligne 20, inspirent leur intérêt, *lisez :* excitent leur intérêt.

Page 233, ligne 21, les administrateurs, *ajoutez :* des mines; et ligne 24, dans le caractère, *lisez:* peint le caractère.

Page 236, ligne 8, peut-être même a-t-il surpassé, *lisez :* a-t-on surpassé en France.

Page 245, ligne 2, leurs forêts, *lisez :* ses forêts.

Page 267, ligne 19, la somme de 344,076, *ajoutez :* livres sterlings.

Page 274, ligne dernière de la note, les ressources de tout genre, produit par le sol, *lisez :* les ressources de tout genre produites par le sol.

Page 278, ligne 13, combustible, *lisez :* comestible.

Page 279, ligne 6, qu'il est peut-être, *effacez :* peut-être.

Page 298, ligne 10, ainsi que je crois l'avoir démontré, *lisez :* comme je crois l'avoir, etc.

Page 332, ligne 18, nous étendrions, *lisez :* étendrons.

Page 341, ligne 7, schalous, *lisez :* schalons.

Page 346, ligne 3 de la note, océagineuses, *lisez :* oléagineuses.

Page 372, ligne première, que pour, *lisez :* que pourrait.

Page 376, ligne avant dernière de la note, des drapiers, *lisez :* des draps.

Page 393, ligne 9, plus de 4 millions, *lisez :* plus de 5 millions.

Page 405, ligne 3, dans la réduction, *lisez :* dans le calcul; ligne 7, au-dessus, *lisez :* au-dessous; et ligne 9, d'une exagération en sens contraire, *lisez:* d'une exagération dans le même sens.

Page 425, ligne 5, des bois de teinture et de construction, *lisez :* des bois de teinture, et d'autres de construction; ligne 13, surpasse à celle, *lisez :* surpasse celle; et ligne 16, la petite espèce d'herbe-soie, *lisez :* la pitte, espèce, etc.

Page 445, ligne 6 de la note, et qui, *lisez :* ce qui.

Page 455, lig. 1 et 2, les sciences, *lisez :* les siennes; ligne 9, les naurels, *lisez :* les naturels.

Page 473, ligne 6 de la note, était annoncée, *lisez :* annoncé; ligne 9, plus puissante, *lisez :* plus puissantes; ligne 18, Chakespear, *lisez :* Sakespear; et ligne 19, et une divinité, *lisez :* est une divinité.

Page 476, ligne 16, plus les éclairées, *lisez :* les plus éclairées.

